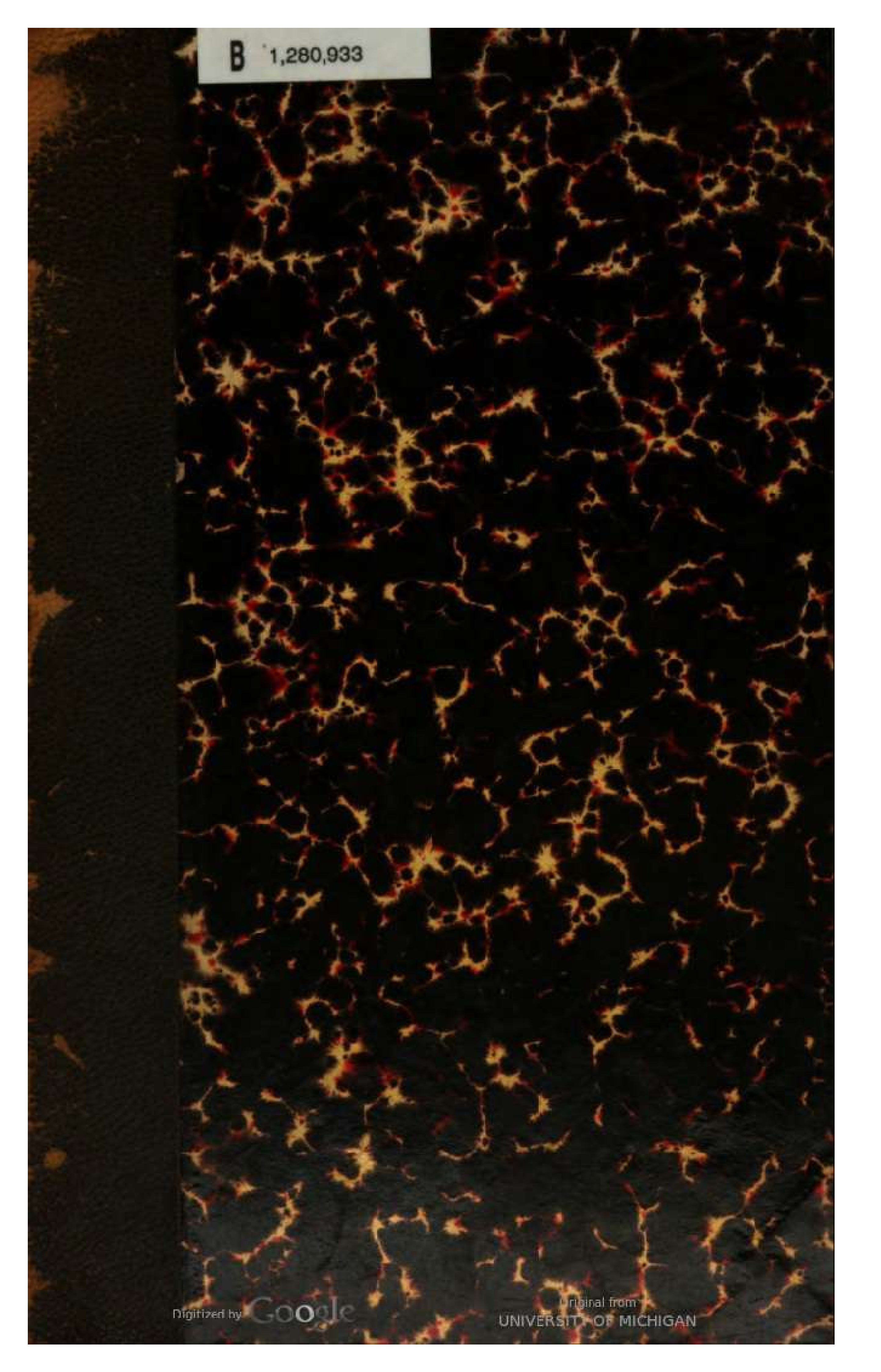
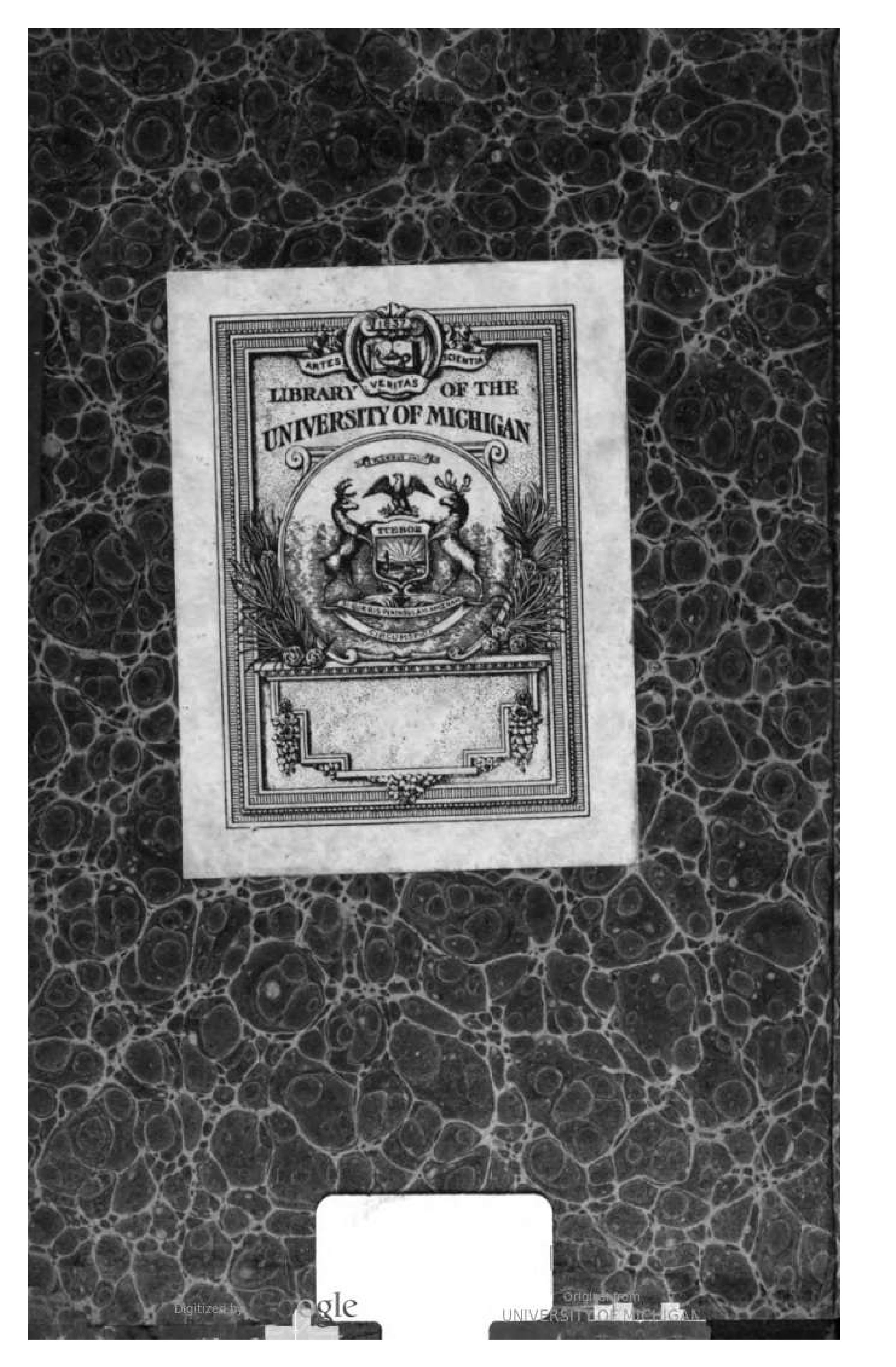
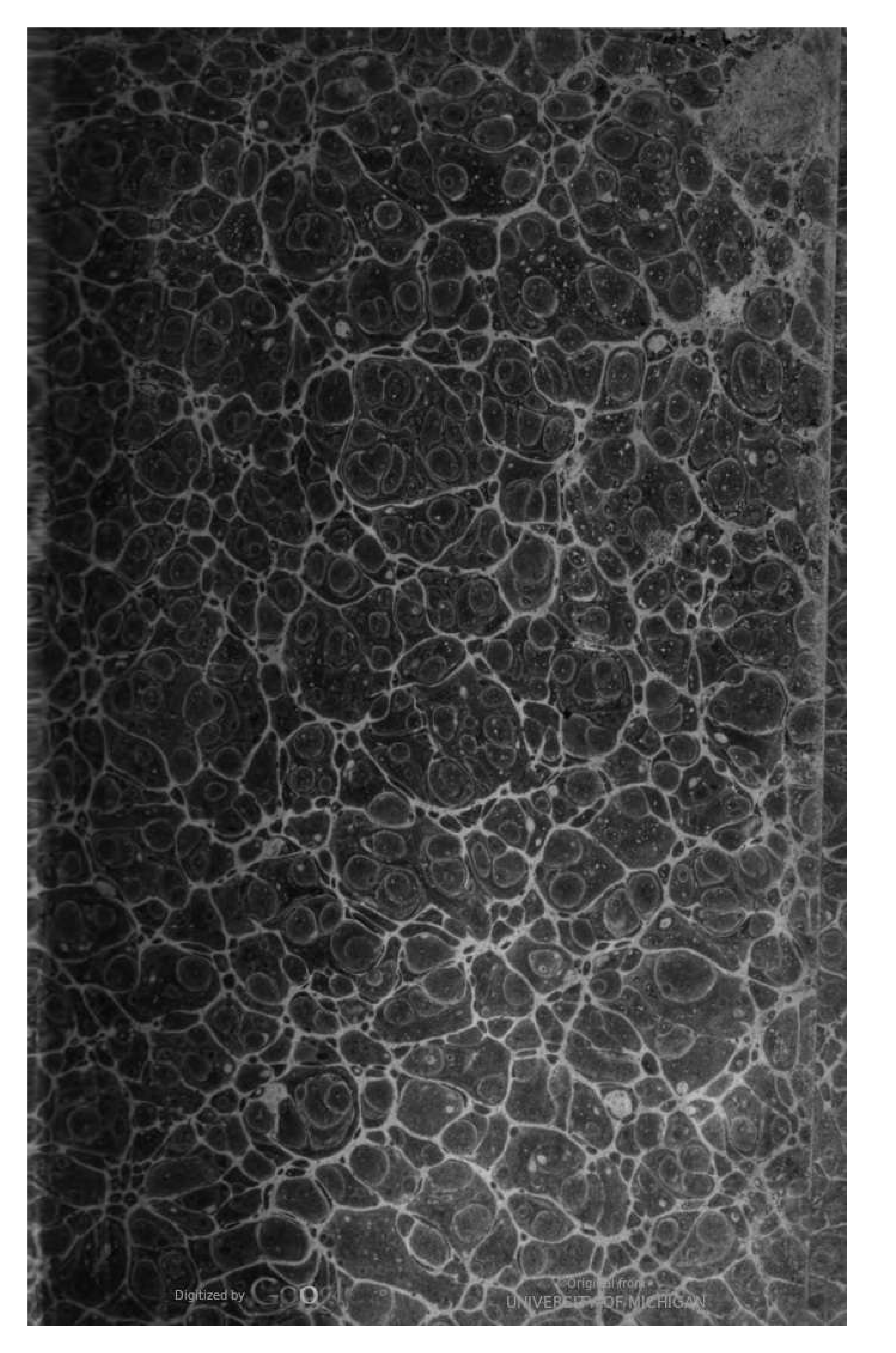

B 1,280,933


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR



AU COUCHANT

DE LA MONARCHIE

LOUIS XVI ET NECKER

(1776-1781)

CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS

DU MÊME AUTEUR

Format in-8°

LE ROYAUME DE LA RUE SAINT-HONORÉ (*Ouvrage couronné par l'Académie française*). . . . . 1 vol.

LA DERNIÈRE DES CONDÉ. . . . . 1 —

LA JEUNESSE DU MARÉCHAL DE LUXEMBOURG. 1 —

LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG ET LE PRINCE D'ORANGE. . . . . 1 —

LE TAPISSIER DE NOTRE-DAME (*Grand prix Gobert, à l'Académie française*). . . . . 1 —

JULIE DE LESPINASSE. . . . . 1 —

AU COUCHANT DE LA MONARCHIE (LOUIS XVI ET TURGOT). . . . . 1 —

Format in-18.

GENS D'AUTREFOIS. . . . . 1 vol.

ESQUISSES ET RÉCITS. . . . . 1 —

SILHOUETTES HISTORIQUES. . . . . 1 —

20-13. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 2-13.





Duplessis pinxit

Platinogravure

Jacques Necker

(1732-1804)

Collection du Château de Coppet

AU COUCHANT

LA MONARCHIE

LOUIS XVI ET TURGOT

PARIS

CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS

…ques Necker

1732-1804



Pierre Marie Maurice Henri

MARQUIS DE SÉGUR

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

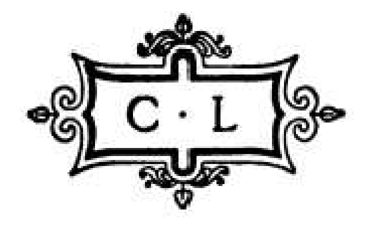
AU COUCHANT

DE

LA MONARCHIE

LOUIS XVI ET NECKER

— 1776-1781 —



PARIS

CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS

3, RUE AUBER, 3

1910

AU COUCHANT
DE LA MONARCHIE

LOUIS XVI ET NECKER

(1776-1781)

CHAPITRE PREMIER

Conséquences immédiates du renvoi de Turgot. — Maurepas chef du Conseil des Finances. — Nomination de Clugny au contrôle général. — Politique de réaction : rétablissement des corvées et des jurandes. — La Loterie royale. — Conduite scandaleuse de Clugny. — Inquiétudes de Maurepas. — Mort de Clugny.

Le renvoi de Turgot marque la date la plus considérable du règne de Louis XVI, avant l'époque de la Révolution. L'ancien régime, un instant menacé, opère alors un retour offensif. Si l'on veut oublier les questions personnelles — rancunes, vengeances, intrigues de Cour — pour considérer en lui-même l'événement du 12 mai 1776, on y reconnaît avant tout l'échec définitif de ce que le jargon du temps

nomme « le système physiocratique », c'est-à-dire du corps de doctrines chères aux économistes, l'échec du vaste plan de réformes sociales lentement élaboré au cours du dernier demi-siècle.

Composé de penseurs, d'hommes réfléchis, instruits et bien intentionnés, ce parti, depuis des années, constituait pour la France une sorte de réserve. Nombre de gens, dans les hautes classes et dans la bourgeoisie, s'accrochaient à l'espoir de trouver dans cette grande école les formules efficaces qui remédieraient aux abus et guériraient les plaies invétérées, la magique panacée qui procurerait la rénovation du royaume. Maintenant ce rêve s'était enfui. Turgot parti, croulait la foi dans la vertu curative des principes, dans la puissance des théories, dans les bienfaits de la logique. C'en est fait, désormais, jusqu'en 1789, de la philosophie appliquée à la politique, des idées générales présidant à la direction des affaires de l'État. Le grand médecin ayant échoué, il ne restait plus, pensait-on, qu'à essayer des empiriques. La chute d'une généreuse et tenace illusion ne pouvait manquer de produire, dans toutes les couches de la nation, un douloureux et profond ébranlement.

A un point de vue plus étroit, la défaite de Turgot, par une conséquence naturelle, est la victoire du parlement, ennemi-né des innovations, refuge de toutes les traditions, conservatoire de toutes

les vieilles routines. Dès le lendemain du geste de Louis XVI congédiant son ministre, on voit cette victoire s'affirmer par des déclarations publiques, par une attitude orgueilleuse, au détriment de la puissance et du prestige du trône.

Enfin, et pour les mêmes raisons, c'est également la revanche de Maurepas. Son horreur des complications, l'insouciante légèreté qui lui fait sacrifier d'instinct à la tranquillité présente tout progrès obtenu au prix d'une lutte ou d'un effort, son égoïsme de vieillard qui ne prétend qu'à jouir en paix de ses dernières années, reçoivent une satisfaction éclatante par le départ de l'homme dont le hardi programme bouleversait implacablement des institutions séculaires. Il se croit assuré de faire prévaloir à l'avenir la politique qu'il préconise, la politique de ménagements, qui temporise, ajourne et remplace par des expédients la solution des difficiles problèmes, méthode plus commode que glorieuse, mais, il faut bien le reconnaître, singulièrement conforme à la secrète humeur du Roi. Cet espoir de Mentor ne sera point déçu. « Le règne de M. de Maurepas, constate l'abbé Georgel[1], commence réellement à dater du renvoi de Turgot. » — « Le crédit de M. de Maurepas, écrit de son côté la marquise du Deffand[2], non seule-

1. *Mémoires* de l'abbé Georgel.
2. Lettre du 24 juin 1776. *Correspondance* publiée par M. de Lescure.

ment se maintient, mais il se fortifie; il en jouira toute sa vie... Il est vrai, ajoute-t-elle avec philosophie, que, comme il se fait vieux, il y a de la marge dans l'avenir. »

On eut de cette faveur une preuve irrécusable dans la déclaration royale qui, la semaine suivante, attribuait à Maurepas l'emploi de « chef du Conseil des Finances », sans titulaire depuis six ans. C'était, en quelque sorte, une place intermittente, que le Roi supprimait et rétablissait tour à tour, selon qu'il désirait ou non distinguer l'un de ses ministres et le mettre au-dessus des autres. Le dernier occupant avait été le duc de Praslin; mais celui-ci n'en avait guère eu que le titre, sans presque exercer la fonction. L'intention de Louis XVI, en donnant ce poste à Maurepas, fut, au contraire, qu'il y jouât un rôle effectif. Le règlement qui intervint en est le témoignage. A dater de ce jour, on vit, en effet, chaque ministre venir, avant d'en référer au Roi, discuter chez Maurepas les affaires principales de son département. Au sortir de cet entretien, on rédigeait un court mémoire, résumant les vues échangées, mémoire que l'on adressait à Louis XVI. Cette procédure, quelque peu lente, avait pour objet essentiel de contredire et de refréner ce que Maurepas, d'un terme dédaigneux, qualifiait « d'esprit de système », c'est-à-dire d'arrêter, par un examen préalable, les réformes trop radicales, les innovations trop hardies,

de mettre obstacle aux vastes entreprises qui avaient provoqué le renvoi de Turgot.

Demeurer dans les routes frayées et restreindre les horizons, tel est à présent le mot d'ordre, tel est le sûr moyen de conserver les bonnes grâces du Mentor. Non pourtant que Maurepas fût persuadé, dans le fond de son cœur, de l'excellence des vieux errements, ni qu'il fut incapable d'envisager et de comprendre une politique plus large ; comme le dit un contemporain, « il aurait admiré les conceptions profondes du génie, parce qu'il avait dans l'esprit de la justesse et de la pénétration, mais il ne les aurait pas adoptées, parce qu'il voulait éviter les secousses[1] ».

L'ordonnance qui fit de Maurepas, sinon un premier ministre de nom, du moins en fait le ministre prépondérant, fut sans doute également, dans l'intention du scrupuleux Louis XVI, une espèce de compensation, de satisfaction d'amour-propre accordée au vieillard, pour lui faire oublier la petite mortification qu'il essuyait au même moment, j'entends par là le choix du nouveau contrôleur général des finances fait sans sa participation, sans même qu'il eût été ni consulté, ni averti d'avance. Et cependant, en bonne justice, du procédé qui le froissait, Maurepas n'eût dû accuser que lui-même. En travaillant à renverser Turgot, il n'avait pas songé à s'assurer d'un successeur.

1. *Mémoires* de l'abbé Georgel.



Tout entier à sa haine et emporté par sa passion, il n'avait vu qu'une chose : satisfaire sa rancune et se délivrer d'un rival. La chose faite, étourdi d'un si rapide succès, il était, le jour même, parti pour Pontchartrain, dans le but d'y goûter un repos bien gagné et d'y savourer sa vengeance. Rien ne pressait, d'ailleurs, se disait il. Bertin, l'homme à tout faire, prenait, selon les rites, l'intérim des finances. On avait tout le temps de réfléchir sur la situation.

Mais il avait compté sans les intrigues de Cour et les ambitions en éveil, sans la hâte des partis, sans la faiblesse du Roi. Dans le petit coup de théâtre qui se produit presque au lendemain du départ de Maurepas, on reconnaît encore la main cachée, l'infatigable main de Choiseul et de sa séquelle. Jean Étienne Bernard de Clugny, intendant de Guyenne[1], qui, le 21 mai, fut subitement porté au contrôle général, passait, non sans raison, pour un ami du duc et, plus encore, de son cousin Praslin, sous les ordres duquel il avait servi autrefois au ministère de la marine[2]. Les grands acteurs, toutefois, restèrent dans la coulisse, et l'instrument direct de cette élévation fut un personnage secondaire, le sieur d'Ogny, intendant des postes royales, dont l'influence occulte était grande sur Louis XVI. Ennemi personnel de Turgot, duquel

1. Il avait auparavant exercé les fonctions d'intendant de la généralité de Perpignan.
2. *Journal* de Hardy, 13 et 14 mai 1776.

il se montrait jaloux, c'était d'Ogny, autant qu'il y paraît, qui avait inventé et machiné naguère le stratagème des lettres fausses, dont on s'était servi pour perdre dans l'esprit du Roi le ministre réformateur. Il eut recours, dit-on, à une supercherie pareille pour convaincre le jeune souverain des talents de Clugny et de sa supériorité, pour lui faire croire, en plaçant sous ses yeux des pièces et des documents fabriqués, que son ami, l'intendant de Guyenne, jouissait de la confiance de ses administrés et possédait dans sa province une popularité réelle. Afin de mieux assurer le succès, il mettait dans son jeu Thierry, le valet de chambre du Roi, qui avait l'oreille de son maître. C'est par l'accord secret de ces deux subalternes, médiocres tous les deux, tous les deux intrigants, que fut résolu brusquement, et comme à l'improviste, le grave et difficile problème de la succession de Turgot[1].

Dans son château de Pontchartrain, où il goûtait les douceurs du printemps, Maurepas fut informé par un billet du Roi de la décision prise. Il accourut sur-le-champ à Versailles, où tout son effort se borna à rabattre l'orgueil des amis de Choiseul, enflés d'une apparente victoire. Il y réussit sans grande peine. Le soir même de son arrivée, le Roi, s'adressant à Maurepas, disait tout haut, en présence de la Cour :

1. *Journal* de l'abbé de Véri. — *Mémoires* d'Augeard. — *L'espion anglais*, etc., etc.



« J'apprends que M. de Choiseul est à Paris. Que n'est-il à Chanteloup? Quand on a le bonheur d'avoir une terre, c'est la saison d'y être. » Un grand silence accueillait ces paroles. Le duc, dès le lendemain, repartait pour Chanteloup.

L'élévation de Clugny au contrôle, dans la situation présente, n'était pas seulement, pour tout dire, un acte d'étrange légèreté, mais un lamentable scandale. Non qu'il fût dépourvu d'intelligence et de capacité, mais il traînait derrière soi un passé qui faisait présager ce que serait l'avenir. A Saint-Domingue, où il avait fait ses débuts dans l'administration royale, on se rappelait encore avec horreur les exactions, les abus de tout genre qui avaient marqué son passage. On racontait même, à Paris, que le Conseil supérieur de la colonie avait exigé son renvoi, après l'avoir « menacé de la corde[1] ». A Perpignan et à Bordeaux, pendant son intendance, il s'était signalé par sa vie dissolue, son immoralité publique — vivant avec trois sœurs, dont il avait fait ses maîtresses — non moins que par une âpreté au gain et un « goût de l'argent », qui confinaient à l'indélicatesse. Son nom patronymique étant Nuis de Clugny, ses administrés, disait-on, en avaient tiré l'anagramme : *indignus luce*, indigne de voir le jour. En outre, altier et dur, opiniâtre dans

1. *Journal* de Hardy 28 mai 1776.

ses idées, ce n'était guère l'homme qu'il fallait pour manœuvrer parmi d'innombrables écueils, pour apaiser tant de vanités ombrageuses qu'avait naguère froissées la brusque honnêteté de Turgot. Pour ces raisons diverses, l'avènement de Clugny fut accueilli à la cour de Versailles avec une réserve méfiante, dans le public bourgeois avec une stupeur révoltée[1].

Louis XVI lui-même fut prompt à reconnaître son erreur. Quinze jours après l'entrée de Clugny aux affaires : « Je crois que nous nous sommes encore trompés! » disait-il avec un soupir. Comme il était malhabile à dissimuler, cette inquiétude se traduisait par une froideur à l'égard du nouveau ministre, une antipathie silencieuse, dont le contrôleur général se plaignait à Maurepas. « Faites du beau et du bon,

1. Le public parisien, mal instruit des intrigues qui avaient entraîné la nomination de Clugny, s'en prenait à Maurepas de ce choix singulier, comme en témoigne ce passage du Journal de Hardy : « On ne pouvait pardonner au comte de Maurepas d'avoir abusé de la confiance de son Roi au point d'oser lui désigner, pour deux places de la dernière importance, deux hommes si peu propres à les remplir, en la personne du sieur de Clugny et du sieur Amelot. Était-il concevable qu'un ministre de soixante-quinze ans, appelé auprès d'un monarque de vingt ans, sans aucun vice et rempli de bonne volonté, loin de chercher à contribuer à la gloire de son jeune maître et au bonheur des peuples, pût s'oublier jusqu'à ne s'occuper que des intrigues de Cour, tandis qu'il traitait les affaires les plus sérieuses avec une coupable légèreté? Et pouvait-on s'étonner d'entendre dire qu'à Versailles le cri général était que le dit comte de Maurepas radotait et qu'avant six semaines il serait invité à se retirer de la Cour et remplacé peut-être par le duc de Choiseul? » Jeudi 6 juin 1776.



répondait ce dernier avec une bonhomie railleuse, et le Roi reviendra de ses préventions. » A quoi Clugny répliquait cyniquement : « Ma foi, je crois que le plus habile ne saurait comment s'y prendre : mais, puisqu'il faut faire parler de soi, je puis toujours culbuter d'un côté ce que M. Turgot a culbuté de l'autre[1]. »

La politique de réaction cachée sous cette boutade, c'était justement celle que désirait le parlement, c'était celle dont Nicolaÿ, président de la Cour des Comptes, réclamait le retour, tout en enveloppant sa pensée de la vague phraséologie de la rhétorique officielle, quand, lors de la prestation du serment, il accueillait Clugny par ces mots significatifs : « Monsieur, le Roi vous élève au ministère des Finances pour le bonheur de ses peuples. On vous propose pour modèles et pour guides les ministres habiles et sages qui, toujours amis de la propriété, de l'ordre et de l'état des personnes, n'eurent jamais d'ambition que d'être utiles. Ils firent le bien sans faste, sans étonner par des opinions nouvelles, sans alarmer par des spéculations hardies. Leur méthode, conforme aux principes, eut la justice et l'économie pour bases; ils furent fidèles aux engagements, ils ranimèrent le commerce, ils firent fleurir l'agriculture... La nation espère de vous, monsieur, tout ce qu'elle a droit d'en attendre. »

1. Lettre de l'abbé Barthélemy à la duchesse de Choiseul, du 12 juin 1776. — *Correspondance secrète* de Métra.

L'attente du parlement ne devait pas être déçue. Le premier acte de Clugny fut pour donner satisfaction, sur le point qui avait soulevé les protestations les plus vives, aux tenaces préventions de la magistrature. Le 11 août, un édit de Louis XVI rétablissait solennellement le système des corvées, un édit dont le préambule désavouait le langage contraire tenu, six mois auparavant, quand Turgot dirigeait la plume. « La nécessité de réparer les grandes routes avant l'hiver, faisait-on dire au Roi, nous a engagé à examiner les moyens d'y pourvoir, et nous avons reconnu qu'il était impossible de mettre en usage ceux qui sont ordonnés par notre édit du mois de février dernier. Nous avons cru, d'ailleurs, devoir donner une attention particulière aux représentations de nos Cours... Nous avons donc jugé convenable de rétablir par provision l'ancien usage observé pour la réparation des grands chemins. »

Tout en imposant à Louis XVI cette palinodie humiliante, Clugny n'osait pourtant aller jusqu'au retour complet du vieil état de choses, dont il savait l'immense impopularité. Il fut permis aux intendants, quand ils le jugeraient à propos, de substituer à la corvée une taxe perçue en argent, qui viendrait s'ajouter à l'impôt de la taille. Quelques intendants, peu nombreux, eurent assez de courage pour user de cette faculté, notamment Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, qui s'attira ainsi les violentes

colères du parlement de sa province. En certains lieux, comme dans l'Orléanais, les paysans refusèrent net de travailler à la réparation des routes, en s'appuyant sur la première déclaration du Roi; il fallut employer la force et emprisonner les syndics de quatre gros villages. Un an après le rétablissement des corvées, si l'on en croit une des gazettes du temps, sur les trente-deux généralités du royaume, on n'en comptait encore que quatre où le nouvel édit fût intégralement appliqué[1].

J'ai dit, dans une récente étude, la douleur de Turgot en assistant à la destruction de son œuvre. Mais, si une mort prématurée ne l'eût privé des revanches de l'avenir, il eût eu la consolation de reconnaître une fois de plus qu'une bonne semence, dans un terrain soigneusement préparé, finit tôt ou tard par germer et par produire des fruits. Le successeur immédiat de Clugny, Necker, se risquait bientôt à son tour sur ce terrain brûlant. Ses idées étaient, sur ce point, fort voisines de celles de Turgot : « Cette question, disait-il au Roi, n'est, en dernière analyse, qu'un débat entre les pauvres et les riches. » Toutefois, prudent par caractère, temporisateur par calcul, il jugeait préférable de confier la réforme à ces Assemblées provinciales dont il faisait alors l'essai, de laisser aux corps électifs le

1. L'*Espion anglais*, t. VI.



choix de l'heure et des moyens. Chaque assemblée, effectivement, régla la question à sa guise, dans le sens de la liberté, et la mesure fut généralisée lors de l'assemblée des Notables. Quand survint la Révolution, la corvée avait disparu de toute la surface du royaume[1].

Quelques jours après les corvées, c'est le tour des jurandes. L'édit rendu le 19 août rétablissait six grands corps de marchands et, pour certaines industries spécifiées, des communautés d'arts et de métiers. Ici encore, le préambule dicté par Clugny à Louis XVI affecte le ton et l'accent d'une amende honorable envers le parlement : « Notre amour pour nos sujets nous avait engagé de supprimer les jurandes et communautés de commerce, arts et métiers. Toujours animé du même sentiment et du désir de procurer le bien de nos peuples, nous avons donné une attention particulière aux différents mémoires qui nous ont été présentés à ce sujet, et notamment aux représentations de notre cour de Paris... » Suivent les raisons qui engagent le souverain à abroger, dans ses articles essentiels, l'édit rédigé par Turgot. De cet édit subsistent seules les dispositions accessoires qui détruisent des abus criants, comme l'exclusion des femmes de certaines professions convenant spécialement à leur sexe. Et la liberté du travail fut

1. *Les finances de l'ancien régime et de la Révolution*, par René Stourm, t. I.



également laissée aux humbles industries exercées par de petites gens, « savetiers, oiseleurs, vanniers, cardeurs de laine et faiseurs de lacets ». Pour tous les grands corps de métier, on revenait à l'ancienne réglementation.

Ce retour en arrière ne se fit pas sans résistance. Les travailleurs, quelque temps affranchis, ne reprirent pas le joug avec docilité. Des conflits renouvelés mirent, de ce jour, aux prises artisans et patrons. Des incidents surgirent, que les gens réfléchis n'envisageaient pas sans effroi. C'est ainsi que l'on vit, dans une manufacture, les ouvriers, formés en tribunal, condamner à l'amende ceux d'une fabrique voisine, pour n'avoir pas pris le parti de leurs camarades congédiés, et menacer de l'interdit tous ceux qui refuseraient de reconnaître la sentence. Devant de tels symptômes, en présence de ces mœurs nouvelles, de l'état d'esprit qu'elles décelaient, les sages se demandaient combien de temps pourrait tenir une politique de contrainte et de régression.

Les destructions opérées par Clugny furent cependant moins critiquées encore que certaines de ses créations, parmi lesquelles il faut noter surtout l'institution de la « Loterie royale de France ». C'était chez nous une chose nouvelle. Sans doute, malgré les nombreux règlements qui proscrivaient tous les jeux de hasard, quelques loteries particulières, établies en faveur d'œuvres utiles ou bienfai-

santes, comme l'École militaire ou des communautés religieuses indigentes, étaient tacitement tolérées, à cause de leur objet. Mais Clugny osa davantage. En vue de procurer une ressource au Trésor, il s'avisa de supprimer toutes les loteries partielles, pour fonder une vaste loterie, fonctionnant au profit du Roi, administrée sous son autorité par des commissaires officiels[1]. La lettre où il annonce cette audacieuse innovation expose avec un cynisme candide les motifs qui l'inspirent et le but qu'il poursuit : « Sur ce qu'il a été représenté au Roi que les différentes loteries établies jusqu'à présent dans le royaume n'avaient pas pu empêcher ses sujets de porter leurs fonds dans les pays étrangers,... il a paru qu'il ne pouvait y avoir d'autre remède que de leur procurer une nouvelle loterie, dont les différents jeux, en leur présentant les hasards qu'ils veulent chercher, soient capables de satisfaire et de fixer leurs goûts. » Ce langage, succédant à celui de Turgot, ne pouvait manquer d'exciter une indignation assez vive. La note nous est donnée dans ce passage d'une des gazettes du temps : « Par cette érection infâme, y lit-on[2], le Roi s'établit en quelque sorte le chef de tous les tripots de son royaume, leur donne l'exemple d'une abominable cupidité et semble vouloir faire de ses sujets autant de dupes! »

1. Arrêt du Conseil du 30 juin 1776.
2. L'*Espion anglais*, t. IV.

Mais le plus grand scandale fut provoqué par la conduite privée et les façons d'agir du nouveau ministre du Roi. A peine installé au pouvoir, son premier soin était de renouveler tous les baux de finance, pour en tirer des pots de vin, pour extorquer des « croupes » qu'il distribuait, sans nulle vergogne, à ses maîtresses et à ses complaisants. « Clugny, témoigne Marmontel, parut n'être venu que pour faire le dégât aux finances, avec ses compagnons et ses filles de joie », et se livrer « à un pillage impudent dont le Roi seul ne savait rien ». — « Le contrôle, renchérit Augeard, était réellement devenu un mauvais lieu et le rassemblement des fripons et des catins de Paris. » Après trois mois de ce régime, la défiance devint telle dans le monde financier, que toutes les affaires languissaient, toutes les bourses se resserraient, les banques les plus solides refusaient leur crédit et les effets royaux tombaient « avec une précipitation effrayante », si bien que, pour certaines valeurs, la dépréciation atteignait vingt pour cent.

Maurepas, malgré sa légèreté, commençait à s'épouvanter. Il mandait son ami Augeard, lui confessait ses craintes, lui proposait à brûle-pourpoint la place d'intendant du Trésor, pour mettre obstacle à cette gabegie et relever un peu le crédit de l'État. Augeard, comme bien on pense, se refusait à être, selon son expression, « le partenaire ou le jockey d'un être diffamé ». Maurepas, toutefois, ne se tenait pas pour

battu; apprenant que Clugny souffrait d'une forte attaque de goutte, il renouvelait et précisait son offre : « Que Clugny crève ou non, disait-il à Augeard, je partage le contrôle général en deux. Je vous donne le Trésor royal, et la partie contentieuse à Taboureau. »

La nature arrangea les choses et se chargea du dénouement. A peine débarrassé de son accès de goutte, Clugny, plus que jamais, se replongeait dans sa vie de débauches; les premiers jours d'octobre, une crise nouvelle se déclarait, compliquée de « fièvre miliaire », et le bruit courait aussitôt que sa vie était en danger. « M. de Clugny est toujours très mal, écrivait madame du Deffand[1]; on n'en désespère pas absolument, mais chacun lui nomme un successeur. » Une visite que Maurepas crut devoir faire au contrôle général, pour y chercher les pièces nécessaires aux affaires courantes, acheva de fixer l'opinion : il était venu, disait-on, « apporter au malade les derniers sacrements ». Clugny lui-même était sans illusion. A son ami de Vaines, qui, pour le rassurer, lui citait l'axiome populaire : « Un contrôleur général ne meurt jamais en place »,[2] il répondait froidement : « Eh! bien, je ferai mentir le proverbe. » Un changement de médecin et de nou-

1. Lettre du 13 octobre 1776. *Correspondance* publiée par M. de Sainte-Aulaire.

2. La chose, effectivement, ne s'était jamais produite depuis Colbert.

veaux remèdes procurèrent un mieux passager; mais bientôt la poitrine se prit, et, le 18 octobre, il rendit le dernier soupir, au milieu des « cinq femmes » qui entouraient son lit et qui « remplirent de leurs clameurs » l'hôtel du contrôle général : c'étaient, dit un récit du temps[1] « madame de Clugny son épouse, madame de Clugny, sa belle-sœur, madame Tillorier, sa maîtresse favorite, et les deux sœurs de cette dernière, qui la suppléaient tour à tour ».

La nouvelle de cette mort fut accueillie dans le public par un soupir de soulagement. « Vous jugez, s'écrie un gazetier[2], de la joie qu'on a reçue d'être délivrés de ce fléau, de ce monstre ministériel, très propre à ramener les calamités encore récentes de l'abbé Terray ! » On composa cette cruelle épitaphe :

« Ci-gît Clugny, de qui la fin
De sa vie est digne, sans doute.
Il aimait tant les pots-de-vin
Qu'il devait mourir de la goutte. »

1. Lettres du sieur Rivière au prince Xavier de Saxe. Archives de Troyes.
2. L'*Espion anglais*, t. IV.



CHAPITRE II

Situation déplorable laissée par Clugny. — Partage du contrôle général entre deux titulaires. — Taboureau des Réaux. — Jacques Necker. — Antécédents de ce dernier. — Difficultés qui s'opposent à sa nomination. — Rôle en cette affaire du marquis de Pezai. — Necker et Maurepas. — Necker est fait directeur du Trésor royal. — Son portrait physique et moral. — Ses idées. — Divergences avec Turgot. — Conflit avec Taboureau. — Démission de celui-ci. — Necker directeur général des Finances.

Le passage de Clugny au contrôle général peut-être regardé comme un court accès de folie entre deux périodes de sagesse. Pendant ces quelques mois s'étaient amassées bien des ruines : un déficit de près de vingt-quatre millions, le crédit public ébranlé, la confiance du peuple détruite, un commencement de soulèvement profond contre les réactions, tant religieuses que politiques, dont on croyait discerner la menace. La situation extérieure ajoutait à ces inquiétudes une cause grave de soucis. La révolte de l'Amérique contre la domination britannique, l'appui

non déguisé que l'opinion française prêtait aux *Insurgents*, l'irritation qu'en éprouvait le peuple d'Angleterre, laissaient prévoir, à bref délai, l'éventualité redoutable d'un conflit maritime, et l'obligation s'imposait de renforcer la flotte de guerre, nouvelle source de grosses dépenses. Comment, dans l'état du Trésor, faire face à cette charge écrasante? Le mot sinistre de banqueroute courait déjà sur bien des lèvres. On se rappelait les procédés sommaires et déshonnêtes des dernières années de Louis XV. Des gens bien informés assuraient qu'il était question du rappel de l'abbé Terray.

Maurepas, mieux que personne, était au fait de ces difficultés. Malgré sa frivolité légendaire, il en était profondément troublé. Sa défiance instinctive de tout génie qu'il sentait supérieur au sien, le goût qu'il professait pour les médiocrités, étaient prêts à fléchir sous la pression des nécessités du moment. Il admettait surtout que l'état des finances exigeait un rapide, un énergique secours. Dans cette perplexité poignante, un expédient s'offrit à son esprit, propre à concilier, pensait-il, l'intérêt du royaume avec ses répugnances à se donner un maître. Ne pourrait-on couper par le milieu le département des finances, regardé par beaucoup comme trop vaste pour un seul homme, le partager en deux districts, gouvernés par deux chefs distincts et indépendants l'un de l'autre? La partie administrative, la comptabilité, le

contrôle des dépenses, toute la partie technique enfin, seraient confiés à un spécialiste éprouvé; tandis que le Trésor royal, la direction supérieure des finances, la partie du service qui confine à la politique, recevraient l'impulsion d'un homme de plus large envergure, et que la barre du navire en détresse serait mise en des mains plus fortes. Ingénieuse conception, où Maurepas, écrit l'abbé Georgel, crut découvrir « une innovation admirable ». L'idée, dit-on, lui en fut suggérée par l'ancien ami de Turgot, le sieur de Vaines[1], ce brouillon ambitieux, qui, convoitant le contrôle pour lui-même, mais n'osant pas encore publier ses visées, comptait se voir choisi pour le second emploi.

Quant au premier poste, en effet, le titulaire était comme désigné d'avance. Louis-Gabriel Taboureau des Réaux, d'abord membre du parlement, puis intendant de Valenciennes, aujourd'hui conseiller d'État, était de ces hommes probes, consciencieux et modestes, auxquels on songe, dans les temps difficiles, pour remettre de l'ordre au sortir du chaos et calmer par leur seule présence l'inquiétude des bons citoyens. Dans les dernières années du règne de Louis XV, « dès qu'il y avait un ministère vacant, dans quelque genre que ce fût, le public le nommait[2] ».

1. Voir *Au couchant de la Monarchie*, t. I, p. 312.
2. *L'Espion anglais*, t. IV.



Ces velléités, cependant, n'avaient jamais été suivies d'effet, soit que l'on eût insuffisamment insisté, soit qu'il se fût alors dérobé à l'honneur. Dans tous les cas, sans ambition, un peu timide, de santé délicate, et « dénué de cette énergie qui enfante également les belles actions et les grands forfaits », si Taboureau souhaitait un poste dans l'État, ce n'était assurément pas le contrôle général, « surtout dans la crise actuelle, exigeant ou l'heureux génie d'un patriote zélé ou l'âme atroce d'un scélérat intrépide[1] ». Malgré le désir de Maurepas et la pression de ses amis, malgré l'intervention du Roi, qui lui disait affectueusement : « Non seulement je le veux, mais le public le veut aussi[2] », il hésitait à charger ses épaules d'un fardeau si pesant. Même, assure-t-on, impatienté un jour par l'insistance indiscrète du Mentor, il se laissait aller jusqu'à lui adresser une mortifiante réponse; comme il alléguait sa santé et que Maurepas lui objectait qu'il était encore jeune : « Monsieur le comte, répliquait-il au ministre septuagénaire, quand on a passé cinquante ans, on n'est plus guère propre aux affaires publiques. »

Pour triompher de ses refus, il fallut la promesse formelle qu'on le doterait d'un puissant auxiliaire, que l'adjoint désigné aurait « tout le pénible et le

1. L'*Espion anglais*, t. IV.
2. Lettre du sieur Rivière, du 23 octobre 1776. Archives de Troyes.

périlleux de la place ». Encore n'accepta-t-il qu'à titre provisoire, se réservant de s'en aller, si ce duumvirat ne donnait pas les bons résultats attendus, en quoi il faisait preuve de sagesse et de prévoyance.

Si l'avènement de Taboureau, escompté de longue date, ne provoqua dans le public ni enthousiasme ni surprise, on ne saurait en dire autant de « l'adjoint » choisi par Maurepas pour « soulager » le contrôleur de la partie la plus difficile de sa tâche. Le nom de celui-là ne pouvait manquer d'éveiller une sensation qui, chez certains, allait jusqu'au scandale. Un étranger, un hérétique, un banquier qui, jusqu'à ce jour, n'avait jamais touché aux affaires de l'État, il n'en fallait pas tant pour piquer les curiosités et surexciter les esprits.

Jacques Necker, né à Genève en 1732, d'abord simple commis dans la maison de banque de l'un de ses concitoyens établi à Paris, était rapidement devenu, par son activité, par son intelligence, par sa probité scrupuleuse, par son mariage avec la belle Suzanne Curchod, par sa fortune enfin, aussi grosse qu'honnêtement acquise, un personnage en vue, un personnage considérable dans la société de ce temps. Syndic de la grande Compagnie des Indes, puis résident de la république de Genève à Paris, il avait ainsi pris contact avec les financiers, avec les gens de Cour, avec les hommes d'État.



Les circonstances l'avaient servi; il en avait tiré parti avec un heureux à propos. Au plus fort d'une crise financière, il avait habilement fait naître un entretien avec Choiseul sur les affaires publiques, un entretien dont le ministre « avait été vivement frappé », dont il avait toujours conservé le souvenir[1]. De là l'estime que le duc professait pour le banquier genevois; de là l'appui qu'il lui donnera pour le faire monter au pouvoir. Quelques années plus tard, Necker eut l'occasion de rendre un service direct à l'État, par un prêt important consenti au Trésor dans un cas d'une extrême urgence. On a retrouvé l'autographe du billet que lui adressait l'abbé Terray, contrôleur général, en janvier 1772; le ton en est humble et pressant : « Nous vous supplions, y lit-on, de nous secourir dans la journée. Daignez venir à notre aide, pour une somme dont nous avons un besoin indispensable. Le moment presse; vous êtes notre seule ressource! » Sur ces adjurations, Necker envoyait un million. Il renouvelait pareille avance au mois de février suivant. Tous ces souvenirs allaient se raviver à l'instant décisif où se déciderait sa fortune.

C'est à la fin de cette année 1772 que Jacques Necker, se jugeant suffisamment riche et voulant être mieux qu'un grand manieur d'argent, quittait sa

1. Notice d'Auguste de Staël sur M. Necker.

maison de commerce et renonçait définitivement à la banque, pour se consacrer tout entier à la littérature et à la politique. Il avait à peine quarante ans; il se voyait dans la force de l'âge; il se sentait des facultés qu'il prétendait utiliser pour le bien de l'État, non moins qu'au profit de sa gloire, car, par une alliance assez rare, il était ambitieux et désintéressé. Le hasard fit qu'à ce moment l'Académie française eût proposé un prix pour l'éloge de Colbert. Necker pensa l'occasion bonne pour faire connaître ses idées, qui, sur beaucoup de points, se rapprochaient de celles du ministre de Louis XIV. Il se mit sur les rangs, composa un discours, dont Voltaire déclara qu'il renfermait « autant de mauvais que de bon, autant de phrases obscures que de claires, autant de mots impropres que d'expressions justes, autant d'exagérations que de vérités », et qui, dans tous les cas, fut jugé le meilleur de tous ceux soumis au concours. Necker emporta donc le prix, et ce premier succès attira sur son nom l'attention des lettrés.

Deux ans plus tard, publication nouvelle et plus retentissante. Turgot venait d'arriver au pouvoir et de lancer son fameux édit sur les blés. Necker fit paraître l'*Essai sur la législation et le commerce des grains*, qui discutait les idées de Turgot et battait en brèche son système. C'était précisément le temps de la « guerre des farines », et l'agitation de la rue avait gagné tous les esprits. Le traité de Necker, écrit, dit

un contemporain, avec « la plume d'un philosophe », et où l'on admirait « une sensibilité exquise, une tournure républicaine, une imagination brillante », fit dans le public parisien une sensation profonde. On s'habitua dès lors, dans certains cercles politiques, à parler de Necker comme de celui qui pourrait quelque jour succéder à Turgot, réparer « ses bévues », et l'on citait avec approbation la phrase où l'auteur du traité avait paru se désigner lui-même, quand il souhaitait voir à la tête de l'administration royale « un homme modéré, tolérant, d'un esprit moelleux et flexible ».

Dans tous les cas, cette brochure éloquente fournissait une arme acérée aux ennemis de Turgot. Celui-ci en conçut une vive colère et un ressentiment tenace. C'est, sinon de chez lui, tout au moins de son entourage, que partiront plus tard les premières attaques dirigées contre le nouveau directeur de la finance du Roi. Mais cette hostilité, qui sera dangereuse par la suite, servait, à l'heure présente, la fortune du banquier genevois, en flattant les rancunes et les jalouses impatiences de Maurepas. La mortification qu'infligerait à Turgot l'arrivée aux affaires de son contradicteur, le dépit qu'il aurait à se voir remplacé par son plus grand rival, cette idée remplissait de joie l'âme malicieuse et vindicative du Mentor. Dans le jeu de Necker, ce sera un précieux atout.

Appuyé à la Cour, sympathique à Maurepas, sou-



tenu par le parti Choiseul, prôné par l'Encyclopédie, Necker, à la mort de Clugny, était donc vraiment l'homme en vue. Il eût été sans doute « ministrable » par excellence, sans deux graves objections, dont la seconde surtout pouvait paraître insurmontable. Il n'était pas français et il n'était pas catholique. Sur la qualité d'étranger, les mœurs du temps pouvaient, à la rigueur, permettre de passer l'éponge. Dans les grands emplois militaires, nombreux étaient les hommes qui étaient venus du dehors apporter leur épée au service du royaume de France, et le nom de Maurice de Saxe était sur toutes les lèvres. Quant aux charges civiles, sans remonter à Mazarin, l'exemple de l'Écossais Law — encore que peu encourageant — constituait cependant un précédent illustre.

L'état de protestant était un plus dangereux obstacle. Les durs édits de Louis XIV, adoucis en pratique par une tacite et croissante tolérance, demeuraient toujours suspendus comme une lourde menace, et les « frères égarés », selon l'expression usitée dans les mandements épiscopaux, n'avaient encore le droit ni de se marier publiquement ni de donner à leurs enfants un état légitime. En quelques provinces éloignées, les derniers réformés sortaient à peine des derniers bagnes. Dans le midi surtout, certains faits, rares sans doute, mais significatifs, venaient témoigner çà et là que le feu mal éteint couvait sour-



dement sous la cendre. En 1769, le maréchal prince de Beauvau, gouverneur de Provence, avait failli être mis en disgrâce pour avoir osé libérer quelques vieilles hérétiques détenues dans les cachots d'Aigues-Mortes. Et peu d'années auparavant, le parlement de Toulouse n'avait-il pas fait supplicier, pour avoir « exercé les fonctions de son ministère », un pasteur protestant nommé François Rochette? On l'avait vu, « tête nue, pied nus, la hart au col », marcher à l'échafaud, portant un écriteau où on lisait ces mots : *Ministre de la religion prétendue réformée*[1]. Presque au lendemain de si effroyables rigueurs, appeler un de ces réprouvés au poste le plus important, le plus éclatant du royaume était un acte de hardiesse devant lequel on pouvait croire que reculerait l'âme timide de Louis XVI.

Une légende fort accréditée explique d'assez étrange façon la détermination du Roi. Si le plus dévot de nos princes put faire taire ses scrupules et donner son assentiment à un choix qui devait choquer ses sentiments les plus enracinés, ses plus respectables principes, c'est qu'il y fut poussé, dit-on, par une influence mystérieuse, l'influence occulte d'un homme qui, au début du règne, joua certainement, dans les coulisses de la scène politique, un rôle encore mal

1. Comte d'Haussonville, *Le salon de madame Necker*, t. II.

défini, indéniable toutefois. Si excessive que soit l'affirmation, elle renferme pourtant quelque parcelle de vérité. Dans tous les cas, elle trouva assez de créance, tant auprès des contemporains que de plus récents historiens, pour qu'il convienne de s'y arrêter un instant et de donner quelques détails sur ce singulier personnage.

Comme Necker genevois d'origine, et fils d'un ancien directeur des finances du duc de Lorraine, passé plus tard dans l'administration française, Jacques Masson, plus connu sous le nom de marquis de Pezai[1], avait débuté dans le monde, en l'an 1756, en qualité d'aide de camp du duc de Rohan. Élégant, bien tourné, d'esprit ouvert, doué, comme écrit un homme qui l'a connu, « d'une rare facilité à se plier à plusieurs objets et d'activité pour les suivre », il avait paru dévoré, dès sa première jeunesse, d'une ambition démesurée, dont il ne faisait point mystère. A un ami qui lui conseillait le repos : « Je veux être, répondait-il, lieutenant général et ministre à quarante ans; ainsi je n'ai pas de temps à perdre. » Pour atteindre son but, il cultivait et il menait de front l'art militaire, la politique et la littérature. C'est dans cette dernière branche qu'il rencontra tout d'abord le

1. Il naquit à Versailles en 1741. Pour tous les détails qui suivent, j'ai consulté le *Journal* de l'abbé de Véri, les *Mémoires* de Besenval, de Soulavie, du comte de Tilly, la *Correspondance littéraire* de La Harpe, la *Correspondance secrète* de Métra, l'*Espion anglais*, etc.



succès. Des vers aisés, d'aimables et légers opuscules, des traductions d'auteurs latins et, mieux encore que tout cela, l'amitié du poète Dorat, dont il se proclamait disciple, lui valurent de bonne heure quelque réputation dans les cénacles littéraires. A son nom roturier, il ajouta bientôt celui d'une terre de sa famille, et il ne signa plus que « marquis de Pezai ». Dès lors, il se sentit lancé sur la grande route de la Fortune.

On souriait bien un peu de son audace et de ses prétentions. La Harpe notamment, son ancien condisciple sur les bancs du collège d'Harcourt, ne se faisait pas faute de lui décocher des sarcasmes : « Il n'est pas gentilhomme, et il se fait appeler marquis; il ne sait pas la syntaxe, et il écrit des volumes; il ne sait pas le latin, et il le traduit. » Des épigrammes couraient, dont voici la meilleure :

> Ce jeune homme a beaucoup acquis,
> Beaucoup acquis, je vous assure.
> En deux ans, malgré la nature,
> Il s'est fait poète et marquis.

Le nouveau marquis laissait dire et poussait hardiment sa pointe. Il avait pour premier appui sa sœur, madame de Cassini, une jolie femme, active, intelligente, ambitieuse comme son frère, peu scrupuleuse sur les moyens, qui tenait dans la capitale une manière de bureau d'esprit, et à qui sa liaison, publiquement affichée, avec le comte de Maillebois, don-

nait un pied dans le monde de la Cour. Il fut lui-même assez heureux pour obtenir la main de mademoiselle de Murard, peu dotée, mais fort belle et d'excellente naissance, ce qui contribua également à ouvrir pour lui bien des portes. Enfin, pour ne négliger aucune chance, il devint peu après l'amant de la princesse de Montbarey [1], cousine de madame de Maurepas, sur qui elle exerçait une réelle influence. Etayé de la sorte, Pezai se vit, à trente-deux ans, colonel dans l'état-major, ce qui ne l'empêchait pas, dit La Harpe, « de se plaindre tout haut qu'on ne fît rien pour lui ».

L'avènement de Louis XVI surexcita ses espérances, fouetta son imagination. Il résolut de risquer son va-tout. Le moyen dont il se servit était d'une singulière audace. Il réussit à gagner le « garçon » préposé au service « des petits appartements » de Versailles et s'assura sa connivence. Tout fut combiné de façon qu'un beau matin Louis XVI, sur la table du cabinet où il rédigeait ses dépêches, trouvât une lettre non signée dont le contenu piqua fort sa curiosité. On lui proposait dans ces pages, conçues en termes respectueux, de lui fournir secrètement, à date fixe, de sûres informations sur toutes les affaires de l'État, sur les choses et sur les personnes, sur toutes questions politiques et mondaines dignes de l'attention

1. Thaïs de Mailly, mariée à l'âge de treize ans, en 1753, au comte, depuis prince, de Montbarey.



royale. Cette première lettre, habile, intéressante, répondait fort bien au programme. L'auteur ne réclamait d'ailleurs nul salaire pour ses peines. Servir son maître avec zèle et franchise serait son unique récompense. Surpris et amusé, le Roi lut jusqu'au bout. D'autres lettres suivirent, qui rencontrèrent le même accueil; et Louis XVI, peu à peu, prit goût à cette correspondance, qui demeura quelque temps anonyme.

Le jour vint cependant où Sartine fut chargé de découvrir le nom du mystérieux informateur, ce qui fut d'autant plus aisé que Pezai ne cherchait qu'à se faire reconnaître. Un entretien qu'il eut avec Sartine le convainquit de l'indulgence du Roi [1]. Il écrivit donc de plus belle, et la correspondance s'établit de la sorte, régulière, abondante, variée, tantôt divertissante, tantôt instructive pour le prince, qui daignait même parfois faire, de sa main, quelques mots de réponse [2]. Maurepas, mis au courant et prévenu par sa femme en faveur de Pezai, ne fit nulle objection à ce commerce épistolaire et, selon sa coutume, tourna la chose en plaisanterie. A quelque temps de là, dans un grand dîner qu'il donnait au duc de Manchester,

1. Si l'on croit Besenval, Louis XVI, quand lui fut révélé l'auteur, renvoya à Pezai une de ses lettres, après y avoir ajouté cette annotation : « J'ai lu », ce qui ne pouvait manquer d'être pris pour un encouragement.

2. *Journal* de l'abbé de Véri.



celui-ci, désignant Pezai : « Quel est donc, interrogeait-il, ce monsieur en habit vert-pomme, veste rose et broderies d'argent, qui est assis au bout de la table? — C'est le Roi, répondait Maurepas. — Comment? — Oui, c'est le Roi, vous dis-je, et je vais vous en donner la preuve : il gouverne ma cousine, madame de Montbarey, qui gouverne madame de Maurepas, qui fait de moi tout ce qu'elle veut. Or je mène le Roi. Vous voyez bien que c'est ce monsieur là qui règne[1]! » Sans attacher à cette boutade plus d'importance qu'il ne convient, on ne peut nier que, pendant quelque temps, Pezai ne jouît auprès du Roi d'une sérieuse influence. « Il s'était créé, dit Véri, par sa correspondance avec le maître, comme un ministère clandestin. »

Il n'existe aucun doute que ce singulier personnage ne fût, depuis plusieurs années, en relations suivies avec Necker. Celui-ci lui trouvait de l'agrément dans les manières et de la souplesse dans l'esprit. Il rencontra bientôt en lui l'intermédiaire commode qui ferait parvenir directement au trône ses idées sur la politique et sur les finances de l'État, et il en profita dans une certaine mesure. Il inspira probablement — si même il ne tint pas la plume — certains mémoires où Pezai exposait au Roi tous les embarras du Trésor et y proposait des remèdes, mémoires clairs, substantiels, remplis d'aperçus ingénieux, dont Louis XVI

1. *Mémoires* du comte de Tilly.

fut frappé et qu'il fit lire à M. de Maurepas. Ainsi s'expliquent les insinuations de Turgot, quand il écrit à Condorcet[1]. « Je crois que M. Necker a envoyé ou donné à M. de Maurepas différents mémoires, soit pendant, soit depuis mon ministère, mais aucun ne m'a été renvoyé, *du moins sous son nom*. » Louis XVI et son vieux conseiller connurent plus tard cette collaboration, et ils rendirent justice au véritable auteur des notes dont ils avaient apprécié le mérite.

Là se borne sans doute la part prise par Pezai à l'élévation de Necker. On a pourtant été plus loin. On a raconté que Pezai avait désigné le premier son ami, son compatriote à l'attention du Roi, qu'il avait vivement insisté pour que le financier genevois fût mis à la tête des affaires; et Sénac de Meilhan, cité par Soulavie, aurait vu de ses propres yeux « le superbe Necker, enveloppé d'une redingote, » attendant anxieusement, « au fond de la remise d'un cabriolet, le moment où le favori devait revenir de Versailles, pour savoir ce qu'il avait fait en sa faveur[2] ».

Nul témoignage autorisé ne confirme cette assertion, qui émane, disons-le, d'un notoire ennemi de Necker. Tout au contraire, les archives de Coppet contiennent

1. Lettre du 29 novembre 1776. *Correspondance* publiée par M. Charles Henry.
2. *Mémoires* de Soulavie, t. IV.

des lettres de Pezai adressées à Necker pour le complimenter de son avènement au pouvoir, lettres d'un ton fort déférent, qui ne font aucune allusion à des services rendus. Et cela seul suffit à rendre l'anecdote douteuse[1]. D'ailleurs Necker, à cette époque, n'avait réellement pas besoin d'un semblable auxiliaire, ni d'un porte-parole pour prôner ses mérites. Depuis quelque temps, en effet, il était en rapports directs avec le conseiller du maître et lui adressait des mémoires sur les affaires publiques. Il avait même avec Maurepas de longs et fréquents entretiens que prolongeait une correspondance amicale, et Maurepas consultait Necker sur la plupart de ses projets. Quand le Mentor imagina sa fameuse division dans les services du contrôle général, c'est à Necker qu'il s'en ouvrit d'abord, ce fut à lui qu'il demanda conseil. La réponse qu'il reçut mérite d'être citée; elle est curieuse à plus d'un titre. Necker constate, en commençant, que la nouvelle de la combinaison projetée s'est répandue plus vite qu'on n'aurait cru et

1. Notons aussi que Necker, une fois au pouvoir, refusa à Pezai la succession, qu'il convoitait, de Trudaine aux Ponts-et-Chaussées et que la disgrâce du marquis suivit de près le ministère de son prétendu obligé. Pezai, se croyant assez fort, avait eu l'imprudence de glisser, dans ses lettres au Roi, quelques critiques et persiflages au sujet de Maurepas. Celui-ci en fut informé, très probablement par Louis XVI, et se vengea du personnage en le faisant nommer « inspecteur des côtes maritimes », ce qui l'éloignait de Paris. Pezai en fut si vivement affecté, que ce renvoi, dit-on, amena sa fin précoce. Il succomba à Blois, le 6 décembre 1777, à l'âge de trente-six ans.

qu' « on en a parlé la veille chez madame du Deffand » ; il proteste n'être pour rien dans cette divulgation, tout en disant que la mesure est généralement approuvée ; puis, abordant de front les questions personnelles et le choix de celui qu'on adjoindrait à Taboureau : « Il ne m'est venu, écrit-il [1], aucune idée sur la personne propre à cette fonction. Il arrive souvent qu'on ne peut indiquer les hommes qu'on connaît, par cela même qu'on les connaît. Ce que je désire par-dessus tout, c'est que vous mettiez la main sur quelqu'un qui vous aime, parce que ce sentiment sera un point de réunion immanquable. Je désire aussi que ce soit toujours moi que vous aimiez le plus... »

L'invite est claire. Elle fut comprise. La lettre qu'on va lire montre que, peu de jours après, une offre positive était adressée à Necker. Celui-ci tout d'abord, y remercie Maurepas d'un billet affectueux, qui sera, déclare-t-il, « sur son cœur toute sa vie » ; il poursuit en ces termes : « Vous m'aimerez encore davantage, quand je pourrai, dans une carrière commune, vous rapporter tous mes sentiments et toutes mes pensées. Ne craignez donc point de déployer toute votre force ; je vous donne ma parole d'honneur que vous n'y aurez point de regrets... Si je puis bien faire, il faudra bien qu'on soit content. Si je ne le

1. Brouillon conservé dans les archives de Coppet.

puis, par des circonstances que j'ignore, je ne serai pas embarrassé, car je m'en irai bien vite[1]... »

Enfin, du bref billet suivant résulte que Necker eut, à ce même moment, une audience privée de Louis XVI, où, pour la première fois, il fut admis auprès du maître qu'il servirait pendant de longues années : « J'ai été, écrit-il[2], si intimidé en présence du Roi, que je n'ai pu exprimer toutes mes pensées. Je prie M. de Maurepas de bien vouloir lui communiquer le mémoire dont il a eu connaissance et que je joins ici. »

C'est au cours de ces pourparlers que s'évanouirent les dernières objections soulevées contre le futur directeur général. Les craintes et les répugnances du clergé à voir nommer un hérétique durent elles-mêmes désarmer devant la nécessité impérieuse de rétablir l'ordre dans les finances. Contre ceux qui luttaient encore, Maurepas se fit hautement le champion de Necker. A un prélat qui l'accablait de doléances et de protestations : « Je vous l'abandonne volontiers, disait-il avec ironie, si vous voulez bien vous charger de payer les dettes de l'État. » Le 22 octobre 1776, la Cour étant à Fontainebleau, Louis XVI signa la pièce, « en forme de brevet », dont je donne ici la teneur : « Sa Majesté, ayant jugé

1. Lettre citée par M. le comte d'Haussonville dans *Le salon de madame Necker*, t. II.
2. Archives de Coppet.

convenable au bien de son service, en nommant le sieur Taboureau des Réaux pour remplir la charge de contrôleur général, de se réserver la direction du Trésor royal, a cru ne pouvoir confier un détail aussi important à personne qui en fût plus digne que le sieur Necker... Sa Majesté l'a nommé et le nomme, pour exercer sous ses ordres la direction de son Trésor, avec le titre de conseiller des Finances et de directeur général du Trésor royal... Louis. »

La « qualité de protestant », comme s'expriment les contemporains, nécessita pourtant certains arrangements de détail, certaines dérogations aux règles ordinaires. Ainsi fut-il convenu que Necker serait dispensé de prêter le serment d'usage à la Chambre des Comptes[1]. Il « travaillerait avec le Roi », le plus souvent en présence de Maurepas, mais ne signerait pas les actes, le Roi devant seul se charger de cette formalité. En acceptant ces conditions, Necker en formulait une autre, qu'il devait maintenir fermement tout le temps de son ministère : il ne toucherait pas d'appointements, sous quelque forme que ce fût. Il alla même encore plus loin, en refusant les menus avantages que la coutume attribuait aux ministres, comme les loges gratuites au spectacle. Ce désintéressement, connu, commenté du public, produisit dès le premier jour une avantageuse impression.

1. Lettre du sieur Rivière au prince Xavier de Saxe. *Loc. cit.*



Jusque dans les lointaines provinces, des légendes s'établirent, représentant le nouveau directeur comme un prodige d'austérité et de simplicité de vie, dédaigneux de tout faste, « se nourrissant uniquement de mets préparés de la main de sa vertueuse épouse ».

L'opinion, au surplus, lui était nettement favorable et l'on attendait ses débuts avec une curiosité sympathique. A peine perçoit-on çà et là quelques murmures vite étouffés, échos de déceptions ou d'inimitiés personnelles. C'est ainsi que le sieur de Vaines — l'inventeur, comme on sait, de la division du contrôle, dont il comptait bien profiter — prétend avoir été « dupé » et demande sa retraite, sous prétexte qu'il ne veut pas « travailler sous M. Necker [1] ». On note aussi quelque méchante humeur dans la famille de Taboureau, laquelle déclare que cet excellent homme est victime d'une « intrigue de Cour », qu'il n'aura que le « simulacre » d'un emploi dont Necker sera le réel occupant. A clabauder ainsi, on obtient de lui la promesse qu'il « essaiera pendant six mois seulement » d'exercer son office et que, passé ce terme, s'il se voit impuissant à faire prévaloir ses idées, il quittera le pouvoir, « avec plus de plaisir sans doute qu'il ne s'est résigné à la volonté de son maître ».

1. Il renonça à la pension à laquelle il disait avoir droit, mais réclama et obtint en échange des lettres de noblesse.



Enfin, ce qui est plus sérieux, on remarque également un assez vif mécontentement parmi les amis de Turgot. Certains vont jusqu'à fulminer, rappelant l'attitude de Necker lors de l'affaire des blés, l'accusant d'avoir pactisé avec les émeutiers, le taxant de démagogie. « Attendons-nous à voir se renouveler les scènes des Gracques! », s'exclame d'un air tragique le chevalier Turgot, frère de l'ancien contrôleur général. Turgot, moins violent, est amer et sceptique; il plaisante un peu lourdement : « Je ne sais, écrit-il[1], si le public sera émerveillé de la traduction que M. Necker nous donnera bientôt de ses grandes pensées; mais j'ai peur qu'il ne fasse des miracles qu'en qualité de saint, ce qui suppose au préalable sa conversion au catholicisme. » Condorcet, d'une plume plus alerte, apprécie comme il suit la nouvelle administration des finances de l'État : « M. de Maurepas exerce notre foi, et le gouvernement sera aussi mystérieux que la théologie. Ce ministère-ci est une véritable Trinité. La finance sera gouvernée comme le monde. Le chef du Conseil (M. de Maurepas) a tout à fait l'air du Père Éternel. Taboureau représentera l'Agneau, dont il a la mansuétude. Pour M. Necker, c'est assurément le Saint-Esprit, et il faut lire les actes des apôtres pour avoir idée du fracas qui accompagne sa venue! »

1. Lettre du 29 novembre 1776. *Correspondance* publiée par M. Charles Henry.

Sans parler de son origine et des circonstances politiques où il arrivait au pouvoir, la personnalité même du nouveau directeur était bien faite pour éveiller et pour retenir l'attention. Il n'était jusqu'à son physique qui ne pouvait passer inaperçu. Très grand, le corps massif et vigoureusement charpenté, il portait haut la tête, que surmontait un toupet relevé. Le visage long, au vaste front sans ride, au menton avancé, charnu, aux lèvres épaisses et serrées, avec un « arc de sourcil fort élevé », dominant des yeux bruns, intelligents et vifs, avait, dit un contemporain, « une forme extraordinaire ». Le fameux Lavater, qui se livra à l'étude détaillée de sa physionomie, prétendait découvrir dans « la couleur, la coupe et l'enfoncement de l'œil un indice de sagesse, de noblesse, de gravité mêlée de douceur », de même que « le teint d'un jaune pâle » décelait un caractère « foncièrement uni et paisible[1] ». La voix, timbrée et musicale, ajoutait du charme aux paroles. Ce qui frappait surtout, c'était un air d'autorité répandu sur toute la personne, un maintien imposant, une attitude de tranquille assurance, qui ne déplaisait pas, parce qu'on la sentait fondée sur un réel mérite. « Si j'avais vu M. Necker sans le connaître, dit encore Lavater dans le morceau que j'ai déjà cité, je ne l'aurais jamais pris pour un homme

1. Portrait de M. Necker par Lavater, publié dans les *Mémoires* de Soulavie.



de lettres, ni pour un militaire, ni pour un artiste, ni pour un négociant. Il était dans l'âme prédestiné ministre. »

Son défaut dominant était incontestablement l'orgueil; mais cet orgueil était une force, parce qu'il se mêlait à des intentions droites, à un réel amour du bien, à un grand respect de soi-même, le préservant de toute bassesse, de toute compromission. « Les hommages mêmes qu'il se rendait l'engageaient, a-t-on dit finement, à en rester digne à ses propres yeux. Il se considérait, lui, sa femme et sa fille, comme d'une espèce privilégiée et presque au-dessus de l'humanité; mais il en résultait qu'il aimait à remplir quelques-unes des fonctions de la Providence, et qu'avec des formes superbes, il faisait beaucoup de bien [1]. »

Comment d'ailleurs eût-il pu douter de lui-même, encensé comme il fut, pendant tout le cours de sa vie, par ses amis, par sa famille, dont il était l'idole? Sa femme, dans son propre salon, lui lira un jour son portrait qu'elle vient de composer, où le mot de « génie » revient presque à chaque paragraphe, où elle le compare tour à tour à un « lion », à un « ange », à un « volcan », à un « Apollon », à une « colonne de feu ». Et le comte de Crillon dira à M. d'Allon-

1. Portrait de Necker par Benjamin Constant, retrouvé dans les papiers de madame Récamier et communiqué à madame Louise Colet.

ville : « Si l'univers et moi professions une opinion et que M. Necker en émit une contraire, je serais aussitôt convaincu que l'univers et moi nous nous trompons! » Faut-il donc s'étonner que, vivant au milieu de telles adulations, il ait quelque penchant à glorifier, à vanter ses mérites et que, faisant, vers la fin de sa vie, son examen de conscience, il écrive sans broncher ces lignes surprenantes : « A mon grand étonnement, je cherche en vain à me faire un reproche »?

« Cette conviction d'impeccabilité qui caractérise le doctrinaire s'alliait toutefois avec une bonhomie réelle[1]. » Sainte-Beuve le dit; tous les témoignages le confirment. Dans la vie ordinaire et au milieu de ses intimes, il se montrait facile, naturel, gai même au besoin, d'une vraie simplicité d'allures. Mais, si le cercle était nombreux, et fût-ce en son logis, il était, au contraire, grave, compassé, gourmé et comme distrait, ne se mêlant à la conversation que pour laisser tomber çà et là quelques mots, d'ailleurs bien dits et bien pensés; après quoi, il rentrait dans son hautain mutisme. « Il manque à M. Necker, remarque madame du Deffand[2], une des qualités qui rend le plus agréable, une certaine facilité qui donne, pour ainsi dire, de l'esprit à ceux avec qui l'on cause. Il

1. *Causeries du Lundi*, Sainte-Beuve.

2. Lettre du 20 mai 1776, à Walpole. *Correspondance* publiée par M. de Lescure.

n'aide point à développer ce qu'on pense, et l'on est plus bête avec lui que l'on est tout seul. » Mais cette réserve même, cette froideur, ce silence, seyaient bien à son personnage, lui composaient une physionomie dédaigneuse qui impressionnait fortement. Il devait à cette attitude une bonne part de son ascendant. On regardait avec admiration cet homme qui parlait peu et qui semblait juger les autres. Ce qu'il perdait en sympathie il le regagnait en prestige.

Avec ces dehors imposants, était-il doué de fermeté, d'énergie dans le caractère? Il semblerait que, par nature, il fût, sinon réellement indécis, du moins lent à prendre un parti. Meister en donne pour preuve qu'il l'a vu quelquefois rester « un quart d'heure dans un fiacre », hésitant vers quel lieu il se ferait d'abord conduire. Sa fille, madame de Staël, ne nie pas cette légère faiblesse, dont la cause était, assure-t-elle, sa conscience scrupuleuse. Quoi qu'il en soit, il est certain que, pendant son premier ministère, il fit preuve plus d'une fois de résolution et d'audace. Mais c'est qu'il se sentait alors soutenu par l'opinion publique, dont il fut, toute sa vie, le dévot serviteur, et qu'il considérait comme une « reine infaillible ».

Cette extrême déférence, cette espèce de superstition, lui ont été amèrement reprochées, et il est vrai que prendre l'opinion pour règle, c'est se donner un guide fugitif, mobile et trompeur. Remarquons



cependant qu'en cette fin du XVIIIe siècle, l'opinion, dirigée par des hommes supérieurs, formée dans des milieux où dominait le savoir et l'esprit, contrainte par la force des choses à surmonter force barrières, à lutter contre cent obstacles — ordonnances de police, arrêts du parlement, mandements épiscopaux — l'opinion, dis-je, pour ces raisons diverses, était plus éclairée, plus contrôlée, et par conséquent plus puissante qu'à aucune époque de l'histoire. Si, malgré tout cela, lui obéir aveuglément fut, comme il paraît, une faiblesse, jamais faiblesse, du moins, ne fut plus excusable.

Les idées de Necker, ses tendances et ses conceptions portaient la triple empreinte de son lieu d'origine, de son éducation et de sa profession première. Né citoyen d'une libre république, il concevait mal le pouvoir absolu. Habitué dès l'enfance à la plus stricte économie, il avait le goût et l'instinct de l'ordre et de la régularité. Enfin, pour s'être, pendant vingt-cinq ans de sa vie, adonné aux affaires de banque, il connaissait les questions de finance, mais c'étaient, en réalité, les seules qu'il connût bien. En matière d'administration, il avait beaucoup à apprendre; et c'est pourquoi, au début de son ministère, nous le verrons se confiner, avec une sage prudence, dans les réformes financières, pourquoi aussi, même quand il sera, par la suite, mieux au

fait des rouages compliqués de l'administration française, il n'abordera les réformes d'ordre politique et social qu'avec une grande circonspection, tâtonnant avant de marcher, cherchant toujours plutôt à améliorer qu'à détruire, à corriger les abus de détail qu'à bouleverser l'ensemble du système.

Il faut encore noter une autre circonstance dont l'influence sur son esprit ne saurait être contestée. Quelques années avant de prendre le pouvoir, il avait fait en Angleterre un assez long séjour, il avait observé et étudié sur place la constitution britannique; de cette étude il avait rapporté une vive admiration pour le régime parlementaire et représentatif et la conviction arrêtée de la nécessité du contrôle national, pour enrayer le gaspillage des deniers de l'État, pour fonder le crédit public sur la confiance du peuple. De cette idée fondamentale procède en grande partie la politique financière de Necker.

On voit par là combien et en quoi il diffère des physiocrates en général et, plus spécialement, de Turgot. Ce dernier, tout imbu de formules et d'axiomes, hardi à briser les vieux cadres pour reconstruire d'après des plans nouveaux, d'ailleurs fermement persuadé que l'intérêt individuel, loyalement éclairé, aboutit forcément à servir tôt ou tard l'intérêt collectif, ne se confie, pour délivrer ces forces inconscientes, qu'à l'autorité absolue et prétend concentrer toute la puissance réformatrice entre les mains

du Roi. Un programme radical réalisé par un vertueux despote, tel est, en résumé, l'idéal de Turgot. Necker, à l'opposé, croit fermement que, sans bouleverser l'édifice, on peut l'aménager et le rendre habitable; il pense que, chez les hommes, l'intérêt personnel a besoin d'être dirigé, modéré par des freins solides, et qu'en attendant les leçons amères de l'expérience, il y faut suppléer par une sage réglementation. Pour réaliser les progrès, il voudrait ajouter à la bonne volonté du prince, l'appui, l'encouragement de la nation elle-même, appelée, dans une certaine mesure, à faire connaître son avis sur quelques questions primordiales, et la résurrection des États provinciaux, participant d'une manière efficace aux innovations désirables, lui semble le plus sûr moyen de réaliser les réformes. Necker tend donc à décentraliser, tandis que son prédécesseur inclinait à tout faire converger vers le centre. Plus conservateur que Turgot, il est aussi plus libéral.

Cette divergence de vues tient à une grande dissemblance de natures. Là où Turgot envisage surtout des principes, Necker tient compte essentiellement des circonstances et des nécessités. Il cherche à s'adapter aux conditions actuellement existantes et il ne prétend s'attacher qu'à des réformes immédiatement et entièrement exécutables. Pour tout dire en un mot, il fait la part des exigences de l'heure et de la résistance des hommes. Il n'est pas, comme l'a dit sa



fille[1], « de ces esprits absolus qui croient tout perdu lorsqu'ils doivent faire quelque concession à la nature des choses et que la moindre colline ferait douter de la rondeur de la terre ». Moins profond penseur que Turgot, Necker est donc un meilleur politique. Il possède mieux le maniement des âmes, la pratique des affaires, l'habitude de résoudre les mille petites difficultés qui journellement se dressent à l'encontre des grands problèmes, le sentiment de la mesure, même dans ce qui est juste et bon.

Sans doute, pour ces raisons diverses, eût-il été à désirer que le ministère de Necker eut précédé l'avènement de Turgot. La souple habileté du premier aurait déblayé le terrain, facilité d'avance la réalisation des hautes conceptions du second, et le rétablissement de l'ordre financier eût sans doute rendu moins ardue l'exécution des réformes sociales. Mais le destin qui mène les événements se soucie peu de la logique et, sourd aux raisonnements des hommes, il poursuit hautainement sa marche impitoyable.

En face d'une personnalité aussi originale et aussi accusée que celle dont je viens de tracer l'esquisse, la physionomie un peu pâle de l'honnête Taboureau ne pouvait guère que s'effacer et bientôt disparaître. Il advint, en effet, ce qu'on pouvait prévoir

1. *Notice sur M. Necker*, par madame de Staël.

sans être grand prophète, ce que le comte de Lauraguais avait prédit du premier jour en ces termes humoristiques : « Je vous remercie de l'avis que vous me donnez du mariage de M. Taboureau avec M. Necker. Je connais ce dernier pour mauvais coucheur, et je crois qu'ils ne tarderont pas à faire lit à part. »

Ce furent d'abord, dans le département du contrôle général, entre les deux services arbitrairement disjoints, de petits conflits de détails constamment renouvelés, mettant les vanités, les ambitions aux prises, puis ensuite des froissements plus personnels et plus intimes. Les femmes mêmes s'en mêlèrent, l'amour-propre assez chatouilleux de madame Taboureau ayant peine à souffrir l'évidente supériorité, physique, mondaine, intellectuelle, de l'épouse de Necker et l'éclat du salon tenu par sa rivale. Envenimée par ces discussions, surgit bientôt une querelle plus sérieuse. Les six « intendants des finances », auxquels l'inamovibilité de leur charge conférait, d'après les usages, une large indépendance, firent mille difficultés pour travailler avec Necker et prétendirent enfin n'avoir affaire qu'à leur supérieur immédiat, le contrôleur général Taboureau. Las d'une lutte énervante, le directeur général du Trésor se décidait alors à provoquer la suppression d'un rouage plus encombrant qu'utile et arrachait au Roi cette mesure radicale. Sur quoi, fureur des intendants, réclamations



auprès de Taboureau, protestations de ce dernier, débat ouvert entre les deux grands chefs de la finance publique, qui l'un et l'autre, au même moment, offrent leur démission au Roi.

« M. Taboureau, lit-on dans une lettre datée du 26 juin 1777, qui avait dimanche dernier renvoyé son portefeuille, a récidivé ce matin dimanche. Sa famille a exigé qu'il renonçât à jouer un rôle peu honorable et trop subordonné[1]. » Un gazetier écrit, le même jour, en style plus familier : « M. Taboureau, cul-de-jatte dans son ministère, ne pouvant remuer ni pied ni patte, puisqu'il n'avait point la destination de l'argent, s'est enfin lassé de son rôle absolument passif[2]. » Necker, de son côté, allait trouver Maurepas, lui dépeignait en paroles éloquentes la position périlleuse du Trésor, lui expliquait la nécessité impérieuse, pour celui qui serait chargé de remédier à tant de maux, d'être sûr de tous ceux qui le seconderaient dans sa tâche, affirmait qu'il se retirerait, si on ne le laissait « maître de sa partie[3] ».

Le choix du Roi était fait à l'avance. Taboureau, pris au mot, obtenait sur l'heure sa retraite, dont adoucissait l'amertume l'octroi d'une assez grosse

1. *Correspondance secrète*, publiée par M. de Lescure.
2. L'*Espion anglais*, t. VI.
3. *Ibid.*

pension sur la cassette royale; Necker, par ce départ, devenait l'unique chef du département des Finances, sans néanmoins, pour cause de religion, être admis au Conseil, ni porter le titre officiel de contrôleur général. Voilà le texte du brevet qui fut signé par Louis XVI, à Versailles, le 29 juin 1777 : « Le Roi, ne jugeant pas convenable de nommer à la place de contrôleur général de ses Finances, vacante par la démission du sieur Taboureau des Réaux, croyant cependant nécessaire de réunir entre les mains d'une seule personne les fonctions relatives à l'administration des Finances, et voulant donner au sieur Necker une preuve de la satisfaction qu'il a de ses services, l'a nommé et nomme pour exercer immédiatement sous ses ordres la place de directeur général de ses Finances. »[1]

Le matin du même jour, Taboureau écrivait à sa sœur, madame de Riancey : « Je sais qu'à quatre heures le Roi acceptera ma retraite, que je lui offris il y a huit jours. Je n'irai au contrôle qu'*incognito* pour y prendre mes papiers. Je m'établis à Passy. » Et en effet, dès le lendemain lundi, Necker transportait ses pénates à l'hôtel du contrôle, situé rue Neuve-des-Petits-Champs. Après sept mois de stage et d'autorité mitigée, il avait enfin les mains libres. On allait le juger à l'œuvre.

1. *Le salon de madame Necker*, par le comte d'Haussonville, t. II.



Une année tout entière avait été perdue depuis le renvoi de Turgot. La France entrait maintenant dans la seconde période de l'immense entreprise, du succès de laquelle allait dépendre le salut de la monarchie séculaire. Elle y entrait avec moins d'espérance, moins d'enthousiasme, moins d'élan que trois années auparavant, à l'aube du nouveau règne, mais avec plus de réflexion, avec le calme et le sérieux qui naissent de l'expérience acquise, du souvenir d'un récent mécompte, avec une sorte de bonne volonté tempérée de mélancolie. Bon nombre de contemporains semblent avoir dès lors compris que, suivant l'expression célèbre, il n'était « plus une seule faute à commettre », qu'une déception nouvelle conduirait immanquablement aux abîmes redoutés.

CHAPITRE III

La famille royale et la Cour en 1777. — Louis XVI et Marie-Antoinette. — Légèreté croissante de la Reine. — La folie du jeu. — Indulgence du Roi. — Chagrin que cet état de choses cause à la cour de Vienne. — L'empereur Joseph II se décide à venir à Versailles. — Portrait de ce prince. — Préliminaires du voyage et négociations. — Arrivée de l'Empereur à Paris. — Son attitude, ses sentiments. — Impatience de Marie-Antoinette. — Départ de Joseph II. — Résultats de cette visite.

Les nécessités du récit m'ont fait précédemment omettre tout ce qui n'avait pas directement rapport à l'accession de Necker au pouvoir. Je dois maintenant revenir un peu sur mes pas et relater un événement qui s'était déroulé quelques semaines auparavant et dont l'influence fut sensible tant sur la politique que sur la disposition des esprits, à la Cour et dans le public. Il s'agit du voyage en France de Joseph II, empereur d'Allemagne et beau-frère de Louis XVI. Pour apprécier comme il convient l'occasion, le but

et l'effet de cette visite sensationnelle, jetons tout d'abord un coup d'œil sur la situation présente de la famille royale et sur son entourage.

Louis XVI est resté tel qu'il s'est montré dès la première heure de son règne, loyal et bon, épris du bien public, désirant le bonheur du peuple et candidement avide de se gagner le cœur de ses sujets. Comme on l'a dit ingénieusement, « sous ses prédécesseurs, le monarque était l'objet du culte des Français; sous Louis XVI, les Français devinrent l'objet du culte du monarque[1] ». L'humanité est le mot d'ordre, la popularité le but. Des mesures proposées par ses ministres successifs, toujours le Roi choisit et adopte de préférence celles qu'il imagine devoir plaire aux humbles et aux déshérités. Mais, vacillant en ses desseins, il ne sait pas poursuivre fermement ce qu'il a une fois commencé et, en témoignant sa bonté, il néglige de prouver sa force. Ainsi laisse-t-il lentement péricliter et s'affaiblir entre ses mains l'autorité, sans quoi nul bien sérieux ne peut utilement s'accomplir. Ses qualités, ses vertus mêmes, par le gauche emploi qu'il en fait, portent atteinte au prestige de la royauté et contribuent involontairement à sa perte. Chaque expérience nouvelle n'a fait, jusqu'à ce jour, que confirmer la triste prédiction de l'abbé

1. Soulavie, *Memoires sur le règne de Louis XVI.*



Galiani : « Attendez[1], et vous verrez avec quelle adresse, quel enchaînement admirable, le Destin — cet être qui en sait bien long — escamotera au meilleur des Rois, au mieux intentionné, tous ses desseins, détournera toutes ses bonnes intentions, et fera tout ce qu'il voudra et que nous ne voudrions pas. »

Dans la période du règne à laquelle nous sommes arrivés, Louis XVI possède encore, dans une assez large mesure, la sympathie et la confiance de la classe populaire. C'est chez ses proches, parmi les familiers du trône, qu'il est le plus injustement traité, le plus cruellement méconnu. Ses frères, ses cousins et ses tantes professent pour lui « un superbe dédain » et l'affublent dans leurs propos d'épithètes outrageantes[2]. Il ne rencontre chez les siens qu'hostilité, envie, intrigue ou trahison. Le Comte de Provence le jalouse et travaille sournoisement à déconsidérer son frère. Il se tient à l'écart, affecte un détachement et des manières bourgeoises, qui, chez le peuple parisien, lui valent de temps à autre une ombre de faveur. Mais sa main perfide se rencontre dans toutes les cabales politiques, dans tous les complots fomentés pour diminuer l'autorité du Roi et pour contrecarrer les vues de ses ministres. Cette malveillance secrète est plus dangereuse qu'une haine déclarée.

1. Lettre du 8 juillet 1774 à madame d'Epinay. Édition Asse.
2. On l'appelait couramment dans la famille royale, rapporte Frénilly, le *serrurier* ou le *gros cochon*.



Le Comte d'Artois, de jour en jour plus enfoncé dans son existence dissolue, grugé par la bande de fripons, de viveurs faméliques, auxquels il a remis le soin de gérer ses affaires, ne songe qu'à tirer de Louis XVI les millions nécessaires pour éteindre ses dettes, le flagorne quand il consent, le vilipende quand il résiste. Sur quelque refus de ce genre, il s'oublie jusqu'à dire tout haut que l'on devrait rayer un *n* des titres de son frère, ce qui ferait *roi de France et avare*; à quoi le Roi, informé du propos, répond avec simplicité : « Je suis avare, en effet, puisque je n'ai d'autre bien que celui de mes sujets. » Quant aux princes des deux branches cadettes de la maison de Bourbon, Orléans et Conti, ils vivent dans une opposition ouverte et presque violente et ils sont pour Louis XVI moins des parents que des adversaires acharnés. Ils donnent d'ailleurs, dans leur vie journalière, l'exemple de tous les scandales, « un vrai fléau pour le pays », comme l'écrit Mercy-Argenteau.

Les deux belles-sœurs du Roi pensent et agissent comme leurs époux. La Comtesse de Provence — *Madame*, selon l'expression usitée, — fausse, hypocrite, cauteleuse, ne perd nulle occasion de dénigrer tout bas les actions publiques ou privées du Roi et de la Reine. Malgré son soin de se cacher, elle réussit par cette conduite à s'attirer, de la part des souverains, une aversion que le sincère Louis XVI

n'essaie guère de dissimuler. Laide et nulle, la Comtesse d'Artois répète sottement, dans un jargon semi-français et semi-italien, tous les méchants propos qui circulent dans son entourage et les aggrave sans les comprendre. A observer ces deux princesses, on pardonne aisément à Marie-Antoinette le mépris dont elle les accable dans ses lettres confidentielles : « Si ma chère maman pouvait voir les choses de près, la comparaison ne me serait pas désavantageuse. La Comtesse d'Artois a un grand avantage, celui d'avoir des enfants. mais c'est peut-être la seule chose qui fasse penser à elle, et ce n'est pas ma faute si je n'ai pas ce mérite. Pour Madame, elle a plus d'esprit, mais je ne voudrais pas changer de réputation avec elle[1]. »

Quant aux trois tantes, filles de Louis XV, Mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie, terrées au château de Bellevue, elles persistent à fomenter, avec l'aigreur de vieilles filles oubliées, les sottes histoires, les médisances, et au besoin les calomnies, qui se répandent dans le public et noircissent la réputation de la Reine et du Roi. Elles n'apparaissent que de loin en loin à la Cour, pour critiquer, blâmer, semer la zizanie dans le ménage royal[2].

1. Lettre du 13 juin 1776. *Correspondance* publiée par d'Arneth.

2. Voir les lettres de Mercy-Argenteau à Marie-Thérèse, et notamment celle du 17 novembre 1778. *Ibid.*

Quels sont, après sept années de mariage et trois années de règne, les rapports établis entre Louis XVI et Marie-Antoinette? La question est complexe et oblige à toucher certains points délicats, qui sont importants pour l'histoire. Un fait est avéré, c'est que Louis XVI, à cette époque, n'est pas encore, à proprement parler, le mari de la Reine et que « l'état matrimonial », pour employer le terme en usage dans les chancelleries, se borne entre les deux conjoints à des relations fraternelles. Les preuves abondent, et la correspondance de Marie-Antoinette avec Marie-Thérèse est pleine, sur ce sujet, de confidences fort claires, où perce son juste dépit, ainsi que son regret de la maternité trop longtemps attendue. La cause réelle de cette situation bizarre est, quoi qu'on en ait dit, plus morale que physique. Louis XVI, selon la pittoresque expression de Sainte-Beuve, est, non pas « muet », mais plutôt « bègue ». Une timidité invincible, la crainte du ridicule, une sorte de frayeur inavouée de sa femme, l'arrêtent au seuil de l'alcôve conjugale et lui font remettre sans cesse l'heure qu'il désire et redoute à la fois. Comme il arrive en pareille occurrence, la difficulté de l'action s'accroît avec la longueur du délai. Parmi ces tergiversations, mariée en 1770, reine en 1774, Marie-Antoinette n'est encore, en 1777, qu'une jeune fille couronnée.

Ceci explique sans doute et excuse bien des choses,

que l'on reproche à l'épouse ainsi négligée : sa froideur un peu dédaigneuse envers ce singulier mari, l'indifférence maussade dont elle fait volontiers parade, l'affectation qu'elle met à se faire une vie séparée, à établir hautement qu'elle ne se plaît qu'avec « sa société » et que seuls « ses amis » comptent dans son existence. Et l'on conçoit aussi la gêne secrète, l'embarras mal dissimulé, dont Louis XVI ne peut se défendre en présence de sa femme, sa condescendance excessive, ses capitulations constantes devant ses plus audacieuses fantaisies, comme s'il éprouvait le besoin de désarmer l'irritation humiliée qu'elle éprouve et de se faire, par ses faiblesses, pardonner ses froideurs.

De toutes ces circonstances, inégalement fâcheuses, résulte pour Louis XVI un isolement complet, le plus cruel de tous, qui est l'isolement dans la foule. Sans parents, sans amis, sans maîtresse, sans femme légitime, peut-être aucun souverain ne connut à un tel degré l'amère souffrance de l'abandon. Un seul homme le console de cette détresse morale, par l'attachement passionné qu'il étale, le dévouement dont il proteste, le cas qu'il semble faire des capacités du jeune prince, c'est son vieux conseiller, c'est le comte de Maurepas. Aussi, entre l'habile Mentor et son royal élève, l'intimité croît-elle dans une progression continue. Il n'est guère de jour, à présent, où le prince n'admette le vieillard « dans son particulier », ne s'entretienne confidentiellement avec lui. Maurepas a-t-il la goutte,



Louis XVI gravit le petit escalier tournant qui, de l'appartement royal, conduit à celui du malade, et il s'assied au pied du lit pendant des heures entières.

Il a des attentions touchantes. Une fois, sans rien lui dire, il fait faire « son portrait en buste », le place lui-même, en grand mystère, dans l'appartement du Mentor, se cache derrière un paravent pour jouir *incognito* de sa première surprise. L'effet dépasse ses espérances. Effusion de Maurepas, exclamations de joie, émotion allant jusqu'aux larmes, et grand attendrissement du Roi, qui dit le soir, en racontant cette scène : « Je savais bien que M. de Maurepas m'était attaché, mais je n'aurais pas cru qu'il le fût au point dont j'ai été témoin aujourd'hui![1] ». Les mauvaises langues prétendirent, il est vrai, que madame de Maurepas, ayant surpris les intentions du Roi, avait averti son époux et dicté ses ardents transports.

Telles semblent être, à l'heure présente, les dispositions intérieures des principaux personnages de la Cour. Si, sous certains rapports, elles laissent à désirer, que dire de ce qui paraît au dehors, de ce qui se révèle aux regards du public? Ici, quelque désir qu'on ait de faire preuve d'indulgence, la justice exige cependant qu'on mette la Reine en cause. Les excuses qu'on peut lui trouver ne sauraient empêcher de reconnaître

1. *Journal* de Hardy, 17 août 1777.



et de juger ses torts. Son goût naturel du plaisir s'est augmenté dans des proportions inquiétantes; il l'entraîne aujourd'hui à de véritables folies. Les fêtes succèdent aux fêtes, plus coûteuses les unes que les autres; en septembre 1777, une seule soirée de Trianon se solde par une note de 400 000 livres. Ce sont, tantôt avec les Polignac, tantôt, et plus souvent, avec le Comte d'Artois, des « parties » continuelles, des bals et des courses « en masque », des promenades aux flambeaux, de trop libres soupers, qui se prolongent fort avant dans la nuit. « Point qui me fait le plus de peine, écrit l'Impératrice[1], c'est que tout cela se fait sans le Roi. »

A cette existence affolée, la Reine perd peu à peu cet instinct de décence et ce penchant vers l'honnêteté qui, à son arrivée en France, lui avaient autrefois valu l'estime et le respect d'une cour foncièrement corrompue. Grâce aux propos, aux exemples surtout, de ceux qui vivent dans sa familiarité journalière, elle devient, chaque jour davantage, indifférente, complaisante même, aux faiblesses et aux vices qui s'étalent sous ses yeux et mérite les reproches que lui adresse, en pure perte d'ailleurs, son ancien confident, le digne abbé de Vermond : « Je passe[2] que

1. Lettre du 31 octobre 1776. *Correspondance* publiée par d'Arneth.

2. Note jointe par Mercy à sa lettre du 17 septembre 1776. *Ibid.*

vous ne preniez garde ni aux mœurs ni à la réputation d'une femme, que vous en fassiez votre amie uniquement parce qu'elle est aimable; mais que l'inconduite en tout genre, les réputations tarées ou perdues soient un titre pour être admis dans votre société[1], voilà qui vous fait un tort infini! »

A cette aggravation dans le laisser-aller correspond une recrudescence de prodigalité. En deux ans, les frais d'écurie pour la maison de Marie-Antoinette ont augmenté de 30 000 livres. Quant aux charges nouvelles, aux sinécures et aux pensions, créées pour satisfaire l'insatiable appétit des amis et des familiers, le total dépasse annuellement 240 000 livres. Le comte de Mercy-Argenteau, tout en déplorant ces abus, constate, à la décharge de Marie-Antoinette, que, si elle réclame ces faveurs pour ceux qui lui sont chers, « c'est aussi souvent par embarras de refuser que par goût et par volonté ». Cela est vrai sans doute, mais on n'en saurait dire autant du gaspillage personnel de la Reine, de la progression continue des dépenses de toilette, des achats de pierreries, et surtout des pertes au jeu. La Reine, à sa table de pharaon, est comme prise de vertige; les tas d'or fondent entre ses doigts, sans qu'elle semble en avoir conscience. Le Comte d'Artois la pousse, l'excite, l'entraîne avec soi sur cette pente. En une nuit, à Marly, la

1. Allusion à la princesse de Guéménée.



Reine perd cinq cents louis, son beau-frère dix-sept mille. De tels excès donnent lieu, comme il est presque inévitable, à des altercations, à des « discussions indécentes », à des « scènes tumultueuses », où s'altère lamentablement la dignité du trône.

Sur ce terrain, Mercy et l'abbé de Vermond se sentent entièrement débordés et vaincus à l'avance; ils finissent même par renoncer à faire de la morale. L'abbé, dans son découragement, songe sérieusement à quitter la partie, à prendre sa retraite; il faut, pour le faire rester à son poste, les instances de Marie-Thérèse : « Ma fille court à grands pas à sa perte, étant entourée de bas flatteurs qui la poussent contre ses propres intérêts. Dans ces circonstances, elle a besoin de vos secours. Mercy et moi espérons que vous tâcherez de traîner votre retraite jusqu'à l'hiver. Si alors les choses ne changent, je ne saurais exiger de vous de nouveaux sacrifices. » Si Mercy est plus résigné, il n'a pas plus d'illusion que l'abbé sur l'efficacité de ses sages homélies : « Les moments[1] de parler de choses sérieuses sont courts. Sa Majesté les finit souvent par un propos de gaieté, en disant que l'heure de la raison viendrait, mais qu'il fallait s'amuser. »

En attendant cette « heure de la raison », les dettes,

1. Lettre du 17 novembre 1776. *Correspondance* publiée par d'Arneth.



à ce métier, grossissent d'une manière effrayante. Vainement, depuis le jour de l'accession au trône, la pension de la Reine a-t-elle été plus que doublée; vainement, sous l'aiguillon de la nécessité, Marie-Antoinette en vient-elle à négliger ses plus sacrés devoirs, à étouffer tous ses instincts de souveraine charitable, à rogner les fonds consacrés à ses aumônes privées et aux œuvres de bienfaisance; malgré ces fâcheux sacrifices, le déficit s'accroît et le gouffre se creuse sans cesse. Elle se débat continuellement en de terribles embarras. Vers la fin de l'année 1776, Mercy, à sa demande expresse, se livre à un examen de ses comptes, fait le relevé ses dettes, constate que le total se monte à de 487 872 livres.

En face de ce gros chiffre, la Reine eut, semble-t-il, un mouvement d'épouvante et presque d'affolement. Métra prétend, dans sa *Correspondance secrète*[1], qu'en cet instant critique elle se serait adressée à Necker. Le directeur, d'après ce même récit, lui aurait répondu « que l'état du Trésor ne lui permettait pas d'accorder cette demande, mais que sa fortune personnelle lui permettait d'offrir cette somme à la Reine ». Les lettres, aujourd'hui connues, de Mercy-Argenteau infligent un démenti formel à cette version peu vraisemblable. C'est à Louis XVI, nous dit l'ambassadeur, que la Reine eut recours, « non

1. 14 janvier 1777.



sans peine », il est vrai, ni sans précautions oratoires, et elle n'eut pas à regretter cette marque de confiance. « Au premier mot que la Reine prononça sur ce chapitre, le Roi, sans hésiter, et de la meilleure grâce du monde, consentit à payer toute la somme. Il ne demanda que quelques mois de délai, voulant que cette dette fût acquittée sur sa cassette particulière et sans l'intervention d'aucun ministre. » Il est établi que Louis XVI tint fort exactement parole, conduite « fort remarquable, observe Mercy-Argenteau, de la part d'un souverain naturellement fort économe, surtout de l'argent qui est sous sa main », de la part du prince minutieux qui inscrit dans ses comptes une dépense de « deux livres pour l'achat d'une pièce de morue et de deux maquereaux », de « deux livres huit sols pour le repassage d'un rabat », et qui réplique au Comte d'Artois, se lamentant d'avoir perdu une forte somme au jeu : « Notre famille est dans le malheur, car j'ai perdu aussi un écu de six francs! »

Cette étrange longanimité n'est point admise dans les classes populaires. On se refuse à croire qu'un prince aussi vertueux, aussi modeste dans ses goûts, d'une telle simplicité de vie, puisse tolérer sans une indignation profonde les légèretés, les prodigalités, dont la vue effarouche le bourgeois parisien. Des bruits circulent dans le public, des légendes s'accré-

ditent, dont on surprend l'écho dans les notes de Hardy : « On donnait pour certain, rapporte le libraire, que le Roi s'était laissé aller à un tel accès de fureur qu'il avait souffleté la Reine, ou qu'il l'avait frappée d'un coup de canne; on allait beaucoup plus loin encore, et l'on débitait ce qu'on devinera mieux que je ne pourrais l'écrire. »

La vérité, bien différente, est que Louis XVI, sauf quelques bouderies passagères, quelques boutades un peu brutales, d'ailleurs aussitôt désavouées, témoigne, la plupart du temps, une extraordinaire indulgence envers les folies de sa femme. Sans doute pense-t-il, comme le dit l'abbé de Vermond, que « la jeunesse et le goût de tout effleurer sans rien approfondir sont la seule source de ses torts », que les années corrigeront tout et remettront les choses en ordre. Sans doute aussi la cause intime que j'ai indiquée tout à l'heure contribue-t-elle grandement à lui fermer la bouche. Toujours est-il qu'il étonne toute la Cour par sa complaisance sans limite, qui confine à la soumission. « Son maintien, dit Mercy, est celui du courtisan le plus attentif, au point qu'il est le premier à traiter avec une distinction marquée ceux des entours de la Reine qu'elle favorise, tandis que l'on sait de notoriété qu'il ne les aime pas. » — « Quand, après les représentations les plus énergiques, reprend plus tard l'ambassadeur, la Reine répond que rien n'arrive sans le bon plaisir du Roi et qu'il est parfaitement

content, toute réplique perd une bonne partie de sa force[1]. »

Louis XVI, à dire le vrai, se contente, la plupart du temps, de constater avec satisfaction que Marie-Antoinette, depuis la disgrâce de Turgot et le *tolle* qui en est résulté, a presque entièrement renoncé à s'occuper des affaires de l'État. Les derniers changements de ministres l'ont trouvée inactive et comme indifférente. Elle n'y a pris aucune espèce de part; elle semble même « n'avoir été informée qu'après coup de l'élévation de Necker au poste de directeur général des Finances et du renvoi de Taboureau[2] ». Tous ses rapports avec Necker se borneront, pendant les premiers temps, à solliciter çà et là quelques faveurs pour ses amis, sous forme de pensions, sinécures ou « parts dans les fermes ». Quant à Maurepas, de tout temps sa bête noire, c'est à peine si parfois quelque raillerie piquante, quelque mot aigre-doux, rappellent de loin en loin l'ancienne antipathie, légers accès d'humeur vite apaisés par l'habile souplesse du ministre, par l'officieuse intervention du Roi. En matière politique, le calme règne présentement dans le ménage royal, et c'est à quoi Louis XVI attache un prix particulier. Il est bien, sur ce point, le docile élève de Maurepas, car le mot d'ordre du vieillard,

1. Lettres du 15 novembre 1776 et 15 novembre 1777, à l'Impératrice. *Correspondance* publiée par d'Arneth.
2. Lettre de Mercy du 15 août 1777. *Ibid.*

depuis le commencement du règne, est de se montrer indulgent pour les inconséquences privées, afin de détourner la Reine d'exercer son activité sur les affaires publiques. La tactique, pour l'instant, semble avoir plein succès.

Nulle part dans toute l'Europe — sans même en excepter Versailles — la situation douloureuse que je viens d'esquisser n'est plus exactement connue et plus amèrement déplorée qu'à la cour impériale de Vienne. Par les rapports précis et consciencieux de Mercy-Argenteau, par les lettres confidentielles de l'abbé de Vermond, la vieille Marie-Thérèse et son fils, l'empereur Joseph II, sont tenus au courant des faits et gestes quotidiens des jeunes souverains qui règnent sur la France et des plus menus incidents de leur intimité. Ce qui leur est révélé de la sorte les remplit de chagrin, de confusion et d'inquiétude. La sollicitude maternelle se double, chez l'Impératrice, d'un sentiment d'humiliation profonde. Elle souffre à la pensée que, dans cette cour française, dont la légèreté, la « ridiculité », comme elle dit volontiers en son patois tudesque, sont, de longue date, pour elle et pour son fils, un sujet habituel de blâme et de scandale, la plus frivole, la plus légère soit une princesse de la maison d'Autriche. Cette idée la poursuit et blesse cruellement son orgueil.

Elle craint aussi — et Joseph II le redoute plus

encore — que cette fâcheuse conduite, le désordre qui en résulte, l'effréné gaspillage d'argent, n'affaiblissent rapidement la puissance d'une nation alliée, dont l'Empire a besoin pour contenir l'ambition de sa dangereuse voisine, la Prusse.

Pour ces raisons diverses, et d'ailleurs toutes intéressées, la cour de Vienne souhaite ardemment voir la cour de Versailles revenir à des sentiments et des pratiques plus sages. Elle ne négligera rien pour parvenir à un si heureux résultat. Tels sont assurément la première origine et l'objet principal de la visite de Joseph II chez le roi son beau-frère, effectuée au printemps de 1777. Les lettres publiées du prince et de ses confidents ne laissent là-dessus aucun doute.

Fils aîné de l'empereur François I[er] de Lorraine, mort en 1765, et depuis lors associé par Marie-Thérèse au gouvernement de l'Empire, mais encore contenu et bridé par une mère jalouse du pouvoir, Joseph II jusqu'alors possédait une autorité plus honorifique qu'effective. De cette pénible dépendance il prenait une revanche en exerçant sur le reste de sa famille, et principalement sur ses sœurs, un contrôle un peu despotique, s'érigeant en censeur de leurs propos et de leurs actes, ne leur ménageant pas les remontrances bourrues et les reproches sévères. Tel il s'était montré, depuis son avènement au trône, à l'égard de



la reine de France, ce dont était, entre elle et lui, résulté une certaine froideur. Las de morigéner en vain, voyant les lettres sans effet, peut-être, pensait-il, des entretiens en tête à tête, des observations faites de bouche produiraient-ils de meilleurs fruits. C'était du moins son espérance.

Par malheur, l'humeur du souverain et sa nature d'esprit devaient faire douter du succès de sa diplomatie, surtout pour discuter avec une créature quelque peu nerveuse et sensible. Instruit, d'esprit ouvert, simple dans ses façons, il gâtait ces bonnes qualités par une sécheresse de cœur, par une rudesse de ton, une brusquerie d'allures, une mésintelligence des nuances, bien faites pour blesser les âmes délicates. Deux fois veuf, il fuyait les femmes, méprisait leur commerce, et s'en vantait très haut : « Je rétrograde furieusement en galanterie, et l'*hibouisme* me gagne, écrivait-il à son frère Léopold [1]. La compagnie des femmes est, ma foi, insoutenable à un homme raisonnable à la longue, et je peux dire que souvent les propos des plus huppées et spirituelles me tournent l'estomac. » Cette prétention à être constamment sérieux allait jusqu'à la pédanterie, et son souci de tout approfondir donnait quelque lourdeur à sa conversation.

On peut lui reprocher aussi le goût de se faire

1. Lettre du 13 juillet 1772. *Maria-Theresia und Joseph II*, publié par d'Arneth.



remarquer, le désir d'étonner, de s'attirer la popularité par des moyens vulgaires, qui frisent ce que la langue moderne nomme *le cabotinage*. Lui-même en convient sans détour, témoin cette phrase d'une de ses lettres à son frère : « Vous valez mieux que moi, mais je suis plus charlatan. Je le suis de raison, de modestie; j'outre un peu là-dessus, en paraissant simple, naturel, réfléchi[1]. » Il plaisait, au reste, à la foule par sa bonne mine et par son visage noble — « la bouche jolie, les dents belles, le sourire agréable[2] », — par le soin qu'il prenait de traiter avec distinction les gens les plus modestes. « Dieu m'a fait naître gentilhomme, disait-il volontiers; je fais le prince le moins que je peux. » Il eût été pourtant peu prudent de s'y fier; à la moindre contradiction, il reprenait bien vite « un ton et une contenance de maître[3] ».

Le projet du voyage en France remontait chez l'Empereur à l'époque des fiançailles de Marie-Antoinette. A son départ de Vienne, en lui disant adieu, il avait dit et répété qu'il irait la voir à Versailles. Plus d'une fois, depuis lors, il avait rappelé cette promesse, mais plus mollement de jour en jour, et sans recevoir de sa sœur un encouragement bien

1. Lettre du 11 juillet 1777. *Maria-Theresia und Joseph II*, publiée par d'Arneth.
2. *Souvenirs* du marquis de Valfons.
3. *Ibid.*



marqué. Mais, au cours de l'été de l'an 1776, l'idée prend corps soudain et, sur-le-champ, il s'occupe de fixer une date. « Je compte toujours, mande-t-il à Mercy-Argenteau [1], choisir un moment propice pour venir voir la Reine et la France... Voilà comment je penserais arranger cette course : je voudrais être les derniers jours du carnaval à Paris, en voir le bruit, et ensuite, pendant le carême, m'occuper des détails tant de la vie privée de ma sœur que des objets d'instruction et de curiosité que cette grande ville contient. » A quelque temps de là, il précise son dessein et revient avec insistance sur son désir de corriger sa sœur et de la mettre « dans le droit chemin », car, ajoute-t-il, « il me paraît qu'elle commence à s'en égarer, et vous pouvez compter que ce ne sera qu'après avoir bien vu et après avoir gagné sa confiance que je réglerai mes propos ».

L'annonce de cette visite fut accueillie, ainsi qu'on devait s'y attendre, avec une visible froideur par les hôtes de Versailles. « La Reine, écrit Mercy [2] au vieux prince de Kaunitz, premier ministre de l'Empire, la Reine est combattue entre le désir de voir son auguste frère, qu'elle aime bien véritablement, et la crainte qu'il n'aperçoive de trop près tout ce qu'elle présume

1. Lettre du 22 août 1776. *Correspondance* publiée par Flammermont.

2. Lettre du 15 novembre 1776. *Correspondance* publiée par d'Arneth.

qu'il trouvera à redire au système de conduite de la Reine, et un jour elle en est convenue avec moi. » Louis XVI, de son côté, — encore que pour d'autres raisons — se sent vaguement inquiet du jugement que pourra porter sur les gens et les choses, et notamment sur les rapports conjugaux du ménage, cet incommode beau-frère. Les ministres, enfin, redoutent l'ingérence de Joseph dans les affaires publiques de France, soit intérieures, soit extérieures, la pression qu'il peut exercer sur un prince jeune et faible pour l'entraîner dans la politique de l'Empire. Vergennes rédige même à l'avance, à l'intention du Roi, un mémoire détaillé, où il énumère les questions que, dans leurs entretiens intimes, pourra soulever l'Empereur, et indique les réponses qu'il conviendra de faire[1].

Kaunitz, dans une lettre à Mercy, résume assez exactement cet état des esprits, dont il prend son parti avec une bonhomie narquoise : « Il m'a paru, dit-il[2], tout simple que la Reine, le Roi et son ministère n'aient exprimé que très sobrement le plaisir que devrait leur faire le voyage de l'Empereur. En voici, selon moi, les causes : la Reine a peur d'être sermonnée; le Roi appréhende que l'Empereur ne le mette dans l'embarras en lui parlant affaires, et le

1. Mémoire du 12 avril 1777. Archives Nationales K. 164.
2. Lettre du 1er janvier 1777 à Mercy. *Correspondance* publiée par Flammermont.

ministère craint que l'Empereur n'insinue des choses favorables aux uns et défavorables aux autres. Et moyennant tout cela, il n'y a pas lieu de s'étonner que tous ces gens-là aient reçu un peu froidement une nouvelle, que certainement ils auraient accueillie tout autrement, s'il avaient su ou pu croire qu'il n'arriverait rien de tout cela. »

Marie-Thérèse elle-même, malgré l'importance qu'elle attache à voir sa fille ramenée vers une existence plus sérieuse, n'est pas très rassurée sur la façon dont s'y prendra Joseph, sur le succès de ses semonces. « Je ne compte guère sur le bon effet de ce voyage, confie-t-elle à Mercy. Si je ne me trompe pas, il s'ensuivra une de ces deux choses : ou ma fille gagnera par ses complaisances et agrémentera (sic) l'Empereur, ou bien il l'impatientera en la voulant trop endoctriner. » De ces deux hypothèses, elle croit, ou feint de croire, la première plus probable : « Il aime, reprend-elle, à plaire et à briller. Je crois que, jolie et agaçante comme est ma fille, mêlant de l'esprit et de la décence dans la conversation, elle remportera son approbation, et il en sera flatté[1]. » Le voyage, dans ce cas, deviendrait inutile, peut-être même plus nuisible que profitable.

Pour remédier à ces inconvénients divers, le prudent et subtil Kaunitz s'avise de dicter à l'Empe-

1. Lettres des 31 octobre et 3 février 1777. *Correspondance* publiée par d'Arneth.

reur tout un plan de campagne, qui n'est pas dénué d'habileté : « Qu'en arrivant[1] il dise avec cordialité à sa sœur et à son beau-frère : *Je ne viens ici que pour donner à tous deux, par la visite que je vous fais, une marque de ma bonne et sincère amitié.* Qu'à tous deux, ainsi qu'à leurs ministres, il ne parle d'aucune affaire, ni domestique ni autre, à moins qu'ils ne lui en parlent les premiers. Pour ce qui est de la Reine, quoi qu'il puisse voir pendant son séjour, qu'il ne lui dise rien du tout, jusqu'au moment où il prendra congé d'elle; mais qu'il lui dise alors : *Je ne vous ai pas dit un mot, ma chère sœur, pendant tout le temps que j'ai passé ici avec vous, sur ce qui vous regarde, parce que je n'ai pas voulu vous mettre dans le cas de supposer que je veux me mêler de vos affaires. Mais je crois devoir vous dire amicalement ma pensée à cet égard, à présent que je suis sur le point de vous quitter.* » Suit toute une homélie, remplie de bons conseils, d'exhortations à la sagesse, du ton le plus attendrissant, de la plus vertueuse éloquence.

Dûment endoctriné, Joseph promet tout ce qu'on veut, et le prince de Kaunitz s'empresse d'en informer son ambassadeur à Paris : « Je vous prie d'aller dire de ma part à la Reine que l'Empereur ne vient à Paris que pour avoir le plaisir de la revoir et d'établir une bonne et sincère amitié personnelle entre lui et le

1. Lettre du 1er janvier 1777. *Correspondance* publiée par Flammermont.



Roi son époux, qu'elle peut être assurée qu'il ne lui parlera d'aucune affaire quelconque, ni domestique, ni autre, à moins qu'elle ne lui en parle, et qu'il serait utile qu'elle prévint là-dessus en secret le Roi et ses ministres, afin que tout le monde ait l'esprit en repos[1]. »

On négocie parallèlement sur tous les détails du séjour. L'Empereur tient avant tout à conserver l'incognito dans la mesure possible. Il ne sera pas Joseph II, mais le comte de Falkenstein, du nom d'un fief de sa maison situé aux frontières de Lorraine, et il sera traité comme tel du jour de l'arrivée jusqu'au jour du départ. « Il est essentiel, écrit-il[2], que je puisse voir les choses dans leur état naturel et qu'on me traite en comte de Falkenstein, tant à la Cour qu'en ville et dans les provinces; tout le fruit de mon voyage et tout l'agrément en dépendent. » Ce désir d'être pris pour un simple particulier, il le poussera, au cours de son voyage, jusqu'à la mystification. Dans une auberge où il couchera, la servante « qui lui tient le plat, dans le temps qu'il se rase », lui demandant s'il n'a point, par hasard, quelque emploi auprès de l'Empereur : « Oui, répondra-t-il gravement, c'est moi qui lui fais la barbe. » Ailleurs

1. Lettre du 3 janvier 1777. *Correspondance* publiée par Flammermont.

2. Lettre à Mercy du 30 novembre 1776. *Ibid.*

son cuisinier, avec son agrément, se fera passer pour l'Empereur, recevra les harangues du maire et du curé, leur donnera sa main à baiser[1].

Un point qui le préoccupe fort — et le seul qui soulève quelques difficultés — est la question du logement à Versailles. « Je suis très décidé, mande-t-il à Mercy-Argenteau, de n'accepter de logement ni au Château, ni au Petit-Trianon, ni dans aucun endroit appartenant à la Cour ou aux princes. Il me faut y être logé pour mon argent, et je préférerais retourner plutôt tous les soirs à Paris que de renverser, pour une seule nuit que j'accepterais de loger à la Cour, tout l'édifice de mon incognito[2] ». Après d'assez longs pourparlers, des observations inutiles, il en faut bien passer par là, en dépit du petit scandale que cause cette fantaisie et des craintes qu'on éprouve sur les « gloses » du public. « Il me sera dur de ne pouvoir le loger auprès de moi, déclare[3] Marie-Antoinette à sa mère. On en sera surpris. Mais je sacrifie tout à ses goûts. Il sera logé et vivra comme il l'ordonnera. » De même, on accepte à Versailles, dans ses détails un peu puérils, la mise en scène de comédie réglée à l'avance par Joseph. « Le jour où

1. *Journal* du duc de Cro¨. — *Autour de Marie-Antoinette*, par M. de Boutry.

2. Lettre du 31 décembre 1776. *Correspondance* publiée par Flammermont.

3. Lettre du 16 janvier 1777. *Correspondance* publiée par d'Arneth.

l'Empereur arrivera, spécifie Mercy-Argenteau[1], je conduirai Sa Majesté par des passages détournés jusque dans les cabinets de la Reine, de façon qu'il ne soit aperçu de personne. Le Roi surviendra quelques moments après, par la communication intérieure de son appartement avec celui de la Reine. »

Différentes circonstances, notamment la mauvaise saison, firent ajourner le voyage de quelques semaines. Le vendredi 18 avril eut lieu enfin l'arrivée à Paris. Vêtu de gris, sans décorations, sans escorte, deux laquais sur le siège, un aide de camp assis à ses côtés, l'auguste voyageur occupait une petite voiture, « laide et légère », entièrement découverte, et, comme il pleuvait à torrents, il était « trempé d'eau[2] ». Il descendit à l'ambassade d'Autriche, au « Petit-Luxembourg[3] », d'où, le lendemain matin, on le conduisit à Versailles dans une voiture de poste. Tout se passa comme il était convenu, et sans aucun cérémonial. Dans les premiers instants, entre Joseph II et sa sœur, on crut remarquer quelque gêne; il fallut pour les mettre à l'aise l'entrée du Roi, cordial et simple, sincèrement affectueux. On dîna, peu après, dans la chambre à coucher de Marie-Antoinette, les

1. Lettre du 17 janvier 1777. *Correspondance* publiée par d'Arneth.

2. *Journal* de Croÿ.

3. La suite fut logée dans un petit hôtel de la rue de Tournon, aujourd'hui le restaurant Foyot.

trois convives « perchés sur des pliants égaux », d'une manière assez incommode; on écartait ainsi des difficultés d'étiquette. L'Empereur, au cours de ce repas, semblait un peu embarrassé; il avait l'air, dit le duc de Croÿ, « d'un étranger respectueux ». Le service était fait par les femmes de la Reine. Le dîner fut rapide; Louis XVI, contre son habitude, fit tous les frais de la conversation.

A quatre heures, on se sépara, et Joseph se rendit à pied chez le comte de Maurepas. Il trouva l'antichambre « pleine de solliciteurs », et comme, au nom du comte de Falkenstein, le valet, ignorant la qualité du visiteur, « ne se pressait pas d'annoncer », l'Empereur alla se mettre au milieu de la foule, le dos contre la cheminée, affectant de dire à voix haute : « S'il est en affaires, ne le dérangez pas. » Maurepas, prévenu, accourut bientôt, essoufflé[1]. L'entretien terminé, Joseph retournait à Paris et se réinstallait au Petit-Luxembourg. Trois jours plus tard, il allait encore à Versailles, y demeurait le soir et couchait à l'hôtel du *Juste*, tenu par le baigneur Touchet. Il y dormait sur une paillasse, avec une peau d'ours pour matelas.

Ces détails singuliers, embellis, amplifiés, commentés dans toutes les gazettes, provoquent la curiosité tout d'abord, puis l'admiration du public. Ce

1. *Journal* de Croÿ.



détachement, cette bonhomie, cette « familiarité vraiment philosophique », plaisaient à l'opinion, s'accordaient merveilleusement bien avec l'esprit du temps. « Tout le monde, écrit avec ironie la comtesse de la Marck, courait après ce monarque extraordinaire », qui méprisait le faste, et, comme il le disait lui-même, « couchait au cabaret ». Partout où il allait, une multitude, pleine d'enthousiasme, se pressait sur ses pas, s'émerveillant de la simplicité et des allures bourgeoises de ce souverain d'un vaste empire qui se promenait à pied par les rues de la capitale, suivi de deux laquais en gris, et qui entrait dans les boutiques pour y faire lui-même ses achats. On se pâmait sur ses moindres paroles : « On répétait les lieux communs qu'il disait avec une emphase à faire mourir de rire. La tête en tournait à tout Paris[1]. » Aussi le peuple fondait-il les plus grandes espérances sur la bienfaisante influence que ne pourrait manquer d'avoir un prince si admirable. Après avoir donné l'exemple, il saurait donner la leçon. Il arrêterait le gaspillage, convertirait la Reine, assagirait la Cour. Et comme « il voyait tout et s'instruisait sur tout », il conseillerait le Roi de la manière la plus utile, il lui rapporterait le fruit de ses observations, lui parlerait avec franchise sur les abus et les réformes[2].

1. Lettre de la comtesse de la Marck à Gustave III de Suède, du 7 août 1777. *Correspondance* publiée par d'Arneth.
2. *Correspondance secrète* publiée par M. de Lescure, 1er mai 1777.

Il n'est pas dans mon plan de raconter par le menu les faits et gestes de l'Empereur pendant les six semaines de son séjour sur les rives de la Seine. D'autres ont fait ce récit avant moi, et je ne puis mieux faire que d'y renvoyer le lecteur [1]. Je ne veux rapporter ici que ce qui touche aux grandes affaires, ainsi qu'aux principaux personnages de la Cour.

Au point de vue de la politique générale, et particulièrement de la politique extérieure, Joseph tient fort scrupuleusement les promesses faites à Mercy-Argenteau. Il ne s'y aventure qu'avec une grande circonspection, par allusions voilées, et, somme toute, il témoigne de plus de réserve et de tact que l'on ne pouvait en attendre. Trois fois il se rend chez Necker, sans le trouver chez lui, ne s'étant pas fait annoncer à l'avance, et, quand il le rencontre enfin, la conversation ne roule guère que sur des choses banales, ce qui ne l'empêche pas, dit-il, de « remporter l'idée la plus avantageuse de l'esprit » du nouveau directeur des

1. On peut consulter notamment, dans l'ouvrage de M. de Boutry *Autour de Marie-Antoinette*, le chapitre sur « Le voyage de Joseph II en France », pp. 289-301. — Un des correspondants du prince Xavier de Saxe, le sieur Pommiès, ajoute les détails suivants sur l'un des incidents qui firent le plus de bruit à Versailles : « L'Empereur a été au pavillon de Louveciennes et a causé un quart d'heure avec madame du Barry, qui était sortie dans ses jardins pour lui laisser la liberté de voir plus à son aise le pavillon. L'Empereur ayant demandé si la maîtresse de la maison était absente, on lui a dit qu'elle était dans le jardin. Alors il a été la chercher, lui a donné le bras jusqu'au pavillon, et ils ont causé d'une manière fort agréable. L'Empereur en a été charmé. » Lettre du 22 mai 1777. Archives de Troyes.

Finances, « idée bien conforme, ajoute-t-il, à celle de son caractère au sujet duquel il n'y a qu'une voix [1] ». C'est de la même manière qu'il cause avec Maurepas, auquel il promet néanmoins « sa protection » auprès de Marie-Antoinette [2], mais sans sortir des généralités, sans s'ingérer dans la politique intérieure, sans souffler mot des intrigues et cabales de la Cour.

Les amis de Choiseul s'étaient flattés de l'espérance que l'Empereur parlerait du duc et chercherait à dissiper les préventions et les défiances du Roi. Une des inquiétudes de Louis XVI était même de voir son beau-frère aborder avec lui ce sujet délicat. Joseph, tout au rebours de ce qu'on supposait, se montra très peu favorable au retour de l'ancien ministre et il félicita le Roi d'avoir tenu bon sur ce point, attitude imprévue qui causa le plus vif dépit à Marie-Antoinette. Bien mieux encore, à quelques jours de là, lors d'une visite de Joseph II chez madame de Brionne, la sœur du duc, la duchesse de Gramont, « ayant fait tomber le discours à plusieurs reprises sur son frère », en disant à l'Empereur que Choiseul « viendrait dans peu à Paris et qu'il serait très empressé à lui faire sa cour », le prince ne répond rien et « tourne les propos sur la pluie et le beau temps », ce dont la

1. Lettre de Joseph II à Mercy, du 4 mars 1780. *Correspondance* publiée par Flammermont.

2. Lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 15 janvier 1777. *Correspondance* publiée par d'Arneth.

duchesse de Gramont se montre « extrêmement mortifiée[1] ».

Circonspect sur les choses d'État, Joseph prend sa revanche avec les questions de personnes et les détails de vie privée. Après les premiers jours employés à se renseigner, à observer ce qui se passe, il se laisse aller peu à peu à sa manie critique, à son esprit frondeur, à son goût de morigéner. C'est sa sœur, la plupart du temps, qui sert de cible à ses sarcasmes, à ses remarques ironiques, parfois à ses coups de boutoir. Il censure ses manières, ses propos, ses dépenses, son penchant pour le luxe; il lui reproche durement la société qu'elle s'est choisie et « l'entourage de ses valets[2] ». Il court des mots piquants qu'il a, dit-on, décochés à la Reine, comme le jour où, celle-ci le consultant sur sa coiffure surmontée d'un panache de plumes : « Je la trouve bien légère pour porter une couronne », aurait-il répondu.

Elle subit ces piqûres, pendant les premiers temps, avec une patience méritoire, mais non toutefois sans témoigner qu'elle en ressent la pointe. « L'Empereur est toujours le même, écrit-elle à sa sœur. Il fait des observations très justes sur tout ce qu'il voit et donne des conseils comme personne n'en sait donner. Des

1. Lettre du prince Xavier de Saxe du 30 avril 1777. Archives de Troyes.

2. *Journal* de l'abbé de Véri. *Op. cit.*

fois, il faut l'avouer, il y met une forme un peu brusque. » Mais, à mesure que le séjour s'avance, ces attaques répétées l'énervent, l'irritent davantage; elle lui reproche, non sans raison, de « pousser la franchise jusqu'au défaut de courtoisie »; plus d'une fois, à présent, il s'élève de « petites querelles », que suivent « de légères bouderies ». Joseph continuant de plus belle, l'heure vient enfin où la Reine se fâche tout à fait et demande nettement à son frère de renoncer, du moins, « à la critiquer en public[1] ».

Louis XVI n'est pas exempt non plus des remontrances de son beau-frère, mais il les prend avec une douceur désarmante. « Le Roi, dit Marie-Antoinette, le regarde avec amitié et, comme il est très timide et peu parlant, il l'écoute volontiers sans mot dire; quand notre frère lui donne de ses coups de critique, il se borne à sourire et se tait. » Si l'on en croit Mercy, Louis XVI, en plusieurs circonstances, aurait provoqué de lui-même les observations de Joseph, lui confiant avec bonhomie les choses les plus intimes, l'entretenant notamment de ses rapports avec la Reine, de sa réserve conjugale, expansif jusqu'au point de gêner son beau-frère, qui ne se retient pourtant pas de lui donner quelques conseils pratiques. On assure que l'Empereur, après ces confidences, eut avec le médecin Lassonne un entretien secret, peu

1. *Mémoires* de madame Campan. — *Correspondance secrète* publiée par M. de Lescure, etc., etc.

de jours avant son départ, et que ce qu'il lui dit eut une grande influence sur la conduite ultérieure de Louis XVI. Joseph exhorte aussi le Roi à se montrer davantage au public, à sortir du cercle fermé où il se confine d'ordinaire, à observer choses et gens par ses yeux et à tenir parfois « des cercles de conversation », car rien n'instruit un homme, affirme-t-il, « comme la causerie, le débat des idées ».

Véri, dans son journal, rapporte un entretien où Joseph s'est vanté à lui d'avoir donné ces excellents conseils : « J'ai dit au Roi, assure l'Empereur, qu'il ferait bien, les après-dînées, d'aller, en petit cercle, causer chez M. de Maurepas. Il n'y dira rien d'abord, mais à la fin il fera comme tout le monde. — Personne en effet, acquiesce l'abbé de Véri, ne serait plus propre à remplir cette vue que M. de Maurepas, car c'est précisément dans la conversation qu'il a le plus de lumières. Il discute bien, il voit à merveille, et si l'action y répondait !... » Il semble bien, d'ailleurs, que, sur la plupart des sujets abordés dans leurs entrevues, les deux souverains soient tombés à peu près d'accord. Telle est leur bonne entente, au moment du départ, qu'ils conviennent, une fois séparés, de ne pas rompre leur commerce et d'entretenir ensemble un correspondance régulière.

Il en est tout différemment avec les princes du sang, surtout avec les Comtes de Provence et d'Artois.



De leurs torts et de leurs défauts, rien n'échappe aux regards du trop clairvoyant visiteur ; les intrigues du premier, ses menées souterraines pour s'attirer, au détriment du Roi, la faveur populaire, le soin constant qu'il prend de contrecarrer sournoisement les intentions et les vues de son frère, la vie débauchée du second, ses étourderies, ses folies, sa fureur de dépenses. Joseph ne peut, dans ses lettres intimes, retenir l'expression de son antipathie, de son aversion même, pour la plus grande partie de la famille royale : « Monsieur, écrit-il à son frère, est un être indéfinissable ; mieux que le Roi, il est d'un froid mortel. Madame, laide et grossière, n'est pas piémontaise pour rien, remplie d'intrigue. Le Comte d'Artois est un petit-maître dans toutes les formes ; sa femme, qui seule fait des enfants, est imbécile absolument[1]. »

Le hasard veut que les deux princes entreprennent, à cette heure, un grand voyage à travers les provinces, à l'est et au sud de la France. Ils y déploient un fastueux appareil, accompagnés d'une suite nombreuse, donnant et recevant partout les fêtes les plus coûteuses, provoquant le scandale de tous les pays qu'ils parcourent. La comtesse de la Marck, dans ses lettres à Gustave III, nous donne la note du sentiment public : « Monsieur et le Comte d'Artois, écrit-elle[2],

1. Lettre du 11 mai 1777. *Maria-Theresia und Joseph II. Correspondance* publiée par d'Arneth.

2. Lettre du 11 mai 1777, *Correspondance* publiée par d'Arneth.

viennent de voyager, mais comme ces gens-là voyagent, avec une dépense affreuse, la dévastation des postes et des provinces, et n'en rapportant qu'une graisse étonnante. Monsieur est revenu gros comme un tonneau. Pour M. le Comte d'Artois, il y met bon ordre par la vie qu'il mène. » On juge quelles sont, à ce spectacle, les impressions du souverain économe qui, pour un voyage de deux mois, s'enorgueillit de n'avoir pas, en tout, dépensé un million, en comptant dans cette somme de riches présents et des charités abondantes. « Je n'ai pu voir tout cela sans indignation, confie-t-il à Mercy[1], et à moins que votre Maurepas ne soit une pomme cuite (*sic*), on ne conçoit pas qu'il souffre chose pareille!

La vraie opinion de Joseph sur les personnes et les institutions, c'est dans les lettres qu'il adresse à son frère Léopold[2] qu'il convient d'en chercher surtout la sincère expression. Au demeurant, et malgré ses vertes critiques, on y voit bien qu'il n'est pas pour sa sœur un juge foncièrement malveillant; il rend même hommage en passant à certaines de ses qualités : « La Reine est une jolie femme; mais c'est une tête à vent, qui est entraînée toute la journée à courir de dissipation en dissipation, parmi lesquelles il n'y en a que de très licites... Elle ne pense qu'à

1. Lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 15 juillet 1777. *Correspondance* publiée par d'Arneth.
2. *Maria-Theresia und Joseph II*, *Op. cit.*

s'amuser; elle ne sent rien pour le Roi. Sa vertu est intacte; elle est même austère par caractère... C'est une aimable et honnête femme, un peu jeune, peu réfléchie, mais qui a un fond d'honnêteté et de vertu. Le désir de s'amuser est bien puissant chez elle, et comme l'on connaît ce goût, on sait la prendre par son faible... » Quand il parle du Roi, il le trouve « mal élevé, faible pour ceux qui savent l'intimider, et par conséquent mené à la baguette, dans une apathie continuelle », point sot pourtant, assez instruit, rempli d'intentions droites.

Il met le doigt avec justesse sur le vice capital de la haute administration dans les dernières années de l'ancienne monarchie française : « Chaque ministre, dans son département, est maître absolu, mais avec la crainte continuelle d'être, non dirigé par le souverain, mais déplacé. Par là, chacun ne tend qu'à se conserver, et aucun bien ne se fait, s'il n'est analogue à cette vue. Le Roi n'est absolu que pour passer d'un esclavage à un autre. »

Six semaines s'étaient écoulées à cette espèce de revue générale, passée par le souverain de la nation alliée. Tant chez les hôtes que chez le visiteur, une certaine lassitude commençait à se faire sentir. Le public parisien revenait peu à peu de l'engouement des premiers jours, de l'excessive admiration qu'avaient tout d'abord excitée les allures d'un prince aussi

original. « On s'est peut-être trop accoutumé à le voir, remarque madame du Deffand. Les impressions qu'il a faites sont usées. La simplicité plaît, mais à la longue paraît peu piquante. » L'Empereur, de son côté, se fatiguait visiblement de maintenir sans relâche l'attitude affectée à laquelle il devait la plus grande part de son succès. « J'ai passé pour un oracle sans l'être, confesse-t-il à son frère. Je quitte ce royaume sans regret, car j'en avais assez de mon rôle. » Les derniers jours du mois de mai furent employés par lui aux préparatifs du départ et à la réalisation du but essentiel du voyage.

A la veille de quitter Paris, se ressouvenant sans doute des conseils de Kaunitz, il s'occupe en effet, de rédiger, pour la laisser à Marie Antoinette, une instruction écrite, où elle trouvera un guide moral pour se conduire désormais dans la vie. Voici comment la Reine en informe l'Impératrice : « J'avouerai[1] à ma chère maman qu'il m'a donné une chose que je lui ai bien demandée et qui m'a fait le plus grand plaisir : c'est des conseils par écrit qu'il m'a laissés. Cela fait ma lecture principale dans le moment présent. » En dépit des affirmations de Marie-Antoinette, on a droit de concevoir des doutes sur l'efficacité de cette longue homélie, édifiante à coup sûr, mais filandreuse, déclamatoire, d'une sensiblerie larmoyante

1. Lettre du 14 juin 1777. *Correspondance* publiée par d'Arneth.



et d'une vague phraséologie, où manque essentiellement l'accent de la sincérité : « Vous êtes faite pour être heureuse, vertueuse et parfaite ; mais il est temps, et plus que temps, de réfléchir et de poser un système qui soit soutenu. L'âge avance ; vous n'avez plus l'excuse de l'enfance. Que deviendrez-vous, si vous tardez plus longtemps? Une malheureuse femme, et encore plus malheureuse princesse. Et celui qui vous aime le plus dans toute la terre, vous lui percerez l'âme ! C'est moi, qui ne m'accoutumerai jamais à ne pas vous savoir heureuse... » Joseph comptait beaucoup sur l'effet de cette éloquence : « Vous me ferez plaisir, écrit il à Mercy quelques jours après son départ, de me dire si mes sermons ont produit quelque fruit et changement dans la vie de la Reine. »

A en croire Marie-Antoinette, elle eût été d'abord profondément touchée. Rien, disons-le, n'empêche de supposer que, sur son âme douce et frivole, ces marques d'intérêt, ces adieux solennels, aient fait quelque impression, une impression vite effacée. On le croirait d'après ses premières lettres : « Madame ma très chère mère, le départ de l'Empereur m'a laissé un vide dont je ne puis revenir. J'étais si heureuse pendant ce peu de temps, que tout cela me paraît un songe dans ce moment-ci. Mais ce qui n'en sera jamais un pour moi, c'est tous les bons conseils et avis qu'il m'a donnés et qui sont gravés à jamais dans mon cœur... » Elle parle encore, un peu plus

loin, de son émotion violente et de son « désespoir » à l'heure de la séparation. Elle se loue fort aussi des « attentions et des recherches de tendresse du Roi » pour atténuer sa peine, attentions et recherches, ajoute-t-elle d'un ton pénétré, « que je n'oublierai de ma vie et qui m'y attacheraient, si je ne l'étais déjà[1] ».

Il est juste de constater, dans les journées qui suivent, comme un léger effort de Marie-Antoinette pour mettre un peu plus de sérieux dans sa vie. Les lettres de Mercy sont sur ce point formelles : « Elle m'a parlé[2] d'un ton fort recueilli sur ses projets de réforme de conduite. Depuis huit jours, elle n'a fait aucune promenade dans Paris et elle n'a point joué aux jeux de hasard. Il est visible qu'elle réfléchit au point capital, d'être plus attentive avec le Roi et de se montrer plus fréquemment avec lui. » Deux mois après, assure l'ambassadeur, toute trace des leçons de Joseph n'a pas encore entièrement disparu. Il est vrai qu'il le dit à l'Empereur en personne, ce qui infirme un peu l'autorité du témoignage : « Cette auguste princesse[3] reste encore, dans plusieurs articles de sa conduite, dans les termes de réformes que Votre Majesté y a opérées. Les moments de retraite

1. Lettre du 14 juin 1777. *Correspondance* publiée par d'Arneth.
2. Lettre du 15 juin 1777. *Ibid.*
3. Lettre du 15 août 1777. *Correspondance* publiée par Flammermont.

et de lecture subsistent, ainsi que le maintien plus attentif et plus amical avec le Roi. Il faut joindre à cela une diminution considérable dans les objets de dissipation bruyante. »

Mais, aussitôt après ces constatations consolantes, il se voit obligé d'avouer que, des torts de la jeune souveraine, le plus dangereux, « le plus fatal » reparaît de plus belle, à savoir la passion du jeu : « La princesse perd maintenant assez pour se trouver très gênée dans toutes ses autres dépenses. Il n'y a plus de fonds pour les œuvres de bienfaisance, et le pire de tout, c'est le mauvais exemple, le regret qu'il cause au Roi et l'effet fâcheux qu'il produit dans le public. »

Que l'on attende deux mois de plus, et tout reprendra comme devant, peut-être même avec aggravation. « Je ne reviens point de mon étonnement, dira le bon Mercy-Argenteau[1], sur la courte durée des impressions faites par Sa Majesté l'Empereur sur l'esprit de la Reine, et, après avoir vu cette auguste princesse, pendant deux mois, si bien pénétrée des vérités utiles qui lui ont été représentées, il est inconcevable que toutes choses reviennent à un état réellement pire qu'il n'était avant le voyage de l'Empereur. J'ai lieu de croire que le règlement écrit par Sa Majesté a été supprimé et jeté au feu ! »

1. Lettre à Marie-Thérèse, du 17 octobre 1777. *Correspondance* publiée par d'Arneth.



Au bout du compte, le seul résultat appréciable — et il est important sans doute — du voyage de Joseph est le rapprochement conjugal qui s'opère à Versailles dans les premières semaines qui suivent le départ du souverain. « Enfin, me voilà reine de France! » s'écriera Marie-Antoinette, en s'adressant à sa lectrice, madame Campan, entrée un matin dans sa chambre. Louis XVI lui-même, à quelque temps de là, envoie à son beau-frère ces lignes où respire une naïve et touchante fierté : « Vous me reprocherez de ne vous avoir pas mandé ce qui s'est passé entre la Reine et moi. J'attendais quelque chose de plus pour vous en faire part. Deux fois, nous avons eu quelques légères espérances; mais, malgré qu'elles n'aient pas réussi, je suis sûr d'avoir fait tout ce qu'il faut, et j'espère que l'année prochaine ne se passera pas sans vous avoir donné un neveu ou une nièce [1]. » Après ces confidences intimes, il ajoute d'un ton attendri : « C'est à vous que nous devons ce bonheur, car, depuis votre voyage, cela a toujours été au mieux, jusqu'à parfaite conclusion. » A quoi l'Empereur réplique en ces termes encourageants : « Les nouvelles que vous voulez bien me donner de votre lien conjugal me font le plus grand plaisir, et vous voulez même presque me laisser l'opinion d'y

1. Lettre du 22 décembre 1777 à l'Empereur, citée par M. le comte de Pimodan dans son livre sur *le comte de Mercy-Argenteau.*

avoir contribué par mes propos... Continuez de même. »

Prochainement, en effet, apparaîtront des symptômes de grossesse, et à Versailles les gens bien informés devinent à qui revient l'honneur de ce grand événement. « On en attribue le mérite à l'Empereur, écrit dans ses mémoires le comte de Saint-Priest. En interrogeant sa sœur sur sa stérilité, il en apprit la cause. Il ne s'agissait que d'un peu d'adresse de la part de la Reine...[1] » A ce point de vue, tout au moins, le voyage de Joseph n'avait pas été en pure perte.

Quant à l'effet produit sur l'opinion par le séjour en France du monarque autrichien, il semble bien qu'il fut plus nuisible qu'utile. Nul ne doutait que le but de Joseph ne fût essentiellement de raisonner et d'assagir sa sœur, de l'arracher aux influences qui l'entraînaient dans des voies périlleuses, de remettre de l'ordre et de la décence à la Cour. Le désappointement fut profond, lorsqu'on vit les bonnes impressions si rapidement détruites et les anciennes façons de vivre si aisément ramenées à leur train coutumier. On avait beaucoup espéré; on s'en irrita davantage. La physionomie de façade adoptée par l'Empereur, son économie, son sérieux, sa simplicité d'existence, faisant contraste avec le luxe et le goût du plaisir

1. Mémoires inédits du comte Guignard de Saint-Priest.



étalés à Versailles, suscitèrent dans l'esprit public des comparaisons désastreuses. La frivolité de la Reine en parut plus choquante, la faiblesse du Roi plus fâcheuse. On les jugea dès lors l'un et l'autre incurables. La tentative de réforme avortée rendit les vices plus apparents, les abus plus intolérables.

CHAPITRE IV

Estime professée par Joseph II pour le comte de Saint-Germain. — Faveur de celui-ci à son avènement au ministère. — Ses principes généraux, son *décalogue*. — Réformes opérées dans la Maison militaire du Roi. — Difficultés rencontrées dans cette tâche. — Autres réformes de Saint-Germain relatives aux officiers : la vénalité des charges dans l'armée, les colonels *à la bavette*, la non-résidence dans les garnisons. — Malencontreuse intervention de Marie-Antoinette.

Le premier acte politique un peu considérable qui succédera au départ de l'empereur d'Allemagne attestera, d'une manière éclatante, le peu d'effet produit sur les hôtes de Versailles par ses exhortations et le peu de durée des résolutions prises. Parmi les ministres du Roi, l'un de ceux que Joseph avait le mieux prônés, dont il avait vanté les vues avec le plus grand enthousiasme, dont il avait le plus chaudement recommandé le maintien à Louis XVI, était le comte de Saint-Germain, secrétaire d'État pour la Guerre. Il lui avait rendu visite dans son logement de l'Arsenal,



s'était fait expliquer par lui les réformes réalisées et celles qui étaient en projet. Il lui avait publiquement prodigué les marques de son estime, l'avait hautement encouragé à poursuivre une tâche difficile, que lui seul, assurait l'Empereur, pouvait mener à bien, « parce qu'il y apportait la constance d'un philosophe et le courage d'un soldat[1] ».

Quatre mois après cette visite, qui n'avait pas manqué de produire une vive sensation, le comte de Saint-Germain, en butte à l'hostilité de la Cour, trahi par M. de Maurepas, battu froid par la Reine et abandonné par le Roi, était contraint de se retirer des affaires, et l'on installait à sa place un courtisan frivole, un médiocre intrigant. Pour expliquer cette chute et en mesurer l'importance, il nous faut jeter un regard sur les opérations du ministre réformateur qui, par ses vastes plans, par ses intentions droites, par ses essais hardis et par son insuccès final, fut à certainsé gards, quoique avec une moindre envergure, une manière de Turgot, un Turgot militaire.

Son avènement[2], comme celui de Turgot, avait été accueilli du public avec une réelle allégresse. Par son passé, par les récits de ses anciens compagnons d'armes, en France, en Allemagne, en Danemark,

1. Lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 15 juin 1777. *Correspondance* publiée par d'Arneth.

2. Voir *Au Couchant de la Monarchie*, tome I, p. 265.

partout où il avait servi dans sa carrière aventureuse, on connaissait son caractère entier, son honnêteté bourrue, son horreur des routines et des sentiers battus. On le savait aussi sans parti, sans coterie, « isolé à la Cour » et ne dépendant de personne. Et tout cela, dans les milieux bourgeois, philosophiques ou militaires, plaisait infiniment, donnait l'idée d'un homme qui ne ménagerait rien, flattait cet « esprit de réforme » qui, comme dit le duc de Croÿ, était alors « le goût à la mode, dans un pays où tout est mode[1] ».

Sauf quelques dignitaires pourvus de charges lucratives, quelques militaires haut placés, qui redoutaient toute innovation, tout changement, comme une menace pour leurs intérêts personnels, Saint-Germain, au début, ne rencontrait aucune hostilité sérieuse, aucune prévention malveillante. Maurepas, après son premier entretien avec le ministre nouveau, mandait à madame de Praslin l'impression favorable qu'il ressentait, et chacun avec lui : « Il est inutile de vous exprimer la sensation agréable occasionnée par le retour de M. le comte de Saint-Germain. Il n'y a qu'un cri dans tous les ordres, et l'on répète : il est toujours le même! » Les salons, les bureaux d'esprit formaient aussi les plus excellents pronostics : « Je crois que le choix de cet homme ne déplaira

1. *Journal* de Croÿ.



à personne, excepté à ceux qui étaient ses ennemis particuliers », ainsi s'exprime la marquise du Deffand. Et mademoiselle de Lespinasse renchérit en ces termes : « C'est un homme de mérite; c'est un homme isolé. Il est arrivé là sans intrigue. On doit croire qu'il ne voudra que le bien. » Voltaire lui-même renonçait à ses répugnances contre un officier général qui avait débuté par être « six ans jésuite », et convenait que, somme toute, « il y a d'honnêtes gens partout ».

La Reine, sans le connaître, et sans avoir pris part à sa nomination, l'acceptait de bonne grâce : « M. de Saint-Germain, écrivait-elle à sa mère, est établi ici avec l'applaudissement de tout le militaire, si j'en excepte quelques grands seigneurs qui craignent de ne pas trouver leur compte avec lui. » Enfin Louis XVI, plus que personne, ne pouvait guère manquer d'être bien disposé envers celui qui, persécuté et presque chassé de France autrefois par l'influence du parti Pompadour, recevait sous le nouveau règne la réparation éclatante due à sa probité sévère. Il avait lu d'ailleurs les « mémoires sur le militaire » rédigés en exil par le général disgracié; il en avait goûté la franchise, la hardiesse, la rude indépendance, et les premiers Conseils d'État tenus après l'installation du comte de Saint-Germain n'avaient fait qu'augmenter la bonne opinion qu'il avait de ses mérites professionnels.

Il s'y joignit bientôt de l'estime pour son caractère.

Il lui sut notamment bon gré de son raccommodement loyal avec le maréchal de Broglie. Jadis leurs démêlés avaient été publics; c'était au maréchal que Saint-Germain imputait, en partie, sa disgrâce; cependant, à la Reine lui demandant un jour où en était cette vieille querelle, il avait répondu : « Madame, ma mémoire ne me rappellera jamais ce que mon cœur a pardonné. » Ce mot, rapporté à Louis XVI, l'avait profondément touché [1].

La bienveillance royale, pour ces divers motifs, devenait promptement si marquée que, dans le populaire, couraient des bruits sans doute exagérés : « On entendait dire [2], d'après les nouvelles de la Cour, que le comte de Saint-Germain prenait si bien dans l'esprit du Roi, qu'on commençait à être persuadé qu'au cas où le sieur de Maurepas viendrait à manquer, il serait fort possible que Sa Majesté lui accordât la même confiance qu'Elle avait paru en avoir pour ce seigneur, depuis la mort de Louis XV. »

Malgré sa « sauvagerie », son ignorance des choses de Cour et son inexpérience des hommes, Saint-Germain comprenait l'importance capitale de profiter du premier enthousiasme, du « consentement quasi unanime » des débuts, pour frapper des coups décisifs et opérer, dans le département qui lui était confié, les « grandes révolutions » qu'il jugeait

1. *Journal* de Hardy, 6 janvier 1776.
2. *Ibid.* Novembre 1776.

nécessaires. Quelques semaines lui suffirent, en effet, pour amorcer de graves réformes et en annoncer beaucoup d'autres. « La hardiesse des opérations du comte de Saint-Germain, dès les premières semaines de son arrivée au ministère, dit le gazetier Métra[1], étonne, étourdit comme un coup de foudre! Bientôt tout sera changé, réformé dans son département. »

Mais cette surprise heureuse et cette admiration charmée étaient une source de danger. Une légende se formait autour de Saint-Germain, dont il serait un jour victime. « Paris voulait que, pour sa gloire, il s'en allât un bâton à la main, qu'il vécut en ours, en homme singulier, et qu'il forçât pour emporter son plan. » Pour tout dire en un mot, on exigeait qu'il « sabrât tout », et « quelque ferme que fût cet homme peu commun, Paris était encore plus ferme et plus sabrant que lui ». De là, de cet état d'esprit, viennent, du moins en partie, les mille difficultés qui vont prochainement l'assaillir. Toute temporisation passera pour une faiblesse, tout ménagement pour une « lâche reculade[2] ».

Pour nous permettre de connaître et d'apprécier, dans leur ensemble, les idées et les vues du comte de Saint-Germain, il est un document précieux : ce sont les « dix principes » rédigés de sa main et

1. *Correspondance secrète*, 1er janvier 1776.
2. *Journal* de Croÿ, janvier et février 1776.

désignés dans ses *Mémoires*[1] comme contenant les règles immuables — « éternellement vraies », écrit-il — qu'il jugeait devoir présider à l'administration de l'armée. On y trouve à la fois l'indice de son sens clairvoyant, de sa scrupuleuse honnêteté et de son esprit tout d'une pièce, systématique, dépourvu de souplesse. Voici sous une forme abrégée, quelques-unes des maximes dont se compose ce *décalogue* :

— L'intérêt, dans l'armée, a pris la place de l'honneur. Il faut réagir contre cet élément de corruption. L'état militaire ne doit pas enrichir.

— Point de titre sans grade; point de grade sans fonction.

— L'ancienneté dans l'avancement est une bonne méthode, mais elle ne doit avoir la préférence qu'à mérite égal, car « les emplois ne sont pas faits pour les hommes, mais les hommes pour les emplois ».

— Le militaire doit avoir toute sécurité relative-

1. *Les Mémoires du comte de Saint-Germain* ont été publiés en 1779, l'année d'après sa mort. Ils furent écrits, dit La Harpe, « dans l'intervalle qui s'est écoulé entre sa disgrâce et sa mort », et imprimés par les soins d'un de ses amis, l'abbé de La Montagne. On a, dès leur apparition, contesté leur authenticité; mais, sans même invoquer la forme et l'esprit de ces pages, qui concordent absolument avec tout ce que l'on connaît de M. de Saint Germain, on a le témoignage du baron Christian de Wimpfen, qui fut longtemps le plus intime ami de l'auteur des *Mémoires*, et qui, en les rééditant et en les commentant, affirme avoir « tenu l'original entre ses mains » et certifie qu'il « n'y existe pas un seul mot qui ne soit écrit de la main même de M. le comte de Saint-Germain ». Ce témoignage suffit à lever tous les doutes.

ment à son grade et à son emploi. Il ne doit en être privé que par sa propre faute, s'il manque à ses devoirs, et en entourant cette privation de formes juridiques.

— La religion et la morale sont « le thermomètre assuré qui marque l'éclat des nations. Toute troupe sans religion et sans mœurs ne sera jamais bonne. »

Sur ces principes, dont la plupart sont justes en eux-mêmes, Saint-Germain, dès les premiers jours, entreprit d'établir son plan général de réforme.

Au point de vue pratique, l'idée fondamentale à laquelle il s'attache est l'impérieuse urgence d'accroître, d'une manière importante, l'effectif de l'armée, qu'il juge insuffisant. La France, en temps de paix, n'entretenait guère alors qu'une centaine de mille hommes[1], chiffre notablement inférieur, par proportion avec celui de la population, aux chiffres relevés chez les puissances voisines, et notamment en Prusse. Cet effectif restreint, Saint-Germain prétend le doubler, et l'on verra qu'il y réussit à peu près. Mais, en même temps, vu l'état des finances, il entend ne pas augmenter le budget de la guerre; et c'est là le point difficile, c'est là qu'avec une curiosité ironique l'attendent les gens qui doutent de son « génie ». Voici ce qu'on peut lire dans une gazette du temps : « Le premier soin de M. de Saint-Ger-

1. 170 000 sur le papier, mais beaucoup moins dans la réalité.



main a été de représenter au Roi qu'il était inconvenable que, tenant le premier rang parmi les puissances d'Europe, la France fut celle qui eût le moins de troupes. Il lui a fait sentir la nécessité d'avoir au moins 200 000 hommes toujours sur pied, tant que le système de ses rivaux serait de tenir en activité d'aussi nombreuses armées... Mais voici son coup de génie : il prétend se suffire à lui-même! Il demande seulement à Sa Majesté qu'Elle lui laisse carte blanche pour toutes les réformes et réductions qu'il voudra faire, et il se fait fort de retrouver sur de certaines économies ou suppressions de quoi remplir son plan. S'il réussit, il aura la gloire d'avoir découvert la pierre philosophale de l'administration[1]. »

Si l'on néglige la forme malveillante, la pensée qui dirige, du début à la fin, toute l'administration du nouveau secrétaire d'Etat est fort exactement résumée en ces lignes. Beaucoup d'hommes avec peu d'argent; aucun accroissement de dépenses et de larges économies. C'est vers ce double but que convergent tous ses efforts, c'est dans l'espoir de le réaliser qu'il promulgue, en moins de deux ans, quatre-vingt-dix-huit ordonnances, un code complet, transformant entièrement toute l'organisation de son département, et c'est ainsi qu'il s'attire le surnom — tenu alors pour injurieux — de *Maupeou militaire*.

1. L'*Espion anglais*, novembre 1775.

Je n'entreprendrai pas ici l'analyse détaillée d'une œuvre aussi considérable. Il me suffira d'esquisser les principales réformes, d'en indiquer les conséquences, de raconter les fautes commises et les obstacles rencontrés [1]. Une fois de plus, en cette histoire, on verra la bonne volonté, la droiture, le courage, aux prises avec l'intrigue et la cabale de Cour, avec l'égoïsme des uns, la défaillance des autres. On verra également une preuve nouvelle de cette vérité reconnue, que le bon sens et l'honnêteté ne peuvent rien sans le savoir-faire, que les plus belles idées ne portent aucun fruit, si l'on n'y joint la science du maniement des hommes.

Dans l'ordre d'idées indiqué, la mesure la plus importante qui devait s'offrir tout d'abord à l'esprit du ministre était inévitablement la réforme complète des corps privilégiés, dont l'ensemble formait la « Maison militaire » du Roi. Sur nul autre chapitre il n'était permis d'espérer de faire une épargne aussi forte.

L'origine de l'institution n'était guère moins ancienne que celle même de la monarchie. Pour leur sûreté particulière, et pour la splendeur de leur trône, toujours les rois avaient jugé utile de s'entourer d'une

1. Pour tout ce qui va suivre, j'ai fait un grand usage de l'ouvrage consciencieux publié en 1884 par M. Léon Mention, sous ce titre : *Le comte de Saint-Germain et ses réformes, d'après les archives du dépôt de la Guerre*. Je l'indique ici une fois pour toutes, afin de n'y pas revenir à chaque page.



troupe d'élite constituant leur garde spéciale. Mais c'est seulement sous Louis XIV que ces corps avaient pris l'ampleur, l'extraordinaire éclat, dont le Grand Roi aimait à revêtir tout ce qui approchait de sa personne sacrée. Une ordonnance, datée du 6 mai 1667, en fixait la composition, réglait les détails du service, déterminait les préséances. A la fin du xvIII[e] siècle, l'édifice construit par Louvois restait encore intact en ses lignes essentielles.

Non que les critiques eussent manqué. Dès 1717, le duc de Saint-Simon, membre du Conseil de Régence en avait dénoncé hautement les vices et les inconvénients : rivalité des corps entre eux, entraînant des querelles, des refus de service et des actes d'indiscipline; excessives prétentions des chefs, presque exclusivement recrutés parmi les plus grands seigneurs du royaume; embarras résultant de la foule d'équipages qui gênaient, en campagne, les mouvements de l'armée; et surtout dépense effroyable occasionnée par ces troupes brillantes et fastueuses, quatre ou cinq fois plus onéreuses que les troupes ordinaires[1]. Avec le prix d'un de ces escadrons, assurait Saint-Simon, on eût aisément entretenu quatre escadrons de cavalerie. « Or, disait-il, quelques valeureuses

1. Pour n'en donner qu'un exemple, un lieutenant des gardes du corps touchait un traitement annuel de 10 000 livres, tandis qu'un lieutenant de compagnie détachée aux frontières n'avait que 400 livres de solde.



qu'on ait éprouvé ces troupes, on ne peut espérer qu'elles puissent battre leur quadruple, ni même se soutenir contre ce nombre[1]. » Pour ces raisons diverses, le duc avait proposé au Régent de ne laisser debout que les gardes du corps et de supprimer tout le reste. Il dut bientôt battre en retraite devant l'opposition de puissants personnages, devant « les cris, les brigues », que provoqua l'annonce d'une mesure aussi radicale. « Nous comprîmes qu'en proposant une réforme si utile, elle ne se ferait jamais, et que tout le fruit que nous retirerions de notre zèle serait la haine de tant d'intéressés[2]. »

Il faut reconnaître d'ailleurs que de sérieuses raisons militaient en faveur de ces beaux escadrons. Sous Louis XIV et sous Louis XV, la Maison militaire s'était, à mainte reprise, acquis un renom immortel. A Steinkerque, à Nerwinde, elle avait sauvé la partie et décidé de la victoire. A Ramillies, elle avait mérité ce bel éloge du duc de Marlborough : « On ne peut battre la Maison du Roi, il faut la détruire. » C'est elle enfin qui, à Fontenoy, avait enfoncé et rompu l'invincible colonne du duc de Cumberland, forcé cette citadelle regardée comme inexpugnable. Tant de glorieux souvenirs lui composaient une sorte d'auréole.

On pouvait encore invoquer, dans un temps où la

1. *Mémoires* de Saint-Simon, édition Chéruel, t. XV.
2. *Ibid.*



royauté se voyait attaquée jusque dans son principe, l'utilité de respecter tout ce qui rehaussait le prestige et l'éclat du trône, tout ce qui servait à maintenir l'autorité personnelle du souverain. C'est là sans doute ce qu'entendait Louis XVI, lorsqu'il disait à Saint-Germain, pour justifier sa répugnance à certaines suppressions, que « dans un État comme le sien, il fallait parfois de grandes grâces pour attacher et conserver les grands seigneurs à son service[1] ». C'est aussi l'objection que le duc de Croÿ oppose aux conceptions du ministre réformateur, dans le passage de son *Journal* où il explique que l'exécution d'un tel plan était chose impossible, « à moins d'une refonte si dure, que ç'eût été écraser tout le monde, une immensité ne vivant que sur le Roi. Louis XIV et même Louis XV, ajoute-t-il, ont monté trop haut, et quand on l'a fait, on ne peut plus descendre[2]. » En détruisant les corps privilégiés, a-t-on dit de nos jours[3], on risquait de détruire « le boulevard de la monarchie ». On s'en aperçut bien sous la Révolution, le 14 juillet et aux journées d'octobre.

Malgré ces considérations, malgré les résistances et les difficultés prévues, ce fut pourtant sur cette

1. Note écrite par Saint-Germain après sa retraite. — *Mémoires* de Soulavie.

2. *Journal* du duc de Croÿ. *Op. cit.*

3. M. Frédéric Masson : *L'armée royale en 1789*. (*Écho de Paris* du 7 mai 1911.)



institution que Saint-Germain, avant toute chose, résolut de porter ses coups. La nécessité capitale de se procurer des ressources en faisant des économies prima dans son esprit toutes les raisons politiques ou sentimentales. Son premier projet reprenait, à part quelques légers détails, celui de Saint-Simon : suppression pure et simple de la plupart des corps de la Maison du Roi — gendarmes, gardes-françaises, mousquetaires et chevau-légers — de quelques autres corps attachés aux maisons de la Reine et des princes du sang, maintien des seuls gardes du corps, jugés indispensables à la sûreté du trône. Telle fut l'économie de l'ordonnance qu'il ébauchait dans le secret de son cabinet de ministre, et qui, rapidement divulguée par une indiscrétion funeste, provoquait une vive émotion, une violente fermentation, applaudie par les uns, censurée par les autres, avec une égale véhémence.

Dans la masse du public, c'était une sorte d'enthousiasme. « La ville, dit le duc de Croÿ, ne s'occupait que des projets de réformes absolues de M. de Saint-Germain, et c'était un déchaînement général contre les doubles emplois et un immense désir d'économie répandu dans tous les esprits. » Rien n'arrêtait les novateurs. On ne s'inquiétait guère des services éclatants rendus jadis par les régiments condamnés. On ne songeait qu'à l'argent qu'ils coûtaient, aux inégalités dont ils bénéficiaient. Une rage de destruction emportait tout le monde.

A la Cour, au contraire, et dans les hauts rangs de l'armée, la surprise, la crainte, la colère, croissent presque d'heure en heure. A la tête de chacun des corps visés par le ministre est, en effet, quelque grand personnage, qui s'agite, intrigue ou menace, résiste avec une ardeur acharnée. Pour les gendarmes de la garde, la bataille est menée par le marquis de Castries et le maréchal de Soubise, pour les chevau-légers, par le duc d'Aiguillon, le propre neveu de Maurepas. L'argument principal dont se servent ces défenseurs est que, dans les corps susnommés, les charges d'officiers ont été bel et bien achetées, payées à beaux deniers comptants, par ceux qui les exercent, et qu'on ne peut les abolir sans restituer l'argent. Rien que pour les gendarmes, ces remboursements s'élèveraient, pour quarante charges, à la somme de quatre millions. De même des autres corps. Où trouver les fonds nécessaires, à une époque où *pas d'impôts nouveaux* est devenue la formule sacro-sainte?

En même temps que les têtes s'échauffent, les incidents se multiplient. L'article relatif aux « carabiniers de Monsieur » suscite une discussion qui dégénère bientôt en querelle personnelle. Leur commandant, le marquis de Poyanne, soutenu sous main par le Comte de Provence, ne craint pas de s'en prendre en face au comte Saint-Germain, lui disant avec insolence qu' « un jour viendrait où il ne serait plus ministre, et qu'on pourrait alors se faire rendre

justice ». Sur quoi, Saint-Germain demandant s'il s'adressait au ministre du Roi ou bien au comte de Saint-Germain : « A tous les deux », lui répondait Poyanne — « Eh! bien, monsieur, comme ministre, je vous ordonne de vous retirer, et comme Saint-Germain, vous me retrouverez. » Poyanne, enflammé de colère, écrivait au Roi pour se plaindre, et celui-ci se contentait de jeter le billet au feu, en murmurant : « Il faut que Poyanne ait perdu la tête![1] » Toutefois, peut-être eût-il sévi, sans le Comte de Provence, qui intervenait dans l'affaire, en arrêtait les suites et épargnait à l'auteur de cette incartade la disgrâce si bien méritée.

Dans ce concert de doléances, à peu près seuls les mousquetaires, tant « noirs » que « gris », n'entendaient aucune voix s'élever pour les défendre. Depuis longtemps déjà, ils ne paraissaient plus sur les champs de bataille. Confinés en d'ingrates besognes, comme de porter les lettres de cachet et les ordres d'exil, ou en cas d'émeutes populaires, de renforcer les compagnies du guet, ils avaient perdu le prestige attaché jadis à leur nom. Lors des luttes de Maupeou contre les parlements, c'étaient les mousquetaires qui avaient arrêté et conduit en exil les magistrats proscrits[2]. Au temps récent de la « Guerre des farines »,

1. *Journal* de Hardy, 24 janvier 1776.

2. Le *Journal* du libraire Hardy reflète fidèlement les rancunes de la bourgeoisie parisienne : « On ne pouvait s'empê-



ils avaient contribué à réprimer les troubles. Tous ces souvenirs leur avaient aliéné le cœur du peuple parisien. D'ailleurs, de leurs deux chefs, l'un, M. de la Chèze, était sans crédit à la Cour, l'autre M. de Montboissier, se laissa désarmer par la promesse du cordon bleu. En de telles conditions, la nouvelle de cette suppression ne provoqua que des railleries, des chansons plus ou moins piquantes. Ces troupes, au si glorieux passé, n'eurent pas d'autre oraison funèbre.

Pour les autres corps, au contraire, la résistance fut efficace. Les clameurs des dépossédés, les « intrigues ténébreuses », dont, écrit un contemporain, « on voyait les effets sans en distinguer les ressorts », toute cette effervescence troublait M. de Saint-Germain, déconcertait ses plans, ébranlait ses résolutions. Une grave déception lui venait de l'attitude, en cette affaire, de l'homme sur lequel il comptait, dans sa

cher de remarquer, en voyant ces militaires molestés à leur tour par des suppressions, que, lorsque le ministère avait frappé en 1771 sur toute la magistrature du royaume, pour ainsi dire, à bras raccourcis, ils n'avaient cessé de crier, dans les différentes villes du royaume, que le Roi était le maître, que son autorité devait prévaloir en tous lieux, comme aussi d'avoir entendu dire à quelques-uns d'entre eux, en parlant des magistrats alors si injustement persécutés : « Qu'on nous l'ordonne, et nous ferons feu sur tous ces b...-là ! » Des gens si dévoués à l'autorité royale ne pouvaient que donner, dans les circonstances actuelles, les preuves de la plus grande docilité et de la plus parfaite soumission. »

simplicité, pour seconder ses vues, le conseiller du Roi, le premier ministre de fait. Non que Maurepas se montrât publiquement hostile à la réforme, ni fît écho aux détracteurs de l'audacieux projet, mais son scepticisme railleur, sa légère insouciance et ses conseils éternels de prudence, insufflaient peu à peu le doute dans l'âme candide de son collègue, décourageaient son ardeur batailleuse.

Louis XVI, dans cette tempête, se départait aussi de sa fermeté primitive. Lui qui, les premiers jours, disait à Saint-Germain : « Sachez, monsieur, qu'il n'y a que moi qui puisse ordonner ici et que, quand j'ai prescrit, vous ne devez avoir aucun égard aux protecteurs[1] », lui qui, au duc de Noailles s'enquérant des projets sur les gardes du corps, répliquait brusquement : « Je n'aime pas la curiosité », ne tardait pas à se montrer flottant, inquiet et comme intimidé. Il maintenait encore les principes, mais il cédait sur les personnes; il voulait bien détruire les privilèges, mais il craignait visiblement la colère des privilégiés ; et tout en condamnant les charges inutiles, il intervenait constamment pour empêcher les titulaires d'être privés de leur emploi. Ainsi l'arme naguère tranchante s'émoussait insensiblement. L'heure arrivait enfin où, comme dit le gazetier[2], l'auteur de la trop fameuse ordonnance, « voyant son

1. *Correspondance secrète* de Métra, 6 février 1776.
2. *L'Espion anglais*, 1779.

plan dérangé chaque jour davantage », l'achevait hâtivement, vaille que vaille, se dépêchait de le produire au jour, boiteux, mutilé, incomplet, « dans la crainte de n'en rien pouvoir exécuter, s'il donnait plus de temps aux cabales pour se former, agir, diriger et multiplier leurs efforts ».

De fait, la grande réforme aboutissait à supprimer, dans toute la Maison militaire, quelque chose comme un millier d'hommes, les mousquetaires compris. Pour le reste, tout se bornait à des mesures transactionnelles et à des modifications légères, redressement de quelques abus, remboursement de quelques charges, règlementation plus précise dans l'avancement des officiers. Le pire est que ces concessions n'éteignirent pas les haines et les ressentiments. Saint-Germain resta la bête noire des courtisans et des grands dignitaires, tandis qu'il perdait la confiance de ce que le libraire Hardy nomme « l'état mitoyen ». C'est la constatation que fait aussi le judicieux duc de Croÿ : « Au pinacle de l'opinion, tant qu'on avait pu croire qu'il jetterait tout à bas, il n'était plus bon à rien, le jour où l'on disait qu'il gardait quelque chose... Et comme on objectait que ce n'était pas de sa faute, que M. de Maurepas l'arrêtait bien malgré lui, chacun disait : *A la bonne heure! S'il envoie tout promener et qu'il quitte sa place, on ne s'en prendra pas à lui; mais s'il la garde, c'est une lâcheté!* »

La tentative de Saint-Germain pour réformer la Maison militaire fut à la fois la plus retentissante et la moins efficace de ses deux années de pouvoir. D'autres eurent un meilleur succès et, bien qu'également combattues, réalisèrent un progrès plus réel. On peut diviser ces réformes en deux catégories distinctes : celles relatives aux officiers et celles relatives aux soldats. Les unes et les autres présentent un puissant intérêt.

Toutes les mesures qui visent le commandement et l'état-major de l'armée sont inspirées par une idée maîtresse. La tendance continuelle du comte de Saint-Germain est de favoriser la noblesse pauvre, la noblesse provinciale, qui, dit-il, « ne parvient à rien, quelque chose qu'elle mérite », contre la noblesse riche et la noblesse de Cour, « qui trop souvent a tout sans rien mériter ». On se tromperait beaucoup, pourtant, en lui attribuant la pensée de démocratiser l'armée, de rendre les grades et emplois également accessibles à tous les citoyens, sans distinction de classe et de naissance. C'est une idée qui, dans ce temps, n'entrait encore dans la tête de personne. Pour Saint-Germain, comme pour l'immense majorité de ses contemporains, les grades supérieurs de l'armée doivent être, sauf de rares exceptions, réservés en principe à l'aristocratie, qui y est préparée par l'éducation atavique, qui ne peut d'ailleurs exercer d'autre métier que le métier des armes. Il prétend en barrer



l'accès au flot montant de la roture. « Un homme de condition, lit-on dans ses *Mémoires*, un bon et ancien, gentilhomme, ne veulent plus rester dans l'état subalterne, parce qu'ils s'y trouvent confondus avec trop de personnes d'un rang inférieur. » Aussi, s'il lutte, comme nous verrons bientôt, contre l'abus de la vénalité des charges, c'est avant tout dans l'espérance d'écarter de l'armée ceux qui, selon son expression[1], « sortis de la lie du peuple, ont amassé assez d'argent pour acheter les grades, sans avoir besoin de servir ni d'essuyer des coups de fusil » — « Comme l'état militaire, fera-t-il encore observer[2], ne donne pas de quoi vivre, on n'y peut admettre que les gens qui ont du bien, et ce n'est pas toujours de la noblesse, ce qui est déjà un grand vice. »

Mais, s'il partage à cet égard le préjugé courant, il ne peut voir sans impatience et sans indignation les avantages presque exclusifs réservés par l'usage aux grands seigneurs, aux hommes de Cour, qui accaparent à leur profit tous les hauts grades et tous les emplois lucratifs. Il est certain que, dans les vingt dernières années de l'ancienne monarchie, l'almanach militaire est, sur ce point, déplorablement instructif. En 1775, on compte neuf maréchaux de France, cent soixante-quatre lieutenants généraux, trois cent soixante et onze maréchaux de camp, quatre cent

1. *Mémoires* de Saint-Germain,
2. *Correspondance avec Paris Duverney.*

quatre-vingt-deux brigadiers, au total mille vingt-six officiers généraux, tous choisis dans la grande noblesse et coûtant au Trésor environ quinze millions par an, tandis que les autres officiers de l'année en coûtent à peine dix à eux tous. Pendant ce temps, les petits gentilshommes végètent, sans espoir d'avancer, dans des grades inférieurs, dotés, après de longs services, de si maigres retraites, qu'on voit souvent de vieux chevaliers de Saint-Louis, tout criblés de blessures, cacher leur croix dans le fond de leur poche et « se louer » pour battre le blé ou pour travailler à la terre.

De cette classe sacrifiée, Saint-Germain se fait l'avocat, le soutien déclaré. Pour eux, pour leurs enfants, il ouvrira de nouvelles écoles militaires. Il cherchera, par mille moyens, à leur faciliter l'accès des grades supérieurs de l'armée, en décernant au seul mérite ce que jusqu'à ce jour on accordait à la faveur. « Les hommes, déclarera-t-il, ne peuvent se donner à eux-mêmes les talents; il faut donc les chercher là où la nature les a placés ».

C'est, comme j'ai dit plus haut, en vue de protéger les pauvres contre l'accaparement des riches, qu'il fera de louables efforts — non pour détruire d'un trait de plume, ce qu'il juge impossible — mais du moins pour restreindre et pour supprimer graduellement, par des remboursements partiels, le système scandaleux de la vénalité des charges militaires, le

trafic au grand jour des régiments, des compagnies, des emplois dans l'état-major. Aux termes de son ordonnance du 25 mars 1776, tous les offices se trouveront libérés, à la quatrième mutation à partir du décret. Quant aux charges vacantes, aucune ne sera plus « vendue, achetée ou financée, par quelque motif et sous quelque prétexte que ce soit », l'intention de Sa Majesté étant « de ne pas souffrir que, dans tout le cours de son règne, il se donne dans ses troupes aucun emploi à prix d'argent ». Faut-il dire que, deux ans plus tard, au mois de février 1778, sous le successeur immédiat du comte de Saint-Germain, quarante offices de capitaine étaient publiquement mis en vente, avec la permission du roi?

Une opération plus durable fut le règlement relatif à la nomination des colonels et à leur avancement. Ici l'abus était flagrant. A l'avènement de Saint-Germain, pour cent soixante trois régiments, on compte près de neuf cents colonels. Sur ce chiffre, deux cents à peine font un service actif; les autres demeurent sans emploi, ou n'occupent que des places fictives. C'est qu'en effet, à ceux qui ont des appuis à Versailles, on donne un régiment, comme on donne une pension ou une bonne sinécure. « Un jeune homme de naissance, disait déjà le maréchal de Saxe[1],

1. *Traité des légions.*

regarde comme un mépris que la Cour lui fait, si elle ne lui confie pas un régiment à l'âge de dix-huit ou vingt ans. » Le vainqueur de Fontenoy signale le grave danger de laisser des corps importants à la disposition « d'enfants qui sortent du collège, » incapables de commander, « portés par leur jeunesse à des choses absolument contraires au service militaire ». Depuis ce cri d'alarme, les choses n'avaient que peu changé. Les *colonels à la bavette*, pour citer le langage du temps, restaient encore nombreux dans l'état-major de l'armée. Vainement avait-on décrété que nul ne pourrait parvenir au commandement d'un régiment avant vingt-trois ans d'âge et sept ans de service; cette règle, bien insuffisante, était constamment violée.

A Saint-Germain revient l'honneur d'avoir déraciné ce déplorable usage. Désormais aucun officier, « quand même il serait de la naissance la plus distinguée », ne sera gratifié du grade de colonel, s'il n'a au moins quatorze ans de service, dont six comme colonel en second, et s'il n'est bien noté par ses chefs hiérarchiques. Ainsi la porte s'ouvrait-elle aux officiers que leur manque de fortune condamnait jusqu'alors à ne pouvoir s'acheter un régiment et qui demeuraient confinés, quel que fût leur mérite, dans les grades inférieurs, majors ou capitaines. Quant aux colonels sans emploi, dont la foule encombrait l'armée, ils ne pourraient monter à un grade supé-



rieur qu'après avoir effectivement exercé leurs fonctions pendant une durée de six ans. Pour utiliser ces derniers et pour occuper leurs loisirs, le ministre ressuscitait l'ancienne institution des colonels en second. Mais il n'eût guère à se féliciter du résultat de cette mesure. Il s'ensuivit dans bien des régiments des confusions d'autorité, des conflits personnels, qui furent encore aggravés par de mauvais choix, Saint-Germain ayant fait la faute de s'en remettre à des subordonnés de la nomination des colonels en second. Il s'en confesse, dans ses *Mémoires*, avec une touchante bonhomie : « Tout ce que j'ai essuyé de blâmes et de reproches au sujet de ces colonels ne peut se concevoir, écrit-il, et il faut convenir que ces reproches étaient mérités. »

Pour compléter cette partie de son œuvre, Saint-Germain décidait, de plus, que le corps d'officiers, du haut jusqu'en bas de l'échelle, serait, en temps de paix, astreint dorénavant à un service actif. Jusqu'alors, pour les chefs, tant colonels que généraux, l'absence était la règle, la présence au corps l'exception. A peine quelques mois chaque année, pendant la belle saison, les voyait-on vaquer à leur emploi; tout le reste du temps, ils vivaient à la Cour, à Paris ou dans leurs châteaux, abandonnant aux subalternes le commandement et l'administration des troupes. Il fallut changer de méthode, résider

dans sa garnison au moins six mois par an, du 1er avril jusqu'au 1er octobre, ne s'absenter qu'avec un congé régulier, sous peine de perdre son traitement. Quant aux officiers inférieurs, capitaines ou lieutenants, ils sont assujettis à des obligations étroites, tenus constamment en haleine par de multiples inspections, et ces exigences insolites les frappent d'une stupeur indignée. « Les choses ont bien changé[1], gémit tristement l'un d'entre eux. Un capitaine est aujourd'hui un homme attaché, garrotté pendant dix-huit mois de suite à une compagnie qu'il gère pour le Roi, qui pour cela lui donne 2 400 livres d'appointements... Il ne peut pas dîner hors des murs de sa garnison sans la permission de plusieurs personnes; s'il veut découcher, les difficultés sont plus grandes; si c'est pour plusieurs jours, c'est une affaire d'État! » En un mot, la noblesse, tout en gardant son privilège, aura dorénavant la charge en même temps que l'honneur, et l'état militaire devient véritablement un métier.

Le mécontentement s'aggrava par suite d'une prescription nouvelle, bien justifiée pourtant et d'une sagesse incontestable. Croirait-on qu'avant Saint-Germain il n'existait entre les divers corps aucun lien permanent, aucun groupement déterminé? Isolés dans les garnisons et s'ignorant les uns les autres, les

1. Mémoire du marquis de Toulongeon. Archives de la Guerre.



régiments n'avaient nulle organisation d'ensemble. Le jour où une guerre éclatait, on en réunissait en hâte un certain nombre; on leur nommait un chef, qui, la plupart du temps, ne les connaissait pas la veille, et l'on entrait de la sorte en campagne. Pour remédier au vice d'un tel système, Saint-Germain imagine de distribuer les troupes du Roi en seize divisions militaires, dans lesquelles les différentes armes — infanterie, cavalerie, artillerie et dragons — sont réparties dans une proposition fixe, et dont chacune est commandée, soit en paix soit en guerre, par un lieutenant-général et trois maréchaux de camp. Par des exercices répétés, des manœuvres, fréquentes et des évolutions d'ensemble, ces unités tactiques devront être entraînées pour l'heure de la bataille, car, disait le ministre[1], « tout le système militaire doit être constitué de façon que les armées soient toujours en état d'entrer en campagne du jour au lendemain... Prévenir l'ennemi fut et sera toujours l'un des meilleurs moyens pour le vaincre. »

La conséquence de cette mesure fut une distribution nouvelle des régiments dans les villes et provinces de France, et ce fut là que les choses se gâtèrent. Les grands seigneurs et gens de Cour — généraux, maréchaux de camp ou simples colonels — ne purent se plier à l'idée d'être envoyés au loin,

1. *Mémoires* de Saint-Germain.



assujettis, en d'obscures garnisons, à de rudes et constantes besognes. De toutes parts éclatèrent les récriminations. Ces résistances et ces colères, Saint-Germain les avait prévues; dans le Conseil où il avait exposé son plan à Louis XVI : « Sire, lui avait-il dit, j'ai vu tous les soldats de l'Europe, et j'ai reconnu que les meilleurs n'étaient pas les plus braves, mais les plus dociles. En conséquence, j'ai cru devoir établir dans vos troupes cet esprit d'ordre et de subordination, qui n'y a jamais régné, sans m'effrayer des plaintes. Un chirurgien ne fait pas une amputation à un malade sans le faire crier, mais il lui rend la santé et la vie[1]. » Les ministres demeurèrent muets, mais le Roi répondit : « Achevez et maintenez votre ouvrage, monsieur, et ne vous inquiétez de rien. »

Une si belle fermeté ne tiendra pas longtemps contre l'influence de la Reine. Le domaine militaire est, en effet, celui où, de tout temps, s'est manifestée davantage la malencontrense ingérence de Marie-Antoinette. Pour complaire à son entourage, elle intervient continuellement, soit dans le choix des chefs, soit dans le choix des garnisons. Du début à la fin du règne, pas un ministre de la Guerre n'échappe à ses instances, et parfois à ses injonctions. On a pu dire que, pendant quinze années, nul régi-

1. *Correspondance secrète* de Métra, 19 janvier 1776.



ment n'avait été donné sans son avis ou sans sa permission. Les règlements de Saint-Germain, en provoquant l'indignation de ses plus chers amis, l'émurent profondément, la jetèrent hors de toute mesure; et Louis XVI, harcelé de plaintes, capitulait bientôt, avec sa faiblesse coutumière, devant des exigences parfois formulées avec larmes. Quand Saint-Germain, mandé certain jour par la Reine, par elle accablé de reproches, cherche refuge auprès du Roi, il est tout étonné de l'accueil qu'il rencontre : « Tout cela est fort bon, dit Louis XVI avec embarras, mais je ne veux pas mécontenter la Reine; ainsi arrangez-vous de façon à la satisfaire. »

Une petite scène, entre bien d'autres, rapportée avec complaisance dans les *Mémoires* du comte Esterhazy, peint au vif la situation du malheureux ministre. Esterhazy, intime ami de Marie-Antoinette, voit son régiment désigné pour résider à Montmédy, qu'il considérait, écrit-il, « comme la garnison la plus désagréable de France ». Il court droit chez la Reine, se plaint de Saint-Germain, réclame violemment contre sa décision : « Laissez-moi faire, dit-elle, vous entendrez vous-même ce que je lui dirai. » Elle fait cacher Esterhazy dans une pièce attenant à sa chambre, puis envoie chercher le ministre et, dès qu'elle l'aperçoit : « Il suffit donc, monsieur, que je m'intéresse à quelqu'un pour que vous le persécutiez? Pourquoi envoyez-vous le régiment d'Esterhazy à

Montmédy, qui est une mauvaise garnison? Voyez à le placer ailleurs. — Mais, Madame, répond-il avec timidité[1], les destinations sont faites; peut-on déplacer un ancien régiment pour en mettre un nouveau? — Comme vous voudrez; mais que M. Esterhazy soit content, et vous viendrez m'en rendre compte. » — « Sur quoi, ajoute le narrateur, elle lui tourna le dos et vint me trouver dans le cabinet où j'avais tout entendu. » Le lendemain, Saint-Germain envoie au comte Esterhazy un commis de son ministère, pour lui montrer la liste des garnisons vacantes et le prier d'y faire son choix[2]. Ainsi, par ces humiliants désaveux et ces palinodies publiques, s'affaiblit graduellement l'autorité d'un homme, qui jouit pourtant, à juste titre, de la confiance du peuple et de l'estime du Roi.

1. « En mourant de peur », écrit Esterhazy.
2. *Mémoires* du comte Esterhazy.



CHAPITRE V

Réformes opérées dans les rangs inférieurs de l'armée. — Mesures prises en vue du rétablissement de la discipline. — L'affaire des coups de plat de sabre. — La réforme des Invalides. — Impopularité de Saint-Germain. — Appui que lui accorde Louis XVI. — Le prince de Montbarey nommé directeur de la Guerre, puis ministre en survivance. — Menées de ce dernier contre son chef. — Assaut général contre Saint-Germain. — Le Roi l'abandonne. — Il donne sa démission.

Jusqu'ici, en dépit de quelques erreurs de détail, l'ensemble des mesures imaginées par Saint-Germain pour réformer le commandement et l'état-major de l'armée constituaient un progrès sérieux et indéniable. Il suffit pour le démontrer que la plupart d'entre elles aient supporté l'épreuve du temps et forment encore aujourd'hui la base de notre système militaire. Le ministre fut moins heureux dans quelques-unes des prescriptions relatives aux soldats. Elles procèdent



pourtant, comme les autres, d'un esprit de justice et d'un souci d'humanité; mais certaines maladresses, dues à sa raideur germanique, à son peu d'expérience des hommes en général, et tout spécialement des Français, compromirent fâcheusement le succès de son œuvre, lui valurent, dans les rangs inférieurs de l'armée, une injuste, mais explicable impopularité.

L'idée fondamentale, excellente à coup sûr, à laquelle il s'attache, est la nécessité de faire régner parmi les troupes du Roi une plus exacte discipline. L'insubordination, le « libertinage » du soldat, étaient, et avaient été de tout temps, le grand vice de l'armée française, singulièrement accru par les revers de la guerre de Sept Ans. Rien ne pouvait répugner davantage à l'homme strict, inflexible, épris d'ordre et d'autorité, qu'était le comte de Saint-Germain. Aussi est-ce sur ce point que portera son effort principal, d'un bout à l'autre de son ministère. La « puissance militaire » doit être, dans ses conceptions, un instrument souple, docile, maniable, bien en main, toujours prêt à frapper, un instrument aveugle. Il est partisan déclaré des armées de métier, plus solides que nombreuses, composées de vieilles troupes rompues à la fatigue, exercées de longue date et obéissant à la muette. Le soldat parfait, à ses yeux, tel qu'il l'a défini d'un terme pittoresque, c'est « un chien enchaîné, dressé pour le combat ».

Pour atteindre son but, il recourt à plusieurs moyens, et d'abord aux moyens moraux. Il remonte jusqu'à l'origine du mal et il s'attaque au mode de recrutement toléré par l'usage : emploi des sergents racoleurs, traquenards tendus aux pauvres hères alléchés par de belles promesses, attirés dans les cabarets où le racoleur, après boire, extorque l'engagement qui lie pour de nombreuses années. Saint-Germain veut, avec raison, mettre ordre à ce scandale. Une réglementation sévère n'admet plus que des enrôlements librement consentis, à des conditions débattues et acceptées d'avance. De plus, défense est faite d'embaucher des enfants imberbes, des gens faibles ou contrefaits, des individus mal famés, des repris de justice. Ainsi l'armée, pense-t-il, sera purifiée dans sa source. Une fois au corps, les jeunes recrues devront être traitées avec une douceur relative. Officiers et bas-officiers reçoivent l'interdiction de malmener, ni d'injurier, ni même de « tutoyer » les hommes. Ils devront leur donner l'exemple d'une vie honorable, réglée, veiller sur leur conduite, sur leurs mœurs et sur leurs propos, les pousser à remplir leurs devoirs religieux, et même « les conduire à la messe[1] ». Peut-être était-ce trop exiger. Ces prescriptions, au siècle de Voltaire, risquaient de provoquer plus de sourires que de respect. A passer la

1. Ordonnance du 25 mars 1776.

mesure, le ministre s'expose à voir avorter son dessein.

L'ordonnance sur la désertion donna de meilleurs fruits. Ce crime, sous l'ancienne monarchie, était l'objet de terribles rigueurs, nez et oreilles coupés, fleurs de lis marquées au fer rouge sur les joues du coupable, la mort enfin, fût-on en temps de paix. Mais, comme il arrive d'ordinaire quand les peines sont trop dures, des grâces, des amnisties constantes énervaient l'action de la loi, et la pitié royale, dans la pratique courante, venait désarmer la justice. Dorénavant la peine de mort est réservée au temps de guerre; un tableau, savamment gradué selon la gravité des cas, y substitue plus ou moins d'années de galères. Bien mieux encore, le Roi, « convaincu, dit le préambule, que la désertion est presque toujours l'effet d'une circonstance que suit le plus profond repentir », accorde trois jours de sursis — peu après portés à six jours — à ceux « qui ont senti la honte et l'énormité de leur crime ». Les soldats qui reviennent au corps dans le délai fixé en seront quittes pour quinze jours de prison. Un billet de Louis XVI[1] indique de quel espoir se berçaient, à bon droit, le prince et son ministre : « Je compte que l'extrême adoucissement des peines aura ce bon résultat que les déserteurs cesseront d'être intéres-

1. Lettre du 7 décembre 1777. Correspondance publiée par Feuillet de Conches. — *Journal* de l'abbé de Véri.



sants pour le public et que ceux de mes sujets qui se faisaient une sorte de devoir d'humanité de protéger leur fuite les abandonneront désormais à la loi. »

Tout cela, somme toute, est fort louable. Pourquoi faut-il que le même homme qui opère tant de belles réformes risque d'en détruire le succès par la maladroite prescription à laquelle, jusque de nos jours, son nom est attaché? Pourquoi faut-il que, grâce à cette sottise, de toute son œuvre, si riche et si variée, beaucoup de gens ne se rappellent que ce misérable détail et ne connaissent de Saint-Germain que l'inventeur des « coups de plat de sabre »? Un article en trois lignes, inséré, sans presque y songer, dans une des grandes ordonnances qui réorganisaient l'armée, il n'en fallut pas plus pour déchaîner les protestations violentes et les assourdissantes clameurs dont, après plus d'un siècle, l'écho ne semble pas encore tout à fait amorti.

Jusqu'alors, dans l'armée française, les peines disciplinaires infligées pour les fautes légères se réduisaient au « piquet » et à la prison. Non pas que les châtiments corporels y fussent, de manière absolue, interdits par les règlements. On trouve, en mainte vieille ordonnance, mention des verges ou des « baguettes » appliquées à la répression de certaines fautes déterminées, comme le vol, la tricherie au jeu, l'abandon du camp pour maraude. Mais cette

peine n'était employée qu'à titre exceptionnel, pour des délits regardés comme déshonorants. Le soldat châtié de la sorte ne pouvait retourner au corps qu'après réhabilitation; on lui faisait « passer le drapeau sur la tête », pour « lui ôter, par cette cérémonie, l'idée de l'infamie » dont il avait subi l'atteinte[1]. Aussi la bastonnade en usage dans l'armée allemande était-elle, parmi nos soldats, un sujet constant de risée, « de mépris pour les hommes qui se laissaient avilir de la sorte[2] ».

Plus d'un général, cependant, regrettait ce moyen, comme à la fois plus efficace et plus rapide que la prison, moins « destructif, surtout, de la santé des hommes ». Le maréchal de Broglie était de cet avis; il avait même, au cours de la guerre de Sept Ans, institué la mode du bâton parmi les troupes qu'il commandait, et il s'en était, disait-on, bien trouvé pendant la campagne. Le comte de Rochambeau, dans un mémoire sur la discipline militaire, avait proposé de créer, à l'usage des bas-officiers, une « forte épée d'acier », dont ils se serviraient pour « corriger les petites fautes », et dont les coups seraient réglés d'après une espèce de tarif. En février 1775, un comité d'inspecteurs généraux avait, à l'unanimité, émis un vœu en faveur de cette invention.

1. *Mémoires sur l'art de la guerre*, par le maréchal de Saxe.
2. *Ibid.*

En ordonnant les coups de plat de sabre comme peine disciplinaire, Saint-Germain, de bonne foi, n'imaginait donc pas faire chose exorbitante. « Si ce moyen, écrivait-il, est redouté du soldat français, il sera d'autant plus sûr à employer pour le succès de la discipline. » Les coups, dont le nombre variait de vingt-cinq à cinquante, seraient donnés au délinquant par un bas-officier, sur l'ordre exprès du capitaine, à la parade du jour, en présence de la compagnie dont faisait partie le coupable. Ainsi l'effet moral, dans la pensée de Saint-Germain, viendrait doubler l'effet de la souffrance physique.

Le résultat, à cet égard, dépassa son attente. On ne vit que trop, en effet, à quel point c'était méconnaître le tempérament national, les habitudes héréditaires. « En France, observe Soulavie[1], le grand ressort des troupes avait toujours été l'honneur, l'amour de la gloire, l'amour propre militaire. » Punir des fautes légères en infligeant une douloureuse blessure à ce sentiment de l'honneur, en humiliant profondément des hommes auxquels tout inculquait l'orgueil de leur métier, choisir pour cette besogne le sabre, « l'arme noble par excellence », changer enfin, comme écrira un poète militaire dans une supplique à Marie-Antoinette, changer.

« L'instrument de la gloire en celui du supplice »,

1. *Mémoires sur le règne de Louis XVI.*

cette idée malheureuse provoqua dans les régiments une effervescence incroyable. « J'ai vu, témoigne un ancien officier[1], j'ai vu, à Lille, des grenadiers répandre au pied de leur drapeau des pleurs de rage, et leur colonel, le duc de La Vauguyon, mêler ses larmes aux leurs. » Là où la prescription fut rigoureusement appliquée, la colère des soldats se retourna contre les chefs. « Le régime établi par M. de Saint-Germain, assure un mémorialiste du temps, en mécontentant le soldat, l'éloigna de l'officier et le rapprocha du peuple révolutionnaire. » Au reste, certains colonels se refusèrent à exécuter l'ordonnance et certains généraux encouragèrent cette résistance. Le plus grand nombre, il est vrai, se soumirent, mais avec répugnance et en cherchant tous les moyens pour éluder l'ordre ministériel.

Ce fut bien pis encore dans la masse du public, là où nul frein ne retenait l'essor des sentiments. La Cour, la ville, les bourgeois, « les abbés, les femmes mêmes, disputaient avec acharnement ». Six mois durant, cette affaire fut l'objet de tous les entretiens. Les mémoires de l'époque citent des traits singuliers. Un camarade de régiment du jeune comte de Ségur venait le trouver un matin, se condamnait lui-même à recevoir une vingtaine de coups de sa main,

1. *Souvenirs et anecdotes*, par le comte de Ségur.



pour s'assurer, par une expérience personnelle, si le moyen était réellement efficace. Sans pousser si loin la conscience, quelques admirateurs de la méthode prussienne « soutenaient qu'avec les coups de plat de sabre, notre armée égalerait promptement en perfection celle du Grand Frédéric[1] ». Mais cette opinion était rare; l'immense majorité s'indignait, protestait, répétait le mot attribué au grenadier frappé pour quelque peccadille : « Nous n'aimons du sabre que le tranchant. » Les ennemis du ministre ne manquèrent pas d'exploiter contre lui cette irritation générale; et peu à peu, comme une marée montante, il s'élevait un mouvement qui, des hauts sommets de l'armée, se propageait jusque dans les casernes. Une légende se formait, qui représentait Saint-Germain comme l'ennemi du soldat et « le bourreau de son honneur ». Lorsqu'il quitta le ministère, affirme Soulavie, « le mécontentement était porté à un tel point, que le Roi n'était pas sûr d'un régiment » !

Une autre faute, moins grave sans doute et surtout moins retentissante, ajoutait peu après à cette impopularité. On ne peut nier pourtant qu'en cette fin du XVIIIe siècle, si, dans le domaine militaire, il était une institution qui donnât prise à la critique et

1. *Mémoires* de Soulavie.



appelât une réformation, c'était l'Hôtel des Invalides, jadis établi par Louvois. Depuis la fondation, les choses avaient beaucoup changé. Primitivement créé pour fournir un asile aux vieux soldats, infirmes, estropiés, dénués de toutes ressources, l'Hôtel, avec le temps, avait été singulièrement détourné de son but. On y admettait, à présent, qu'ils eussent été blessés ou non, ceux qui comptaient vingt-quatre ans de service. Comme on pouvait s'engager à seize ans, bon nombre de ces « invalides », étaient des hommes d'une quarantaine d'années, bien portants, vigoureux, mais corrompus par l'oisiveté et tombés dans la pire débauche. Abus plus déplorable, souvent l'on y admettait par faveur ceux qui n'avaient jamais servi que dans l'office ou l'écurie des grands seigneurs, des gens en place. Lorsque, dans les dernières années du règne de Louis XV, le comte de Guibert fut nommé gouverneur de l'Hôtel, il y trouva « six cents prétendus invalides qui n'avaient jamais fait la guerre, mais qui, par contre, avaient été cochers, laquais ou palefreniers dans d'illustres maisons[1] ». C'est pour un tel objet que, malgré les pieuses fondations faites en faveur de cet établissement, il en coûtait annuellement deux millions au département de la Guerre.

La première intention du comte de Saint-Germain,

1. Chamfort, *Maximes et Pensées*. — *Journal* de Hardy, du 27 juin 1776.



quand il arriva au pouvoir, fut de faire table rase et de bouleverser entièrement l'ouvrage édifié par Louvois. L'austérité de ses principes répugnait à maintenir ce qu'il considérait « comme un monument de la vanité, plutôt que de la bienfaisance de Louis XIV[1] ». Il développait à ce propos une de ses maximes favorites : « L'armée est destinée à vivre dans la peine et le travail, dans la sobriété et la privation; il ne faut donc rien y admettre qui puisse lui inspirer des mœurs coûteuses. » Dans la fastueuse demeure érigée par le Roi-Soleil, il ne voyait qu'une inconséquence périlleuse : pourquoi fallait-il « un palais » pour abriter des gens « qui devraient vivre comme des moines[2]? » Disperser en province les pensionnaires de la maison, les réunir par petits groupes en des établissements où ils travailleraient en commun, chacun suivant ses forces, tel était son projet, que les scrupules du Roi, des difficultés de tout genre, lui firent abandonner, pour en réaliser un autre, plus modeste.

Une ordonnance du 17 juin 1776 laissa l'institution debout, mais en y apportant des modifications notables. L'Hôtel ne devra plus contenir que quinze cents pensionnaires, tous anciens militaires, infirmes ou blessés, et reconnus après enquête comme incapables de servir. L'ordre et la discipline, parmi les inva-

1. *Mémoires* de Saint-Germain. *Op. cit.*
2. *Ibid.*

lides maintenus, seront désormais assurés par une surveillance rigoureuse. A cela, rien à dire, sans doute. Mais Saint-Germain voulut aller plus loin et donner à son ordonnance effet rotroactif. Au lieu d'agir par extinction, d'attendre que la mort eût réduit les bénéficiaires au chiffre fixé par la loi, il prescrivit que, dès cette heure, au delà des quinze cents dont il se réservait le choix, tous les occupants de l'Hôtel seraient expédiés en province, où ils recevraient des pensions qui les aideraient à vivre. Le nombre de ces sacrifiés dépassa un millier, qui reçurent, du jour au lendemain, l'annonce de leur renvoi.

L'ordre était dur et l'exécution fut brutale. Trois jours durant, les 29 et 30 juin et ls 1er juillet, les anciens pensionnaires du Roi, expulsés de leur belle demeure, furent entassés dans des chariots pour être emmenés loin de la capitale. Ce ne fut pas sans cris, sans protestations de leur part. Il y eut des scènes émouvantes : « Un des chariots chargés de vieux soldats s'étant arrêté fortuitement sur la place des Victoires, ils descendirent, les yeux en pleurs, et s'agenouillèrent devant la statue de Louis XIV, l'appelant *leur père*, et disant qu'ils n'en avaient plus[1]. » Racontés, amplifiés par les gazettes et par les nouvellistes, ces faits touchèrent vivement la sensibilité publique, et la réputation du comte de Saint-Ger-

1. *L'Espion anglais*, t. IV. — *Vie du comte de Saint-Germain*, par Grimoard.



main en reçut une nouvelle atteinte. Quel résultat produisit, au surplus, ce coup d'autorité? La plupart de ces malheureux, sans famille, sans métier, sans autres moyens d'existence que leur maigre pension, tombèrent dans une si grande misère, qu'il fallut, l'année même, réintégrer les cinq sixièmes dans cet Hôtel d'où on les avait arrachés.

A ces actes malencontreux, Saint-Germain joint souvent des formes maladroites qui tiennent à sa nature et à son caractère, et moins peut-être à ses défauts qu'à l'excès de ses qualités. C'est sa sincérité, c'est sa franchise bourrue qui font qu'en conversant avec les commis de son ministère, il dit à chacun d'eux le mal qu'il pense des autres et que tout haut, chaque soir, au sortir de son cabinet, « il se répand en plaintes amères » sur ceux avec lesquels il vient de travailler[1]. C'est son sentiment du devoir, c'est son intransigeance vertueuse, qui lui font exiger de ses subordonnés un détachement de leur intérêt personnel, qui ne s'accorde guère avec l'humaine faiblesse. Le jour où le duc de Croÿ demande une récompense pour un officier de son corps, qui s'est distingué par son zèle au cours d'une épizootie, le ministre se fâche et répond brusquement : « Toujours des récompenses pour faire ce dont on a été

1. *Mémoires* du prince de Montbarey.

chargé! On est payé pour le faire. Il faudrait bien déshabituer cette nation de demander des grâces pour avoir fait son devoir! » C'est par cette apparente dureté « qu'il se faisait haïr », observe justement Croÿ[1]. Enfin, c'est sa scrupuleuse honnêteté qui, chaque fois qu'il refuse quelque faveur injustifiée, lui inspire des accents d'une indignation méprisante, bien plus blessante que le refus. A la suite d'un mot de ce genre, Choiseul s'emportera jusqu'à menacer le ministre « de lui en demander raison, l'épée à la main », et il faudra pour arranger l'affaire, l'intervention de Marie-Antoinette[2].

Grâce à ces procédés, après une année de pouvoir, de tous côtés des nuages se forment, assombrissent l'horizon autour de Saint-Germain. Il n'a plus seulement pour ennemis, comme dans les premiers temps, les grands états-majors, les chefs des corps privilégiés, les titulaires de sinécures; il s'est, de plus, aliéné la confiance des troupes et des bas-officiers. Il est suspect comme étranger; on lui reproche ses allures « germaniques », son ignorance du caractère français. Il est suspect encore comme dévot, comme « ancien jésuite », ayant conservé les idées et les préjugés de son Ordre. Le vide se fait autour de lui. « Son audience est déserte; on le fuit plus qu'on ne le recherche[3]. »

1. *Journal* du duc de Croÿ.
2. *Correspondance secrète* publiée par M. de Lescure.
3. *Correspondance* de Métra, 15 juin 1776.

Aussi Maurepas, prompt à prendre le vent, se détache chaque jour davantage d'un homme qui a soulevé trop d'hostilités contre lui. Il le ménage pourtant, dans une certaine mesure, ne se presse pas de le faire renvoyer, parce qu'il se rend compte que, malgré tout, ce maladroit fait œuvre utile, et pense qu'il sera temps de s'en débarrasser, lorsqu'il aura terminé une besogne dont nul autre, sans doute, ne voudrait se charger. Du moins est-ce le calcul que lui prêtent bon nombre de gens[1]. Mais, s'il patiente encore, il contrecarre sous main ses principales opérations, le dénigre, le raille impitoyablement, en attendant que, par une manœuvre sournoise, comme on verra bientôt, il le mette en lisières.

Seul Louis XVI, dans ce désarroi, persiste à soutenir l'honnête homme dont il goûte la droiture, le défend au besoin contre certaines attaques et, tout en s'effrayant souvent quand il le voit toucher à de trop puissants personnages, lui témoigne hautement son estime. « Je le perdrais avec peine, écrit-il, connaissant tout son dévouement et sa capacité pour me servir[2]. »

Il ne fallait pas moins que ce haut patronage pour réconforter Saint-Germain, lui faire avaler ses déboires,

1. *Correspondance* de Métra, 24 août 1776.
2. Lettre du 6 septembre 1776. *Portraits intimes du XVIIIe siècle*, par MM. de Goncourt.

combattre le découragement dont il se sentait envahi. « J'ai vu, écrit Guibert, son auxiliaire et son ami, j'ai vu ce malheureux ministre succombant sous le poids du travail, fatigué au physique, encore plus au moral, dégoûté des contrariétés qu'il essuie. Il me disait, avec un soupir qui venait du fond de son âme, qu'il renoncerait à tout, s'il ne voulait auparavant faire le bien qui lui était possible à exécuter[1]. » C'est ce que Saint-Germain lui-même confirmera, au lendemain de sa chute, dans une note écrite de sa main : « Si je m'étais abandonné au mouvement de mon âme, j'aurais demandé au Roi la permission de me retirer dans mon ermitage. Quelques personnes à qui je m'en ouvris m'en dissuadèrent... On me flatta que le caractère du Roi, sa fermeté, sa simplicité, son amour pour la justice, son aversion pour l'intrigue, me seconderaient, malgré l'indifférence de M. de Maurepas. Pour un tel monarque, je me livrai au plan de réforme de mon département[2]. » Il est certain que s'il se résigna, contre son goût, à garder le pouvoir, ce fut surtout par crainte, s'il se retirait avant l'heure, de « compromettre à tout jamais sa gloire et sa réputation », et de « faire dire de lui ce qu'on avait dit de Turgot[3] ». Il reste donc, mais en restant, il se laisse

1. Lettre de 1776. *Correspondance de mademoiselle de Lespinasse*. Édition Villeneuve-Guibert.

2. Document publié dans les *Mémoires* de Soulavie.

3. *Correspondance* de Métra, 26 juillet 1776.

arracher toute force et toute autorité par la concession désastreuse qui est la plus grande faute de sa vie politique.

Fort peu de temps après son entrée aux affaires, Saint-Germain s'était aperçu que sa santé, déjà chancelante, ne résisterait pas, s'il n'était sérieusement aidé, à l'écrasante besogne qu'il avait sur les bras, et que, pour mener à bonne fin l'œuvre de refonte générale de son département, il lui fallait, de toute nécessité, des collaborateurs dignes de sa confiance. L'idée lui vint d'instituer auprès du ministre un *Grand Conseil militaire*, où il ferait entrer les meilleurs généraux, et dont l'avis sur toutes les questions importantes lui serait un précieux renfort[1]. Maurepas, auquel il soumit ce projet, l'en dissuada vivement ; il redoutait d'accroître ainsi la puissance d'un collègue dont l'esprit l'inquiétait. Mais il lui conseilla, pour le soulager dans sa tâche, de doter l'administration d'un rouage nouveau, par l'adjonction d'une sorte de « second », qui recevrait le titre de « directeur de la Guerre » et qui suppléerait le ministre en quelques-unes de ses fonctions. Une grave fluxion de poitrine qui, en janvier 1776, faillit emporter Saint-Germain, acheva de le déterminer à prendre ce parti dangereux. Une deuxième balourdise aggrava la première, car il accepta pour ce poste l'homme que lui désignait Maurepas.

1. *Mémoires* de Soulavie, t. IV.

Alexandre-Marie-Léonor de Saint-Maurice[1], comte de Montbarey, devenu prince du Saint-Empire à beaux deniers comptant, lieutenant-général des armées, commandant des Suisses de Monsieur, deux fois blessé dans la guerre de Sept Ans, devait surtout son crédit à la Cour à son mariage avec mademoiselle de Mailly, cousine de madame de Maurepas. C'était, disent les chroniques, une femme spirituelle, intrigante, dominant par son influence la comtesse de Maurepas qui, flattée de cette parenté[2], avait fait d'elle son inséparable compagne. Par une favorable rencontre, le prince de Montbarey — ainsi se faisait-il appeler — était lié de longue date avec le comte de Saint-Germain. Originaire comme lui de Franche-Comté, il lui avait, au temps de sa disgrâce, proposé l'hospitalité dans un de ses châteaux; il lui avait même, assure-t-on, en apprenant plus tard sa ruine, offert une somme d'argent pour l'aider à payer ses dettes; il s'était acquis de la sorte des titres à sa gratitude. Aussi lorsque Maurepas, sous l'inspiration de sa femme, souffla à Saint-Germain le nom de Montbarey, il ne trouva guère d'objection, et le décret nommant le nouveau directeur fut signé par le Roi le 25 janvier 1776.

Le prince de Montbarey raconte, dans ses *Mémoires*, l'excellent accueil qu'il reçut, le jour de son installa-

1. Il était né à Besançon, le 20 avril 1732.
2. *Journal* du duc de Croÿ, février 1776.

tion, de son vieil et naïf ami : « Il avait fait ressembler dans son cabinet tous les agents principaux de son ministère. Lorsque j'y entrai, il me sauta au col et me présenta à ces messieurs en leur disant que j'étais directeur de la Guerre et, par conséquent, *un second lui-même*, en qui il mettait toute sa confiance... Rien ne peut égaler les marques d'amitié paternelle qu'il me donna, quand nous fûmes seuls. Il me dit que, dorénavant, nous ne devions plus faire qu'une seule et même personne[1]. »

Malgré ces effusions, il n'en reste pas moins que la désignation du prince de Montbarey était singulièrement fâcheuse. « C'est un homme très borné, d'une naissance très obscure, et sans aucun mérite distingué », écrit la marquise du Deffand[2]. Telle est bien, en effet, l'opinion courante à la Cour. Celle de l'armée n'est pas plus favorable. Le prince, dans les

1. Montbarey, dans ses *Mémoires*, attribue le bienveillant empressement de Saint-Germain à des motifs intéressés : « Je ne fus pas long, dit-il, à m'apercevoir que le ministre, d'un âge déjà avancé et ne tenant à personne à la Cour, où il était aussi étranger que s'il fût arrivé de Chine, avait jugé qu'en m'associant à ses travaux, il allait s'étayer et se former une famille à Versailles, qui s'intéresserait à ses succès et le soutiendrait... Je crois pouvoir assurer que l'idée de se faire, à la Cour, une famille de la mienne fut la cause déterminante qui l'engagea à m'associer à ses travaux. » Il est à peine nécessaire de faire remarquer que le caractère de Saint-Germain et la manière dont il en usa avec Montbarey suffisent à faire tomber cette insinuation tendancieuse, dont le but évident est d'excuser les mauvais procédés du prince envers son protecteur.

2. Lettre du 4 mars 1776. Édition Lescure.

différents postes où il avait servi, s'était acquis la réputation d'un homme brave, courtois, de manières agréables, doué d'une facilité qui pouvait un moment faire illusion sur ses capacités réelles, mais peu instruit, léger, sans caractère, moins militaire que courtisan, d'ailleurs constamment dominé par le goût du plaisir, bref l'opposé, sur presque tous les points, du comte de Saint-Germain. Ce dernier n'allait guère tarder à être mal récompensé de sa condescendance. Montbarey, en effet, profitait rapidement de sa situation pour se créer, au sein du ministère, un parti personnel, recruté parmi les commis et les chefs de service, que choquait, dans leurs vieilles routines, l'inflexible rigueur du comte de Saint-Germain, que froissait sa brusque franchise et que gênait aussi, parfois, son intransigeante probité. Sans faire de l'opposition déclarée, ni censurer ouvertement les décisions de son ministre, le prince laissait percer, dans toutes les occasions, sa défiance ironique et s'attachait les mécontents, bien moins encore par ses propos que par son attitude. « Je m'aperçus facilement, déclarera-t-il lui-même[1], que je pouvais compter sur eux. »

C'est de la même façon qu'il agissait avec Maurepas. Il avait promptement démêlé les inquiétudes que causaient au vieillard les velléités audacieuses de

1. *Mémoires* de Montbarey.



son ministre de la Guerre. Il en profitait habilement, se gardant bien de battre en brèche les mesures proposées et d'élever autel contre autel, mais témoignant, par son silence, par ses réticences calculées, quelquefois au moyen d'un mot tombé comme par mégarde, sa désapprobation intime. Il n'en fait d'ailleurs pas mystère : « Je me contentais, écrit-il [1], de faire sentir, quand j'étais consulté, que je n'étais pas du même avis que M. de Saint-Germain, sans chercher à faire prévaloir le mien ».

Une occasion s'offrit bientôt d'éprouver et montrer sa force. En mai 1776, le comte de Saint-Germain appelait à ses côtés, avec le titre d' « intendant de l'armée », un homme de robe, un administrateur de race et de métier, un ancien ami de Turgot, le sieur Sénac de Meilhan, chargé de guider le ministre parmi les affaires contentieuses, civiles et financières se rattachant au département de la Guerre. Sur cette nouvelle, le prince de Montbarey allait trouver Maurepas, prétendait que cette adjonction portait atteinte à ses prérogatives, compromettait sa dignité, et remettait sa démission. Maurepas, fort irrité, mandait sur le champ Saint-Germain, exigeait des explications, le tançait vertement, l'intimidait si bien qu'il lui arrachait le retrait de la nomination déjà faite et signée. Cette déroute humiliante avait le double

1. *Mémoires* de Montbarey.



résultat de discréditer le ministre et de lui attirer la rancune acharnée de Sénac de Meilhan.

A dater de cet incident, qui avait tourné à sa gloire, Montbarey, enivré d'orgueil, se jugea maître de la place, et il ne songea plus qu'à précipiter sa fortune. La santé précaire du ministre servit ses ambitieux desseins. « Le comte de Saint-Germain, dit-il[1], baissait à vue d'œil, sa tête s'affaiblissait... Il était si tourmenté qu'il en perdait le sommeil. » Tel fut le prétexte invoqué pour arracher au malheureux une capitulation nouvelle. Le 5 novembre 1776, le prince de Montbarey, à la demande de M. de Maurepas et avec l'agrément du comte de Saint-Germain, était nommé, par une innovation étrange « secrétaire d'État pour la Guerre en survivance », c'est-à-dire le coadjuteur du ministre en fonctions et son successeur désigné; il devenait ainsi « le prince héréditaire », comme bouffonnait Maurepas. Il recevait pour cet emploi 60 000 livres d'appointements, et il entrait au Conseil des Dépêches, où il se rencontrait avec les plus ardents adversaires du ministre, Sartine et le maréchal de Soubise. Aussi sera-t-il désormais, au département de la Guerre, l'homme important, le personnage en vue et quelque chose comme le soleil levant. C'est chez lui que se presse la foule des quémandeurs, prompts à flairer le vent. Chaque jour, il passe plu-

1. *Mémoires* de Montbarey.



sieurs heures chez Maurepas, dans une intimité complète, car ce dernier, de plus en plus, se tourne contre Saint-Germain et encourage par ses propos ceux qui poussent à sa chute. L'un de ceux-ci, le baron de Besenval, dit un jour au Mentor : « Il en sera de M. de Saint-Germain comme de M. Turgot. Il perdra votre armée, comme l'autre a perdu vos finances. Mais vous ne le chasserez que lorsque tout sera si bien bouleversé, qu'il n'y aura plus de remède.

— Ma foi, réplique Maurepas en éclatant de rire, je crois que vous avez raison ! »

Quelle que fut sa candeur, il fallut bien que Saint-Germain comprît ce qui se tramait contre lui. Tout contribuait à lui ouvrir les yeux. Le Roi lui-même, maintenant, sous l'influence de son vieux conseiller, lui témoignait de la froideur, se montrait las de ses projets nouveaux et de ses désirs de réformes. Dans le cours de l'été de 1777, Louis XVI ne répond plus aux mémoires du ministre qu'après un long délai, pendant lequel il prend l'avis de ceux auxquels va sa confiance, Maurepas d'abord, puis Montbarey. Attaqué d'un côté, trahi de l'autre, et abandonné par le maître, Saint-Germain reconnaît enfin sa cruelle impuissance et cède à un découragement complet : « Je voyais, écrit-il[1], le mal s'accroître et le bien

1. *Mémoires* de Saint Germain. *Op. cit.*

impossible. Je voyais que les choses étaient parvenues à un tel degré de perversité, que les places, les dignités, les décorations et les grâces allaient être envahies par tous les courtisans et, de préférence, par les plus corrompus. » Il se rendait trop clairement compte que la mollesse du Roi ne lui permettrait pas de tenir tête à une meute acharnée. « Je n'ai pas ignoré, reprend-il, une seule des clameurs qui se sont élevées contre moi et contre la faiblesse qu'on me reprochait. Je ne conteste pas que j'eusse eu le pouvoir de faire un exemple sur des prévaricateurs obscurs et subalternes, mais, pour cette raison même, cet exemple n'aurait produit aucun effet, et la trop grande bonté du Roi le rendait impossible contre des hommes puissants. »

Pour le jeter à bas, il ne fallut qu'un mince prétexte. Dans bon nombre de corps, le service d'aumônerie était livré, un peu à l'aventure, à des moines ignorants ou à des prêtres sans paroisse, le rebut des diocèses. Pour remédier à cet état de choses et relever le niveau de l'institution, Saint-Germain voulut établir à l'École militaire, un « séminaire d'aumôniers » pour les troupes, où se formeraient des sujets plus « éclairés » et plus « vertueux ». Aussitôt, le bruit circula qu'il comptait réserver ces places à la Société de Jésus, condamnée, renvoyée de France par un arrêt du parlement. La piété connue du ministre, les souvenirs de son noviciat dans la célèbre compa-

gnie, donnaient quelque créance à une imputation d'ailleurs purement imaginaire et contre laquelle Saint-Germain a protesté avec la dernière énergie[1]. Mais cette perfide manœuvre déchaîna contre lui la violente inimitié de ceux qui jusqu'alors le soutenaient où, du moins, le ménageaient encore dans une certaine mesure, les philosophes, les rédacteurs de l'Encyclopédie, les novateurs, l'état-major enfin du parti des réformes. Ce fut, parmi ceux-ci, un *tolle* général.

En présence de ces défections, Saint-Germain crut, non sans raison, avoir maintenant tout le monde contre lui : les princes du sang, les gens de Cour et les hauts dignitaires, pour la guerre qu'il leur avait faite; la noblesse pauvre et les officiers subalternes, pour n'avoir pu réaliser toutes les belles espérances qu'il avait fait luire à leurs yeux; les soldats, pour ses ordonnances au sujet de la discipline; les femmes de qualité, à cause de la rudesse qui rebutait leurs demandes de faveurs; les philosophes enfin, à cause de ses sentiments religieux. Il fut trouver Maurepas, lui exposa sa triste position, ne rencontra nulle résistance au désir exprimé de prendre sa retraite et le chargea d'instruire le Roi de sa résolution. Tout

1. « Je proteste ici, lit-on dans ses *Mémoires*, et je renouvellerai cette protestation à l'article de ma mort, que jamais aucune idée de jésuites n'est entrée dans mon projet de l'école des aumôniers, que j'ai demandé indistinctement à plusieurs évêques des sujets instruits et vertueux, sous la condition expresse qu'aucun n'eût été jésuite. »



fut décidé à l'amiable. Il fut convenu que la sortie du ministère s'exécuterait à quelques jours de là, un mois avant le départ de la Cour pour le château de Fontainebleau, et l'on ne songea plus qu'à régler les compensations accordées au démissionnaire. A cet égard, les choses furent faites d'une façon généreuse. Saint-Germain devait conserver, sa vie durant, son logement à l'Arsenal; il recevrait une pension de 40 000 livres, plus 150 000 livres à titre d' « indemnité », sans compter la promesse d'un « grand gouvernement ».

Ces points fixés, sans plainte et sans murmure le ministre céda la place au prince de Montbarey, qui, le 23 septembre 1777, s'installa dans son héritage comme en pays conquis. « Tout naturellement, écrit-il[1] avec désinvolture, je me trouvai secrétaire d'État au département de la Guerre, et n'eus qu'à transporter, de l'appartement que j'occupais, mes effets et mes papiers au pavillon du ministre, dans la grande cour[2] ».

1. *Mémoires. Op. cit.*

2. Une gazette de l'époque, rapporte qu'après sa retraite, le comte de Saint-Germain acheta à Montfermeil une maison de campagne, où il s'occupa sur-le-champ de tout bouleverser dans le parc, en vue de le refaire d'après un nouveau plan. Il commença par abattre les arbres, par détruire les parterres, par « mettre tout sens dessus dessous », et il fut surpris par la mort au milieu de cette destruction. Dans ce trait, dont rien au surplus ne prouve l'authenticité, les détracteurs de Saint-Germain prétendirent voir l'image de son passage au ministère. Il mourut le 15 janvier 1778.



Grâce à cette transmission rapide, la chute du grand réformateur provoqua peu de sensation, passa même presque inaperçue. « M. de Saint-Germain nous a quittés, se borne à dire Métra le nouvelliste. Il n'emporte pas nos regrets, mais un traitement avantageux. » Caraccioli, l'ambassadeur de Naples, devant lequel on déplorait tant de changements rapides, tant d'essais infructueux pour améliorer le régime, tirait la morale de l'histoire en ces mots : « Il ne faut pas s'en étonner; ce sont les dents de lait du Roi. »

Quelques semaines avant sa mort, qui suivit de près sa retraite, après s'être livré à une espèce d'examen de conscience, Saint-Germain concluait avec simplicité : « J'ai eu des torts; je n'ai pas eu tous ceux que l'on m'impute; mais Dieu permettra que tout se découvre. » Cette confiance n'a pas été vaine. Sans doute, l'histoire reproche à Saint-Germain des erreurs et des fautes, dont quelques-unes vinrent de son caractère, d'autres du temps où il vécut. Entier dans ses idées, ignorant l'art subtil des nuances, inhabile à proportionner la vigueur de l'effort à la force de la résistance, il voulut tout refondre en bloc et s'attaqua, sans préparation suffisante, à tous les problèmes à la fois. En cela, il est bien du siècle où le rêve presque universel est de voir transformer la société de fond en comble, en un clin

d'œil, par un coup de baguette, et de reconstruire l'édifice sur des principes immuables. S'il a, par cette méthode, manqué parfois son but et compromis son entreprise, il reste cependant qu'avec une honnêteté vaillante et une réelle justesse d'esprit, il a porté la main sur les plus graves abus qui entachaient nos institutions militaires — tant l'inégalité des corps que la vénalité des charges — qu'il s'est efforcé d'introduire plus de justice dans l'obtention des grades, plus de fixité dans les cadres, qu'il a travaillé de son mieux à faire du « militaire de France » un corps discipliné, solide et homogène, qu'il a repris, enfin, après quatre-vingts ans d'oubli, les grandes traditions de Louvois. Il reste encore qu'à son départ l'effectif de la cavalerie, de l'infanterie, de l'artillerie, était presque doublé, sans que, grâce au bon ordre et à l'économie des différents services, les dépenses de la guerre eussent sensiblement augmenté [1].

Il faut noter surtout qu'à l'opposé de ce qui advint à Turgot, les réformes de Saint-Germain lui survécurent pour la plupart et continuèrent après sa chute à produire d'heureux fruits. Quelques-uns de ses successeurs, avec plus de prudence peut-être, n'auront qu'à suivre la même voie, à appliquer les

1. Le budget du département de la guerre, qui était de quatre-vingt-douze millions de livres à l'avènement de Saint-Germain, s'élevait à quatre-vingt-treize millions cinq cent mille livres le jour de sa retraite.



mêmes principes, pour forger l'instrument que la vieille monarchie, avant de disparaître, léguera à la Révolution, le glorieux instrument, qui, pendant des années, résistera victorieusement à l'effort combiné de toutes les puissances de l'Europe.

CHAPITRE VI

Premières opérations de Necker. — *L'emprunt et non l'impôt.* — Succès de cette méthode. — Réformes dans l'organisation financière : le *vingtième*, la *taille*. — Réductions dans le personnel : les fermiers généraux, les receveurs généraux, les administrateurs de la Loterie. — Réformes dans la maison du Roi. — Suppression des petits parasites.

Venant après l'exemple de Turgot, celui de Saint-Germain constituait pour Necker un enseignement suggestif. L'un et l'autre, comme on a vu, avaient été victimes des mêmes erreurs, des mêmes fautes de tactique. Quand même l'humeur, les habitudes d'esprit du directeur général des Finances ne l'eussent point engagé à restreindre son horizon et à limiter ses efforts, ce qu'il avait eu sous les yeux aurait suffi sans doute à rendre sa marche prudente et son programme modeste. Il comprit la leçon et il en profita. Cette sagesse calculée, ce souci de modération, seront, pendant le cours de ses cinq ans de ministère,



et plus spécialement au début, la caractéristique de la méthode politique de Necker; elles expliquent le succès de ses opérations.

Son premier soin, en montant au pouvoir, devait être celui de tout bon commerçant qui prend la direction d'une maison longtemps négligée : se procurer assez d'argent pour boucler le budget et pour relever les affaires. Il se trouvait à cet égard dans une position difficile. La brève, mais désastreuse administration de Clugny avait creusé un vide nouveau dans les caisses de l'État, mis le Trésor en déficit pour le paiement des dépenses permanentes. Et d'autre part, la situation extérieure, l'approche rapide, inévitable de la guerre avec l'Angleterre, dont il faudra bientôt parler, laissait prévoir l'urgente nécessité de ressources extraordinaires, dont le chiffre, encore inconnu, serait certainement formidable. Pour faire face à ces charges, qu'avait-on devant soi? Un crédit public épuisé, une opinion soulevée contre la seule pensée de toute taxe nouvelle, un Roi jaloux de popularité et refusant, par conséquent, de pressurer ses sujets à outrance. En écartant l'augmentation d'impôts, un seul moyen restait, dont jusqu'alors en France on n'avait guère usé que dans des cas exceptionnels : l'emprunt, sous ses formes diverses, loterie, constitution de rentes fixes ou viagères, émission de valeurs garanties par l'État. *L'emprunt et non*

l'impôt, ce fut la formule de Necker, et il n'est guère de point sur lequel, en son temps, il ait été plus vivement censuré.

Emprunter, disait-on dans les milieux physiocratiques, c'est sans doute éloigner la ruine, mais c'est en même temps l'aggraver, en accroissant la dette. Car tout emprunt, en dernière analyse, ne peut manquer d'aboutir à l'impôt, ne fût-ce que pour payer l'intérêt des sommes empruntées. « C'est reculer pour mieux sauter », écrivait un gazetier. On prétendait y voir aussi quelque chose d'assez peu honnête : « On pouvait dire, disserte gravement Soulavie, qu'emprunter, si l'on pouvait imposer, c'était charger le Trésor de la somme à verser pour les intérêts aux prêteurs, et que, si l'on ne pouvait pas imposer, c'était tromper la confiance des prêteurs en les abusant sur le gage. » Les moralistes dénonçaient l'encouragement donné à la spéculation et à l'agiotage, la « destruction de l'esprit de famille » par la facilité de se faire des rentes viagères. Enfin, d'autres disaient que chercher de l'argent par de semblables procédés était user d'un simple expédient dilatoire et d'un vulgaire trompe-l'œil; ils comparaient Necker, emplissant les caisses du trésor en affirmant : *Sans impôts, messieurs, sans impôts!* à l'arracheur de dents qui couvre les cris du patient en répétant sans cesse : *Sans douleur, messieurs, sans douleur!*

L'un des hommes les plus perspicaces, l'un des

esprits les plus avisés de ce temps, le célèbre abbé Galiani, montrait déjà, proche et béant, le fossé où le novateur culbuterait avec son système : « Je plains[1] M. Necker sans le maudire. Obligé d'être un joueur de gobelets, il faut qu'il fasse croire qu'il n'a pas mis d'impôts. Mais point d'argent sans impôts... L'illusion disparaît, le jeu des gobelets est découvert, et un homme qui paraissait un ange ou un alchimiste redevient homme, sans pierre philosophale, sans admirateurs, et, qui pis est, sans rencontrer des hommes justes et raisonnables qui ne lui fassent pas un crime de n'avoir pas fait l'impossible. »

A ces critiques multipliées, Necker objecte tout d'abord qu'il n'a pas le choix des moyens, que créer des taxes nouvelles sans opérer au préalable une complète réforme fiscale, sans remanier l'assiette même de l'impôt, sans refaire pièce à pièce le mécanisme suranné du mode de perception, serait, selon son expression, travailler « à remplir un tonneau percé par le fond ». Or, l'heure pressait; il fallait, à tout prix, trouver assez d'argent pour éteindre les dettes criardes. Il alléguait aussi — et l'événement lui a donné raison — que la nation française, si obérée qu'elle fût par la gestion d'administrateurs maladroits, était, au fond, riche et pleine de ressources, qu'avec de l'ordre, de l'économie, une probité sévère, on arri-

1. Lettre du 22 juillet 1780. Édition Asse.

verait sans doute à rembourser les sommes prêtées et que l'avenir se chargerait d'acquitter les dettes du présent. Enfin, il faisait observer — et aucune considération ne pouvait faire plus d'impression sur l'esprit de Louis XVI — qu'en multipliant les rentiers, on augmentait le nombre des Français intéressés au maintien de l'autorité, le nombre des sujets dévoués au prince qui tenait en ses mains une part de leur fortune, et il citait, à l'appui de cette opinion, l'exemple concluant du gouvernement britannique. « Comment, ajoutait-il, un Roi qui, sans augmenter d'un écu le poids lourd des contributions, comblerait le gouffre creusé par ses prédécesseurs, ne serait-il pas assuré de voir son nom vénéré et béni jusqu'au fond des lointaines campagnes[1]. »

S'il est permis de juger un système sur ses résultats immédiats, on ne peut nier, d'ailleurs, que celui de Necker n'ait porté en lui-même sa justification. Dès son premier emprunt — quarante millions de rentes viagères — on vit, aux guichets du Trésor, ce que, depuis la banque de Law, on n'avait jamais vu en France : une longue file de prêteurs assiégeant fiévreusement les portes, se pressant et se bousculant pour obtenir des titres, la somme totale entièrement souscrite en un jour. Deux ans plus tard, en 1779,

1. *Journal* de Véri.



un emprunt analogue, et plus considérable encore, excite un pareil enthousiasme : « Il a fallu, dit l'abbé de Véri, envoyer une garde dans le jardin du Trésor royal, pour contenir la foule de ceux qui voulaient qu'on prît leur argent[1]. » Certains emprunts furent couverts plusieurs fois. L'étranger même — surtout la Hollande et la Suisse — envoyait des fonds à la France; la seule ville de Genève fournit à peu près cent millions. Mais la majeure partie venait du peuple parisien. La province, trop tard avertie, n'avait guère le temps d'arriver, et les bas de laine des villages formaient comme une réserve intacte, où l'on pourrait puiser plus tard.

L'empressement de la multitude s'explique par des causes diverses, dont la première est l'exactitude scrupuleuse, la ponctuelle honnêteté qui président au paiement du revenu des sommes versées. Au cours de ces dernières années, nombre de banques particulières, par des faillites retentissantes, avaient ébranlé la confiance des capitalistes français. Avec Necker, on est sûr, au contraire, de recevoir, au jour de l'échéance, le total auquel on a droit. « On ne sait plus où placer son argent, répète-t-on couramment. Le Roi est encore le meilleur des débiteurs ![2] » Il faut également tenir compte des avantages, parfois exagérés, accordés aux prêteurs par le directeur des Finances,

1. *Journal* de l'abbé de Véri.
2. *Ibid.*

de la manière adroite dont il prépare d'avance tout appel au crédit, toute nouvelle émission de rentes, n'hésitant pas à employer, pour le bien de l'État, les moyens de publicité et les procédés de « réclame » habituels à un commerçant pour lancer une affaire. Il est de fait qu'en cinq années, Necker se procurait ainsi cinq cent trente millions de livres. Sur ce chiffre, quarante millions servaient à combler annuellement le déficit des dépenses ordinaires, tandis que le surplus, c'est-à-dire trois cent trente millions, défrayait les dépenses de la guerre d'Amérique. Le public n'en revenait pas et criait au miracle. « M. Necker fait la guerre sans impôts! » C'est l'exclamation générale. Chez certains, l'enthousiasme est tel qu'on va jusqu'à dire : « C'est un Dieu! »

Il s'élevait néanmoins déjà quelques voix discordantes, parmi lesquelles il faut noter les vives réclamations du parlement de Paris. L'indignation était grande, en effet, parmi la haute magistrature. Les décisions que je viens d'indiquer pour éviter les formalités compliquées et les retards de l'enregistrement, avaient été, comme il était légal, promulguées par simples arrêts, sans employer la voie solennelle des édits. Le parlement, grâce à cette procédure, n'avait pas eu à examiner la question; il n'avait pu s'opposer d'une façon directe aux opérations du ministre. Il voulut du moins se venger, en faisant parvenir au Roi de sévères « remontrances », où il critiquait aigre-

ment la politique financière de Necker. « Le parlement, lit-on dans une de ces harangues, n'a pu voir sans douleur qu'après quatorze années de paix, au lieu de préparer les diminutions d'impôts tant de fois et si solennellement promises, l'état des finances exige d'avoir encore recours à un emprunt, qui sera nécessairement le germe d'une imposition... » Bien mieux, un peu plus tard, il prenait un biais détourné, en ordonnant l'exécution de vieilles lois sur l'usure qui remontaient à Charlemagne, des lois interdisant « les prêts contraires aux saints canons reçus et autorisés dans le royaume ». Or les dits « canons » prohibaient d'une manière absolue « tous prêts à intérêts », sous quelque forme que ce fût. Il s'ensuivait qu'un homme qui constituait des rentes, escomptait des billets, prêtait ou empruntait de l'argent à un taux quelconque, risquait, si on lui appliquait l'édit de Charlemagne, l'exil ou les galères, ce qu'il était permis de trouver excessif. On souriait de ces vaines menaces, et elles n'intimidaient personne. Elles marquent cependant le début de l'opposition acharnée et systématique qui, croissant d'année en année, amènera finalement l'échec du programme de Necker et provoquera sa chute.

Sans partager l'engouement fanatique des uns, et moins encore les étroites préventions des autres, il est juste de rendre hommage aux heureux et habiles

efforts du directeur général des Finances, pour manœuvrer parmi des embarras inextricables et sauver le Trésor public d'une ruine qui semblait menaçante. On lui reproche quelques fautes de détail, des erreurs de calcul dans la constitution de ses rentes viagères, certaines clauses qui furent, semble-t-il, inutilement onéreuses pour l'État. Je laisse les spécialistes se prononcer sur ces points délicats. Ce qui est indéniable, et tout à l'honneur de Necker, c'est qu'il a, le premier, eu la claire intuition de la vitalité française, qu'il a deviné l'étendue des ressources cachées dont l'avenir devait démontrer la merveilleuse richesse, qu'il a inauguré chez nous, en matière de finance, la politique qui est aujourd'hui celle de toute nation civilisée, qu'il a créé, organisé en France le mécanisme du crédit public.

On ne saurait douter qu'il ait désiré davantage, qu'il ait envisagé la réforme complète de toutes les lois fiscales et compris la nécessité de substituer à la bizarrerie des impôts, à l'inégalité des charges, un régime d'ordre, de logique et de justice sociale, et ce que je dirai plus tard de ses essais d'Administrations provinciales suffira pour montrer ce qu'il prétendait faire et par quelle voie il comptait le réaliser. Mais, dans les circonstances troublées où il arrivait aux affaires, avec la perspective prochaine d'une grande guerre maritime, un tel remaniement était chose impossible. Il fallut donc ajourner à des temps meil-

leurs les plans d'ensemble, les réformes fondamentales, se contenter de vivre au jour le jour, tout en améliorant la situation existante et en détruisant les abus les plus intolérables.

Dans cet ordre d'idées, les mesures édictées par le directeur des Finances peuvent être divisées en deux catégories distinctes : celles qui ont trait aux institutions mêmes; celles qui sont relatives au mode de perception, ainsi qu'au personnel chargé de ce service. Je n'en saurais donner ici une énumération complète, et je me garderai, pour cause, d'entrer dans les détails techniques. Il faut pourtant, avec la modestie qui sied à mon incompétence, indiquer brièvement certaines de ces opérations, les plus fécondes en résultats, les plus retentissantes aussi dans l'opinion du temps.

L'un des impôts les plus impopulaires, les plus justement exécrés, était l'impôt dit *du vingtième*, qui ressemble beaucoup à ce que l'on nomme de nos jours l'impôt sur le revenu. La taxe prélevée sous ce nom sur chacun des sujets du Roi était, à l'origine, de 5 pour 100 du revenu réel, évalué par des procédés nécessairement fort arbitraires. Elle fut doublée sous Louis XV et portée jusqu'à 10 pour 100. Cet impôt du vingtième ne frappait pas seulement le produit des domaines et des propriétés foncières, dont on pouvait, à la rigueur, malgré le

défaut de cadastre, apprécier la valeur d'une manière approximative; il s'étendait, de plus, aux produits du travail et de l'intelligence humaine : c'était ce qu'on appelait les *vingtièmes d'industrie.* Là, on nageait en pleine incohérence et en pleine fantaisie. Nulle contribution n'excitait tant de plaintes légitimes et de contestations fondées.

Faute de pouvoir, comme il l'aurait souhaité, procéder sur ce point à une réforme générale, transformer l'impôt du vingtième en un impôt exclusivement foncier, établi sur des bases sérieuses et rationnelles, « proportionné, suivant son expression, au revenu des biens fonds, d'après des principes uniformes et certains », Necker voulut supprimer tout au moins ce qu'il jugeait avec raison l'article le plus irritant. Il abolit les *vingtièmes d'industrie,* non partout, il est vrai, car il excepta les grands centres, mais « dans les bourgs, villages et campagnes », tant, disait-il, « pour y attirer davantage l'industrie, que parce que l'on ne pouvait pas y régler cette imposition comme dans les villes, où la répartition est confiée aux chefs des corps et communautés[1]. »

1. Le parlement crut devoir faire parvenir au Roi des remontrances au sujet de cette réforme. Louis XVI y répondit par une note détaillée, qui fut, dit-on, rédigée par Necker et qui fut très mal accueillie par la magistrature. « Cette réponse, dit à ce propos l'un des membres du parlement, ressemble à l'épée de Charlemagne, en ce qu'elle est longue et plate. » — *Correspondance* publiée par Lescure, 17 février 1778.

Ainsi libérait-il d'une charge cruellement pesante la classe intéressante des travailleurs ruraux.

C'est dans le même esprit, et c'est d'après la même méthode, faite de prudence et d'équité, qu'il touche à l'impôt de la *taille*. Cette taxe, d'origine ancienne et d'un produit fructueux, était, dans son essence, prélevée sur la propriété foncière; elle ne frappait qu'accessoirement les revenus fonciers et mobiliers. Elle avait un vice capital, c'était son inégalité criante, l'exemption dont jouissaient une bonne part des sujets du Roi, et les plus opulents d'entre eux, les membres du clergé, les membres de la noblesse, les titulaires de certaines charges accessibles à la roture en y mettant le prix. Ces dernières charges, au nombre de quatre mille environ, étaient souvent acquises dans le seul but de se soustraire ainsi à la perception de la taille, de sorte que, selon l'observation de Dupont de Nemours, « le plus sûr moyen d'échapper à l'impôt était de faire fortune ». Une autre anomalie, non moins fâcheuse, non moins injustifiée, distinguait cette contribution de la plupart des autres : par une dérogation étrange à la règle commune, la taille pouvait être augmentée sans le contrôle du parlement et sans le consentement des États-Généraux. Une simple décision du Roi, publiée par décret, sans aucun examen public, sans même qu'il fût besoin d'alléguer un motif, en fixait le mon-

tant d'une manière arbitraire; d'où l'expression de « taillable à merci ». Aussi, par suite de cette facilité, la taxe avait progressivement monté, s'était aggravée à chaque règne. Créée par Charles III pour produire deux millions par an, sous Louis XVI elle s'élevait à plus de quatre-vingt-dix millions[1].

Necker agit à l'égard de la taille comme il avait agi à l'égard du vingtième. Il en respecta le principe, pour ne s'en prendre qu'à l'abus. Abolir le scandale des exemptions privilégiées, organiser parmi tous les citoyens du royaume l'égale répartition des charges, c'était son rêve secret, qu'il ne crut pas pouvoir réaliser d'un trait de plume. Il se contenta, pour l'instant, de mettre un frein légal au bon plaisir du prince et au caprice du fisc. Louis XVI, sur son avis, déclara qu'à l'avenir la taille serait soumise à la règle ordinaire en matière de contributions, qu'elle ne pourrait être augmentée sans l'accord préalable du Roi avec les parlements. C'était parer du moins aux aggravations imprévues, dictées par un besoin pressant, décrétées brusquement par quelque ministre aux abois. Tout incomplète qu'elle fût, cette réforme fut accueillie avec une joie sincère. On y voyait un acheminement vers un régime plus libéral, une limite apportée au pouvoir absolu, un coup porté à l'arbitraire. On y voyait aussi, de la part de Necker,

1. *Les finances sous l'ancien régime*, par Stourm. *Op. cit.*



l'indice de son respect pour la magistrature, la volonté de rendre hommage aux lumières, à l'autorité de la suprême Cour de justice. Le parlement fut seul à considérer cette avance comme un témoignage de faiblesse[1].

Porter ainsi la main, si légère, si prudente fût-elle, sur des institutions consacrées par un long usage, c'était déjà, sans doute, faire preuve de fermeté. Combien plus hasardeux, toutefois, serait tout essai de réforme portant sur l'administration du fisc et sur le personnel préposé à la perception ! Car, ici, détruire un abus, changer ou supprimer un rouage, remanier un service, serait toujours, en fin de compte, léser un intérêt privé, tarir une source de profits pour certains fonctionnaires. Tout s'arrangeait, tant bien que mal, lorsqu'on ne touchait qu'aux principes ; dès qu'on s'attaquait aux personnes, là commençaient vraiment les risques périlleux. Necker, rendons-lui cette justice, ne redouta pas d'aborder cette seconde partie de sa tâche et de s'aventurer sur ce terrain brûlant.

La machine financière, en France, était alors d'une complication prodigieuse, dont on pouvait, pour une bonne part, accuser le système de la vénalité des charges, issu lui-même des besoins du Trésor. « Sire, disait à Louis XIV M. de Pontchartrain, contrôleur

1. *Journal* de Véri.

général, toutes les fois que Votre Majesté crée une charge, Dieu crée un sot pour l'acheter. » De là, l'institution d'un nombre inouï d'emplois, d'offices et de judicatures, ressource toute trouvée aux heures où l'argent était rare, mais ressource dangereuse, commode dans le présent, onéreuse pour l'avenir.

La pensée constante de Necker, qu'il maintint sans faillir d'un bout à l'autre de son ministère, fut de réduire au minimum, dans la mesure possible, l'innombrable cohorte des fonctionnaires et des intermédiaires, d'élaguer les branches superflues, de faire régner ainsi dans l'administration de son département plus d'ordre, d'unité, plus de simplicité surtout. Entreprise étrangement ardue, dont les contemporains reconnaissent la difficulté. « Si M. Necker n'en voulait qu'au pauvre peuple, lit-on dans une correspondance du temps[1], tout irait à sa volonté. Mais, dans notre gouvernement, tout monarchique qu'il soit, l'intention du monarque lui-même est souvent combattue et assez de fois vaincue. Il faut donc chez nous à un ministre novateur une souplesse de caractère, une adresse d'esprit incroyables, pour apaiser les uns, gagner les autres, désintéresser enfin ceux qui prennent parti sans avoir de motif réel, mais pour se rendre importants. » La marquise du Deffand écrit à la même date : « Les abus de la perception sont immenses, et

1. *Correspondance* publiée par Lescure, 18 juillet 1777.



si M. Necker parvient à les réformer, il fera un grand chef-d'œuvre. Il s'y prend très bien, mais il faut que le Maurepas le soutienne, et voilà ce qui est bien scabreux[1]. »

L'état-major de l'armée financière se divisait en deux sections distinctes : d'une part les *fermiers généraux*, qui affermaient les impôts indirects pour une somme fixée à l'avance, se partageant entre eux le surplus de l'argent provenant des contribuables, les *receveurs généraux* d'autre part, préposés aux impôts directs, qu'ils percevaient pour le compte de l'État. Les uns et les autres, d'ailleurs, se tenaient étroitement entre eux, se reconnaissaient solidaires, se regardaient enfin comme membres de la même famille. Il fallait de l'audace pour s'attaquer à cette double puissance, devant laquelle avaient tremblé tant de contrôleurs généraux. Cette centaine d'hommes, unis, ligués par l'intérêt commun, tenaient entre leurs mains la fortune du royaume.

Les fermiers généraux, « rois plébéiens », comme les nommait Voltaire, rois dont chacun tirait de ses sujets un revenu annuel de 300 000 livres environ, étaient au nombre de soixante. Le premier acte de Necker, lorsqu'il dut renouveler leur bail, fut de les réduire à quarante, De plus, en évaluant le produit normal des impôts à cent vingt-six millions de livres.

1. Lettre du 13 juillet 1777 à Horace Walpole — *Correspondance générale de madame du Deffand.*

il décida que l'excédent serait partagé par moitié entre l'État et les fermiers, transformés de ce fait en régisseurs intéressés. Par une juste compensation, il les libérait en partie du lourd et scandaleux fardeau dont on les chargeait d'ordinaire à chaque renouvellement : il modéra l'usage des *croupes*, si fort en honneur pendant tout le XVIIIe siècle. On entendait par là les parts secrètement réservées dans les bénéfices des fermiers, et attribuées à de hauts personnages, grands seigneurs ou belles dames, totalement étrangers aux affaires de finance, auxquels le Roi constituait à bon compte, et sans bourse délier, une rente quelquefois assez forte, au détriment du Trésor de l'État. Necker, par deux arrêtés successifs, défendit pour l'avenir tout trafic de ce genre. Toutefois, fidèle à son système de respecter avec scrupule les engagements passés, il laissait subsister jusqu'à l'expiration du bail les croupes anciennement consenties. Il put, par ce tempérament, faire accepter une réforme notable, dont une plus grande rigueur aurait sans doute compromis le succès.

Les receveurs généraux furent plus durement traités. Ils étaient quarante-huit, qui coûtaient à l'État plus d'un million par an. Ils furent restreints à douze, avec des attributions modifiées, et leur traitement total fut réglé à trois cent mille livres. Ici, la chose ne passa pas sans exciter des récriminations. Les rece-

veurs avaient de puissants appuis à la Cour; ils firent agir leurs partisans, ou, pour mieux dire, leurs obligés. Louis XVI fut assailli de réclamations et de plaintes. On fit appel à sa pitié; on allégua, dans l'espoir de toucher son cœur, le triste sort des subalternes que « l'implacable cruauté » du directeur général des Finances allait, par contre-coup, plonger dans l'infortune. On montrait avec larmes « trois cents familles détruites », et cinq cents petits employés réduits à la misère!...

Les princes du sang intervinrent également, mais en invoquant des raisons d'un ordre moins sentimental. Ils avaient jusqu'alors le droit de désigner eux-mêmes les receveurs préposés à la perception, dans les terres de leurs apanages. Six de ces charges étaient ainsi à leur nomination. Ils jetèrent les hauts cris, quand ils connurent l'arrêté de Necker, se prétendirent frustrés, affirmèrent que le Roi lui-même ne pouvait, sans leur consentement, toucher à leur prérogative. « Tous les princes, écrit M. de Kageneck[1], sont ligués contre M. Necker à cette occasion. » Le Comte d'Artois, surtout, montrait une indignation violente; il fut trouver la Reine, la conjura d'agir auprès du Roi et de plaider la cause de la famille royale. Mais Marie-Antoinette eut assez de bon sens pour opposer, cette fois, un refus absolu à ces

1. *Lettres* de Kageneck, 9 avril 1780.



sollicitations déplacées; et, du coup, toute l'effervescence tomba, comme une flambée de paille. Au plus fort de l'orage, comme le directeur général prenait congé du Roi pour se rendre à Paris : « Vous laissez beaucoup d'ennemis ici, lui dit affectueusement Louis XVI, mais je vous défendrai. »

Plusieurs autres opérations, portant sur des fonctionnaires moins en vue, réalisèrent aussi des économies appréciables. Dans le seul mois d'août 1777, furent supprimés et remboursés quatre cent dix-sept offices et charges inutiles, contrôleurs des domaines, gardes généraux des eaux et forêts, et autres emplois du même genre. Dans le même temps, le directeur pratiquait une coupe salutaire dans la haute administration des postes. Ils étaient dix qui touchaient annuellement chacun une centaine de mille livres[1]; Necker institua une régie; la même besogne fut faite par six commis, aux appointements de vingt-quatre mille livres.

Un arrêté qui fit un moment quelque bruit est celui qui réglementa l'administration supérieure de la Loterie royale. Clugny, comme on l'a vu, avait érigé la Loterie en institution permanente, régie par des agents spéciaux, au nombre d'une douzaine, sous la haute direction du contrôleur général des Finances. Necker, malgré ses répugnances, ne crut pas pouvoir

1. Lettre de madame du Deffand à Walpole, du 23 août 1777 — *Correspondance générale* publiée par Lescure.



renoncer, dans l'état actuel du Trésor, à un système qui procurait des ressources considérables[1]; mais il réduisit de moitié le comité des administrateurs et s'y prit d'une manière assez originale. Il assembla les douze intéressés, leur déclara son intention et les mit en demeure de procéder eux-mêmes au sacrifice, en désignant les victimes à ses coups. Voici, rapportent les gazettes, le langage qu'il leur tint : « Messieurs, le Roi a trouvé des abus dans votre gestion. Je n'en accuse personne; mais le Roi pense que vous êtes trop de moitié. Il faut donc réformer six d'entre vous. Je ne crois pouvoir mieux faire que de laisser à votre choix ceux qui sont à conserver. Voici du papier et de l'encre. Que chacun de vous donne son suffrage aux six qu'il croira le plus propres à remplir ces fonctions[2]. » Bon gré mal gré, il fallut en passer par là. L'État gagna à cette exécution l'économie annuelle d'une bonne soixantaine de mille livres.

Les doléances, les « criailleries », excitées par de telles mesures dans le monde financier, étaient, cependant, peu de chose à côté des clameurs soulevées par la réforme des Maisons du Roi et de la Reine. C'était là, en effet, sous l'ancienne monarchie,

1. La Loterie royale subsista jusqu'en 1793.
2. *Correspondance secrète* de Métra, 30 juillet 1777. — *Mémoires* de Soulavie, etc., etc.

une question capitale. Aucune réforme n'était plus urgente, plus juste en soi, plus vivement réclamée par l'opinion publique, et en même temps plus difficile, plus dangereuse à tenter. Pour l'avoir naguère entreprise, Malesherbes avait dû se démettre, Turgot avait été chassé. Tout récemment encore, sous les yeux de Necker, le comte de Saint-Germain venait de succomber aux rancunes provoquées par ses essais de réduction parmi les corps privilégiés qui constituaient la Maison militaire. Ces souvenirs étaient inquiétants. Necker refusa, malgré tout, de se soustraire à cette tâche redoutable, mais il attendit patiemment que plusieurs années de succès, de services signalés rendus au Roi et à l'État, lui eussent créé une situation assez forte. Il se contenta jusque là d'opérations préparatoires, telles que le règlement relatif aux dépenses de la Maison du Roi.

Le désordre y était affreux, l'habitude étant prise de ne solder chaque dette que quatre années après qu'elle était contractée; aussi l'arriéré s'élevait-il à une somme formidable. Une révision approfondie des comptes et la liquidation générale du passif permirent, tout au moins, de voir clair dans la situation. Ceci fait, Necker ajournait à une date ultérieure la réformation plus complète, le grand « coup de balai », qu'on espérait de lui. Ce fut au commencement de l'an 1780, qu'il se jugea suffisamment solide pour se risquer à cette besogne.

On a peine à imaginer ce que représentait alors, comme personnel et comme dépense, la machine, aux rouages innombrables, qu'on nommait la Maison du Roi. Depuis plus de deux siècles, chaque souverain, chaque ministre, y avait, peut-on dire, ajouté quelque pièce et l'avait enrichie de quelque organe nouveau. Par contre, rien jamais n'en était supprimé, tout retranchement passant pour une atteinte portée au prestige du souverain et à la majesté du trône. Vers la fin du XVIII[e] siècle, sous le règne du plus simple et du plus modeste des princes, la seule Maison civile comprend vingt-deux services, auxquels président quarante-deux officiers des cérémonies, sous l'autorité du Grand Maître. Cinquante médecins, chirurgiens et apothicaires, pour ne citer que ce détail, sont attachés à la personne du Roi, chacun pourvu d'un gros traitement. La Maison militaire, malgré les réductions qu'y a opérées Saint-Germain, comprend une dizaine de mille hommes, avec force grands dignitaires. La Maison de la Reine, bien que moins imposante, occupe aussi un nombreux personnel. L'abus est plus flagrant encore lorsqu'il s'agit des princes du sang. Dans la Maison du Comte d'Artois sont quatre cent quarante « officiers », deux cent soixante dans celle de son épouse. Quand Mesdames tantes vont prendre les eaux à Vichy, elles mènent pour le voyage deux cent cinquante personnes et cent soixante chevaux.

Bref, si l'on veut faire le calcul de tous les offices et emplois, largement rétribués, qui se rattachent de quelque manière à la Cour, on arrive au total de six mille charges civiles et de neuf mille charges militaires, qui, réunies, coûtent environ trente-neuf millions de livres, soit le douzième, ou peu s'en faut, du revenu général du Trésor, chiffre auquel il faut ajouter les pensions, gratifications et « grâces » de toute nature dont je parlerai tout à l'heure.

Telle était la forêt épaisse, inextricable, au travers de laquelle Necker s'aventurait, la cognée à la main, non pas sans doute pour tout jeter à bas, mais pour y pratiquer des coupes et pour éliminer la végétation parasite. Par une mesure préliminaire, décrétée au mois de juillet 1779, il supprimait les nombreuses « trésoreries » des deux Maisons du Roi et de la Reine, qu'il remplaçait par un unique « trésorier-payeur général des dépenses de Leurs Majestés ». Il substituait ainsi un seul office à vingt et un, aux applaudissements du public, qui découvrait dans ce prélude l'annonce de coups plus décisifs. « Le préambule de cet édit, qui est un chef-d'œuvre de bienfaisance et d'honnêteté, ravit et enchante tous les cœurs et tous les esprits. On est dans l'extase et dans l'enthousiasme[1]. » C'est sur ce mode lyrique que s'exprime le gazetier Métra.

1. *Correspondance* de Métra, 26 juillet 1779.

L'année suivante allait voir ces espoirs se réaliser en partie. Ce sont d'abord les deux édits promulgués le 19 janvier 1780, dont l'un abolit force places d'intendants et de contrôleurs dans les divers services des Maisons royales et princières, dont l'autre, plus hardi, enlève aux titulaires de certaines grandes charges de Cour le privilège, lucratif autant qu'abusif, de vendre à leur profit les charges subalternes. Puis, le 1er septembre, c'est un nouvel édit, rayant, d'un trait de plume, quatre cent six places et emplois, dont beaucoup remontaient aux règnes des plus anciens rois et dont les appellations singulières évoquaient, selon l'expression d'une gazette, « la barbarie des siècles primitifs ».

La majeure partie des emplois abolis de la sorte se référaient au service de la *cuisine-bouche*. Entraient dans cette catégorie : huit *écuyers*, qui apportaient au Roi le bouillon du matin, seize *hâteurs de rôts*, chargés de veiller au rôti, six *sommiers de broche*, huit *sommiers de bouteilles*, quinze *galopins*, deux *aides pour les fruits de Provence*, deux *avertisseurs à cheval*, qui suivaient le Roi en campagne et dont la fonction principale était d'avertir l'office de la bouche de l'heure fixée pour le repas, quatre *coureurs de vins*, qui, à la chasse, portaient la collation du Roi dans un « baudrier de drap rouge », deux *conducteurs de la haquenée*, qui, en voyage, accompagnaient le pain, les fruits, les confitures, le

sel, la « tasse pour faire l'essai du vin », et avaient pour mission spéciale d'empêcher tout retard dans la préparation de la table royale. Je ne poursuivrai pas plus loin cette burlesque énumération.

Un mois plus tard, le 30 septembre une réforme de même espèce visait la chasse du Roi. Le personnel en était diminué de treize cents titulaires, gardes, piqueurs et valets de chiens. L'économie obtenue par cette voie montait à près de six millions. Les meutes et les chevaux étaient, bientôt après, réduits dans la même proportion.

CHAPITRE VII

Colères excitées à la Cour par les réformes de Necker. — Attitude ferme de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — Sourde hostilité de Maurepas. — Obstacles qu'il suscite à Necker. — Échec des réformes projetées dans la gabelle et les droits de mainmorte. — Abus criants dans la distribution des grâces et des pensions. — Necker essaie vainement de détruire ce vice capital de la monarchie bourbonienne.

Ce que ces amputations répétées soulevaient de lamentations, de colères, il est superflu de le dire. Le directeur général des Finances n'était accusé de rien moins que du crime de lèse-majesté; certaines gens affirmaient qu'il « décomposait pièce à pièce » l'antique royaume de France [1]. Versailles retentissait de cris et de protestations, qui s'élevaient parfois jusqu'au trône. La comtesse de Brionne, mère du prince de Lambesc, grand écuyer du Roi, sur le seul bruit de réformes projetées dans le service des grande et petite

1. *Mémoires* de Soulavie.

écuries, s'essayait à parer le coup, venait trouver Louis XVI, cherchait à démontrer l'impossibilité des réductions en cause, mais le prince lui fermait la bouche aux premiers mots de son discours : « Madame, de quoi vous mêlez-vous? Ce ne sont pas là vos affaires. » Un même accueil, plus brusque encore, était fait au duc de Coigny, réclamant au sujet d'une mesure analogue : « Je veux, criait Louis XVI, mettre l'ordre et l'économie dans toutes les parties de ma Maison; ceux qui y trouveront à redire, je les casserai comme ce verre[1]! » Et ce disant, le Roi, alors à sa toilette, jetait à terre un « gobelet de cristal », qui volait en éclats[2].

Si l'on a gardé le souvenir de la conduite de Marie-Antoinette en quelques occasions semblables, on sera peut-être surpris de la voir adopter cette fois, bien qu'avec plus de douceur dans la forme, la même attitude que le Roi. Les réductions dans sa Maison, les sacrifices demandés par Necker à son goût naturel du luxe, la trouvent, sauf de rares exceptions, non seulement résignée, mais presque approbative. Les doléances, les récriminations des princes, celles notamment du Comte d'Artois, qui se multiplie en instances pour qu'elle s'associe à ses plaintes, se

1. Coigny, si l'on en croit Métra, se retirait en murmurant que « mieux valait encore être rayé que cassé ».

2. *Correspondance* publiée par Lescure. — *Lettres* de Kageneck. — *Correspondance secrète* de Métra.

heurtent constamment à une muette résistance, parfois à une dénégation fort nette. Il faut attribuer cette sagesse — et Mercy-Argenteau le constate souvent dans ses lettres — au savoir-faire du directeur général des Finances, à la manière habile dont il s'y prend avec la jeune souveraine, respectueux, « soumis » en paroles, et même galamment empressé, se gardant bien, quoi qu'elle demande, de la blesser par un refus formel. Bien au contraire, à chaque désir exprimé par la Reine, il se rend auprès d'elle, discute avec patience, raisonne avec modération, expose « les possibilités ou les obstacles » qu'il prévoit, s'arrange, quand il le peut « sans blesser la justice », pour tourner les difficultés qui, au premier abord, semblaient insurmontables. Ainsi, tout en maintenant les principes essentiels, se donne-t-il l'apparence de déférer aux volontés, aux caprices mêmes de l'impérieuse princesse. Ainsi cède-t-il sur les détails pour faire accepter les grandes choses[1].

Le succès couronne cette tactique. « De tous les ministres du Roi, observe Mercy-Argenteau[2], M. Necker est celui dont la Reine a la meilleure opinion et qu'elle considère le plus. » Le témoignage personnel de la Reine vient pleinement confirmer cette appréciation. Dès le lendemain des premières réductions demandées par Necker : « Le Roi, écrit Marie-

1. *Journal* de Véri.
2. Lettre du 17 avril 1780. *Correspondance* publiée par d'Arneth.



Antoinette à sa mère, vient de donner un édit qui n'est qu'une préparation à la réforme qu'il veut faire dans sa Maison et la mienne. Si elle s'exécute, ce sera un grand bien, non seulement pour l'économie, mais encore pour l'opinion et la satisfaction publiques. Il faut attendre les effets pour pouvoir y compter; on l'a tentée sans succès sous les deux derniers règnes. » Un mois plus tard, les suppressions déjà réalisées, elle s'exprime en ces termes, dans une lettre à Mercy : « Comme vous vous trouvez quelquefois avec les Necker, et que j'ai très bonne opinion des talents de M. Necker, je vous autorise à le lui faire connaître, en ajoutant que c'est toujours avec plaisir que je lis les nouvelles de ses opérations de finance [1]. »

Dix ans après sa retraite du pouvoir, dans une note tout intime, écrite, semble-t-il, pour lui-même, où il résume en quelques mots sa carrière politique pendant son premier ministère, Necker caractérise ainsi les obstacles comme les appuis qu'il a rencontrés en haut lieu et rend ce juste hommage à la bonne volonté de la Reine et du Roi : « Je trouvais, écrit-il, [2] quelque courage auprès du Roi. Jeune et vertueux, il pouvait et voulait tout entendre. La Reine aussi m'écoutait favorablement. Mais, autour de Leurs Majestés, à la

1. Lettres du 15 février et 3 mars 1780. *Correspondance* publiée par d'Arneth.

2. Note écrite en 1791, et citée par Auguste de Staël dans une notice sur son grand-père mise en tête des *Œuvres complètes* de Necker.



Cour, à la ville, à combien d'inimitiés et de haines ne me suis-je pas exposé! C'étaient toutes les factions de l'intérêt particulier que j'avais à combattre et, dans cette lutte continuelle, je risquais à tout moment ma fragile existence. »

L'instigateur secret, sinon le chef avoué, de la lutte incessante ainsi dénoncée par Necker est « le ministre principal », le conseiller intime du Roi, le vieux comte de Maurepas lui-même; c'est un point sur lequel il n'existe aucun doute. Plus jaloux du pouvoir à mesure qu'il avance en âge, le Mentor n'a pu voir sans un vif déplaisir le crédit solide et soutenu, la popularité croissante du directeur général des Finances. De plus, parlementaire dans l'âme, il partage les défiances et les craintes que tout novateur inspire à la magistrature suprême. Enfin certains mécomptes, certains conflits où il avait eu le dessous, et dont j'aurai à parler par la suite, avaient encore accru sa malveillance et son antipathie. Augeard, confident de Maurepas, dépositaire de ses rancunes, ne cherche pas à faire mystère de cette disposition d'esprit : « Dès 1779, dit-il dans ses *Mémoires*, M. de Maurepas était déjà fatigué de Necker; mais la pénurie des sujets, ou, pour mieux dire l'ineptie et la mauvaise réputation des intrigants qui se présentaient pour le remplacer, faisaient qu'il différait le renvoi de ce Genevois le plus possible. » Il se vengeait, à sa

manière, de cette patience forcée par des sarcasmes et des mots d'esprit. Aux louanges qu'en sa présence on donnait un jour à Necker : « Oui, c'est un faiseur d'or, répondait-il en riant Il a fondé le gouvernement de la pierre philosophale ! » Et il disait encore qu'il craignait fort que le royaume de France ne fût « tombé de la *Turgomanie* dans la *Nécromanie* », qui ne valait guère mieux [1].

Le malheur est que cette opposition ne se bornait pas aux paroles. C'étaient aussi, dans le Conseil, une résistance doucereuse, mais obstinée, à la plupart des projets proposés; c'étaient des réserves discrètes, des objections présentées légèrement, sans insistance, sous une forme ironique; c'étaient des exigences qui, sans détruire le principe des réformes, en annulaient l'effet. Un des nouvellistes du temps garantit l'authenticité de ce petit dialogue, qui est, en tout cas, vraisemblable. Après l'édit réduisant la table du Roi, Necker porte à Maurepas un nouveau plan d'économie portant sur un autre service. Maurepas écoute d'un air approbateur; puis, avec un sourire : « C'est très bien, monsieur; mais avez-vous des fonds pour rembourser les offices supprimés? — Ils seront payés en cinq ans, comme ceux de la bouche; j'ai fait mes dispositions en conséquence, — Il n'est pas question de cela, monsieur! Le Roi veut que toutes les charges

1. *Mémoires* de Soulavie.



qu'il supprime soient remboursées argent comptant. — Je comprends ce que cela veut dire », réplique Necker avec découragement, et il reprend le chemin de Paris, remportant son projet en poche [1].

De cette attitude de Maurepas provient, en grande partie, ce qu'a de défectueux, d'inégal, d'incomplet, la grande réforme, la réforme d'ensemble, souhaitée par le directeur des Finances dans les Maisons royales. Les emplois abolis, comme on a pu le remarquer plus haut, ne visent guère que des subalternes, les petits parasites des cuisines et des écuries. Les charges les plus importantes et les plus coûteuses sinécures subsistent à peu près intactes; les gros poissons s'échappent hors des mailles du filet; seul est pris le menu fretin. Necker l'a reconnu et s'en est excusé, en rejetant la faute sur l'hostilité du Mentor. Il a raconté les dégoûts dont une guerre mesquine et sournoise abreuvait journellement son âme. Il faut l'entendre, sur ce point, dépeindre ses tristesses; on ne peut lire sans émotion ces sincères confidences :

« Je me rappelle encore [2] cet obscur et long escalier de M. de Maurepas, que je montais avec crainte et mélancolie, incertain du succès auprès de lui d'une idée nouvelle dont j'étais occupé. Je me rappelle ce cabinet en entresol, placé sous les toits de Versailles,

1. *Correspondance secrète*, publiée par Lescure.
2. Note écrite par Necker. *Loc. cit.*



mais au-dessus des appartements du Roi [1]. C'était là qu'il fallait entretenir de réformes et d'économies un ministre vieilli dans le faste et dans les usages de la Cour. Je me souviens de tous les ménagements dont j'avais besoin pour réussir, et comment, plusieurs fois repoussé, j'obtenais à la fin quelques complaisances pour la chose publique, et les obtenais, je le voyais bien, à titre de récompense des ressources que je trouvais au milieu de la guerre. Je me souviens de l'espèce de pudeur dont je me sentais embarrassé, lorsque je mêlais à mes discours quelques-unes des grandes idées morales dont mon cœur était animé... »

Il serait pourtant excessif d'attribuer à la seule influence de Maurepas ce que l'on peut reprocher à Necker de timidité dans ses actes, la disproportion qu'on observe entre les principes qu'il émet, les désirs qu'il proclame et les mesures qu'il réalise. Si l'on veut apprécier sainement et justement son œuvre, si l'on veut faire la part exacte de toutes les responsabilités, il faut aussi lui tenir compte des circonstances exceptionnelles qui entravent fréquemment sa marche et l'empêchent d'appliquer ses vues. Pour n'en citer qu'un exemple frappant, c'est bien la situation extérieure qui lui a défendu d'abolir la gabelle, l'impôt flétri par tous les philosophes et économistes du

1. C'étaient les appartements jadis occupés par madame du Barry et que l'on montre aujourd'hui sous ce nom.



temps, l'impôt qui a fait couler tant de sang et que Necker a jugé en ces termes : « Un cri universel s'élève, pour ainsi dire, contre lui... C'est assez longtemps avoir vécu sous des lois de finances véritablement ineptes et barbares; c'est assez avoir exposé des millions d'hommes aux atteintes continuelles de la cupidité; c'est assez avoir mis en guerre une partie de la société contre l'autre[1] ! »

Si, en dépit de cette éloquente apostrophe, il a dû reculer devant l'abolition d'une taxe intolérable, c'est que la gabelle, chaque année, rapporte cinquante-deux millions et qu'on ne peut vraiment, en pleine guerre d'Amérique, priver l'État d'une telle ressource. Cette grave question du sel, c'est à peine s'il y touche pour tenter d'établir l'égalité du prix dans toutes les provinces du royaume, ce qui aurait détruit au moins le mal de la contrebande intérieure. Cette modeste réforme elle-même, il ne peut que la préparer; il n'aura pas le temps de la mener jusqu'à la conclusion parfaite.

Ici, et dans certains autres cas analogues, on ne peut accuser que la force des choses. Mais c'est bien le comte de Maurepas, c'est bien l'appui qu'il prête à l'égoïste résistance des classes privilégiées, qui arrêtera Necker dans l'abolition désirée d'un des abus les plus odieux légués par l'époque féodale. N'est-il

1. *Compte rendu des finances* pour l'année 1781, par Necker. — *Traité de l'administration des finances*, publié par le même en 1784.

pas singulier qu'à la fin du XVIII[e] siècle on rencontre encore des vestiges du droit exorbitant de « mainmorte et de servitude, » que certains grands seigneurs continuaient d'exercer sur la fortune de leurs vassaux, prélevant à leur profit les biens de ceux qui décédaient sans enfants légitimes et s'arrogeant le droit d'apporter de grandes restrictions à la liberté de tester? Si tenaces cependant étaient les préjugés, si puissante la cupidité qui, sous couleur de tradition, s'obstinait au maintien d'une législation surannée, que Necker n'osa pas braver tant de colères et décréter franchement une suppression que l'on représentait comme « une atteinte à la propriété[1] ».

Assourdi de clameurs, il s'avisait d'un biais qu'il espérait devoir être efficace. Il abolissait la mainmorte dans les domaines royaux, comptant, par cet auguste exemple, convertir les récalcitrants. L'édit, daté du 10 août 1779, est précédé d'un préambule, rédigé par Necker, et dont certains fragments méritent d'être cités : « Mettant notre principale gloire à commander une nation libre et généreuse, faisait-il dire au Roi, nous n'avons pu voir sans peine les restes de servitude qui subsistent dans plusieurs de nos provinces. Nous avons été affecté de voir qu'un grand nombre de nos sujets, servilement attachés à la glèbe, sont regardés comme en faisant partie

1. *Journal* de Véri.



et qu'ils n'ont pas la consolation de disposer de leurs biens après eux... Justement touché de ces considérations, nous aurions voulu abolir sans distinction ces vestiges d'une féodalité rigoureuse. Mais nos finances ne nous permettant pas de racheter ce droit aux seigneurs, et retenu par les égards que nous avons pour les lois de la propriété, nous abolissons le droit de servitude, non seulement dans nos domaines, mais dans tous ceux engagés par nous et par les rois nos prédécesseurs. Nous verrons avec satisfaction que notre exemple et l'amour de l'humanité, si particulier à la nation française, amènent sous notre règne l'abolition complète des droits de mainmorte et de servitude, et que nous soyons ainsi témoin de l'entier affranchissement de nos sujets[1]. »

Cet édit si bien justifié, si anodin dans sa teneur, si prudent dans sa forme, le parlement ne l'enregistra qu'avec peine, avec bien des réserves et des restrictions. Est-il d'ailleurs nécessaire d'ajouter que ce moyen sentimental et ce touchant appel n'eurent pas l'effet qu'en attendait Necker? De ceux auxquels il s'adressait, presque tous firent la sourde oreille. Pour enfoncer les dernières résistances, il faudra la poussée brutale de la Révolution.

Enfin, c'est encore à Maurepas et au parti dont il est le porte-parole qu'on a droit d'imputer l'échec des

1. *Journal* de l'abbé de Véri.



premiers projets de Necker pour purifier le régime bourbonien d'un vice qui, de longue date, lui cause un tort irréparable, pour guérir la plaie vive qui ronge la monarchie, l'abus, le déplorable abus des pensions et des grâces, poids écrasant pour les finances, cause permanente de déficit pendant tout le XVIIIe siècle. C'est une question assez considérable pour qu'il me soit permis de m'y arrêter un moment.

Quel est exactement, au temps dont nous nous occupons, le total des pensions et des allocations annuelles consenties par le Roi, il est bien difficile de le déterminer, le mode de comptabilité en usage sous l'ancien régime ne fournissant, pour ce calcul, aucune base certaine et précise. Necker, dans son célèbre *Compte rendu* de 1781, l'évalue à vingt-huit millions. De nos jours, M. Stourm, dans la belle et savante étude à laquelle je me suis fréquemment référé [1], pense qu'on peut adopter, d'une manière approximative, le chiffre de trente-deux millions. Nous sommes encore loin, à coup sûr, des chiffres fabuleux allégués par les pamphlétaires de la Révolution. L'excès n'en est pas moins flagrant, surtout si l'on considère que, comme l'ont démontré de rigoureux calculateurs, pour toutes les autres monarchies d'Europe l'ensemble des dépenses inscrites sous cette rubrique ne passe pas quatorze millions.

1. *Les finances sous l'ancien régime*, par Stourm. *Op. cit.*



Quoi qu'il en soit, pour rester équitable, on doit, sur ce chapitre, faire une distinction nécessaire. Il faut grouper à part, comme constituant une dépense légitime, les pensions, les indemnités, les gratifications, civiles ou militaires, qui récompensent à juste titre les services rendus à l'État, en se gardant de les confondre avec les faveurs abusives, tout au moins arbitraires, accordées par le Roi, selon son bon plaisir, à tel ou tel personnage de la Cour. C'est sur ce dernier point que les mœurs établies offrent un vrai scandale. On a peine à imaginer quel flot de sollicitations, de toutes parts, à toute heure, assaillent le Roi, la Reine, leur entourage, les ministres, les gens en place. Pour augmenter ou pour rétablir sa fortune, pour marier ses enfants ou pour payer ses dettes, on compte toujours sur la cassette royale, on tend la main infatigablement, sans scrupule, sans vergogne. Jadis, sous Louis XIV et surtout sous Louis XV, quand un grand seigneur convoitait une faveur de ce genre, il courtisait la favorite; il s'adresse maintenant à la Reine et à « sa société », c'est la seule différence qu'ait amenée le changement de règne. On demande indifféremment une pension, une aide temporaire, une exemption de droits ou une grosse sinécure. « L'impertinence du ton corrigeait seule, en certains cas, l'humiliation de la demande[1]. »

1. *Les finances sous l'ancien régime*, par Stourm. *Op. cit.*



Lorsqu'un ministre essaie de regimber et de se mettre en travers du torrent, c'est une stupeur sincère, suivie d'une indignation générale. Turgot l'avait tenté en vain; Necker, pour en avoir d'abord annoncé le dessein, soulevait contre soi toute la Cour; et le prince de Beauvau, pour l'avoir, presque seul, publiquement approuvé, en recevait d'amers reproches : « Voilà comme vous êtes, vous! Toujours du parti de l'opposition[1]. » L'*opposition*, c'était la timide résistance aux furieux appétits de la meute affamée.

D'après les meilleures statistiques, les pensions viagères constituées dans ces conditions représentent, sous Louis XVI, environ sept millions de livres, dont plus de huit cent mille sont prélevées par les frères du Roi. Il y faut ajouter les sommes une fois données, les gratifications accordées en passant, « de la main à la main », dont il est difficile de retrouver la trace, mais qui s'élèvent assurément à un chiffre considérable. Pour combler, dans les heures de crise, le gouffre ainsi creusé dans les caisses de l'État, les prédécesseurs de Necker ne connaissaient guère qu'un moyen, qui était la faillite. De temps en temps, et presque à époque fixe, des arrêtés ministériels, au nom des nécessités du Trésor, exerçaient de grosses retenues ou réduisaient les arrérages des rentes consenties par le Roi. C'était chaque fois, comme bien

1. A. de Staël. Notice citée plus haut.

on pense, un concert de protestations contre la rupture d'engagements librement contractés, mais le Trésor public n'y gagnait pas grand'chose. Pour se prémunir à l'avance contre les réductions futures, les solliciteurs avaient soin de grossir leurs demandes; ou bien encore on obtenait quelque pension nouvelle, qui se joignait à la première et bouchait largement la brèche. Les lettres de l'époque sont pleines, à ce propos, de révélations édifiantes.

Ce fut presque uniquement à proscrire le retour de pareils procédés que se restreignit finalement le directeur général des Finances. Son esprit d'ordre, sa probité de scrupuleux comptable, se révoltèrent contre un système qui n'était, après tout, qu'une violation de promesse, une banqueroute déguisée. Ne pouvant extirper l'abus, il voulut le réglementer Quatre édits successifs, rendus en l'espace de tro ans, posèrent quelques principes d'une incontestable sagesse. Un tableau général dut être dressé chaque année, qui mettrait sous les yeux du Roi la liste des pensions et celle des extinctions, en regard l'une de l'autre. Ainsi pourrait-on désormais établir une balance, et connaître dans quelle mesure les largesses consenties chargeraient le Trésor. Necker fit ensuite décréter que la Chambre des Comptes fixerait annuellement, et d'après ces données, le chiffre maximum des grâces et des pensions que chaque ministre proposerait au Roi pour son département. Pour compenser



ces prudentes restrictions, toutes les pensions, tant anciennes que nouvelles, furent solennellement déclarées « incessibles et insaisissables »; les titulaires furent avertis qu'ils pourraient compter à l'avenir, en toute sécurité, sur la totalité du revenu alloué. C'est le principe fondamental qui, de nos jours encore, régit toute la matière; à Necker revient le mérite de l'avoir proclamé.

Pour être insuffisante, la réforme n'est pas moins louable. On ne peut autant admirer l'application qui en fut faite. Ni les freins ingénieux inventés par Necker ni la bonne volonté du Roi, rien ne put prévaloir contre les mœurs et les préjugés séculaires, contre l'insouciance de Maurepas, contre l'avidité des uns et la mollesse des autres. Devant les réclamations virulentes ou les supplications de ceux qui vivent dans les entours du trône, Louis XVI se montre désarmé. A chaque requête qu'on lui apporte, il « chicane » un moment, soupire, et finit toujours par céder.

Pour en fournir la preuve, nul témoignage ne vaut contre celui des faits, et la liste en est accablante. En 1778, la sœur du Roi, madame Élisabeth, âgée de quatorze ans, voit sa dépense annuelle augmentée de 108 000 livres; l'année suivante, son inoculation est payée 20 300 livres à ses médecins et chirurgiens. En 1779, les dettes du Comte d'Artois, d'après une estimation détaillée, se montent à dix

millions de livres, dont une partie est soldée par Louis XVI au moyen d'une augmentation des apanages concédés à son frère. L'éducation des enfants du même prince coûte au Trésor royal 770 000 livres par an. De mars 1778 au 1er avril 1781, le total des pensions nouvelles constituées par le Roi, pour récompenser des fonctions et emplois purement domestiques, s'élève à 206 000 livres.

N'entrent pas dans ce compte les immenses libéralités arrachées par la Reine au profit de sa « société ». Mercy les énumère ainsi, pour deux années seulement, en 1779 et en 1780 : « 400 000 livres, écrit-il, pour payer les dettes de la comtesse de Polignac, une terre de 35 000 livres de revenu, 800 000 livres en argent pour la dot de sa fille, 30 000 francs par an pour Vaudreuil ». Le duc de Guines, le comte d'Adhémar, d'autres encore de l'entourage de Marie-Antoinette sont traités de la même façon. Et tout est à l'avenant lorsqu'il s'agit des grands personnages de la Cour.

Ainsi s'élargit graduellement l'abîme où s'engloutit, drainée par mille canaux obscurs, l'épargne, lentement amassée, d'une nation laborieuse, en attendant l'heure proche où la monarchie même y trouvera son tombeau.

CHAPITRE VIII

Réformes sociales et humanitaires de Necker. — Les hôpitaux sous l'ancien régime. — L'Hôtel-Dieu de Paris. — Remèdes apportés à cet état de choses. — Le régime des prisons. — Abus scandaleux. — Améliorations réalisées par Necker et Louis XVI. — Abolition de la question préparatoire. — Popularité acquise à Necker après quatre ans d'administration.

Si j'ai dû faire quelques réserves, non sur les intentions, mais sur la fermeté, l'énergie de Necker à pousser jusqu'au bout sa politique de réforme administrative et d'économie financière, il est, en revanche, un domaine où l'on ne peut qu'approuver entièrement les actes et les résultats : ce sont les améliorations sociales et les progrès humanitaires qui ont marqué son passage au pouvoir. L'administration des Finances, sous l'ancienne monarchie, présentait, comme on sait, mille ramifications, permettant à celui qui en était chargé d'étendre, en réalité, son action sur toute



la vie publique. Turgot avait usé largement de cette faculté. Les goûts, les idées de Necker le portaient à agir de même. A un esprit philosophique il joignait une nature sensible, un penchant généreux vers la philanthropie. Il y était encouragé et soutenu par sa femme, aussi vertueuse qu'intelligente, aussi bienfaisante qu'éclairée. Des excursions du directeur général des Finances sur le terrain social, je laisse de côté, pour l'instant, la plus retentissante, l'expérience qu'il tenta des « Administrations provinciales »; cette question, en effet, est étroitement liée à sa chute; nous la retrouverons à son heure. Mais le tableau en raccourci que j'ai voulu tracer de sa carrière ministérielle ne serait pas complet, si j'omettais ici les innovations charitables auxquelles son nom reste honorablement attaché. Elles offrent toutes ce trait commun qu'elles visent à apporter dans les relations de l'État avec les humbles et les misérables plus de douceur et de pitié, à donner quelque soulagement à la souffrance humaine.

Les hospices, hôpitaux, asiles de mendiants et d'infirmes présentaient, au XVIIIe siècle, dans toute l'étendue du royaume, et plus spécialement à Paris, un aspect dont l'horreur passe l'imagination. Les descriptions qu'en ont laissées ceux qui ont vu les choses de près — tant les visiteurs étrangers que les commissaires officiels chargés d'étudier la question —

sont remplis de détails qu'on ne peut lire sans frémir de dégoût[1].

« Je savais, comme tout le monde, écrit un voyageur anglais, que Bicêtre était à la fois un hôpital et une prison; mais j'ignorais que l'hôpital eût été construit pour engendrer des maladies et la prison pour enfanter des crimes. » C'était à Bicêtre, en effet, qu'on enfermait la plupart des mendiants et des infirmes sans ressources, reconnus incapables de gagner leur vie. Ils y vivaient dans une promiscuité presque complète avec les prisonniers, les repris de justice, le « gibier de galères », dont le contact avait vite fait de pervertir irrémédiablement ceux qui n'étaient d'abord qu'à plaindre. Tous étaient entassés dans des salles basses, étroites, sans air pendant l'été, sans feu pendant l'hiver. Durant la saison rigoureuse de 1775, plusieurs centaines périrent de froid. Faute de place et de matériel, il n'existait souvent qu'un seul lit pour huit occupants; force était que quatre d'entre eux dormissent « sur le carreau », en attendant que les quatre autres cédassent leurs places dans la « couchette ». Nulle distinction ni de sexe ni d'âge; aucune séparation des malades et des bien portants. D'affreuses exhalaisons; une nour

1. Mémoire adressé au Roi par Malesherbes au nom de la Cour des Aides, en 1770. — État des prisons et hôpitaux en France, par John Howard, traduit de l'anglais en 1784. — Rapport des commissaires de l'Académie des Sciences chargés d'examiner le projet d'un nouvel Hôtel-Dieu, etc., etc.



riture infecte, parcimonieusement distribuée. Pour le partage des aliments, comme pour celui des lits, c'étaient de continuelles batailles. Les habiles et les forts pouvaient seuls espérer « dormir et manger leur content ». — « Impossible de se figurer, conclut un étranger après avoir parcouru cet enfer, la manière inhumaine et barbare dont on y traite les malheureux. Qu'une nation aussi civilisée et, en vérité, aussi sensible, puisser tolérer de pareilles horreurs au sein même de sa capitale, je n'en reviens pas d'étonnement[1] »!

L'hospice Sainte-Marguerite était spécialement réservé aux femmes enceintes favorisées d'une haute recommandation; elles y étaient installées et soignées d'une manière à peu près décente. Mais que dire des infortunées qui peuplaient, par centaines, la maison dite de Saint-Joseph? Là, on plaçait pêle-mêle femmes légitimes et femmes de mauvaise vie, d'où résultait un grave inconvénient moral, femmes saines et femmes malades, d'où résultait un grand dommage physique. Les accouchées étaient souvent quatre dans un même lit, si serrées et si mal tenues que, « quand on entr'ouvrait ces lits, il en sortait, dit un témoin, comme des vapeurs infectes, qu'on pouvait diviser et écarter avec la main ». Les blessées et les opérées étant groupées dans des salles contiguës aux salles

1. *Lettres* de Von Vizine. Avril 1778.



des malades ordinaires, et séparées par une simple cloison, les cris, les gémissements empêchaient tout sommeil, et parfois l'infection des plaies gagnait les accouchées. Les religieuses préposées à la tâche de soulager ces malheureuses y apportaient, nous disent les relations, « un tendre dévouement et une louable sollicitude » ; malheureusement, imbues de préjugés, ignorantes des lois de l'hygiène, elles négligeaient en général « d'ouvrir les fenêtres et de laver les chambres ». Aussi l'odeur était affreuse et « l'air irrespirable ».

Mais rien ne surpassait en incurie et en cruauté inconsciente le plus célèbre et le plus important des asiles de malades, l'Hôtel-Dieu de Paris, dont de nombreux récits ont retracé la condition navrante. Chaque lit ne devait, en principe, y recevoir que deux personnes, mais, aux périodes d'encombrement, qui se renouvelaient chaque année, on y installait côte à côte quatre malades, quelquefois six, dont chacun disposait de « huit à treize pouces environ » pour y loger son corps. Aussi, pour obtenir quelques heures de sommeil, doivent-ils « se concerter entre eux pour que les uns se lèvent et veillent une partie de la nuit, tandis que les autres reposent ». Il advenait souvent qu'un des malades décédât brusquement et que le mort restât quelques heures en contact avec ses anciens compagnons d'infortune. D'ailleurs quand l'un des occupants était mort ou parti, changer



les draps était considéré comme un luxe inutile. Le nouvel arrivant était mis sans scrupule dans le lit encore chaud de son prédécesseur, celui-ci eût-il succombé à une affection contagieuse.

La petite vérole, il est vrai, à cause de sa fréquence, était soignée dans un local à part; mais cette faveur n'était que pour les hommes; les femmes atteintes de ce terrible mal étaient mêlées, dans la salle Sainte-Monique, avec les « fébricitantes ordinaires ». La salle de chirurgie était située à côté de la salle des morts; par suite, les émanations des cadavres « envenimaient et empoisonnaient » les plaies et les blessures. Les opérations se faisaient au centre de cette salle, et ceux qui attendaient leur tour pouvaient assister de leur lit aux « préparatifs du supplice », entendaient les cris de souffrance, voyaient ruisseler le sang, s'instruisaient ainsi par avance de ce qu'ils endureraient eux-mêmes tout à l'heure ou demain.

Les égards dûs à mes lecteurs m'empêchent de charger davantage les couleurs d'un tableau si répugnant et si lugubre. Mais faut-il s'étonner qu'en de telles conditions la mortalité atteignit, d'après une statistique dressée à cette époque, des proportions véritablement effrayantes? Un malade sur quatre à Paris, tandis qu'on en comptait un sur huit à Versailles, un sur douze à Lyon, un sur vingt-cinq à Édimbourg.

Tel était l'état lamentable auquel Necker entreprenait d'apporter un remède, aux applaudissements de tous ceux qui connaissaient la vérité. Sur le seul bruit de ces projets, Marmontel abondait en félicitations : « Le bon moment, écrit-il à madame Necker[1], pour mettre sous les yeux du Roi l'abominable condition des pauvres dans le cloaque de l'Hôtel-Dieu et les déprédations criantes qu'on y exerce!... M. Necker a cause gagnée, et il sera reconnu réformateur de l'Hôtel-Dieu, comme des autres hôpitaux. »

C'est, en effet, par l'Hôtel-Dieu que le directeur des Finances commence l'œuvre d'assainissement dont la nécessité s'impose à son humanité. Louis XVI, informé par ses soins de la situation que je viens de décrire, fut ému de pitié et promit de le seconder. Ils résolurent tous deux d'aller au plus pressé, de réformer sur l'heure les pires abus, tout en se réservant de dresser par la suite un plan d'ensemble, commun à tous les hôpitaux. « Nous avons reconnu, lit-on dans le préambule de l'édit, combien il était difficile de remplir entièrement nos vues; mais, ne voulant pas que le vain désir de la perfection arrêtât l'exécution d'un très grand bien, nous nous sommes déterminé à adopter un plan qui, en satisfaisant aux principales vues d'humanité, n'oblige ni à de très grands sacrifices, ni à une longue attente... » Après

1. Archives du château de Coppet.



ces sages paroles, le Roi, pour le moment, se bornait à prescrire que l'Hôtel-Dieu fût « disposé de manière qu'il pût contenir au moins trois cents malades seuls dans un lit, placés dans des salles différentes suivant les principaux genres de maladies, et en observant encore que les hommes et les femmes soient mis dans des lits séparés ».

Ce modeste progrès fut accru et facilité par une circonstance imprévue. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, ayant, à la suite du gain d'un procès, touché 300 000 livres, versées entre ses mains par la ville de Paris, décida d'employer cette somme à l'amélioration du principal hospice de son diocèse. Il la fit remettre à Necker, en joignant à l'envoi la note dont voici la teneur[1], qui honore également l'auteur et le destinataire : « Nous soussigné, archevêque de Paris, voulant contribuer aux projets que M. le directeur général des Finances a conçus pour procurer aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu les secours dont on n'a pu jusqu'à présent les faire jouir, consentons que mondit sieur directeur général dispose des fonds qui nous sont dus par la ville de Paris et qui nous ont été adjugés par l'arrêt du Parlement, et ce comme il le jugera à propos, sans qu'il puisse lui être demandé par nos héritiers aucun compte, nous reposant entièrement sur le zèle dont il est

1. Archives du château de Coppet.



animé pour le bien public et sur son amour pour les pauvres. »

Les mesures prises pour l'Hôtel-Dieu se généralisèrent bientôt, grâce à l'institution d'une commission spéciale, chargée d'étudier les moyens d'apporter aux hospices, sans trop surcharger le Trésor, les améliorations urgentes, et de rédiger un programme en vue de cet objet. De plus, pour agir par l'exemple et fournir un modèle aux membres de cette commission, Necker créait avec une subvention du Roi, au quartier Saint-Sulpice, une maison destinée aux malades indigents, où seraient appliquées toutes les règles et prescriptions que la médecine du temps estimait désirables. C'est l'hôpital qui, aujourd'hui encore, porte le nom de son généreux fondateur. Madame Necker en fut la directrice et garda cet emploi jusqu'à l'époque de la Révolution. Un traité passé en due forme avec la communauté des Filles de la Charité de Paris[1] assurait l'assistance de onze religieuses de cet ordre, pour soigner les malades et pour faire marcher la maison, sous l'autorité supérieure d'une laïque et d'une protestante.

D'après ce que je viens de dire du traitement réservé, avant la réformation de Necker, aux malades indigents, on peut imaginer quel était, à la même

1. Acte signé le 11 juillet 1778. Archives de Coppet.

époque, le sort des prisonniers, qu'ils fussent détenus avant jugement, ou que, condamnés par sentence, ils expiassent leurs fautes dans les geôles. Si les hospices étaient des bagnes, que devaient être les prisons!

Quelques années auparavant, la Cour des Aides, par l'organe de Malesherbes, avait déjà signalé à Louis XV certains barbares excès, vestiges du Moyen âge, et particulièrement les cachots de Bicêtre. « Ces cachots, écrivait Malesherbes[1], sont tels, qu'il semble qu'on se soit étudié à ne laisser aux prisonniers qu'on y enferme qu'un genre de vie qui leur fasse regretter la mort. On a voulu qu'une obscurité entière régnât dans ce séjour. Il fallait cependant laisser entrer l'air nécessaire pour la vie; on a imaginé de construire, sous terre, des piliers percés obliquement dans leur longueur et répondant à des tuyaux qui descendent dans les souterrains. C'est par ce moyen qu'on a établi quelque communication avec l'air extérieur, sans laisser aucun accès à la lumière. Les malheureux qu'on enferme dans ces lieux humides et infects sont attachés à la muraille par une lourde chaîne, et on leur donne de la paille, de l'eau et du pain. Votre Majesté aura peine à croire qu'on ait eu la barbarie de tenir plus d'un mois, dans ce régime d'horreur, un homme qu'on *soupçonnait de fraude*. Personne dans votre royaume, Sire, n'est assuré de ne pas voir

1. Mémoire adressé au Roi en 1770.

sa liberté sacrifiée à une vengeance, car personne n'est assez grand pour être à l'abri de la haine d'un ministre, ni assez petit pour n'être pas digne de celle d'un commis des fermes... »

A l'Abbaye, au For-l'Evêque et au Petit-Châtelet, le régime était analogue. De toutes les prisons de Paris, la Conciergerie, disait-on, était « la seule dont le séjour ne fût point rapidement mortel ». De même dans les provinces. A Lyon, d'après un relevé daté de juin 1776, vingt-neuf condamnés s'entassaient dans quatre étroits cachots, malades pour la plupart, n'ayant qu'une chemise pour vêtement, nourris avec une livre et demie de pain par jour.

Dans la plupart de ces maisons régnait une promiscuité révoltante. Hommes, femmes, enfants, prévenus et condamnés, scélérats punis pour forfaits, simples détenus pour dettes, tous étaient enfermés pêle-mêle. La corruption la plus affreuse régnait parmi cette multitude. Le vice y fleurissait et le crime y tenait école. Bon nombre de prisons étant dénuées d'infirmeries, les malades y restaient sans soins. En d'autres, les infirmeries étaient si malsaines, si infectes, que parfois les médecins n'osaient pas s'y aventurer.

Un scandale non moins déplorable était l'impunité assurée aux gardiens, qui, chichement rétribués, dispensés de toute surveillance, tyrannisaient les prisonniers, les rançonnaient impitoyablement, se livraient

aux pires exactions. L'enquête ordonnée par Necker sur les prisons de Paris[1] révéla des faits incroyables : pour avoir refusé de l'argent aux geôliers, un officier de cavalerie, détenu pour quelque peccadille, est roué de coups, bâtonné sans pitié, jusqu'à tomber malade; une femme près d'accoucher est, pour la même raison, jetée à terre, foulée aux pieds et blessée grièvement. Ailleurs, des prisonniers, accusés — sans l'ombre d'une preuve — d'avoir tenu sur leurs gardiens « quelques méchants propos », sont réveillés au milieu de la nuit, « mis à bas de leurs lits, traînés par les cheveux », plongés dans un cachot où on les laisse quinze jours, tandis que les guichetiers louent à des prisonniers plus riches les chambres et les lits rendus vacants par ce moyen commode. Car, par une tolérance qui dégénère vite en abus, les gardiens sont autorisés à louer à leur profit certaines pièces plus spacieuses, plus habitables que les autres, pour lesquelles ils réclament des prix « exorbitants ». Quelques-uns se font de la sorte « un revenu énorme ». Bref, comme dit le mémoire, en des lieux destinés à venger la morale et à faire régner la justice, on ne voit que « licence, désordre et anarchie ».

Pour mettre un terme à cet état de choses, le premier soin du directeur général des Finances fut

1. Manuscrit conservé dans les archives du château de Coppet.

de créer des inspecteurs spéciaux, chargés de rendre compte aux magistrats supérieurs de chaque cour des faits qu'ils auraient remarqués et de tenir la main à « la stricte observance de tous les règlements[1] ». Ces inspecteurs devront réprimer sévèrement les exactions, les abus de pouvoir, les brutalités des guichetiers, veiller à ce que les hommes et les femmes soient détenus, autant que possible, en des lieux séparés, à ce qu'une division semblable soit établie entre les prisonniers enfermés « pour causes criminelles » et les simples prévenus, établir, en un mot, dans les prisons du Roi la décence et l'humanité, et, comme l'écrit Louis XVI, « prêter une main secourable à ceux qui ne doivent leur infortune qu'à leurs égarements d'un moment ».

Necker ne s'en tenait pas là. A son instigation, une décision royale du 30 août 1780 établissait, « sur le terrain et dans les bâtiments de l'hôtel de la Force », une maison destinée « aux prisonniers civils qui, jusqu'à présent, ont été confondus, dans les prisons de notre bonne ville de Paris, avec les criminels de toute espèce ». — « Cette nouvelle institution, lit-on[2] dans la déclaration du Roi, a paru d'autant plus utile qu'en remplissant nos vues de justice et de bienfaisance, elle sera le modèle de tous les asiles de ce genre. »

1. Manuscrit conservé dans les archives de Coppet.
2. Archives de Coppet.

Dans cette « prison modèle », les sexes étaient séparés, les occupants groupés, selon les cas, en des catégories distinctes et isolées les unes des autres, pour recevoir des traitements différents, le Roi ne voulant pas « que des hommes, accusés ou soupçonnés injustement, et reconnus ensuite innocents par les tribunaux, aient subi d'avance une punition rigoureuse, par leur détention dans des lieux ténébreux et malsains ». Par une autre disposition, qui fait honneur à son humanité, le souverain prenait à sa charge la nourriture et l'habillement des « pauvres prisonniers abandonnés jusqu'à ce jour à la misère la plus profonde », et publiait sa volonté de leur procurer désormais « le logement, la propreté et l'air nécessaires à leur existence ». Enfin l'infirmerie était remise aux mains des Sœurs de Charité, « vouées par état au soulagement des pauvres et qui, dans toute l'étendue du royaume, n'ont cessé de donner des preuves manifestes de leur désintéressement, de leur zèle et de l'utilité de leurs soins[1] ».

La réforme opérée dans le régime pénitentiaire en entraînait bientôt une autre, qui en est comme le

1. Les Sœurs de Charité reçurent aussi pour mission de surveiller tous les détails relatifs à « l'ameublement, la subsistance, les linges et les vêtements des pauvres prisonniers », de « faire travailler ceux qui seront en état de le faire », de s'assurer que ce travail puisse profiter à ceux qui l'auront accompli. Arch. de Coppet.



corollaire. C'est à Necker qu'est due l'abolition du vieil et redoutable usage, que certains tribunaux — comme celui du Châtelet — avaient déjà, en fait, laissé tomber en désuétude, mais dont la pratique se maintenait en plusieurs cours et tribunaux de province, l'odieuse *question préparatoire*, qu'il ne faut pas confondre avec la *question préalable*. Cette dernière, en effet, s'appliquait uniquement aux condamnés à mort, quelques moments avant l'exécution, pour obtenir qu'ils nommassent leurs complices. La question dite *préparatoire* avait lieu, au contraire, pendant le cours de l'instruction, dans l'espoir d'amener l'accusé à confesser son crime. Depuis longtemps, les philosophes protestaient contre un tel moyen. « C'est une étrange manière de questionner les hommes! » s'écrie Voltaire, dans une ardente brochure, où il représente l'accusé « hâve, pâle, défait, les yeux mornes, la barbe longue et sale, couvert de la vermine dont il a été rongé dans un cachot », amené devant un magistrat, au teint rubicond et fleuri, qui le fait longuement torturer, tandis qu'un chirurgien tâte gravement le pouls du patient. Selon ce que dit l'homme de science, le « jeu » s'interrompt ou reprend, jusqu'à ce que le misérable ait parlé. « excellent moyen, dit Voltaire, pour sauver un coupable robuste et perdre un innocent trop faible ».

Dans une lettre au Garde des Sceaux où il ordonne

la suppression de cette méthode cruelle, Louis XVI s'approprie les idées et reproduit, jusqu'à un certain point, le langage de Voltaire. « Je me suis toujours demandé, dit-il[1], si, dans l'application de la question. ce n'était pas le plus souvent la force des nerfs qui décidait du crime ou de l'innocence. » Il constatait, d'ailleurs, que, d'après les rapports des magistrats les plus instruits, « il était rare que la question préparatoire eût tiré la vérité de la bouche d'un accusé ». Aussi, malgré sa répugnance à « abolir, sans de graves motifs, les lois que leur ancienneté et un long usage ont rendues respectables », lui paraît-il prouvé qu'un « moyen aussi violent » renferme, tout compte fait, « plus de rigueur contre l'accusé que d'utilité pour la justice ». C'est pourquoi il approuve la proposition de Necker.

L'effet de cette résolution royale fut excellent sur l'opinion publique. Ce passage du gazetier Métra donne la mesure de l'approbation générale : « Si l'Europe, écrit-il[2], admire avec raison les hautes vertus du jeune Titus qui nous gouverne avec tant de sagesse, combien la France ne doit-elle pas être touchée de la sollicitude de son cœur!... Il est probable que les cours souveraines recevront cet édit avec transport et qu'elles saisiront cette occasion de témoigner leur reconnaissance au Roi, avec autant

1. 20 août 1780.
2. *Correspondance secrète*, 27 août 1780.

d'empressement qu'elles en ont lorsqu'il s'agit de soutenir leurs prétendus droits. »

La politique habile et modérée dont j'ai tenté d'esquisser les grandes lignes, les réformes prudentes, pratiques et bienfaisantes dont j'ai noté les principales, avaient produit un résultat, qu'on peut considérer comme un rare phénomène. Après quatre ans d'exercice du pouvoir, le directeur général des Finances était plus en faveur que le jour de son avènement. Louis XVI lui savait gré de ne point l'effrayer par un bouleversement rapide des institutions établies, tout en satisfaisant ses goûts d'économie et ses instincts d'humanité. La Reine était reconnaissante des attentions qu'il avait envers elle, des efforts sincères qu'il faisait pour ne contrarier ses désirs que lorsqu'ils paraissaient vraiment irréalisables. Parmi les grands seigneurs, beaucoup — parmi les jeunes surtout, qu'attiraient les idées nouvelles — revenaient de leurs préventions, se ralliaient au ministre qui, sans les inquiéter gravement sur leurs places, sur leurs biens et sur leurs privilèges, donnait un aliment à leurs aspirations vers un généreux idéal et faisait naître l'espérance d'une ère de liberté, de douceur et de tolérance. La bourgeoisie goûtait sa probité sévère, son esprit d'ordre et de méthode, la pureté de sa vie privée. Le peuple avait conscience du souci qu'il montrait de soulager les déshérités de ce monde et d'alléger



le poids de la misère humaine. Enfin ceux qui formaient alors et qui gouvernaient l'opinion, les philosophes, les gens de lettres, les coryphées des bureaux d'esprit, reconnaissaient en lui un confrère, un allié, un coreligionnaire. Le salon de madame Necker était le centre respecté où, sous la direction d'une femme intelligente et belle, se nouait, chaque jour plus étroitement, l'accord heureux des politiques et des idéologues, des amis de la tradition et des réformateurs.

Ainsi se développait dans toutes les classes de la nation un sentiment d'approbation, ou, pour mieux dire un engouement, justifié dans son fond, encore qu'excessif dans la forme, selon la coutume de l'époque. Nul ministre, depuis Colbert, n'avait paru peut-être aussi solide, aussi fortement établi. Et cependant déjà quelques observateurs sagaces — Galiani, Mercy-Argenteau — sondant le lointain horizon, découvraient des points menaçants, prédisaient l'ouragan qui, dans une heure prochaine, jetterait bas l'édifice de cette brillante fortune.

CHAPITRE IX

Influence exercée sur les actes de Necker par la politique extérieure. — Émotion suscitée en France par l'insurrection des États-Unis d'Amérique. — Sentiments pacifiques de Louis XVI et de Necker. — Hésitations de Vergennes. — Arrivée de Franklin à Paris. — Le mémoire du comte de Kersaint. — Victoire des *Insurgents* à Saratoga. — La France reconnait les États-Unis d'Amérique. — Violents incidents au parlement britannique. — Affaire de la *Belle-Poule*. — Déclaration de guerre à l'Angleterre. — Conséquences de cette guerre sur l'avenir de la monarchie.

Tout le ministère de Necker, du premier jour jusqu'au dernier, est dominé par la politique extérieure. On ne peut ni clairement comprendre, ni apprécier sainement son administration, si l'on n'a présent à l'esprit le grand fait qui explique la plus grande partie de ses actes, qui lui fait, comme j'ai dit plus haut, restreindre ou ajourner certaines réformes nécessaires. qui lui dicte également certaines résolutions dont il faudra bientôt parler. La clé de sa conduite, pendant



ses cinq années d'exercice du pouvoir, se trouve dans les constantes, dans les graves préoccupations causées par la guerre d'Amérique. Sans m'écarter du plan et du dessein de cette étude — consacrée aux efforts suprêmes tentés pour rénover la monarchie française et éviter la Révolution menaçante — sans m'égarer dans le détail des pourparlers diplomatiques et des opérations guerrières qui remplissent la période à laquelle nous sommes arrivés, il me faut cependant rapporter brièvement comment cette guerre, si anciennement prévue, si longtemps différée, devint enfin inévitable, et quelle répercussion elle eut, tant sur la politique intérieure du royaume que sur les destinées futures de la dynastie bourbonienne.

L'insurrection du Nouveau-Monde contre la domination britannique, quand la nouvelle en vint en France, y secoua l'opinion avec une subite violence. Les humiliants souvenirs de la guerre de Sept Ans avaient laissé, un peu partout, un ardent désir de revanche. L'idée d'exercer cette revanche sur la nation que l'on appelait alors « l'ennemie héréditaire » et de venger la perte de tant de belles et de riches colonies, en arrachant une ancienne et fructueuse conquête de ces mêmes mains qui nous avaient ravi les Indes, le Canada, la plus grande parties des Antilles, brusquement cette idée surgit dans l'âme française et s'y implanta fortement. Il s'y mêlait, en outre, une

sympathie confuse pour les séduisantes théories de liberté, d'égalité humaine, au nom desquelles les treize États réclamaient leur indépendance, pour les principes philosophiques que proclamait, à la face de la terre, leur fameux manifeste : « Nous regardons comme des vérités évidentes que tous les hommes ont été créés égaux et qu'ils ont reçu de leur Créateur certains droits indéniables... C'est pour assurer ces droits que les gouvernements ont été établis, tirant leur juste pouvoir du consentement des gouvernés... »

Rancune patriotique, instinct guerrier, élan vers des doctrines qui paraissaient alors aussi audacieuses que nouvelles, tout conspirait à provoquer dans les diverses classes de la nation française une excitation, sourde encore, qui devait croître d'heure en heure. « Je vous ai toujours assuré, écrira dès le premier jour un des nouvellistes du temps, du désir du Roi de conserver la paix; mais la nation, qui ne pense pas aussi sagement que son chef, ne rêve et ne parle que guerre. »

Les gouvernants, Louis XVI en tête, se montraient, en effet — ou du moins la plupart d'entre eux — moins ardents que les gouvernés. Durant les derniers mois du ministère Turgot, on s'était déjà occupé, dans le Conseil d'État, des affaires d'Amérique. Certains ministres, assure-t-on, avaient paru dès lors enclins à prendre le parti de la colonie révoltée, dans l'espoir d'affaiblir la puissance britannique. Turgot



s'y était opposé de toute son énergie. « Ses tendances, écrit Soulavie[1], le portaient cependant vers les patriotes américains, mais ses projets de réforme en France dominaient tout, et il sentait qu'il ne pourrait les exécuter pendant une guerre. » Dans un mémoire sur les finances daté d'avril 1776, quelques semaines avant sa chute, il revenait sur cette question et exprimait son sentiment en ces termes catégoriques[2] : « Il faut éviter la guerre comme le plus grand des malheurs, parce qu'elle rendrait impossible, pour longtemps et peut-être pour toujours, une réforme. En faisant aujourd'hui prématurément usage de nos forces, nous risquerions d'éterniser notre faiblesse. »

Necker, pour des raisons pareilles, partageait au fond cet avis. « Il pensait, dit son petit-fils[3], qu'aucun succès ne pouvait être mis en balance avec les avantages que la paix procurerait à la France. » Maurepas le fortifiait dans ces dispositions, moins par des motifs politiques que par répugnance personnelle à troubler, par une entreprise aussi aventureuse, la tranquillité de ses vieux jours. Il agissait donc sur le Roi dans le sens pacifique et le trouvait docile. Louis XVI était pourtant, par atavisme et par instinct, plutôt hostile à l'Angleterre. *L'anglomanie* qui sévissait dans les premiers temps de son règne, l'introduction chez

1. *Mémoires sur le règne de Louis XVI.*
2. Document cité par Soulavie. *Ibid.*
3. *Notice sur M. Necker*, par Auguste de Staël.

nous des modes et des mœurs britanniques, lui inspiraient une sorte d'impatience, qui se traduisait quelquefois par d'assez rudes boutades. A Lauzun qui, en sa présence, vantait avec excès, au détriment des habitudes françaises, celles de nos voisins d'Outre-Manche, il répondait un jour avec un dépit agacé : « Monsieur, quand on aime autant les Anglais, on doit aller s'établir chez eux et les servir! » Mais son caractère débonnaire et ses tendances humanitaires l'emportaient, en cette occasion, sur ses antipathies, le détournaient de toute politique agressive, de tout coup de force audacieux. Aussi résista-t-il longtemps à l'idée d'un conflit armé. Et quand, enfin, il dut céder à la pression des circonstances, il ne le fit qu'à contre-cœur et avec une secrète souffrance.

Jusque dans la déclaration où il annoncera publiquement l'ouverture des hostilités, il évitera, remarque-t-on, d'inscrire le mot de *guerre*, comme si ce mot brûlait sa plume. En marge d'un mémoire où Vergennes exposait l'urgente nécessité de passer des menaces aux actes et de donner la parole au canon, il écrira cette phrase mélancolique : « Faut-il que des raisons d'État et une grande opération commencée m'obligent de signer des ordres si contraires à mon cœur et à mes idées! »

Quant à Vergennes, auquel, plus qu'à tout autre, incombait le poids lourd d'une telle responsabilité, il



était, au début, tiraillé de façon cruelle entre des sentiments et des désirs contraires. En vieux routier de la diplomatie, il saisissait tout l'avantage de profiter d'une si belle occasion d'abattre l'orgueil britannique, toute l'importance de relever, aux regards de l'Europe, le prestige des armes françaises. De plus, sans illusion sur les dispositions réelles du gouvernement d'Angleterre et n'ajoutant que peu de foi aux protestations amicales dictées par le péril du jour, il était convaincu qu'une fois vainqueurs de leur colonie en révolte, ces voisins, aujourd'hui si plein d'aménité, n'hésiteraient pas à se retourner contre nous et à nous faire payer les chaudes sympathies populaires qui se manifestaient en faveur des États-Unis. Enfin, vivement frappé du mouvement d'opinion, ayant peu de confiance en la fermeté de Louis XVI à résister au courant général, il se voyait déjà, s'il se déclarait pour la paix, obligé de quitter son poste et de céder la place à un plus hardi successeur[1]. Les raisons d'intérêt public jointes à ces considérations privées l'empêchaient d'insister hautement pour une attitude pacifique.

Mais, d'autre part, il savait bien que cette guerre, une fois engagée, serait longue, difficile, coûteuse, et sa prudence le détournait de tenter l'aventure sans avoir mis, du moins, les meilleurs atouts dans son

1. Mémoires inédits du comte Guignard de Saint-Priest.



jeu. Il entendait par là la réfection de nos forces navales et la promesse du concours effectif de la flotte espagnole, qui semblait alors fort douteux. Il devait aussi tenir compte des objurgations de l'Autriche, inquiète de nous voir entreprendre une grande guerre maritime et dépenser ainsi, sans bénéfice pour notre alliée, des forces militaires qu'elle eût voulu voir réserver pour une lutte plus fructueuse contre la Prusse, la rivale de l'Empire. Cette frayeur se fait jour dans la correspondance du vieux prince de Kaunitz, premier ministre de l'Empereur, avec son ambassadeur à Paris : « Je crains comme vous, lui écrit-il[1], que, peu accoutumés à voir leur marine un peu passablement bien, ces bons Français ne se fassent illusion sur la figure qu'elle pourra faire en cas de guerre, attendu qu'indépendamment de la disproportion toujours immense du nombre des vaisseaux (par rapport à l'Angleterre), celle de la valeur intrinsèque des officiers et des matelots est bien plus grande encore. Et je ne pense par conséquent qu'en tremblant à tout ce qui pourra leur arriver, si, par malheur, ils en viennent à une guerre envers la Grande-Bretagne. »

Vergennes, mieux renseigné, savait bien à quoi s'en tenir sur ces jugements peu bienveillants et ces prévisions pessimistes. Mais les avertissements, journelle-

1. Lettre de Kaunitz à Mercy-Argenteau, du 1er octobre 1777. *Corr.* publ. par Flammermont.

ment répétés, de Mercy-Argenteau ne laissaient pas d'influer sur ses vues et d'augmenter sa prudence naturelle. Pour tant de motifs différents, il inclinait donc au parti d'atermoyer et de gagner du temps, et il se réfugiait dans une attitude équivoque, donnant de bonnes paroles à chacun des belligérants, Anglais ou « Insurgents », laissant aux deux partis l'espérance d'obtenir un jour l'appui de la puissance française. On attendrait ainsi les nouvelles des premières rencontres. Si l'effort des Américains paraissait s'affirmer, si la cause de l'indépendance était servie par la fortune, il serait temps alors de se déclarer au grand jour et de jeter dans la balance l'épée qui emporterait la victoire.

Politique, si l'on veut, médiocrement glorieuse, sage néanmoins, aisément défendable, et dont le principal défaut était d'être difficile à maintenir parmi l'effervescence d'un peuple impressionnable, sentimental et chevaleresque. Chaque jour davantage, en effet, à voir ces opprimés en lutte avec leurs oppresseurs, à entendre ces voix qui s'élevaient pour la liberté, à se rappeler surtout contre quels adversaires éclataient ces appels adressés, à travers les plaines de l'Atlantique, aux armées du Roi très chrétien, un frémissement patriotique courait sur les fibres françaises. La jeune noblesse, tout spécialement, « élevée, comme dit l'un d'eux, par un contraste singulier, au sein

d'une monarchie dans l'admiration des héros des républiques grecque et romaine[1] », cette noblesse sentait croître en elle un chaud et sincère enthousiasme pour la cause de l'insurrection, qui lui apparaissait sacrée. L'attitude de réserve, de temporisation, adoptée par Vergennes passait, aux yeux de ces jeunes gens, pour pusillanime et honteuse; une sourde irritation s'amassait dans leurs âmes.

Dans les dernières semaines de l'an 1776, une circonstance inattendue aviva cette fermentation. L'un des grands chefs du mouvement insurrectionnel, l'illustre Benjamin Franklin, débarquait soudainement au Havre, dans l'intention de rejoindre à Paris deux députés américains, Arthur Lee et Sileas Deane, qui s'y trouvaient déjà, et de s'unir à eux pour solliciter notre appui. Sur cette nouvelle, l'ambassadeur anglais, lord Stormont, se rendait chez Vergennes, lui remettait une note où il l'informait, en substance, que le « jour où le chef des rebelles mettrait le pied à Paris, il partirait sans demander congé ». Vergennes, un peu embarrassé, employait une échappatoire : il avait, disait-il, « expédié un courier au port de débarquement, pour prier le sieur Franklin de ne point venir à Paris »; mais si, comme il se pouvait faire, le courrier arrivait trop tard, il ne saurait « pousser la complaisance jusqu'à faire expulser le

1. *Souvenirs et anecdotes*, par le comte de Ségur.



sieur Franklin de la capitale du royaume[1] ». Lord Stormont, bien qu'assez blessé, se résignait à se contenter, vaille que vaille, de cette apparente concession.

Le courrier, comme on pense, ne put accomplir sa mission. Franklin, le 21 décembre, s'installait à Paris, dans l'unique dessin, disait-il, d'y assurer à sa vieillesse un asile honorable et sûr, mais y fixant tous les regards et servant, par sa seule présence, la cause de ses compatriotes. Sans être reçus à la Cour, sans voir, du moins ostensiblement, les ministres, les trois Américains, avec « leur habillement rustique » et leurs cheveux sans poudre, leur « maintien simple et fier », leur langage libre et dépourvu d'apprêt, cet « air antique » enfin, qui semblait, disait-on, transporter dans nos murs, parmi les élégances et le faste de nos salons, l'austérité « des vieux républicains du temps de Caton et de Fabius[2] », offraient un spectacle nouveau, qui ravissait tous les esprits. Philosophes, militaires, hommes de bureau et hommes de Cour, se les disputaient à l'envi. On recherchait leur entretien, on répétait leurs mots. Les récits qu'ils faisaient des premiers combats de leurs hommes, simples cultivateurs arrachés à leurs champs, contre les milices britanniques, mieux armées, mieux instruites, dressées de longue date au métier, ces récits, qui faisaient couler les

1. *Correspondance secrète*, publiée par Lescure, 1777.
2. *Souvenirs et anecdotes. Op. cit.*

pleurs des jolies femmes, faisaient aussi cliqueter dans leurs fourreaux les épées des jeunes officiers.

Vers ce même temps, il parvenait au ministère de la Marine un document confidentiel, qui agitait Sartine d'une sincère émotion. Un intelligent officier, le comte de Kersaint, chargé par lui d'explorer secrètement les provinces insurgées, pour examiner leurs ressources et pour se rendre compte de leur état d'esprit, adressait au ministre un rapport nourri, substantiel, où était démontrée, pour des motifs probants et dans un langage enflammé, la nécessité de la guerre. « Tout nous y invite, disait-il[1], notre honneur, notre sûreté, notre intérêt. Notre honneur, en ce que nous aurions décidé cette séparation des deux mondes, époque mémorable à jamais et à laquelle nous devrions brûler d'associer le nom français. Notre sûreté, en ce que ce serait l'unique occasion de rabattre la puissance anglaise, de la réduire au point de ne pouvoir plus balancer la nôtre. Notre intérêt, en ce qu'il en résulterait immanquablement des avantages, qui tourneraient au profit de notre commerce, objet si essentiel aujourd'hui. » Il dépeignait le peuple d'Amérique comptant fermement sur la France, s'étonnant déjà des délais de notre intervention. Cette espérance déçue serait sans doute

1. Lettre du 24 décembre 1776. Document cité par A. Jobez, dans son ouvrage : *La France sous Louis XVI*, t. II.

fatale à la cause de la liberté. Notre inertie aurait pour résultat le triomphe britannique, et ce triomphe serait notre œuvre. Si la France, concluait Kersaint, ne fait pas la guerre à présent, « c'est donc qu'elle ne la fera jamais plus ... Alors qu'elle brûle ses flottes et qu'elle licencie son armée! Le souvenir de ce moment, si nous le laissons échapper, sera pour nous un sujet d'éternel regret et une tache ineffaçable, aux premiers jours d'un règne que cette circonstance inespérable pourrait illustrer à jamais! »

Cette argumentation serrée et ces exhortations ardentes, ces raisons d'intérêt et ces raisons de sentiment, le mouvement d'opinion qui s'accentuait de plus en plus, tout cela, peu à peu, enhardissait Vergennes, le décidait à témoigner aux colons révoltés mieux qu'une sympathie platonique, sans pourtant qu'il osât encore se déclarer ouvertement pour eux. Les assister sous main par des envois d'argent, d'armes, de munitions, en continuant à protester de la neutralité française, c'est le parti auquel il s'arrêta, parti qui mériterait sans doute le reproche de duplicité, si les principes de la morale courante étaient de mise en matière politique. Un exemple, entre vingt, suffit à indiquer la méthode de Vergennes : aux instances répétées des députés américains pour obtenir deux cents pièces de canon et l'équipement de 25000 hommes, le cabinet de Versailles oppose le plus catégorique refus; mais

Beaumarchais, sous un nom supposé, reçoit la mission clandestine d'expédier ces subsides par des voies souterraines. L'Angleterre, disons-le, n'est pas longtemps dupe de ce jeu; elle use bientôt de représailles, saisissant nos vaisseaux sous prétexte de contrebande et exerçant maintes vexations sur les marins français. Deux pleines années durant, les relations diplomatiques entre les cabinets de Londres et de Versailles ne sont qu'une série continue de plaintes, de récriminations, de réclamations réciproques, pour la plupart également justifiées, amenant entre les deux nations une tension progressive, dont l'issue n'était guère douteuse.

Chaque jour, d'ailleurs, des incidents nouveaux ajoutaient à l'effervescence. Il faut noter parmi les plus retentissants le départ du jeune La Fayette pour la colonie insurgée. Les députés américains, en séjour à Paris, cherchaient à recruter, pour leurs milices improvisées, des chefs notoires, propres à les instruire et à les diriger; leur propagande s'exerçait particulièrement parmi la jeune noblesse. Des officiers de notre armée, les trois premiers qui se proposèrent pour cette tâche furent le marquis de La Fayette, le vicomte de Noailles et le comte de Ségur, trois proches parents et trois amis intimes, dont le plus vieux n'avait pas vingt-trois ans. La permission qu'ils demandèrent au ministre de la Guerre fut nettement

refusée; mais, deux mois après ce refus, Ségur voyait, un beau matin, s'ouvrir la porte de sa chambre et entrer La Fayette, qui lui disait à brûle-pourpoint : « Je pars pour l'Amérique. Tout le monde l'ignore, mais je t'aime trop pour avoir voulu partir sans te confier mon secret[1]. » Après lui avoir expliqué qu'orphelin, riche, maître de sa fortune, rien ne le retenait de risquer l'aventure, il lui confiait les moyens préparés : un vaisseau frété en Espagne, un équipage secrètement enrôlé, tout un romanesque programme qui, parmi de nombreuses traverses, allait se réaliser point par point. On sait ce qui en résulta, le succès du jeune officier, l'accueil que lui fit Washington, l'emploi qui lui fut conféré dans l'état-major des rebelles, et l'on imagine aisément la répercussion de ces faits sur la sensibilité française.

Tout était donc bien préparé pour une attitude offensive. Pourtant Louis XVI et le comte de Maurepas se montraient encore hésitants, lorsque, sur l'entrefaite, il parvint à Versailles une nouvelle dont l'effet fut de précipiter les choses. Le 16 octobre 1777, l'armée anglaise commandée par Burgoyne avait capitulé près de Saratoga; 6 000 hommes de vieilles troupes anglaises avaient mis bas les armes; le général et les soldats étaient à la discrétion des vainqueurs. Au bruit de cette victoire, un cri de délivrance

1. *Souvenirs et anecdotes* du comte de Ségur.



s'était élevé dans toutes les provinces en révolte, saluant déjà, comme un fait accompli, l'indépendance des États-Unis d'Amérique. De ce moment, dans le conseil du Roi, la politique d'atermoiement ne pouvait plus tenir contre le courant unanime. Une plus longue résistance eût déchaîné, selon l'expression d'un gazetier, « une redoutable fermentation dans toutes les têtes françaises ». Maurepas, Louis XVI, Necker lui-même, cédèrent à la nécessité, se résignèrent à « tenter le saut décisif ». Des pourparlers, qui restèrent d'abord clandestins, s'engagèrent sur le champ avec les États victorieux, et le 6 février suivant, un « traité de commerce, d'amitié et d'alliance » scellait l'accord conclu avec le Nouveau-Monde, reconnaissait officiellement l'existence d'une nation nouvelle. Le préambule prévoyait l'hypothèse d'une conflagration entre la France et l'Angleterre; un article secret mentionnait l'engagement du Roi, si la guerre s'ensuivait « de ne déposer les armes qu'après avoir fait reconnaître par la Grande-Bretagne l'indépendance et la souveraineté des États-Unis d'Amérique. »

Le corollaire de la signature du traité fut la réception solennelle, à la cour de Versailles, des députés américains, présents depuis des années à Paris. Cette « étonnante présentation », comme écrit le duc de Croÿ, qui en fut le témoin, eut lieu le vendredi 20 mars. Voici comment le duc raconte la



scène : « Le Roi[1], sortant du prie-dieu, s'arrêta et se plaça noblement. M. de Vergennes présenta M. Franklin, M. Deane et M. Lee. Le Roi parla le premier et dit : « Assurez bien le Congrès de mon amitié. J'espère que ceci sera pour le bien des deux nations. » M. Franklin remercia au nom de l'Amérique et dit : « Votre Majesté peut compter sur la reconnaissance du Congrès et sur sa fidélité dans les engagements qu'il prend. » Ensuite le premier commis des Affaires étrangères les ramena chez M. de Vergennes... Les voilà donc, ajoute Croÿ, traités de nation à nation et le Congrès bien reconnu, ainsi que l'indépendance, par la France la première. Tous les esprits étaient exaltés ! »

Le même jour, M. de Noailles, ambassadeur de France à Londres, était reçu, sur sa demande, par le roi d'Angleterre et lui communiquait divers articles du traité. « Est-il vrai, demandait alors Georges III, que le Roi votre maître ait signé ce traité ? — Oui, Sire. — Sans doute qu'il en a prévu les suites ? — Oui, Sire, le Roi est prêt à tout événement. » Sur quoi, tournant le dos à notre ambassadeur, Georges III s'éloignait, en proie à l'agitation la plus vive[1].

A quelques jours de là, la Chambre des Communes délibérait, à Londres, sur la situation. Les esprits

1. *Journal* du duc de Croÿ, mars 1778.



étaient divisés; une poignante inquiétude assiégeait tous les cœurs. On savait que l'Espagne était prête à joindre sa flotte à celle préparée par Sartine. On savait, d'autre part, que l'Angleterre, en acceptant la lutte, ne pouvait espérer nul appui sérieux en Europe. Ni l'Autriche, notre alliée, ni la Prusse, occupée ailleurs, ne songeaient à entrer en lice. La Grande Catherine, sollicitée, refusait nettement tout secours. A peine certains principicules allemands, en cas de guerre continentale, faisaient-ils vaguement entrevoir l'envoi de quelques milliers d'hommes. Devant cet état de choses angoissant, les députés ne savaient que résoudre. Lord North, ministre des Affaires étrangères, se faisait l'interprète de ces hésitations. Dans un discours embarrassé, il laissait même paraître, à mots couverts et d'un accent timide, certaines velléités d'accommodement avec la colonie rebelle. Après lui, un autre orateur, en termes plus catégoriques, proposait de céder devant l'inévitable et concluait à reconnaître l'indépendance des provinces d'Amérique. Un silence consterné accueillait cette motion.

Mais, presque au même moment, à la Chambre des Lords, il se passait une scène émouvante et grandiose, une scène digne des temps antiques. L'illustre Pitt, comte de Chatham, malade, infirme, accablé d'ans, soutenu d'un côté par son fils, de l'autre par

1. *Correspondance secrète*, publiée par Lescure.

son gendre, entrait dans la haute assemblée, demandait la parole et, d'une voix forte encore, exprimait son indignation de l'abandon projeté. « Je me réjouis, s'écriait-il, de ce que le tombeau ne s'est pas encore fermé sur moi et de ce que je respire encore, pour élever ma voix contre le démembrement de cette antique monarchie... La France nous insulte. Les ambassadeurs de ceux que vous appelez des rebelles sont à Paris, où se négocient les intérêts de l'Amérique et de la France, comme l'on traite entre puissances souveraines. Et l'on n'ose plus, dans ce pays, ni témoigner du ressentiment, ni venger l'honneur et la dignité de la Grande-Bretagne! Ce grand royaume, qui a survécu entier aux déprédations des Danois, aux incursions des Écossais, à la conquête normande, aux formidables armements des Espagnols, irait se prosterner devant la maison de Bourbon! Un peuple qui, il y a dix-sept ans, était la terreur de l'Univers, peut descendre assez bas pour dire à son ennemi invétéré : *Prends ce que nous avons, donne-nous seulement la paix!* C'est impossible!... Au nom de Dieu, s'il est absolument nécessaire de se déclarer pour la paix ou pour la guerre, et que la paix ne puisse s'obtenir avec honneur, pourquoi hésiter à commencer la guerre? Milords, tout vaut mieux que le découragement. Faisons un dernier effort, et, si nous devons tomber, tombons comme des hommes! »

Sur une réplique de lord Richmond, insistant en

faveur de la conciliation, Chatham essayait, par trois fois, de se lever de son banc pour répondre. Les forces lui manquaient; il retombait sans connaissance.... Impressionnés par ce spectacle, les lords suspendaient la séance. Ils la reprenaient le lendemain et votaient pour la guerre. Chatham mourait un mois plus tard.

Tout paraissait donc résolu, et l'on eût cru qu'il ne restait qu'à entrer en campagne. Pourtant, dans chaque gouvernement, si grand était le désir de la paix, et telle surtout l'incertitude sur les chances de la lutte, que, de la part des deux puissances, de secrètes négociations se poursuivirent pendant plusieurs semaines. « Il est constant, lit-on dans une gazette à la date du 12 juin 1778, que M. de Maurepas et tous ceux de son parti voudraient encore maintenir la paix, à quelque prix que ce soit, tandis que M. de Sartine et d'autres ont désiré que la France profitât d'une occasion, peut-être unique, pour achever d'abattre son ennemi le plus dangereux[1]. » Le Roi penchait vers le premier parti, Vergennes vers le second. Plus d'une fois, durant cette période, on se « chamailla fortement » au conseil des ministres. De même en Angleterre, où l'effort principal de la diplomatie se portait sur Madrid, dans

1. *Correspondance* publiée par Lescure.



l'espoir d'empêcher que la flotte espagnole ne renforçât la flotte française. Mais, des deux parts aussi, tandis que les politiques discutaient, les armements se poursuivaient, les vaisseaux s'équipaient avec une activité pleine de fièvre.

L'affaire de *la Belle-Poule*, survenue le 17 juin, fut l'étincelle qui embrasa l'amas des matières combustibles. Le matin de ce jour, la frégate du Roi, *la Belle-Poule*, armée de vingt-six canons de douze, naviguant près du cap Lizard, aperçut au loin des vaisseaux qu'elle reconnut bientôt pour une escadre anglaise. Un des navires de cette escadre, la frégate *l'Aréthuse*, dont l'armement était quelque peu supérieur au nôtre[1] s'en détachait, rejoignait vers le soir le bâtiment français, hélait son commandant, le sieur Chédeau de la Clocheterie, le sommait en anglais d'aller trouver l'amiral britannique. « Le sieur de la Clocheterie[2] répondit qu'il n'entendait pas l'anglais; on le héla alors en français », en lui répétant le même ordre. « Le capitaine français assura qu'il n'en ferait rien. Alors la frégate anglaise lui envoya toute sa bordée, et le combat s'engagea, dans un moment où le vent était faible et permettait à peine de gouverner. »

L'action, acharnée et sanglante, se poursuivit de six heures à onze heures du soir, les deux navires se canonnant « à portée de pistolet ». Alors, le vent ayant

1. Elle portait vingt-huit canons de douze.
2. *Supplément à la Gazette de France* du 26 juin 1778.



fraîchi, *l'Aréthuse*, toute désemparée, cessa le feu et se replia sur l'escadre. On ne pouvait songer à la poursuivre sans risquer de tomber sur vingt vaisseaux anglais. *La Belle-Poule* vira donc de bord; deux jours après, elle entrait dans le port de Brest, d'où La Clocheterie envoyait à Sartine son rapport sur cet événement : « J'ai cinquante-sept blessés, disait-il, je ne sais pas encore au juste le nombre des morts, mais on croit qu'il passe quarante. Je ne saurais trop louer la valeur intrépide, le sang-froid de mes officiers. M. de la Roche, blessé après une heure et demie de combat, a été se faire panser et est venu reprendre son poste. M. Bouvet, blessé assez grièvement, n'a jamais voulu descendre. M.M. de Bastrot et de La Galernie se sont comportés en gentilshommes français. Je suis tout dégréé; mes mâts ne tiennent à rien; le corps de la frégate, les voiles, tout, en un mot, est criblé de coups de canon, et je fais eau. » Il ajoutait avec simplicité : « Deux contusions, l'une à la tête, l'autre à la cuisse, me font souffrir actuellement, de manière que je n'ai guère la force d'écrire plus longtemps. »

A la nouvelle de cette attaque, que n'avait précédée nulle déclaration de guerre, un cri d'indignation s'éleva dans le royaume. « On ne saurait, dit un contemporain, exprimer l'ardeur et le désir d'en venir aux mains qui animent les officiers et les soldats... A Paris, M. Franklin est couru, suivi, admiré, adoré,

partout où il se montre, avec fureur et fanatisme[1]. » Louis XVI en oublia ses instincts pacifiques. Au duc de Penthièvre, grand amiral de France, il adressa une lettre d'un ton assez ferme[2] : « L'insulte faite à mon pavillon par une frégate du roi d'Angleterre, la confiscation de navires appartenant à mes sujets, m'ont forcé de mettre un terme à la modération que je m'étais proposée. La dignité de ma couronne et la protection que je dois à mes sujets exigent que j'use de représailles... Je vous fais cette lettre pour vous dire qu'ayant ordonné aux commandants de mes escadres et de mes ports de prescrire aux capitaines de mes vaisseaux de courir sus à ceux du roi d'Angleterre, vous fassiez délivrer des commissions en course à ceux de mes sujets qui en demanderont. »

Le vieux Maurepas lui-même, si prudent et si étranger à l'esprit d'aventure, croit devoir céder au torrent. Il étonne l'abbé de Véri par l'énergie de son langage et sa volonté belliqueuse. « Je fus surpris, écrit l'abbé[3], du ton hostile dont il me parla contre l'Angleterre. *Il n'est plus temps de temporiser !* me dit-il. Il se refuse à toutes les insinuations qu'on lui fait, que l'Angleterre serait sans doute disposée à subir toutes les conditions pour conserver la paix. *Il faut profiter*, répond-il, *du moment favorable pour*

1. *Correspondance* publiée par Lescure, 2 juillet 1778.
2. Lettre du 10 juillet 1778. Arch. nat. Carton *Ordres du Roi.*
3. *Journal* de l'abbé de Véri, juillet 1778. *Op. cit.*

affaiblir cette puissance ennemie. Je ne puis plus douter, ajoute Véri, de ses intentions guerrières. L'ordre est signé pour la marche des troupes et pour les préparatifs nécessaires à une entreprise sur les possessions de l'Angleterre, suivant que les circonstances le permettront. »

Ainsi fut décidée et commencée une guerre, qui ne devait se terminer qu'en 1783, et dont les conséquences politiques furent si graves. Si l'on met en balance les avantages et les désavantages, il faut reconnaître, avant tout, le regain de prestige qui en résulta pour nos armes. Depuis le traité de Paris, signé en l'an 1763, pour mettre fin à une guerre désastreuse, ni l'Europe, ni la France elle-même, n'avaient d'idée précise sur notre puissance militaire. On savait que de bons ministres, Choiseul, du Muy et Saint-Germain, avaient travaillé de leur mieux à relever notre armée de sa ruine, que Turgot et Sartine s'étaient pareillement appliqués à restaurer notre marine. Mais qu'avaient produit ces efforts? Nous avions des soldats, des officiers, une artillerie bien outillée; nous avions des vaisseaux dont le nombre était presque égal à celui de la flotte anglaise; mais que valaient ces instruments? A l'usage seul, on pourrait le connaître. On fut d'ailleurs promptement fixé. De multiples succès, tant sur mer que sur terre, sanctionnés par une paix honorable, presque glorieuse,



allaient, après quinze ans de doute, rendre à la France la confiance en soi-même et lui restituer du même coup le respect de l'Europe. C'est un profit moral qui n'est certes pas négligeable. Habilement exploité, ce retour de fortune aurait peut-être pu, sinon sauver la dynastie, du moins prolonger sa durée.

Mais d'autre part, on ne peut oublier quelle funeste répercussion cette guerre heureuse devait avoir sur l'état des finances, quel gouffre effrayant elle creuserait dans le Trésor public, déjà presque épuisé. Il faut entendre là-dessus l'avis d'un homme de cette époque, d'un témoin bien placé pour voir et pour juger, diplomate rompu au métier et politique sagace : « C'est cette malheureuse reconnaissance des États-Unis, écrit le comte de Saint-Priest dans ses précieux mémoires[1], qui nous a tous perdus, par les effroyables dépenses de la guerre avec l'Angleterre, qui en était l'inévitable suite... J'ai assisté à la séance du Conseil royal des finances tenue pour la clôture des dépenses de deux années de cette guerre; chaque année se montait à plus de douze cent millions. Quand, sur cette somme totale, il n'y en aurait que six cents à attribuer à la guerre d'Amérique, ce serait, en cinq années, trois milliards. Ce que je ne crois pas toutefois avoir été si loin, mais ce qui a suffi à former le fameux déficit qui a amené

1. Mémoires inédits du comte Guignard de Saint-Priest. *Op. cit.*

l'assemblée des Notables, l'assemblée des États-Généraux et, en dernier ressort, la ruine de la France. » Même en faisant la part de l'exagération des chiffres [1], on ne saurait douter que cette charge écrasante n'ait effectivement contribué, dans une large mesure, à la Révolution, tant par l'irritation des populations pressurées, que par l'empêchement apporté aux réformes fondamentales. Le déficit d'une part, d'autre part la violation des promesses faites dans le début du règne, ce sont les deux causes efficientes du grand effondrement final.

Enfin, il faut encore noter l'état d'esprit qu'une pareille guerre, soutenue pour une telle cause, ne pouvait manquer d'exciter et d'entretenir parmi les sujets de Louis XVI. La royauté, en France, ne devait guère sa force qu'à la croyance du peuple au droit primordial de ses princes, à son aveugle soumission envers une autorité mystérieuse, dont l'origine était dans une désignation divine. Faire cause commune avec une nation insurgée contre son souverain légitime, appuyer un mouvement dont le principe était qu'un gouvernement, quel qu'il fût, ne devait tenir son pouvoir que du consentement populaire, devenir à la fois artisan de révolution et fondateur de répu-

1. Autant qu'il est possible d'évaluer cette dépense, avec les documents incomplets qui sont venus jusqu'à nous, il semblerait que le total n'ait guère dépassé un milliard, chiffre d'ailleurs considérable pour l'époque.



blique, c'était, pour un roi absolu, une entreprise étrangement hasardeuse, c'était ébranler par la base la fiction séculaire sur laquelle reposait tout le vénérable édifice. Le peuple eut la vague intuition de cette anomalie. Les classes plus éclairées en furent frappées comme d'un jet de lumière. Le fétichisme monarchique reçut donc une mortelle atteinte, une idole discutée équivalant à une idole détruite. Il ne fallut pas dix années pour qu'on en eût la preuve. Comme le constate justement Soulavie « le plus grand nombre de ces gentilshommes démocrates qui, en 1789, proposèrent la déclaration des droits, abolirent les privilèges, détruisirent les fondements de l'antique royauté, avaient fait aux États-Unis leurs études révolutionnaires[1] ».

1. *Mémoires sur le règne de Louis XVI.*



CHAPITRE X

Le conflit austro-prussien. — Ambition de Joseph II. — Le coup de la succession de Bavière. — Inquiétudes de l'Impératrice. — Mécontentement de la France. — Première intervention de Marie-Antoinette. — Résistance de Louis XVI. — Entrée en campagne de la Prusse. — Affolement à Vienne. — Vaines supplications de Marie-Antoinette en faveur de l'Autriche. — Reculade du gouvernement impérial. — Médiation de la France et rétablissement de la paix. — Mauvaise impression produite sur le public français par les démarches de la Reine.

La guerre de l'Indépendance d'Amérique n'est pas le seul fait extérieur qui, dans cette même période, ait influé sur la marche des événements et contribué par contre-coup, au dénouement du drame. Pour dresser le bilan exact de la grande faillite monarchique, il convient également de faire entrer en ligne de compte le conflit, moins grave à coup sûr et surtout moins retentissant, qui faillit dissoudre entièrement et qui ébranla pour toujours l'alliance de la France et de l'Autriche et jeta Marie-Antoinette dans les plus



douloureuses angoisses, dans la situation la plus fausse et la plus dangereuse où puisse se trouver une souveraine. Peut-être aucune circonstance de sa vie ne lui aliéna-t-elle d'une manière plus profonde — et aussi plus injuste — le cœur de la nation française. Il faut, pour l'intelligence du récit, remonter un peu en arrière, jusqu'au retour de l'empereur Joseph II à Vienne, après trois mois de séjour en France.

Le voyage impérial, s'il manqua son but essentiel — qui était, comme nous l'avons vu, de modifier l'esprit de la cour de Versailles — aboutit néanmoins à un résultat important autant qu'inattendu. Il changea l'opinion du souverain autrichien sur la valeur de son alliée. En parcourant nos principales provinces, Joseph avait eu beau dénigrer, censurer, morigéner sans cesse, remarquer avec clairvoyance et dénoncer avec aigreur les abus, les vices, les faiblesses de l'administration française, il n'avait pu, toutefois, ne pas constater de ses yeux, avec un étonnement mélangé de dépit, quelle force et quelle richesse représentait, dans la réalité, la nation sur laquelle régnaient sa sœur et son beau-frère. Il avait comparé, comme le dit un contemporain, ce territoire « fertile et partout habité », ce peuple laborieux, cette bourgeoisie économe et cossue, aux provinces misérables, aux grands espaces déserts, aux populations indigentes, dont, en tant de régions, se composait alors

l'Empire. Il avait comparé, surtout, ce pays homogène, « arrondi, sans enclaves ni solution de continuité, » à ses États faits « de lambeaux et de pièces rapportées ». Il avait cruellement souffert de ces comparaisons. Arrivé chez nous en curieux, en curieux malveillant, il en était sorti « dévoré de jalousie », hanté par des rêves d'ambition, brûlant de trouver l'occasion d'agrandir son domaine et de développer sa puissance. Cette occasion propice, il crut la rencontrer, lorsqu'il apprit, le 30 décembre 1777, le décès de Maximilien-Joseph, électeur de Bavière, mort sans enfants, sans héritiers directs.

Certes, c'eût été là, pour l'Empire, une riche proie. La Bavière, en effet, aux mains de Joseph II, lui assurerait la communication avec ses provinces du midi, avec ses provinces du couchant ; le Danube, a-t-on dit, « n'aurait plus cessé désormais de couler dans ses terres ». Peut-être même, qui sait? une fois nanti de ce bel héritage, pourrait-il s'annexer un jour le duché de Würtemberg et s'étendre ainsi vers le Rhin, ce qui lui permettrait « d'atteindre directement la France[1] ». Joseph II, à cette perspective, se sentit comme pris de vertige. Il résolut de tout oser pour s'assurer tout ou partie de la succession convoitée. L'héritier naturel de l'électeur défunt était son cousin Charles-Théodore, électeur palatin, prince

1. *Mémoires sur le règne de Louis XVI*, par Soulavie, t. IV.



modeste et timide. Par persuasion ou par menace, il paraissait aisé de s'entendre avec lui. On ferait valoir certains droits, qui remontaient au quinzième siècle, sur une moitié de la Bavière, et l'on offrirait en échange quelques morceaux de territoire dans les Pays-Bas autrichiens. Les pourparlers, entamés à la hâte, rondement menés, amenèrent le résultat souhaité par Joseph II. Le 3 janvier 1778, une convention était signée, qui consacrait l'accord. Il ne restait qu'à effectuer en fait la conquête inscrite sur papier, et c'était là le difficile.

Il était en effet trop aisé de prévoir que ce que Joseph II appelait lui-même « son coup pour arrondir l'Empire » aurait pour résultat de mécontenter fortement son puissant voisin Frédéric, et il fallait l'aveuglement causé par sa folle convoitise pour croire que le roi de Prusse laisserait paisiblement grandir près de lui son rival, qu'une pareille aventure se passerait en douceur, sans explications ni querelle. La France, de son côté, ne pouvait pas non plus se montrer satisfaite. Les alliances, quelles qu'elles soient, ne sont pas éternelles, et nous n'avions pas intérêt à voir se fortifier et s'étendre vers nos frontières une grande puissance que, récemment encore, nous rencontrions devant nous sur tous les champs de bataille. Les lettres de l'Empereur à Mercy-Argenteau montrent d'ailleurs que, sur ce

dernier point, il se faisait peu d'illusions; mais il ne s'en émouvait guère : « C'est une de ces époques, mandait-il à l'ambassadeur [1], qui ne viennent qu'une fois dans des siècles et qu'il ne faut point négliger. Un corps de 12 000 hommes va être mis en marche pour prendre possession de ce que nous appelons la Basse-Bavière... *Cela ne plaira pas trop où vous êtes*, ajoutait-il avec désinvolture; mais je ne vois pas ce qu'on y pourra trouver à redire, et les circonstances avec les Anglais paraissent très favorables — Il n'est pas douteux, répliquait Mercy-Argenteau [2], que les mesures prises par Votre Majesté, ainsi que l'arrangement arrêté avec l'électeur palatin, ne sont pas vus ici de très bon œil, mais, dans le moment présent, la France a tant de motifs à devoir être modérée et sage, qu'elle ne pourrait pas se livrer à de grands écarts. »

De fait, la surprise générale, la nécessité de s'entendre et de voir plus clair dans ce jeu, semblèrent, pendant quelques semaines, paralyser l'action des différents intéressés. L'optimisme de Joseph II s'accrut de cette apparente inertie; il pensa la partie gagnée. « Nos affaires bavaroises, écrit-il à Mercy [3], ont pris la tournure jusqu'à présent la plus favorable. Un mois que l'électeur est mort, et nous avons

1. Lettre du 5 janvier 1778. *Corr.* publiée par Flammermont.
2. Lettre du 17 janvier 1778. *Ibid.*
3. Lettre du 31 janvier 1778. *Ibid.*

signé, ratifié une convention, nous sommes en possession de tout le district avec les fiefs qui nous échoient, et personne ne nous a encore dit un mot!... Mandez-moi, par curiosité, ajoute-t-il néanmoins, ce que le public raisonnable de Paris en pense. » A cette question, Mercy répond, d'une plume embarrassée : « Au premier aspect, le public de Paris a témoigné généralement rendre la justice qui est due aux bonnes mesures, à la fermeté et à la promptitude avec lesquelles il a été pourvu à la sûreté des droits de l'auguste Maison sur une partie de la succession bavaroise. Mais bientôt ce même public n'a plus vu dans l'objet susdit que les fantômes inquiétants que lui ont présentés tous les propos absurdes de guerre et de bouleversement général en Europe. Ces idées ont excité de la joie parmi le militaire, mais beaucoup d'humeur dans l'ordre civil. »

L'impératrice Marie-Thérèse ne partageait ni l'allégresse, ni les illusions de son fils. Elle vieillissait entourée de casuistes, de confesseurs et de directeurs de conscience, tourmentée de remords au souvenir des iniquités commises dans l'affaire de Pologne, assaillie de terreurs à l'idée que, peut-être, elle verrait couler de nouveau, avant de comparaître au tribunal suprême, un sang dont elle répondrait devant Dieu. Car elle avait, du premier jour, trop nettement aperçu les complications, les dangers, que provoquerait inévitablement la politique téméraire de Joseph.

« L'électeur de Bavière vient de mourir, avait-elle écrit à Mercy sur la première nouvelle[1], événement bien fatal et auquel j'ai toujours souhaité de ne pas survivre. Le roi de Prusse ne laissera sûrement pas de s'opposer à nos vœux d'agrandissement et de tâcher de nous enlever la France, où il a nombre de partisans... Je serais inconsolable de voir s'écrouler tout notre système vis-à-vis de la France, par des troubles occasionnés par des différends sur la succession de Bavière! »

La vieille souveraine y voyait clair. Toutes les appréhensions exprimées dans ces lignes allaient se réaliser point par point. Louis XVI, surpris de la brusque entreprise tentée par son beau-frère, blessé d'ailleurs de n'avoir su les choses que lorsqu'elles étaient accomplies, était peu disposé à laisser son allié poursuivre et consolider sa conquête. Sans doute — pour maintes raisons — était-il décidé au maintien de la paix, sous cette condition, cependant, que rien ne serait modifié dans l'équilibre de l'Europe et que l'Empire serait maintenu dans ses anciennes limites. Aussi, dès le début, avait-on, à Versailles, accueilli favorablement les secrètes ouvertures du cabinet prussien. Par l'intermédiaire de Jaucourt, ministre de France à Berlin, et du baron

1. Lettre du 4 janvier 1778. *Correspondance* publiée par d'Arneth.



de Goltz, ministre de Prusse à Paris, une politique d'entente se négociait entre les deux puissances. La Prusse nous laisserait les mains libres dans notre lutte avec la Grande-Bretagne; la France, de son côté, laisserait agir la Prusse dans le conflit probable avec l'Autriche; car Frédéric était bien résolu à s'opposer, au besoin par la force, à l'annexion des provinces bavaroises, et déjà les armées prussiennes se rassemblaient aux frontières de Bohême.

Louis XVI, Maurepas, Vergennes, Necker, tous, cette fois, se trouvaient d'accord pour soutenir cette sage politique. Il ne fallait pas moins que cette parfaite union pour parer aux difficultés qu'entraînerait vraisemblablement, en cette passe délicate, la présence sur le trône français d'une princesse autrichienne. Marie-Antoinette, à dire vrai, avait d'abord assez vivement blâmé, avec son bon sens naturel, l'initiative audacieuse de Joseph. Elle mandait à sa confidente, madame de Polignac, qu'elle « craignait bien que, dans l'occasion présente, son frère ne fît des siennes[1] ». Le propos, répété, avait fait du bruit à Versailles. Aussi Mercy, fort alarmé de ces dispositions, s'était-il dépêché de faire la leçon à la Reine. « D'une parole inconsidérée, on pourrait conclure, disait-il, que la Reine, loin d'adopter les vues de son auguste Maison et de la soutenir, les craint, au

1. Lettre de Mercy-Argenteau à l'Impératrice, du 17 janvier 1778. *Correspondance* publiée par d'Arneth.



contraire, et les désapprouve. » Il n'avait donc rien épargné pour démontrer à sa royale élève le scandale d'une pareille conduite et la ramener à une attitude plus conforme à la politique autrichienne. La cour de Vienne fit bientôt chorus avec lui. On commençait à ressentir d'assez graves inquiétudes. L'annonce des préparatifs de la Prusse, la suspicion des pourparlers qui avaient lieu entre les cabinets de Berlin et de Versailles, ces nouvelles donnaient à penser que l'affaire n'irait pas si aisément qu'on avait cru d'abord. La résolution fut donc prise de ne rien négliger pour tirer le meilleur parti de l'atout qu'on avait en main, grâce au mariage de Marie-Antoinette.

Une vive campagne s'engagea pour pousser la jeune Reine à intervenir dans la cause et à employer son crédit pour l'avantage de sa famille. Joseph, Kaunitz, Mercy, l'Impératrice elle-même, malgré sa désapprobation intime, tous travaillèrent avec ardeur à gagner cette précieuse recrue, et Marie-Antoinette se vit, un mois durant, en butte à une obsession véritable[1]. Comment eût-elle pu résister à un aussi

1. Dans la plupart des cours européennes, il régnait une grande inquiétude au sujet de cette campagne. On craignait que l'action combinée de l'impératrice Marie-Thérèse et de la reine de France n'aboutit à provoquer une conflagration générale. Cette frayeur se fait jour dans ces lignes confidentielles adressées par le roi de Suède à Maurepas, le 4 janvier 1778 : « Les orages semblent se rassembler de nouveau et peut-être ne seront-ils pas longtemps à éclater. L'ambition et l'humeur vindicative des femmes ont toujours causé des malheurs, et quand cet esprit



furieux assaut? Elle céda donc. L'Autriche n'y gagna rien ; la Reine allait beaucoup y perdre.

Ce fut après une longue conversation avec l'ambassadeur d'Autriche, avec le vieux serviteur de sa mère, avec le guide de sa jeunesse, après une scène d'objurgations et de supplications pressantes, que Marie-Antoinette, dûment endoctrinée, consentit à parler au Roi et à lui exposer comme quoi la « conduite équivoque » du ministère français amènerait infailliblement « le refroidissement de l'alliance ». Mercy rapporte ainsi la fin de l'entretien entre les deux époux : « C'est l'ambition de vos parents qui va tout bouleverser, répondit Louis XVI à sa femme. Ils ont commencé par la Pologne; maintenant la Bavière fait le second tome. J'en suis fâché par rapport à vous. — Mais, repartit la Reine, vous ne pouvez pas nier, monsieur, que vous étiez informé et d'accord sur cette affaire de la Bavière? » A quoi, le Roi réplique avec vivacité : « J'étais si peu d'accord, que l'on vient de donner ordre aux ministres (plénipotentiaires) français de faire connaître, dans les

se joint à une grande puissance, on ne peut douter qu'elles ne rompent tôt ou tard les digues qu'on leur oppose. Il n'y a que la modération, et surtout la fermeté, qui peuvent retenir quelque temps. Il serait heureux si tous les princes adoptaient les vues pacifiques de votre jeune Roi... Les nouveaux principes de droit public que les puissances d'aujourd'hui ont introduits ne sont bons ni pour la morale ni pour la politique! » Arch. du marquis de Chabrillan.



Cours où ils se trouvent, que ce démembrement de la Bavière se fait contre notre gré et que nous le désapprouvons[1] ! » La Reine se retirait sans avoir obtenu le plus mince avantage.

Une note confidentielle de Louis XVI à Vergennes confirme, en ajoutant quelques renseignements sur ses vues personnelles, le récit de l'ambassadeur. « La Reine, écrit Louis XVI[2], m'a paru fort affectée d'un sentiment d'inquiétude bien juste sur la guerre qui pourrait éclater, d'un moment à l'autre, entre deux rivaux si près l'un de l'autre (l'Empire et la Prusse). Elle m'a parlé aussi de ce que vous n'aviez pas assez fait pour la prévenir. J'ai tâché de lui prouver que vous aviez fait ce qui était en vous ; mais, en même temps, je ne lui ai pas laissé ignorer le peu de fondement que je voyais aux acquisitions de la Maison d'Autriche et que nous n'étions nullement obligés à la secourir pour les soutenir. De plus, je l'ai bien assurée que le roi de Prusse ne pourrait pas nous détourner de l'alliance et qu'on pouvait désapprouver la conduite d'un allié sans se brouiller pour cela avec lui... Tout cela, termine prudemment le Roi, est pour votre instruction, afin que vous puissiez parler le même langage que moi. »

De la sorte éconduite, la Reine, pendant un certain

1. Lettre du 18 février 1778. *Corr.* publiée par d'Arneth.
2. Document publié par Soulavie dans ses *Mémoires sur le règne de Louis XVI*.

temps, se renfermait dans une réserve qui s'accordait d'ailleurs, au fond, avec son insouciance et sa légèreté naturelles. Toutes les prières, toutes les exhortations des siens, se heurtent à une inertie dont rien ne peut la faire sortir, au grand scandale de sa famille. C'est en vain que l'Impératrice lui trace, dans une lettre à Mercy, une ligne de conduite : « Il faut que ma fille agisse avec vivacité, et avec beaucoup de prudence, pour ne pas se rendre importune, ni même suspecte au Roi[1]. » C'est en vain qu'elle s'adresse au cœur de Marie-Antoinette, en essayant de l'effrayer sur l'imminence et la gravité du péril : « L'occasion est pressante. Mercy est chargé de parler clair et de demander conseil et secours. Si les hostilités sont une fois commencées, il sera bien plus difficile de concilier les choses. Vous connaissez notre adversaire (Frédéric II), qui tâche à frapper de grands coups au commencement. Jugez de ma situation[2]! » Ces doléances sont en pure perte, et la mollesse de Marie-Antoinette est dénoncée avec aigreur par l'ambassadeur impérial : « Si la Reine, écrit-il[3], mettait un peu de suite dans ses démarches, tout réussirait ici presque sans obstacle. Mais je suis loin d'obtenir une conduite si désirable, et Votre Majesté ne doit nullement craindre que son auguste fille se

1. Lettre du 3 mars 1778. *Correspondance* publiée par d'Arneth.
2. Lettre du 14 mars 1778. *Ibid.*
3. Lettre du 20 mars 1778. *Ibid.*

mêle des affaires de l'État de manière à se compromettre! »

Pour secouer l'indolente princesse et l'enhardir à de nouvelles démarches, au risque de subir une nouvelle rebuffade, il fallut l'événement qui, en comblant les vœux du Roi et de la nation tout entière, augmentait du même coup l'importance de la Reine et son crédit auprès de son époux. Dans le courant d'avril apparaissaient des signes de grossesse; Louis XVI et ses sujets frémissaient à l'espoir d'avoir bientôt un héritier du trône. Cette circonstance, connue à Vienne, y déchaînait un redoublement d'insistances. L'effet en fut assez promptement sensible. Presque chaque semaine, à présent, la Reine mande auprès d'elle soit Maurepas, soit Vergennes, et quelquefois les deux ensemble, pour causer avec eux de « l'affaire de Bavière ». Son langage, néanmoins, témoigne encore de quelque hésitation. Elle n'ose réclamer formellement l'approbation de la politique impériale, l'adhésion sans réserve aux annexions de territoires; elle se borne à souhaiter, en cas de guerre avec la Prusse, le concours, pour l'Empire, d'un corps d'armée français. « J'ai fait venir MM. de Maurepas et de Vergennes, écrit-elle le 19 avril à sa mère; je leur ai parlé un peu fortement, et je crois leur avoir fait impression, surtout sur le dernier. Je compte leur parler encore, peut-être même en présence du Roi. »



Voici comment cette entrevue est racontée par l'abbé de Véri, qui tient sa version de Maurepas : « La Reine[1] convia MM. de Maurepas et de Vergennes et leur dit qu'elle désirait que l'on fît quelque démonstration publique en faveur de l'Autriche. M. de Maurepas fit voir qu'une démonstration publique devient aisément un engagement de guerre. Il se rejeta sur la volonté du Roi; sur quoi, la Reine fit plusieurs gestes de tête, signifiant que la volonté du Roi n'était, à ses yeux, que celle de ses ministres. A la fin, M. de Maurepas lui dit : « Madame, faites-vous médiatrice d'un accommodement. Les reines ont souvent joué ce beau personnage. Engagez l'Empereur à céder une partie de ce qu'il a pris en Bavière. Nous pourrons alors essayer de faire agréer au roi de Prusse qu'il conserve le reste. » Au sortir de cette conférence, continue l'abbé de Véri, « M. de Vergennes alla trouver Louis XVI et lui rendit un compte fidèle de la conversation. Le Roi y répondit en insistant sur sa ferme volonté de ne se point mêler à la guerre d'Allemagne. « Il est d'ailleurs naturel, ajouta-t-il, que la Reine soit affligée de l'embarras où se trouve son frère et qu'elle fasse effort pour lui procurer du secours. »

Plusieurs fois renouvelées, les tentatives de Marie-Antoinette ne parvinrent pas à ébranler la détermi-

1. *Journal* de Véri, 22 avril 1778.

nation de Louis XVI et du cabinet. Ils persistèrent à nier obstinément que les « usurpations » de l'Empire constituassent l'un des cas prévus par le traité d'alliance, le *casus fœderis* invoqué par Joseph. Si la Prusse en venait à envahir l'Autriche, si elle pénétrait, notamment, dans les Pays-Bas autrichiens, alors seulement la France devrait intervenir ; mais elle n'irait pas au delà[1].

La fermeté du cabinet français, l'attitude menaçante que prend Frédéric II, engagent alors la cour de Vienne à user de tous les moyens et à employer les grands mots. L'Impératrice et l'Empereur, tour à tour, harcèlent la jeune souveraine, qui, troublée, angoissée, ne sait visiblement que faire et que résoudre. Tantôt sa mère lui peint, en termes émouvants — dans un langage, d'ailleurs, que l'on pourrait dire prophétique — les dangers qu'une

1. Il semble que l'abbé de Vermond, lecteur de Marie-Antoinette, ait cherché, en cette circonstance, à la suggestion de Mercy, à faire tourner l'état de grossesse de la Reine au profit des intérêts de la cour impériale. Le *Journal* de Hardy fait allusion à cette tentative : « On est informé, dit-il, que l'abbé de Vermond a engagé le premier médecin de Sa Majesté (M. de Vermond, frère de l'abbé et accoucheur de la Reine) à représenter au Roi qu'il serait dangereux de contredire la Reine et de la mortifier dans l'état où elle se trouvait, voulant faire sentir au Roi qu'il devait lui accorder 30 000 hommes de troupes auxiliaires pour l'Empereur son frère, ce que Sa Majesté avait si bien compris, qu'Elle avait répliqué au dit médecin : « Je vous entends, mais il faut que la Reine ne me demande rien de ce que je ne peux pas lui accorder. »



Prusse trop puissante fera courir tôt ou tard à l'Europe : « C'est lui (Frédéric) qui veut s'ériger en dictateur et protecteur de toute l'Allemagne! Et tous les grands princes ne se trouvent pas ensemble pour empêcher un malheur pareil, qui tombera, un peu plus tôt ou un peu plus tard, sur eux tous!... Depuis trente-sept ans, il fait le malheur de l'Europe, par son despotisme et ses violences. Je ne parle pas pour l'Autriche; c'est la cause de tous les princes. L'avenir n'est pas riant! Si on lui laisse gagner du terrain, quelle perspective pour ceux qui nous remplaceront! »

Tantôt Joseph s'adresse à la sensibilité de la Reine, en mettant sous ses yeux la vision des batailles prochaines : « Puisque vous ne voulez pas empêcher la guerre, nous nous battrons en braves gens. Dans toutes les circonstances, ma chère sœur, vous n'aurez pas à rougir d'un frère qui méritera toujours votre estime[1]. »

Ces accents solennels, au dire de Mercy-Argenteau, émeuvent Marie-Antoinette « jusqu'aux larmes », lui arrachent l'engagement de tenter un suprême effort. « C'est mon cœur seul qui agit » écrira-t-elle ingénument. D'ailleurs, l'ambassadeur accourt à la rescousse; il montre à la souveraine son crédit ébranlé, l'échauffe, comme il s'en vante, sur « l'avanie qui lui est faite », lorsqu'on néglige de prendre son avis,

1. Lettres des 20 avril et 17 mai 1778. *Corr.* publiée par d'Arneth.



lorsque l'on négocie ouvertement avec la Prusse, sans lui soumettre les dépêches, sans même la tenir au courant des résolutions prises. Longuement chapitrée, excitée, la tête montée par ces propos, la Reine s'en va trouver Louis XVI et lui adresse d'amers reproches. Il s'ensuit une scène pathétique, où la jeune femme plaide avec la plus vive chaleur pour sa famille, pour sa première patrie, et enfin, à bout d'arguments, se met elle-même en cause : « Je n'ai pu cacher au Roi la peine que me faisait son silence. Je lui ai même dit que je serais honteuse d'avouer à ma chère maman la manière dont il me traitait dans une affaire aussi intéressante pour moi!... »

Dans cette conjoncture difficile pour un époux épris, devant ces plaintes mêlées de larmes, la simple bonhomie du Roi lui inspira la seule réponse à faire. « J'ai été désarmée, par le ton qu'il a pris, confesse Marie-Antoinette à sa mère. Il m'a dit : « Vous voyez que j'ai tous les torts, et je n'ai pas un mot à vous répondre[1]. »

De fait, rien ne fut modifié dans la ligne adoptée. Aucune raison de sentiment ne prévalut contre les circonstances et les nécessités publiques. Si Louis XVI eût montré, dans la politique intérieure, la même clairvoyante fermeté qu'il conserva presque toujours dans les choses du dehors, la même ténacité cour-

1. Lettre du 12 juin 1778. *Correspondance* publiée par d'Arneth.



toise à maintenir ses propres idées contre celles de sa femme, que de mal il eût évité, quelles fautes il n'aurait pas commises!

La résistance de Louis XVI et de ses ministres suscita tout d'abord à Vienne une indignation violente. Kaunitz, d'ordinaire mesuré, ne trouve pas assez d'invectives pour flétrir l'attitude de ces pusillanimes alliés, qui poussent, ainsi qu'il dit, l'Autriche « à acheter la paix avec ignominie » — entendons par là restituer ce qu'elle s'est adjugé sans droit — chose, ajoute-t-il, « que le roi de Prusse lui-même n'avait pas osé proposer! » Lorsque Frédéric II, quelques semaines plus tard, pose à son tour le même ultimatum, Kaunitz s'emporte contre lui et fulmine de plus belle : « Il faut être, le diable m'emporte, le roi des fous pour faire des propositions pareilles, et des imbéciles comme MM. de Maurepas et de Vergennes pour ne point en avoir senti l'absurdité[1]! » Par malheur, les injures ne remédiaient à rien. Dans les premiers jours de juillet, on apprenait que, passant des paroles aux actes, Frédéric II, avec l'assentiment tacite de la France et de la Russie, faisait filer une armée en Bohême, où elle campait en face des Impériaux. Le point choisi pour la concentration était un petit bourg, au nom alors obscur, aujourd'hui trop célèbre : il s'appelait Sadowa.

1. Lettre à Mercy du 1er juillet 1778. *Corr.* publ. par Flammermont.



Il est curieux et instructif de noter le changement à vue qui s'opère, dès ce jour, dans les dispositions de la cour impériale. Décidément, l'aventure tournait mal et l'on risquait de récolter des coups. Aussi les paroles de colère et les airs de bravoure faisaient-ils soudain place aux gémissements, aux adjurations éplorées : « Nous voilà en guerre, mande l'Impératrice à Mercy ; c'est ce que je craignais depuis janvier. Et quelle guerre, où il n'y a rien à gagner et tout à perdre ! Le roi de Prusse est entré en force à Nachod ; il va nous entourer de tous côtés, étant plus fort de 40 000 hommes que nous... Il est sûr que la France nous a fait bien du mal par ses cachotteries. Nous avions bien des torts aussi vis-à-vis d'elle[1]... » Un mois plus tard, le 6 août : « Le commencement de la campagne n'est pas heureux. Le prince Henri (de Prusse) étant entré de tous côtés de la Saxe avec force, Laudon[2] n'a pas cru pouvoir lui tenir tête et s'est replié... Voulant sauver mes États de la plus cruelle dévastation, je dois, coûte que coûte, chercher à me tirer de cette guerre. Il ne convient pas à la France que nous devenions subjugués à notre cruel ennemi. Nos alliés nous aideront à nous tirer d'affaire avec honneur. »

A ces nouvelles, à ce langage, on imagine la peine

1. Lettre du 7 juillet 1778. *Corr.* publ. par d'Arneth.

2. Le baron de Laudon, généralissime des armées autrichiennes.



et l'embarras de Marie-Antoinette. « Depuis que la Reine a reçu la nouvelle de l'invasion des troupes prussiennes en Bohême, lit-on dans une correspondance du temps, elle a perdu toute sa gaieté ordinaire. Elle est rêveuse, soupire, cherche la solitude. » Son angoisse agit sur ses nerfs. Elle s'en prend tour à tour à Louis XVI et à ses ministres. Le Roi la trouve un jour « en larmes » dans sa chambre; fort affecté par ce spectacle, il lui exprime son vif chagrin de l'impossibilité qu'il trouve, « dans l'intérêt de son royaume », à rien faire pour venir au secours de l'Autriche. Mais elle n'écoute rien, elle persiste à pleurer, à accuser le cabinet de faiblesse, d'égoïsme et presque de lâcheté.

Avec le comte de Maurepas, « sa bête noire », elle le prend de plus haut. Le vieux ministre ayant voulu, selon sa méthode habituelle, pour colorer ses résistances, amadouer la souveraine par quelques bonnes paroles, se retrancher derrière des formules ambiguës, la Reine redresse la tête et enfle soudainement la voix : « Voici, monsieur, dit-elle, la quatrième ou cinquième fois que je vous parle des affaires. Vous ne m'avez jamais fait d'autre réponse. Jusqu'à présent, j'ai pris patience; mais les choses deviennent trop sérieuses, et je ne veux plus supporter de pareilles défaites[1] »! Informé de cette

1. Dépêche de Mercy, du 17 juillet 1778. *Correspondance* publiée par d'Arneth.



algarade, Mercy se voit contraint de prêcher la douceur, de supplier la Reine de ménager l'ami du Roi, par crainte de l'offenser et d'augmenter ses dispositions malveillantes. Mais la Reine s'y refuse, en alléguant qu'« il y aurait de la bassesse à montrer de la bonté envers un homme dont elle avait trop à se plaindre! »

Force fut cependant bientôt de baisser pavillon et de changer de note. La situation empirait. La Russie, à présent, semblait prête à entrer en scène. La Grande Catherine massait des régiments aux frontières de Pologne, sommait l'Empereur de conclure avec Frédéric « un arrangement légal et à l'amiable de toute la succession bavaroise ». Le péril grandissant faisait tomber les dernières arrogances, et Marie-Antoinette était réduite à implorer modestement du Roi « la médiation » de la France, ces bons offices de modérateur officieux, naguère si dédaigneusement rejetés. « Pour le décider, écrit-elle j'ai préféré de l'aller trouver dans le moment où je le savais avec MM. de Maurepas et de Vergennes[1]. » Une conversation générale s'engage alors à ce sujet, et l'on convient, en termes encore un peu vagues, qu'on enverra *peut-être* un négociateur chargé d'engager Frédéric à écouter, d'une oreille favorable, les propositions de l'Autriche. Mercy-Argenteau se résigne à paraître

1. Lettre de Marie-Antoinette à l'Impératrice, du 14 août 1778. *Correspondance* publiée par d'Arneth.



content de cette demi-promesse, bien qu'il redoute encore les hésitations de Maurepas : « Il faudrait pour ainsi dire, mande-t-il à l'Impératrice[1], mettre un bandeau sur les yeux du vieux ministre, le porter à faire un pas, quel qu'il puisse être, et le conduire insensiblement, de démarche en démarche, sans qu'il s'en aperçoive lui-même distinctement, au point où on cherchera à l'amener. »

Les finasseries n'étaient plus guère de mise. De jour en jour, sous la pression des événements, le ton se radoucit à la cour impériale. Kaunitz, si hautain au début, mande, le 25 novembre, à son ambassadeur en France : « J'espère que nous parviendrons à faire la paix cet hiver. Je le désire, et il me paraît presque impossible qu'elle ne se fasse, à moins que nos médiateurs ne soient assez injustes ou déraisonnables pour nous proposer ce que, par raison d'État ou sans se déshonorer, on ne pourrait accorder ». L'Impératrice est encore beaucoup plus traitable. Dans une lettre confidentielle adressée à Louis XVI, elle annonce nettement l'intention de se tirer d'affaire par une reculade générale : « Je suis déterminée, s'il n'est absolument pas d'autre moyen de mettre fin à la guerre, que j'abhorre par principe d'humanité : 1° à rendre à la maison palatine toute la partie de la succession de Bavière que je possède actuellement; 2° à renoncer

1. Lettre du 17 août 1778. *Correspondance* publiée par d'Arneth.



même à tous droits et prétentions à cet égard[1]. »

La tâche, en de telles conditions, devenait plus aisée pour les médiatrices, la France et la Russie. Les négociations étaient menées avec activité. En mars 1779, il s'ouvrait, à Breslau d'abord, et ensuite à Teschen, un congrès des puissances, où se réunissaient tous les intéressés. Dès le 13 mai suivant, un traité en due forme rétablissait la paix européenne, en remettant toutes choses au même état qu'avant l'incartade de Joseph, sauf une mince bande de territoire que l'on concédait à l'Empire, comme fiche de consolation.

C'est à ce maigre résultat qu'aboutissait toute une année d'agitations, d'armements, de démonstrations militaires. On ne saurait dire cependant que cette affaire manquée fut une affaire sans suites. A l'extérieur, l'alliance avec l'Empire recevait une profonde atteinte. Officiellement, sans doute, on se congratulait, on louait les éminents services rendus par les médiateurs; le cabinet de Vienne adressait des remerciements à celui de Versailles. Mais il restait une vive rancune contre ce que l'on appelait, en Autriche, un inqualifiable abandon. Les dépêches de Kaunitz[2] font foi de cet état d'esprit : « Nous avons eu sujet d'être

1. Lettre du 25 novembre 1778. *Corr.* publ. par Flammermont.
2. *Correspondance* publiée par Flammermont, année 1779. — Le *Journal* de l'abbé de Véri contient une lettre de la princesse de Kaunitz, femme du premier ministre de l'Empire, adressée à l'auteur du journal, où l'on trouve l'expression de ces mêmes



très mécontents de la conduite de notre alliée, écrit-il à Mercy, et surtout de la mauvaise volonté qui en a toujours été et en est encore le principe... Ce qu'il y a de pis, c'est que cette conduite met dans tout son jour les intentions de la France relativement à nos intérêts et ce qu'il faut en attendre, quoiqu'il ne puisse pas convenir, quant au présent, de faire sentir à ces messieurs qu'ils sont démasqués vis-à-vis de nous. »

En attendant les représailles, « ces messieurs », comme dit Kaunitz, sont traités de la bonne manière dans cette correspondance : *gauches*, *bêtes* et *impudents*, c'est par ces gentillesses que se traduit la gratitude du gouvernement impérial. Dès cet instant, on voit poindre et se dessiner le mouvement ultérieur qui entraînera l'Autriche vers la nouvelle nation dont elle vient d'éprouver la force, la nation moscovite. Un mois après la paix signée, Joseph se rendra en Russie

sentiments, avec quelques détails en plus : « Je vois, dit-elle, un nuage se former entre vous et nous. Les esprits s'écartent, on ne s'entend pas, on ne s'aime pas, on se méfie les uns des autres. Votre ambassadeur ici n'est pas aimé, et l'Empereur surtout s'en mêle. Ajoutez à cela que notre nation n'est nullement portée pour la vôtre. Cette paix, à laquelle la France a tant de part, achève d'indisposer contre vous. Il s'établit un commencement de haine, qui, j'en ai peur, éclatera quelque jour, pour le malheur des deux peuples... Ce n'est pas l'Empereur qui est le plus indigné de la paix, ce sont les citoyens. Notre peuple de Vienne en est presque furieux et dit : « Nous ne voulions ni agrandissement ni conquête, mais le roi de Prusse ne doit pas nous donner la loi ! C'était le moment de lui faire reprendre le rang qui lui convient et de le placer au second, qui a toujours été le sien. Et la mauvaise volonté de la France nous prive de ce bien ! »

pour voir la Grande Catherine et pour lier commerce avec elle.

A l'intérieur, le conflit avorté laissait aussi des traces. Dans le public français, nul n'avait ignoré l'intervention de Marie-Antoinette, ses démarches réitérées auprès de son époux, ses scènes avec Maurepas; les détails, vrais ou faux, en étaient partout colportés, tant dans les faubourgs de Paris que dans les couloirs de Versailles. Ces tentatives malencontreuses avaient échoué, sans doute; mais on en savait moins de gré à la fermeté de Louis XVI, qu'on n'en voulait à la complaisance de la Reine envers sa patrie d'origine. Elle avait, disait-on, « sacrifié la France à l'Autriche », en cherchant à nous engager, tandis que nous étions en pleine guerre maritime, dans une affaire avec la Prusse, d'où aurait pu sortir une guerre européenne. Une amertume en subsistait contre celle que, plus que jamais, on flétrissait du nom de l'*Autrichienne*. La grossesse de la Reine, l'espérance d'un dauphin, suspendaient pour un temps les manifestations de la rancune publique, mais elle restait enfouie dans les âmes populaires, comme ces épaves perdues dans les profondeurs de la mer, dont rien ne révèle la présence, jusqu'à l'instant où une tempête les ramène inopinément à la surface des eaux.



CHAPITRE XI

La cour de Vienne pousse Marie-Antoinette à acquérir une influence politique. — La Reine et Maurepas. — La Reine et le Roi. — Accouchement de Marie-Antoinette. — Bonne influence de la maternité sur la conduite de la Reine. — Son alliance avec Necker. — Inimitié du directeur et de Sartine. — Querelles entre les deux ministres. — Renvoi de Bertin. — Entente conclue entre Necker et la société de la Reine. — Les vingt millions indûment empruntés par Sartine. — Indignation du directeur. — Entrevue avec Louis XVI. — Renvoi de Sartine. — Mécontentement de Maurepas.

Le dépit ressenti à la cour impériale pour le piteux échec de l'affaire bavaroise eut, sur les événements qui font l'objet de cette étude, une influence, indirecte, il est vrai, mais certaine pourtant et sérieuse, et qu'à ce titre il est nécessaire d'indiquer. L'effort de Joseph II, de l'Impératrice, de Mercy et de leurs agents à Paris, consiste désormais à pousser Marie-Antoinette vers l'activité politique, à obtenir qu'elle intervienne d'une manière plus suivie dans les choses



de l'État. Les mêmes qui, jusqu'alors, la détournaient assez durement de « se mêler sans droit, comme disait son frère, des affaires de la monarchie[1] », sont les plus ardents, aujourd'hui, à gourmander son indolence, à exiger qu'elle prenne de l'empire sur le Roi. Louis XVI, lui répète-t-on, ne peut se passer d'un Mentor; il faut que ce Mentor se trouve dans la dépendance de la Reine et qu'il devienne « sa créature[2] ». C'est Mercy-Argenteau qui lui donne ce conseil, dont le contraste est grand avec le langage d'autrefois.

L'homme qui, depuis le commencement du règne, tient ce rôle de tuteur du Roi, Maurepas, est chargé d'ans, sa santé s'affaiblit; « la goutte le ronge » et peut l'emporter brusquement. Il convient donc que, dès maintenant, la Reine s'occupe, comme le dit Mercy-Argenteau, de son « remplacement éventuel », et c'est l'objet de nombreuses conférences entre la jeune princesse et lui. Mais, en attendant ce moment, il serait bon que Marie-Antoinette cherchât à agir sur Maurepas et à faire de lui un allié. Ce serait chose aisée, pour peu qu'elle s'en donnât la peine. Il suffirait, sans doute, de « flatter son amour-propre par des démonstrations de confiance ». La Reine, jusqu'à ce jour, s'y est fort mal prise avec lui; elle n'a jamais « su le réduire, ni par la force, ni par de bons trai-

1. Juillet 1775. *Correspondance* publiée par d'Arneth.
2. Lettre du 15 juillet 1780. *Ibid.*



tements ». Qu'elle s'applique donc à changer de méthode. « Naturellement vain, faible et timoré, Maurepas, assure l'ambassadeur, serait aux ordres de la Reine », à condition qu'il crût trouver près d'elle « un appui solide et durable ». Il faut que Marie-Antoinette s'adonne sans tarder à cette tâche et qu'elle consente à jouer cette petite comédie. C'est le refrain, qui, constamment chanté aux oreilles de la jeune souveraine, ne saurait manquer, à la longue, de faire impression sur son âme.

Il est un fait certain, c'est que, loin de faiblir, l'attachement du Roi pour Maurepas augmentait avec les années. Tous les témoignages le proclament, à commencer par l'abbé de Véri, que son intimité dans la maison de Maurepas mettait à même d'être bien renseigné. « Il est le seul, écrit-il à cette date[1], que le Roi traite avec considération. Je ne dis pas par là qu'il maltraite les autres ministres, mais ils ont souvent de la peine à obtenir de lui des moments de travail, et ce n'est que M. de Maurepas qui les leur procure. L'indifférence du Roi pour leurs personnes et pour les affaires surmonte chez lui les effets d'un bon naturel et d'une volonté portée au bien. On ne lui voit aucun goût de préférence pour qui que ce soit, M. de Maurepas excepté... Il disait l'autre jour, en parlant de lui : *Outre sa mémoire et sa gaieté, qui*

1. *Journal* de Véri, 1779.



surprennent à son âge, il a la tête très bonne. » L'abbé de Véri, sur ce point, s'accorde avec Louis XVI : « Le Roi ne se trompe pas, dit-il. M. de Maurepas voit parfaitement bien, et, s'il avait un caractère conforme aux vues de son esprit, il serait un homme supérieur. » Mercy, en traçant à la Reine sa ligne de conduite, n'avait donc pas tort d'attacher une sériéuse importance à la conquête de cet octogénaire.

Ces exhortations répétées ne laissaient pas Marie-Antoinette insensible. On la voit, en effet, faire, vers ce temps, quelques efforts sincères pour se rapprocher de Maurepas. Une démarche de ce dernier pour obtenir que son neveu, le duc d'Aiguillon, tout récemment rappelé d'exil, eût en outre, la permission de se remontrer à la Cour, servit de prétexte à la Reine pour mander le vieillard et lui parler d'un ton auquel elle ne l'avait guère habitué. Sans doute, à sa requête oppose-t-elle un refus, mais ce refus est tellement adouci, il est comme enveloppé de paroles si gracieuses, qu'il semble ouvrir la porte à un racommodement. « Je sais, concluait-elle [1], combien madame de Maurepas désirerait que M. d'Aiguillon eût cette liberté (de reparaître à Versailles). Je voudrais, de tout mon cœur, lui faire ce plaisir, à elle et à vous, et je regrette fort que cela ne se puisse pas. Il a été

1. *Journal* de Véri, 1779.



un temps où je ne vous en aurais pas dit autant. J'ai eu des préjugés contre vous. J'en suis bien revenue, et je suis véritablement affligée de ne pas vous contenter, vous et madame de Maurepas. »

Mais ces avances, accueillies avec joie, sont malheureusement sans lendemain. L'esprit de suite n'est pas le fort de Marie-Antoinette. Le plus futile grief, la plus légère insinuation de la « société » de la Reine, suffisent à ranimer l'ancienne antipathie. Quelques semaines après l'audience ci-dessus relatée, sur le simple soupçon que Maurepas pousse le Roi à faire des « cachotteries »[1], à prendre certaines décisions sans consulter sa femme, on voit cette dernière s'emporter, déblatérer contre Maurepas, refuser aigrement de lui adresser la parole. Toutes les remontrances de Mercy sont impuissantes à calmer sa fierté blessée; entre elle et le ministre, les rapports redeviennent plus tendus que jamais.

C'est donc par un autre moyen qu'il faudra que la Reine gagne de l'influence sur les affaires publiques. Le plus sûr et le plus direct est qu'elle conquière l'esprit du Roi, qu'elle s'occupe davantage de plaire à un époux trop longtemps négligé. Les circonstances étaient particulièrement favorables, la grossesse de la Reine étant bien faite pour émouvoir le sensible

1. Lettre de Mercy à l'Impératrice, du 17 mai 1779. *Correspondance* publiée par d'Arneth.



Louis XVI et ajouter encore à sa complaisance conjugale. Les observateurs de la Cour avaient cru, il est vrai, dans les premières semaines, remarquer des tendances contraires. Le Roi paraissait, disaient-ils, plus libre et plus enjoué d'humeur, plus « assuré » surtout, dans ses rapports avec sa femme, il lui parlait d'un ton plus « dégagé », et l'on en inférait déjà qu'il montrerait sans doute une volonté plus ferme. Véri se fait l'écho de ces suppositions : « La nature, professe-t-il, a mis une certaine dose de honte et de timidité chez les maris qui n'en remplissent pas les devoirs. Le Roi a passé plusieurs années dans cette incertitude. La grossesse est venue lui confirmer l'assurance du contraire, et c'est sans doute ce qui le rend moins craintif avec la Reine[1]. » L'explication est juste; mais cette confiance en soi n'était pas pour détruire l'effet des sentiments nouveaux qui s'éveillaient dans le cœur de Louis XVI, une affection croissante pour la femme qu'aujourd'hui seulement il regardait vraiment comme sienne, une reconnaissance attendrie pour « le gage si précieux qu'elle portait en son sein ».

La Reine, habilement dirigée, touchée sans doute aussi de la tendresse du Roi, sut profiter de ces dispositions. On remarque dès lors une différence sensible dans son langage et ses manières. Elle abdique

1. *Journal* de Véri, 1778.



ses anciennes froideurs, ses négligences, ses affectations de dédain ; elle prend souvent la peine de consulter Louis XVI sur ses « affaires particulières », sur ses amis, sur ses plaisirs, l'emploi de ses journées ; elle le mêle davantage à son existence quotidienne ; et elle achève de le gagner par des prévenances, des « gentillesses », dont il avait, jusqu'à ce jour, ignoré la douceur.

Cette méthode réussit au gré de ses désirs. C'est à partir de ce moment qu'elle devient réellement puissante et qu'elle domine les volontés du Roi. Ce que Louis XVI lui concédait jadis par faiblesse, presque par contrainte, il l'accorde à présent par affection, avec un empressement joyeux. Toute la Cour constate ce changement. Maurepas confie à l'abbé de Véri que, dès qu'un ministre, au Conseil, a signé quelque « grâce » pour l'un des amis de la Reine, on voit Louis XVI, « la feuille en main, s'échapper de son cabinet », courir chez son épouse, pour être le premier à lui en porter la nouvelle[1]. Ce n'est plus un mari qui plie par crainte des bouderies et des scènes, c'est un homme amoureux qui veut plaire à sa femme. Nous aurons bientôt l'occasion de remarquer le résultat de ce nouvel état d'esprit.

Les « espérances » données par Marie-Antoinette ne sont pas non plus sans effet sur l'opinion publique.

1. *Journal* de Véri, 1778.



Il est facile de reconnaître une certaine différence d'accent dans les documents qui reflètent l'impression populaire. « Notre charmante reine se porte à merveille et reçoit chaque jour les hommages les plus flatteurs de toute la nation... Les juifs et les protestants ont établi dans leurs églises des prières solennelles pour son heureuse délivrance[1]. » Ainsi s'exprime une des gazettes les plus habituellement malveillantes pour la jeune souveraine. « La grossesse de la Reine, écrit un autre nouvelliste, lui a ramené bien des gens, et a fait oublier différents torts qu'ils imputaient à cette princesse. » Cest avec anxiété que, dans le peuple et dans la bourgeoisie, on attendait l'issue des couches. Tant de personnes, pour être plus tôt informées, s'étaient établies à Versailles, dans les dernières semaines avant la délivrance, que, devant l'affluence, le prix des logements et des vivres avait presque triplé. La naissance d'un dauphin faisait l'objet de tous les vœux[2]. Ce fut une fille qui vint, et la déception fut immense...

1. *Correspondance* publiée par Lescure, 10 octobre 1778.

2. Cette grossesse, à laquelle on ne s'attendait plus, ne pouvait manquer de provoquer une assez vive déception parmi les frères du Roi, qui voyaient ainsi s'évanouir leurs chances d'accession au trône. Leur attitude, pourtant, comme aussi celle de leurs épouses, fut meilleure qu'on n'eût pu s'y attendre, au témoignage de Mercy-Argenteau : « Il est certain, dit-il, que les deux princesses piémontaises, surtout Madame, voient pour elles dans la grossesse de la Reine matière à bien des réflexions. Cependant elles observent dans leur extérieur toutes les apparences les plus convenables... Monsieur reste dans sa tournure



Pourtant, à la nouvelle de l'accouchement laborieux de la Reine, des dangers qu'elle avait courus, l'émotion ressentie amena comme un nouveau regain de popularité. Le péril, en effet, avait été réel. Le rejeton royal n'avait paru qu'après douze heures de vives souffrances. Une foule considérable, selon l'usage barbare du temps, se pressait dans la chambre et entourait le lit, au point de gêner les mouvements de l'accoucheur Vermond. Aux premiers vagissements, il y eut des acclamations et de « bruyants battements de mains », auxquels succéda brusquement le plus morne silence, quand on connut le sexe de l'enfant. La Reine, tout épuisée qu'elle fût, comprit, leva les bras, s'écria : « C'est une fille! » puis retomba sans connaissance[1]. Une abondante saignée du pied parvint à conjurer les suites de cette « révolution funeste », mais l'alarme avait été chaude. Dans le public, on colportait des détails émouvants sur les angoisses du

ordinaire, à laquelle bien des gens supposent de la dissimulation et de la fausseté... » (Lettre à l'Impératrice, du 29 mai 1778. *Corr.* publ. par d'Arneth). Le comte de Provence, dans une lettre confidentielle à Gustave III, roi de Suède, définit ainsi ses propres sentiments en cette occasion : « Vous avez su le changement survenu dans ma fortune... Je me suis rendu maître de moi à l'extérieur fort vite, et j'ai toujours tenu la même conduite qu'avant, sans témoigner de joie, ce qui aurait passé pour fausseté, ni de tristesse, ce qu'on aurait pu attribuer à de la faiblesse d'âme. L'intérieur a été plus difficile à vaincre, il se soulève encore quelquefois. » Lettre du 5 octobre 1778. *Ibid.*

1. *Journal* de Hardy, 21 décembre 1778. — Madame Royale naquit le 19 décembre, à onze heures et demie du matin.



Roi, puis sur ses touchantes effusions une fois la crise passée. « Le jeune monarque, selon l'expression de Hardy, n'avait pas craint de témoigner à son auguste épouse toute la tendresse d'un bon bourgeois de la capitale, qui serait le meilleur des maris. » Et tout cela était d'un excellent effet[1].

« Les couches de la Reine, écrivait Mercy-Argenteau, ont fait ici généralement dans tous les ordres une grande sensation. Lorsqu'on l'a crue en danger, le peuple a marqué pour elle un vrai attachement. Les petites critiques ont cessé... Ce serait un moment précieux à saisir, et dans lequel Sa Majesté la Reine pourrait donner à sa considération l'essor le plus étendu et le plus solide. Il ne faudrait pour cela que quelques légères réformes dans l'article du jeu, dans les prédilections pour les favoris et les favorites, un

1. Les correspondants du prince X. de Saxe lui adressent à ce propos des détails intéressants. Le Roi, disent-ils, à l'occasion de cet événement, marie cent filles à Paris. On leur donne cinq cents livres de dot, deux cents pour s'habiller; l'allaitement de leur premier-né leur sera payé, et celles qui nourriront elles-mêmes recevront le double. Les couples ainsi mariés défileront devant le Roi et la Reine, après le déjeuner de noce. « A ce spectacle touchant, on ajoutera celui de deux vieillards unis depuis cinquante ans et qui obtiendront les mêmes faveurs que les jeunes époux; leurs enfants et descendants assisteront à la cérémonie. Des distinctions si flatteuses accordées à une longue vie passée dans la paix et l'honnêteté, en intéressant toutes les âmes sensibles, donneront aux nouveaux mariés la plus éloquente des leçons et la plus douce des espérances. » Lettres du sieur Rivière au prince X. de Saxe, février 1779. Arch. départ. de Troyes.



peu plus d'actes de bienfaisance, et témoigner quelque intérêt aux objets sérieux et utiles [1]. »

Quelques-uns de ces vœux se réalisèrent en partie. On ne peut contester que la maternité n'ait agi favorablement sur l'âme de Marie-Antoinette, n'ait amené dans sa vie quelques progrès heureux. Non contente du changement que j'ai noté plus haut dans ses manières avec le Roi, elle évite avec plus de soin ce qui peut faire scandale, sa conduite est plus réfléchie, ses allures moins évaporées. Sans doute, de loin en loin, tombe-t-elle encore dans quelques imprudences, comme, par exemple, au mois d'avril suivant, lorsque, souffrante de la rougeole, elle prendra pour gardes-malades, avec la permission du Roi, quatre de ses amis — Coigny, Esterhazy, Guines et Besenval — les établira dans sa chambre de sept heures du matin jusqu'à dix heures du soir, tandis que les dames du Palais et les « charges de la Maison » seront impitoyablement exclues. « La compagnie de ces quatre messieurs dont ma fille a fait choix pendant sa maladie m'a bien affligée », gémira l'Impératrice [2]. Néanmoins ces « frasques » sont rares, et c'est avec bonne foi que la princesse, dans une lettre à sa mère,

1. Lettre à l'Impératrice, du 25 janvier 1779. *Correspondance* publiée par d'Arneth.

2. Lettres de Mercy à l'Impératrice et de l'Impératrice à Mercy, des 15 et 30 avril 1779. *Correspondance* publiée par d'Arneth.



se rend ce témoignage : « Ma chère maman peut être rassurée sur ma conduite. Si j'ai eu anciennement des torts, c'était enfance ou légèreté, mais, à cette heure, ma tête est bien plus posée, et elle peut compter que je sens bien mes devoirs sur cela. D'ailleurs, je le dois au Roi, pour sa tendresse et, j'ose dire, sa confiance en moi, dont je n'ai qu'à me louer de plus en plus [1]. »

Ce qui n'a pas changé, ce qui ne changera guère jusqu'aux dernières années du règne, c'est l'influence exagérée de la société de la Reine, qui, du reste, à présent est presque devenue la société du Roi, c'est cette condescendance extrême envers les favoris, qui à la Cour comme dans le peuple, excite tant de murmures et provoque tant de haines, et c'est aussi la désolante passion du jeu, qui ne semble parfois faiblir que pour reprendre ensuite avec plus de fureur. Durant l'automne de 1779, le séjour de Marly fut, à cet égard désastreux. Non seulement Marie-Antoinette et son beau-frère, le Comte d'Artois, y réinstallent ouvertement, dans le salon du Roi, le jeu du *pharaon*, qui en avait été proscrit, mais ils parviennent à y entraîner

1. Lettre du 16 août 1779. *Corr.* publiée par d'Arneth. — Cette amélioration est, presque à la même date, ainsi confirmée par Mercy-Argenteau : « Depuis longtemps, l'emploi des journées dans la famille royale n'a été si tranquille. Les occupations journalières de la Reine portent sur les mêmes objets, dont les principaux sont les soins que Sa Majesté donne à son auguste enfant. Quelque peu de lecture, plus amusante qu'instructive, et quelques petits ouvrages au métier, remplissent en partie les heures que la Reine passe dans ses cabinets. »



avec eux le vertueux, l'économe Louis XVI, et celui-ci paraît y prendre goût au point d'épouvanter Maurepas. « Vous pensez bien, confie le vieux ministre à l'oreille de Véri, que, si ce goût-là devient considérable, je n'ai plus rien à faire ici et que je dois m'en aller [1]. » Le bonheur fut que Louis XVI n'eut aucune chance au jeu; il perdit en quelques soirées plus de 1800 louis; cet insuccès le refroidit si bien qu'il se jura d'abandonner les cartes; il tint scrupuleusement parole [2]. La Reine, bien qu'aussi maltraitée, n'eût pas le même scrupule; les mêmes folies continuèrent à creuser dans la cassette royale le même gouffre, toujours plus large et plus difficile à combler.

Ce perpétuel besoin d'argent, les embarras qui en étaient la suite, joints aux conseils de la cour impériale, furent ce qui contribua le plus à rapprocher la Reine du directeur-général des Finances, à établir entre eux l'espèce « d'alliance » que relatent les mémoires du temps. Non qu'il faille en croire la légende, accréditée parmi le populaire et recueillie dans les notes de Hardy, d'après laquelle Necker aurait, de ses propres deniers, soldé tout ou partie des dettes de Marie-Antoinette et versé dans sa caisse jusqu'à 1 500 000 livres [3]. Rien n'autorise une telle

1. *Journal* de l'abbé de Véri, 1779.
2. Lettre de Mercy à l'Impératrice, du 17 novembre 1779. *Correspondance* publiée par d'Arnet.
3. *Journal* de Hardy, 1779.

supposition ; tout, au contraire, semble la démentir. Ce qui, par contre, est établi, c'est que le directeur, loin d'opposer aux demandes de la Reine l'inflexible rigueur, les résistances indignées d'un Turgot, la traite avec douceur, discute avec modération, cherche des expédients, encourage même parfois les élans généreux du Roi pour augmenter les sommes attribuées à sa femme, et que, par cette conduite, sans concession dangereuse et sans compromettre gravement l'intérêt du Trésor, il acquiert la reconnaissance de Marie-Antoinette, s'assure de son appui pour la campagne qu'il prépare, pour cet espèce de petit « coup d'État », dont il est temps, à présent, de parler.

Parmi les collègues de Necker, celui qui, presque dès la première heure, lui avait témoigné le plus d'hostilité était sans contredit Sartine, le ministre de la Marine, dont la situation paraissait alors fort solide. Sorti d'une maison de commerce pour entrer dans la robe, puis, à trente ans, lieutenant général de police, fonction qu'il avait exercée, quinze pleines années durant, avec une heureuse énergie, Gabriel de Sartine, lorsque, en 1774, il avait accepté de remplacer Turgot au ministère de la Marine, avait, dans le premier moment, suscité quelques doutes sur sa capacité à se tirer d'un aussi difficile emploi. On le savait bon administrateur, actif, souple d'esprit, mais sceptique



et léger, fort accessible à la faveur et médiocrement scrupuleux. De plus, dans une partie qui réclamait des connaissances spéciales, parvenu au pouvoir à la veille d'une guerre maritime qu'il faudrait préparer en hâte, comment ferait-il face à cette tâche écrasante? C'était ce que, dans le public, chacun se demandait avec une certaine inquiétude. On colportait dans les salons le bon mot de Sophie Arnould, qui, pendant la répétition d'un opéra nouveau, voyant le ministre sortir au moment où la scène figurait un combat naval, s'était écriée plaisamment : « C'est grand dommage que M. de Sartine s'en aille; il aurait fait, du moins, un petit cours de marine[1]! »

Sartine, il fallut en convenir, ne justifia par ces sarcasmes. Son administration fut des plus honorables. Il se montra grand travailleur, écouta les avis des meilleurs officiers, donna une puissante impulsion aux constructions navales, au recrutement des équipages et à l'armement des vaisseaux. On lui dut également certaines innovations qui marquaient un réel progrès, le blindage des navires et des batteries flottantes, le perfectionnement des canons. Il contribua ainsi, pour une part importante, à nos premiers succès dans la guerre contre l'Angleterre. Mais ces bons résultats et ces utiles services ne pouvaient contre-balancer le mal causé par sa facilité d'humeur et

1. *Correspondance secrète* publiée par Lescure, 17 février 1777.



ses périlleuses complaisances. La marine souffrait, de longue date, de l'antagonisme incessant, des tiraillements journellement renouvelés, entre l'élément militaire et l'élément civil, entre les officiers et les comptables, entre « la plume et l'épée », selon l'appellation courante. Sartine, malgré ses origines bourgeoises, ou plutôt à cause d'elles et dans l'espoir de les faire oublier, se montra pour « l'épée » d'une partialité excessive. Dans les ports, dans les arsenaux, comme sur les bâtiments du Roi, la direction des services financiers et administratifs fut enlevée aux gens du métier, au profit des états-majors, des chefs d'escadre et des commandants de navires. Les intendants, les commissaires et tout le personnel civil se virent réduits au rôle de scribes, n'eurent plus, pour ainsi dire, qu'une besogne d'enregistrement.

Il résulta de ce système un gaspillage inouï, un intolérable désordre. Des plaintes s'élevèrent de tous côtés, parfois même dans les rangs de ceux qui, par esprit de corps, eussent pu être portés à embrasser le « parti militaire ». Le comte d'Estaing, tout le premier, ne craignit pas de dénoncer hautement, à bord de ses vaisseaux, l'absence complète de comptabilité, la dilapidation qui en était la suite. « Il est absurde de vouloir faire un commis d'un officier de marine. *Tout comptable doit être pendable* », déclarait-il énergiquement. Et Marmontel, transmettant à madame Necker ces doléances du grand marin, renchérissait



sur ces accusations : « Tous les chefs d'escadre, disait-il, se plaignent aussi de l'incapacité de M. de Sartine. Il y va de l'intérêt de l'État que M. de Maurepas et le Roi soient instruits de ce qui se passe. Il y va de l'intérêt de M. Necker, qui n'est pas fait pour se tuer le corps et l'âme à amasser de l'argent, pour le voir gaspiller par un sot et dilapider par des brigands [1] ! »

Tout en faisant, dans ces propos, la part de l'exagération, on ne peut révoquer en doute l'insouciance de Sartine, son incurie en matière financière. Les dépenses ordinaires de son département progressaient, en effet, dans une mesure que la guerre d'Amérique ne pouvait pas entièrement justifier. Le budget de la Marine, qui, à l'avènement de Sartine, était de trente quatre millions, montait, quatre ans plus tard, à cent soixante neuf millions, en n'y comprenant pas les dépenses spéciales de la guerre. Par une conséquence naturelle, de tous les ministres du Roi, le ministre de la Marine était celui qui répugnait le plus à soumettre ses comptes et ses opérations à l'examen et au contrôle du directeur général des Finances. A chaque instant, ses trésoriers émettaient des billets, contractaient des emprunts, sans entente préalable avec le service des Finances, qui n'en était informé qu'après coup. Ces irrégularités fâcheuses amenaient, dans les

1. Lettre à madame Necker, du 15 janvier 1780. Arch. de Coppet.

séances de comités, entre Necker et Sartine, des explications orageuses, parfois même des scènes violentes, que mentionnent les gazettes et les lettres du temps, et qui aboutissaient souvent, de la part de l'un ou de l'autre, à l'offre de sa démission. Louis XVI et le comte de Maurepas étaient constamment occupés à calmer ces querelles et à ramener la paix entre les deux collègues[1]. Grâce à leurs soins, chaque fois, jusqu'à ce jour, intervenait une réconciliation, tout au moins apparente; on s'attendait pourtant, dans un temps plus ou moins prochain, à quelque irréparable éclat.

On crut cette heure venue dans la séance du 4 juillet 1780. Sur une riposte assez impertinente du ministre de la Marine, Necker, cédant à la colère, lui déclarait tout net que, « s'il avait besoin de sa place, il pouvait la garder, mais que, comme il n'avait, quant à lui, nul besoin de la sienne, il était prêt à la remettre entre les mains du Roi, » Maurepas, présent, s'interposait, apaisait de son mieux les interlocuteurs, parvenait, non sans peine, à les raccommoder. Malgré ce replâtrage, à la séance suivante, où Sartine était convoqué, Necker « s'abstenait de paraître », si bien que plus d'un nouvelliste annonçait déjà sa retraite[2].

1. *Corr.* publ. par Lescure, 13 novembre 1778, 5 juillet 1779. — *Journal* de Hardy, 1779. — *Mémoires* de Soulavie. — *L'Espion anglais*, etc.
2. *Journal* de Hardy, juillet 1780.

Ces conflits d'ordre financier se compliquaient d'une profonde divergence de vues sur la politique extérieure, Sartine étant le plus chaud partisan de la continuation de la guerre avec l'Angleterre jusqu'à complète victoire, tandis que le directeur général, appuyé sous main par Louis XVI, souhaitait qu'on écoutât toute parole de conciliation et qu'on ramenât la paix par tous les moyens honorables[1]. Ces tendances opposées se faisaient jour dans toutes les occasions ; elles entretenaient, dans les conseils ministériels, une sourde aigreur, un perpétuel malaise.

De cet ensemble il résultait, entre Necker et Sartine, un état de guerre permanent, tantôt latent et tantôt déclaré, une lutte à mort où chacun avait ses alliés, non moins passionnés que les chefs. Sartine avait pour lui Vergennes et « le parti dévot », l'archevêque de Paris en tête. Ce dernier, en effet, bien qu'en bons termes avec Necker, subissait sur ce point l'influence de la tante du Roi, Madame Louise de France. La carmélite, du fond de son monastère de Saint-Denis, plaidait la cause du ministre de la Marine, excitait l'archevêque à prôner ses mérites, comme elle le protégeait elle-même auprès de son royal neveu. Sartine avait, par contre, un dangereux adversaire en la personne du comte d'Estaing, vice-amiral de France, auquel son haut commandement

1. *Lettres* de Kageneck, 10 juillet 1779. — *Correspondance* de Métra, 21 juillet 1779.

dans la flotte et ses récents succès donnaient alors une autorité reconnue, et qui avait entraîné, disait-on, dans l'opposition qu'il faisait au ministre de la Marine, deux princes du sang royal, le Comte d'Artois et le Duc de Chartres[1]. On colportait à ce sujet certaine parole de Louis XVI à d'Estaing, qui s'était plaint à lui des injustes attaques dont il était l'objet et des « tours » que lui jouait le ministre de la Marine : « Comte d'Estaing, aurait dit le Roi, vous avez beaucoup d'ennemis, mais vous avez deux amis, qui ne vous manqueront jamais au besoin, M. de Maurepas et moi[2]. »

Le propos, s'il est authentique, était, en tout cas, hasardé, car Maurepas, suivant sa coutume, hésitait, louvoyait entre les camps adverses. Déjà détaché de Necker, il eût craint de le fortifier en embrassant ouvertement sa cause. De plus, Sartine ayant librement lié partie avec le prince de Montbarey, ministre de la Guerre, proche parent, comme on sait, et ami très intime de madame de Maurepas, la déférence conjugale du Mentor l'empêchait de se prononcer contre un homme aussi bien soutenu. Mais il comprenait, d'autre part, dans la situation présente,

1. D'après le *Journal* de Hardy, entre le comte d'Estaing et Sartine, la tension était arrivée à tel point, que le premier avait refusé un beau jour d'adresser ses dépêches au ministre de la Marine et qu'il avait obtenu de Louis XVI la permission de correspondre directement avec lui. — Septembre 1779.

2. *Journal* de Hardy, 14 janvier 1780.



l'immense danger de la démission de Necker, la quasi-impossibilité, si le directeur général retirait ses services, de trouver l'argent nécessaire pour poursuivre la guerre. Dans cette difficile conjoncture, il gardait donc une sorte de neutralité, se retranchant derrière son esprit de concorde et parant ses perplexités du beau nom de modération.

La Reine était dans le même embarras, mais pour des raisons différentes. Elle avait eu jadis de la bienveillance pour Sartine, dont l'âme légère et l'humeur complaisante paraissaient faites pour lui convenir. Depuis quelques mois cependant, sous certaines influences dont il faudra bientôt parler, il s'était opéré en elle un grand changement à l'égard de ce personnage. Elle le traitait avec froideur, ne lui adressait plus que rarement la parole, et, dans son cercle familier, si elle venait à prononcer son nom, elle y ajoutait volontiers des appellations peu flatteuses, le nommant « l'avocat Patelin » ou « le doucereux menteur ». Mais, dans cette malveillance nouvelle, elle était retenue, gênée jusqu'à un certain point par l'appui que Sartine rencontrait à la cour de Vienne. L'Impératrice Marie-Thérèse, comme Joseph II, comme Mercy, leur porte-parole, témoignaient, en effet, au ministre de la Marine une active sympathie, bien moins par goût pour ses mérites que par crainte de lui voir donner un successeur moins souple et moins accommodant. Pressée par tous les siens de

« demeurer passive » dans le « duel » qui se préparait, la Reine semblait se résigner à ne point combattre Sartine, sans rien faire néanmoins pour empêcher sa chute.

Au mois de mai 1780, un incident, assez peu grave en soi, parut, à tous les gens au courant de la politique, l'annonce et le prélude de plus importants événements. Le « cinquième secrétaire d'État », le directeur de l'agriculture, des haras, des manufactures, le sieur Bertin enfin, se vit un beau jour congédié, sans motif déclaré, sans avertissement préalable. Son emploi était supprimé, ses attributions réparties entre ses collègues de la veille[1]. Sans doute ce médiocre et vieux petit homme, dernier débris des serviteurs du règne précédent, jusqu'à cette heure préservé du renvoi par son insignifiance, ne jouait dans le gouvernement qu'un rôle bien effacé. On le soupçonnait cependant d'être, en secret, hostile au directeur général des Finances, de favoriser sournoisement ce qui se tramait contre lui. Necker, en obtenant qu'il fût mis hors du ministère, s'assurait le double avantage d'exonérer le trésor de l'État d'une charge superflue et de se délivrer lui-même d'un adversaire établi dans la place. Malgré les dédommagements accordés aux anciens services de Bertin — une grosse

1. *Gazette de France* du 30 mai 1780. — *Journal* de Hardy mai 1780.



pension, un logement à Versailles — sa démission forcée fut partout regardée comme une sérieuse victoire pour le directeur général, une première manche gagnée dans la partie en cours.

Il semble bien que ce succès ait, en effet, encouragé Necker à frapper le grand coup. Il crut pourtant qu'il lui fallait d'abord chercher, dans l'entourage du trône, un concours solide et précis, qui appuierait son mouvement offensif. Madame de Polignac, l'amie de Marie-Antoinette, lui parut la plus propre à remplir ce rôle de confiance. J'ai dit les grâces exorbitantes accordées par la Reine à la comtesse, à sa famille et à certains de ses amis, notamment au comte de Vaudreuil et au comte d'Adhémar. Necker, jusqu'à ce jour, s'était constamment opposé, au nom de l'intérêt public, à ce que ces largesses — pensions, paiements de dettes, dotations sous diverses formes — présentaient vraiment d'excessif, et, bien que toujours modérée, respectueuse dans les termes, sa résistance n'en était pas moins énergique. « Ses représentations à la Reine, le langage qu'il m'avait tenu, affirme Mercy-Argenteau[1], devaient me convaincre qu'il était en opposition directe avec les favoris. » On imagine donc la surprise, ou, pour mieux dire, le scandale de l'ambassadeur, lorsqu'il découvre soudainement que cette opposition s'est transformée en une sorte

1. Lettre à l'Impératrice, du 18 novembre 1780. *Correspondance* publiée par d'Arneth.



d'entente, discrète, mais évidente; qu'entre le directeur et la « société » de la Reine, s'est établie, selon son expression, « une coopération effective »; qu'il s'est noué « un traité d'alliance », dont il nous est aisé de discerner les principaux articles.

Necker, déclarons-le, n'abandonne pas « ses vues économiques », ne renonce pas à la défense des deniers du Trésor. Les récompenses qu'il autorise, qu'il sollicite même, assure-t-on, au profit de la favorite, et qui bientôt seront chose accomplie, ne sont qu'honorifiques, mais ce sont les plus éclatantes et les plus enviées à la Cour : c'est pour le comte de Polignac un titre héréditaire de duc, un « tabouret » pour son épouse. Faut-il, à ces hautes distinctions, ajouter la promesse d'une terre « pour asseoir » le duché? Mercy-Argenteau le soupçonne, mais il ne cite aucune preuve à l'appui. Madame de Polignac s'engagera, en retour, à décider la Reine au renvoi de Sartine, à lui faire agréer le successeur désigné par Necker. La « société » entière unira ses efforts à ceux de la nouvelle duchesse. On agira promptement, avec ensemble; on gardera surtout un inviolable secret, ce qui, assure Mercy, fut observé de point en point.

L'accord s'étendait, comme on voit, au choix du remplaçant de M. de Sartine. Certains indices donnent à penser que Necker songea un instant à réunir dans les mêmes mains les portefeuilles des Finances et de la Marine, à se charger, à lui tout seul, de ces deux

grands services. Une partie du public lui prêta ce dessein[1]. Quoi qu'il en soit, s'il eut cette intention, il y renonça vite. Il fut convenu qu'on soumettrait au Roi le nom du marquis de Castries, lieutenant-général des armées, gouverneur militaire de la Flandre et du Hainaut. L'idée était heureuse. Castries, bon officier, dans la force de l'âge[2], avait pour qualités maitresses une sévère probité, une fermeté de caractère qu'il poussait jusqu'à la rigueur et une rare puissance de travail. Tout cela pouvait suppléer au manque de connaissances spéciales en matière maritime. Lié de longue date avec Necker et son ardent admirateur, il était également un fidèle ami de Choiseul, ce qui devrait lui concilier les sympathies de Marie-Antoinette. On disait même que cette dernière avait jadis pensé à lui pour le ministère de la Guerre. Cette bienveillance, par contre, n'était guère partagée par M. de Maurepas. En causant un jour avec lui, Necker, pour tâter le terrain, ayant mis en avant le nom du marquis de Castries, le Mentor s'était récrié, traitant Castries « d'esprit médiocre » et de « petit génie », bon tout au plus pour être « le ministre des dames[3] ». Necker n'avait pas insisté, se réservant, au moment opportun, de découvrir son jeu et de faire donner ses batteries. Jusqu'à l'heure

1. *Journal* de Véri, année 1779.
2. Né en 1727, il avait alors cinquante trois ans.
3. *Journal* de Véri, septembre 1780.

décisive, le nom du ministre choisi demeurerait le secret de la coalition.

Les choses ainsi réglées, Necker, dans les derniers jours de septembre, se décidait à entrer en campagne. Il se risquait à entretenir le Roi, dans un ferme langage, des nombreux embarras causés par le désordre et la légèreté de Sartine; il laissait entrevoir que, si les choses continuaient de la sorte, il faudrait prochainement opter entre son collègue et lui. Louis XVI, selon son habitude, rapportait aussitôt cette conversation à Maurepas, dans une lettre confidentielle, « parfaitement raisonnée », assurait le Mentor, où toutes les raisons pour et contre étaient clairement et impartialement exposées. Le Roi concluait ainsi : « Renverrons-nous Necker? Renverrons-nous Sartine? Je ne suis pas mécontent de ce dernier; mais je crois que Necker nous est plus nécessaire[1]. » Maurepas, dit l'abbé de Véri, crut devoir parler de cette lettre au directeur général des Finances, « qui eut alors l'audace de lui en demander lecture », ce que Maurepas considéra « comme une humiliation », mais ce qu'il n'osa refuser, « si grand et si pressant était le besoin d'argent[2] ». Le Conseil des dépêches et le Conseil d'État furent également consultés par Louis XVI, dans le plus grand mystère, sur la solu-

1. *Journal* de Véri, octobre 1780.
2. *Ibid.*



tion du conflit. Vergennes reçut mission de résumer l'affaire; il se prononça pour Sartine : « Mieux valait, disait-il, laisser partir M. Necker que lui laisser prendre le ton d'un maître et mettre le marché à la main, à chaque volonté qu'il aurait[1] ».

Au cours des jours suivants, la bataille commencée se poursuivit avec des chances diverses. Sartine, sentant venir l'orage, sollicitait de Louis XVI une audience, dans l'espoir d'arriver à une explication directe. Mais le Roi, comme toujours en pareille occurence, se dérobait au tête-à-tête. Alors Sartine se rabattait sur le comte de Maurepas, lequel, « ne pouvant si facilement éluder ses questions, se contentait de réponses vagues, non sans souffrir du personnage simulé qu'il devait jouer, sur un point qui n'était pas encore résolu[2] ». La Reine, de son côté, se voyait « assaillie » par la duchesse de Polignac et le comte de Vaudreuil, s'efforçant tous deux d'obtenir qu'elle engageât franchement le Roi « au renvoi du sieur de Sartine et à la nomination du marquis de Castries ». Le plan était de la faire consentir d'abord à donner à Castries une audience, où elle lui promettrait ouver-

1. *Journal* de Véri et *Lettres* de Kageneck, 20 octobre 1780. — Les amis de Sartine, informés de cet incident, se mettaient dès ce jour en quête d'un nouveau titulaire pour l'administration des Finances. Ils proposaient les noms de M. Le Febvre d'Amécourt et de M. de Calonne, comme fort propres, l'un et l'autre, à occuper l'emploi de contrôleur général.

2. *Journal* de Véri.

tement sa protection, « de manière, disait-on, qu'il connût qu'il lui serait entièrement redevable de son élévation[1] ». Une fois qu'elle se serait ainsi compromise dans la cause, il faudrait bien qu'elle poussât les choses jusqu'au bout. Mais Mercy-Argenteau, averti par une confidence de Marie-Antoinette, la détourna vivement de brûler ses vaisseaux. Il lui montra, comme une perspective vraisemblable, le mécontentement de Maurepas, son opposition déclarée, l'effraya de l'idée d'entrer directement en lutte avec le conseiller du Roi, lui arracha finalement la promesse de demeurer « passive », simple spectatrice du combat. Il ne put empêcher pourtant que la Reine ne reçût, à quelques jours de là, le directeur général des Finances et qu'elle ne le traitât avec une bienveillance marquée, tout en se gardant soigneusement de prononcer des mots irréparables.

Malgré cette réserve prudente, ce fut cet assez banal entretien qui, rapporté par Necker lui-même à Maurepas, donna à penser au Mentor que Marie-Antoinette prenait décidément parti pour le directeur général et le détermina, par suite, à garder la neutralité, du moins en apparence. « Il vit dès ce moment, dit l'abbé de Véri, une intelligence de Necker avec la Reine, à laquelle il lui faudrait bien céder[2] ». Lorsque,

1. *Journal* de Véri et Lettre de Mercy à l'Impératrice, du 18 novembre 1780. *Correspondance* publiée par d'Arneth.

2. « M. de Maurepas, ajoute Véri, demanda à Necker si la



par la suite, il connut d'une manière plus exacte à quoi s'étaient réduits les propos de la Reine, il se crut joué par le directeur général et lui garda rancune de ce qu'il voulut considérer comme une « perfide manœuvre ».

La crise en était là, lorsque, dans la première semaine d'octobre, Necker apprenait tout à coup que le sieur Boudard de Saint-James, trésorier général de la marine et des colonies, « âme damnée » de Sartine, avait, sans consulter le service des finances, mis en circulation pour quatre millions de billets [1], qu'il ne pouvait payer à l'échéance, et qu'il se trouvait, de ce chef, dans le plus terrible embarras. Peu satisfait, Necker avertissait Maurepas; puis, ses soupçons se trouvant ainsi éveillés, il se faisait apporter sur-le-champ les comptes et écritures du ministère de la Marine, pour les examiner lui-même. Cet examen lui

Reine, dans cette entrevue, avait parlé de lui. « *Avec beaucoup de considération* », lui répondit Necker. Cette réponse ne se concilie pas avec divers indices que j'ai de l'opinion de la Reine. Selon moi, c'est une politesse de Necker... Voilà, termine le narrateur, le premier pas que nous voyons faire à la Reine pour se mêler des places ministérielles, avec le consentement du Roi, car elle a dit à Necker qu'elle avait la permission de son mari de lui parler de cette affaire. »

1. Un arrêt du Conseil du 18 octobre 1778 avait formellement interdit aux trésoriers des divers départements ministériels de faire des billets à terme sans l'autorisation de l'administration des Finances. Le sieur de Saint-James, pour avoir contrevenu à cette défense, fut, le mois suivant, révoqué de son emploi, sur la demande de Necker. — *Journal* de Hardy, novembre 1780.



révélait que les billets émis de cette façon irrégulière se montaient à une somme totale de plus de vingt millions. Stupéfait de cette découverte, il adressait à Maurepas ce billet[1], vibrant d'indignation sincère.

« Vous avez vu samedi, monsieur le comte, mon chagrin et mon étonnement de ce que M. de Saint-James s'est permis de faire quatre millions de billets à mon insu, et vous avez partagé ces sentiments. D'après une nouvelle conférence que j'ai eue avec lui, ce n'est plus quatre millions, c'est *vingt*, tant en billets qu'en engagements, contractés avec ordre de me les cacher, et qui n'étaient point compris dans les états qu'il certifiait véritables. C'est un coup de bombe aussi inattendu qu'incroyable. Le trésorier ne sait comment s'excuser, d'autant plus que j'ai maintenant deux états, à quatre jours de distance, qui diffèrent de seize millions!

« Je voulais aller vous conter tout cela moi-même; mais je suis si étourdi du bateau, je sais si peu, dans ce moment, ce qu'il faut faire, que j'ai besoin de réflexion. Qu'il est malheureux de voir tant de soins et d'efforts compromis, et les intentions du Roi ainsi violées et contrariées! »

Maurepas, quand il reçut ces lignes, se trouvait à Paris, malade. Un violent accès de goutte l'y tenait confiné dans son hôtel de la rue de Grenelle Saint-

1. *Notice sur M. Necker*, par Auguste de Staël. *Op. cit.*



par la suite, il connut d'une manière plus exacte à quoi s'étaient réduits les propos de la Reine, il se crut joué par le directeur général et lui garda rancune de ce qu'il voulut considérer comme une « perfide manœuvre ».

La crise en était là, lorsque, dans la première semaine d'octobre, Necker apprenait tout à coup que le sieur Boudard de Saint-James, trésorier général de la marine et des colonies, « âme damnée » de Sartine, avait, sans consulter le service des finances, mis en circulation pour quatre millions de billets [1], qu'il ne pouvait payer à l'échéance, et qu'il se trouvait, de ce chef, dans le plus terrible embarras. Peu satisfait, Necker avertissait Maurepas; puis, ses soupçons se trouvant ainsi éveillés, il se faisait apporter sur-le-champ les comptes et écritures du ministère de la Marine, pour les examiner lui-même. Cet examen lui

Reine, dans cette entrevue, avait parlé de lui. « *Avec beaucoup de considération* », lui répondit Necker. Cette réponse ne se concilie pas avec divers indices que j'ai de l'opinion de la Reine. Selon moi, c'est une politesse de Necker... Voilà, termine le narrateur, le premier pas que nous voyons faire à la Reine pour se mêler des places ministérielles, avec le consentement du Roi, car elle a dit à Necker qu'elle avait la permission de son mari de lui parler de cette affaire. »

1. Un arrêt du Conseil du 18 octobre 1778 avait formellement interdit aux trésoriers des divers départements ministériels de faire des billets à terme sans l'autorisation de l'administration des Finances. Le sieur de Saint-James, pour avoir contrevenu à cette défense, fut, le mois suivant, révoqué de son emploi, sur la demande de Necker. — *Journal* de Hardy, novembre 1780.

révélait que les billets émis de cette façon irrégulière se montaient à une somme totale de plus de vingt millions. Stupéfait de cette découverte, il adressait à Maurepas ce billet[1], vibrant d'indignation sincère.

« Vous avez vu samedi, monsieur le comte, mon chagrin et mon étonnement de ce que M. de Saint-James s'est permis de faire quatre millions de billets à mon insu, et vous avez partagé ces sentiments. D'après une nouvelle conférence que j'ai eue avec lui, ce n'est plus quatre millions, c'est *vingt*, tant en billets qu'en engagements, contractés avec ordre de me les cacher, et qui n'étaient point compris dans les états qu'il certifiait véritables. C'est un coup de bombe aussi inattendu qu'incroyable. Le trésorier ne sait comment s'excuser, d'autant plus que j'ai maintenant deux états, à quatre jours de distance, qui diffèrent de seize millions !

« Je voulais aller vous conter tout cela moi-même ; mais je suis si étourdi du bateau, je sais si peu, dans ce moment, ce qu'il faut faire, que j'ai besoin de réflexion. Qu'il est malheureux de voir tant de soins et d'efforts compromis, et les intentions du Roi ainsi violées et contrariées ! »

Maurepas, quand il reçut ces lignes, se trouvait à Paris, malade. Un violent accès de goutte l'y tenait confiné dans son hôtel de la rue de Grenelle Saint-

1. *Notice sur M. Necker*, par Auguste de Staël. *Op. cit.*



Germain[1]. Il venait d'écrire à Louis XVI, près de s'installer à Marly, afin de l'informer de son pénible état; il lui mandait aussi que, ne pouvant, avant ce très prochain départ, aller le trouver à Versailles et désireux pourtant de ne pas retarder la marche des affaires, il préparerait le travail de son lit et que Necker irait le porter à la signature. Le même courrier priait Necker de s'acquitter de cette mission. C'était là pour le directeur, qui n'avait jamais jusqu'alors travaillé seul avec le Roi, une occasion inespérée. Il en comprit aussitôt l'importance et résolut de mettre ce coup de fortune à profit.

Le lendemain[2], jeudi 12 octobre, Necker se rend, en effet, à Versailles. A peine est-il auprès du Roi, qu'il lui expose l'affaire, lui montre les pièces et les preuves, accuse nettement Sartine d'avoir connu et inspiré la faute de son subordonné. Le Roi, dès les premières paroles, entra dans une « furieuse colère »; il prononça le mot de « dilapidation », jura qu'il « chasserait » sur-le-champ l'auteur de ce méfait. Puis, soudain, comme se ravisant : « Mais qui mettrons-nous à sa place? » demandait-il d'un ton plus apaisé. Necker nomma le marquis de Castries, ajoutant que la Reine serait satisfaite de ce choix. Louis XVI

1. Cet hôtel était tout voisin de la fontaine qu'on voit encore aujourd'hui dans cette rue.

2. *Journal* de Véri. — *Mémoires* de Soulavie, d'Augeard, de l'abbé Georgel, etc.

acquiesça et la chose parut résolue. Toutefois, Necker parti, le Roi fit atteler un carrosse et, ne prenant que le prince de Tingry, capitaine de ses gardes, courut à Paris, chez Maurepas, pour lui raconter toute l'histoire.

Il trouva le vieillard couché, souffrant beaucoup, « fort affaissé ». Maurepas écouta le récit avec une émotion qu'augmentait sa faiblesse. L'irritation manifeste du Roi, la crainte de voir partir Necker, jointes à ce qu'il croyait savoir des dispositions de la Reine, aussi opposée à Sartine que favorable au marquis de Castries, tout cet ensemble « l'étourdit », le détermina rapidement à ne point mettre obstacle à la « révolution » projetée. « Il crut, dit Mercy-Argenteau, prendre un parti très politique en paraissant concourir lui-même à un arrangement qu'il supposait impossible de changer[1]. » Il fut donc entendu entre Louis XVI et son vieux conseiller qu'on renverrait Sartine et qu'on nommerait Castries à sa place.

Sartine, pendant ce temps, était fort loin de se douter du coup qui s'apprêtait. La veille, il avait dîné à Paris, chez Gilbert de Voisins, président au parlement, et s'y était montré enjoué, d'humeur charmante[2]. Aussi fut-il bien surpris le lendemain,

1. Lettre à l'Impératrice, du 18 novembre 1780. *Correspondance* publiée par d'Arneth.
2. *Journal* de Hardy, 15 octobre 1780.

lorsque, à trois heures après-midi, dans son appartement de Versailles, tandis qu'il conférait avec le comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne, on lui annonça la visite du sieur Amelot, ministre de la Maison du Roi, « porteur d'un message de Sa Majesté ». Le billet de Louis XVI était ainsi conçu : « Les circonstances actuelles me forcent, monsieur, de vous retirer le portefeuille de la Marine, mais non mes bontés, sur lesquelles vous pouvez compter, vous et vos enfants, dans toutes les circonstances. — Louis. » Amelot était chargé d' « insinuer », par surcroît, que le désir du Roi serait que tout se fît avec célérité et que le ministre déchu cédât, sans perdre de temps, la place à son successeur désigné[1]. Ainsi fut fait. Sartine, encore que « foudroyé » du coup, vaqua en hâte à ses préparatifs ; une heure plus tard, il montait en carrosse et roulait vers Paris.

Maurepas, dans l'intervalle, reprenait ses esprits. Le renvoi de Sartine l'offusquait moins que le choix du marquis de Castries, nommé sans son concours et contre lequel, on le sait, il nourrissait des préventions. « C'est un bon militaire, mais je ne le crois pas bon marin, confia-t-il à l'abbé Georgel. Le Roi a été entraîné. » Il ajoutait pourtant : « La chose est faite, on peut en essayer. » C'était, en pareil cas, sa formule favorite[2]. Quelques instants plus tard, causant

1. *Journal* de Hardy.
2. *Mémoires* de l'abbé Georgel.

avec sa femme et son ami, le duc de Nivernais, tous les deux au pied de son lit, il agita de nouveau la question : « Il faut sacrifier Sartine, conclut-il avec un effort, puisque nous ne pouvons pas nous passer de Necker. » Il eut, le même jour, la visite du directeur général des Finances, qui, ignorant la démarche du Roi, venait rendre compte au Mentor. Celui-ci l'accueillit froidement : « Le Roi, dit-il vient de m'en instruire lui-même. Je désire qu'il ait fait un bon choix. » Puis, d'un ton sec et ironique : « Vous êtes sûrement fatigué du travail et de la route ; moi, je le suis de la goutte; je crois que nous avons tous les deux besoin de repos[1]. »

Les jours suivants ne firent qu'aviver son dépit. Son entourage lui persuada qu'il avait été « joué », qu'on avait « fait parler la Reine ». Il se crut victime d'une intrigue, d'une « cabale » montée contre lui par le directeur général, et une rancune amère s'amassa dans son cœur[2].

Dans le public, la disgrâce de Sartine excita des transports de joie. La nouvelle fut sue, le soir même, dans les cafés de la capitale; elle fut saluée par des acclamations, des « battements de mains » unanimes. On colportait mille bruits fâcheux sur le ministre

1. *Mémoires* de l'abbé Georgel.
2. *Journal* de Véri. — *Mémoires* de Soulavie, de Marmontel, de l'abbé Georgel.



renvoyé; on l'accusait d'avoir, tant comme lieutenant de police que plus tard comme ministre, exercé des malversations, pillé à son profit les finances du royaume, et l'on citait des chiffres fabuleux : le même homme, disait-on, qui, trente années auparavant, était contraint d'emprunter 12 000 francs pour s'acheter un office au parlement de Paris, possédait à présent de cinq à six cent mille livres de rente [1]. Et l'on composait des couplets, on rédigeait des « épitaphes », dont la meilleure paraît être celle-ci :

« J'ai balayé Paris avec un soin extrême;
Mais, en voulant des mers balayer les Anglais,
J'ai vendu si cher mes balais,
Que l'on m'a balayé moi-même. »

A quelques jours de là, un entrefilet maladroit de la *Gazette de France* aggravait encore les soupçons. La *Gazette* annonçait que « le marquis de Castries avait été nommé par le Roi secrétaire d'État au ministère de la Marine, qu'en conséquence il était entré en cette qualité au Conseil, le dimanche 15 octobre ». Pas un mot de Sartine et de sa démission. On commentait avec animation « ce silence extraordinaire », et l'on citait cette phrase de l'Écriture : *Nec nominetur in nobis*, que son nom odieux ne soit plus prononcé parmi nous [2]. Quelques personnes bien

1. Le fait était faux. Sartine, d'après les plus sûrs témoignages, n'avait en propre, en quittant le pouvoir, qu'une vingtaine de mille livres de rente.
2. *Journal* de Hardy, 20 octobre 1780.

informées affirmaient, d'un ton de mystère, que le concussionnaire était « gardé à vue », jusqu'à ce que l'on eût décidé sur son sort; d'autres le disaient enfermé derrière les murs de la Bastille.

La vérité, bien différente, est que, Sartine tombé et Castries établi en sa place, une réaction rapide s'était opérée à la Cour. Les artisans de la chute de Sartine sollicitaient en sa faveur la générosité royale; la Reine, Vaudreuil, madame de Polignac, faisaient valoir ses longs services et obtenaient pour lui une grosse somme pour payer ses dettes, une forte pension de retraite, réversible sur ses enfants. Il semblerait même que Maurepas eût un moment songé à le porter au ministère de la Maison du Roi, en remplacement d'Amelot, vraiment trop incapable. Mais l'opposition de Necker aurait fait échouer le projet.

Quoi qu'il en soit de ces détails, le fait essentiel et certain est que l'influence politique du directeur général des Finances fut, de ce jour, puissamment fortifiée. Son crédit sur l'esprit du Roi parut à tous « prépondérant », et l'on crut reconnaître en lui, comme écrit Soulavie, « le baril de poudre destiné à faire sauter Maurepas ». De même pour Marie-Antoinette. Sans doute, en cette affaire, ce n'est pas elle qui avait mené la bataille. Son rôle, bien qu'important, n'avait été que secondaire. C'était Necker, surtout, dont le coup d'œil, l'audace heureuse, avaient assuré l'avantage. Mais, en présence du résultat, la

jeune souveraine ne s'en crut pas moins victorieuse [1], et le succès qu'elle s'attribua augmenta sa confiance, l'enhardit à entrer plus ostensiblement en lice. « La Reine est maintenant assez disposée à s'occuper de grandes affaires ; cette idée même semble lui plaire [2]. » Ainsi s'exprime le comte de Mercy-Argenteau, et il put bientôt constater que sa prévision était juste.

1. *Journal* du duc de Croÿ, 1780.
2. Lettre de Mercy à l'Impératrice, du 18 novembre 1780. *Op. cit.*

CHAPITRE XII

Le parti de la Reine et le parti de madame de Maurepas. — La lutte s'engage au sujet du ministère de la Guerre. — Déplorable administration du prince de Montbarey. — La demoiselle Renard. — Colère de Marie-Antoinette. — Le parti de la Reine décide de donner au marquis de Ségur le portefeuille de la Guerre. — Rôle de Besenval en cette affaire. — Faute de tactique commise par Marie-Antoinette. — Scène pathétique avec madame de Polignac. — Disgrâce imminente de Montbarey. — Sa brusque démission. — Dernier combat entre la Reine et Maurepas. — Nomination de Ségur.

Un des premiers effets des événements qu'on vient de lire fut d'entraîner un classement nouveau des partis à la cour de Versailles. Aux deux grands partis en présence, celui de Necker et celui de Maurepas, s'adjoignirent deux autres groupements, de force presque égale, dont l'un avait pour chef la Reine et l'autre madame de Maurepas. « Les spéculateurs politiques, déclare le libraire Hardy[1], continuaient

1. *Journal* de Hardy. 3 janvier 1780.



d'annoncer des changements dans le ministère, comme n'étant pas fort éloignés. A les entendre, il y avait à la Cour deux partis qui s'entre-choquaient mutuellement, celui de la Reine et celui de la dame comtesse de Maurepas. Cette dernière, désirant, après la retraite du comte son époux — que son grand âge et ses infirmités mettent hors d'état de travailler encore longtemps — conserver la même influence sur les affaires du gouvernement, croise de toutes ses forces les vues de Sa Majesté la Reine... » Le libraire est bien informé. On ne saurait douter que madame de Maurepas, sortant de la pénombre où elle s'était, jusqu'à cette heure, discrètement renfermée, ne se lance désormais dans l'arène politique et ne se porte hardiment au secours de son timide et louvoyant époux.

Le rôle actif joué par la vieille comtesse dans l'épisode dont le récit va suivre est rapporté par tous les Mémoires de l'époque, et les contemporains ne s'étonnent pas autant qu'on pourrait croire du crédit usurpé par une femme de soixante-seize ans, sans brillant dans l'esprit, sans grâce dans les manières, mais suppléant à ces défauts par les plus utiles qualités : une constance invariable à l'égard de tous ceux dont elle fait ses amis, une persévérance indomptable à les soutenir envers et contre tous, une ténacité dans l'esprit qui fait qu'elle « pense sans cesse à ce qu'elle a une fois résolu » et qu'elle suit ses desseins sans une minute de défaillance. Avec un souverain comme

Louis XVI et un ministre comme Maurepas, il n'en fallait pas plus, à la cour de Versailles, pour devenir un personnage.

On savait, on disait partout que madame de Maurepas gouvernait son mari, qui gouvernait le Roi. Aussi avait-elle ses flatteurs, ses courtisans, ses créatures. Dans son bel hôtel de Paris, elle donnait chaque soir à souper, et son salon ne désemplissait pas. Là s'assemblaient quotidiennement les politiques français ou étrangers, la plupart des ambassadeurs, une partie des ministres — ceux d'aujourd'hui, d'hier ou de demain — une multitude de femmes titrées, solliciteuses de grâces pour elles ou leurs amis. Mille petits complots ténébreux et mille combinaisons savantes s'ourdissaient sous ses yeux, avec son entremise. « On intriguait, dit le duc de Croÿ, dans tous les cabinets; nul endroit n'y était plus propice et plus agréable. » Bref, reprend-il plus loin, c'est chez elle qu'était « la vraie cour », une cour sans étiquette, et « d'autant plus commode ».

Dans le camp de la Reine, outre ses familiers — les Polignac, Vaudreuil, d'Adhémar, Guines, Besenval et toute leur clientèle — se trouve au premier rang Necker, qui fait cause commune avec elle. Elle le soutient auprès du Roi; il est, quand il se peut, indulgent à ses fantaisies. Cet échange de bons procédés se soutiendra jusqu'au bout de son ministère. Il faut citer encore une recrue fort inattendue, le Duc de

Chartres, naguère ennemi juré de Marie-Antoinette, mais que sa brouille avec Maurepas, à la suite de propos blessants échappés au Mentor[1], rapproche passagèrement du parti de la Reine. Quant aux deux frères du Roi, ils sont actuellement divisés. Le Comte d'Artois, par suite de son intimité familière avec sa belle-sœur, la suit, bien que sans enthousiasme, dans la voie politique où elle s'est engagée et semble épouser sa querelle. Le Comte de Provence, au contraire, gardant rancune au directeur des refus opposés à son avidité, fera campagne avec Maurepas, mais à sa façon coutumière, en sourdine, sans se découvrir, en se cachant derrière des prête-noms et des subalternes.

Enfin n'oublions pas un appoint important. Choiseul et ses amis, quelque temps assoupis, comme

1. Après le combat naval d'Ouessant, où le duc de Chartres, conjointement avec d'Orvilliers, commandait l'escadre française, les amis du jeune prince avaient fait sonner haut ses prétendus exploits, dont les relations officielles donnaient lieu de douter. Peu de temps après, revenu à Paris, le Duc de Chartres, entrant à l'Opéra, était salué par une ovation du public. Madame Amelot, qui se trouvait dans la loge de Maurepas, interrogea celui-ci sur le motif de ces acclamations. Le vieux ministre, à cette question, répondit par cette citation :

« Jason partit, je le sais bien;
Mais que fit-il! Il ne fit rien. »

Le propos, répété au prince, excita son ressentiment. Il attribuait, de plus, en grande partie, à M. de Maurepas la résistance que rencontrait son vif désir d'être nommé amiral de France. C'est ce qui le jeta du côté de Necker et de son parti.



rebutés par leurs nombreux échecs, relèvent maintenant la tête, se reprennent à l'espoir. L'entrée de Castries au ministère leur assurait des intelligences dans la place; ils rêvaient de nouvelles conquêtes. Ne pourrait-on s'entendre avec Necker et, en lui laissant la haute main sur tout ce qui touche aux finances, ressaisir peu à peu la direction des affaires de l'État? Cette pensée, à coup sûr, hante l'esprit de l'ancien ministre. Ses partisans s'agitent; la Reine, à leur instigation, multiplie dans l'oreille du Roi les suggestions, les conseils officieux : Maurepas est bien âgé pour conduire une grande guerre, Vergennes bien timide et bien mou pour négocier avec le gouvernement britannique; un seul homme serait propre à « remonter les ressorts de la politique », et ce serait Choiseul[1]. A ces insinuations, Louis XIV, jusqu'à ce jour, ne répondait que par des « paroles évasives »,

1. *Journal* de Véri — *Corresp.* publ. par d'Arneth. — Maurepas n'ignorait rien de ces menées et ripostait avec sa vivacité ordinaire. Choiseul ayant dit un jour publiquement : « M. de Maurepas est peut-être un ministre sage, mais sa montre retarde de six mois. — Soit, répliquait Maurepas informé du propos, mais la sienne est arrêtée. » (*Corr. secrète* de Métra, mai 1779). — Quant à Louis XVI, il semblait surtout occupé à consoler le vieillard de ses récents mécomptes, en redoublant pour lui d'attentions et d'égards. Afin d'éviter qu'à l'avenir on tint conseil sans lui, au cours de ses accès de goutte, il ordonnait qu'on aménageât à Paris, dans l'hôtel du Mentor, une salle spéciale, où s'assembleraient les ministres, pour délibérer avec lui, quand sa santé ne lui permettrait pas de venir à Versailles. *Correspondance* publiée par Lescure, *Correspondance* de Métra, décembre 1780.

mais peut-être à la longue, cette idée, cent fois ressassée, germerait-elle dans son esprit.

Le champ clos désigné pour la première rencontre était le département de la Guerre, confié depuis trois ans au prince de Montbarey. Le successeur du comte de Saint-Germain n'avait que trop bien justifié les pronostics formés par toutes les personnes éclairées lors de son avènement. Administrateur par métier, mais courtisan par goût, il songeait moins à gouverner qu'à plaire. Arrivé par l'intrigue, il se maintenait par la faveur. A peine au ministère, il avait cherché tout d'abord — ce qu'on ne peut lui imputer à crime — à adoucir la rigueur excessive de certains règlements qu'avait édictés Saint-Germain, et il s'était acquis par là, tant dans les hauts états-majors que dans les rangs inférieurs de l'armée, une popularité facile. De plus, recevant tout le monde et écoutant tous les avis, promettant à chacun ce qu'il semblait souhaiter, il s'était attiré, par ce constraste avec l'accueil sévère et la mine rogue de son prédécesseur, d'assez vives sympathies dans le monde de la Cour. Mais on avait vite découvert ce que ces séduisants dehors et cette aimable humeur cachaient de légèreté, de négligence et d'incurie. Voluptueux et cupide, faisant toujours passer ses intérêts ou ses plaisirs avant les devoirs de sa charge, non seulement, la plupart du temps, il laissait ses commis décider seuls sur les plus

importantes affaires, mais ces derniers obtenaient à grand'peine qu'il lût le travail préparé et qu'il signât les ordres. Les bureaux décrétaient et administraient à leur guise; le ministre s'enrichissait, passait ses nuits et ses journées en fêtes.

Le pis était que la guerre avec l'Angleterre donnait maintenant d'assez sérieux mécomptes. Les heureux succès du début avaient été suivis d'une phase d'embarras, de revers, plus désagréables que graves, mais qui énervaient l'opinion. Dans les plaines d'Amérique, après l'échec de Savannah, nos troupes avaient dû reculer, et nous avions perdu la ville de Charlestown. En Europe, l'idée d'une descente sur les côtes britanniques, saluée naguère avec tant d'enthousiasme, avait été abandonnée en présence des difficultés qu'avait rencontrées l'entreprise. Le public attribuait, non sans quelque raison, tous ces déboires au manque de direction, de suite et d'énergie dans l'administration supérieure de la Guerre.

Cependant, à Versailles, ces griefs d'ordre général, tout fondés qu'ils pussent être, faisaient peut-être moins de tort au prince de Montbarey que certains écarts de conduite et certaines faiblesses scandaleuses, qu'on se racontait à l'oreille et dont l'écho parvenait parfois jusqu'au trône. Une fille de l'Opéra, la demoiselle Renard, que le ministre affichait pour maîtresse, avait pris peu à peu sur lui un ascendant qui passait

toute mesure. Hardie et âpre à la curée, elle avait mis en coupe réglée le département de la Guerre; elle se mêlait de l'avancement, de la collation des emplois, touchant un pot-de-vin pour chaque « grâce » octroyée. « Elle rançonnait sans merci, dit une gazette du temps, les militaires d'un haut grade, les croix de Saint-Louis, les officiers à la retraite et les adjudicataires du matériel. » On évaluait ces exactions et ces « menus profits » à un chiffre total de 600 000 livres par an.

Déjà, en 1778, un exploit de cette créature avait failli amener la disgrâce de son protecteur. Un marché de fourrages, où l'adjudicataire avait versé une forte somme à mademoiselle Renard, ayant fait l'objet d'un litige, les débats avaient établi la prévarication, et le Roi eut vent de l'histoire. Son honnêteté s'émut : « En voilà un, aurait-il dit, que je prends la main dans le sac, et je ferai un exemple! » Pour calmer cette colère et sauver Montbarey, il avait fallu toute l'astuce et toute l'éloquence du Mentor, toute l'insistance surtout de madame de Maurepas. La vieille comtesse, à quelques jours de là, jouant au piquet avec Louis XVI, s'était plainte à lui, « avec larmes », des affreuses calomnies semées sur son parent, des préventions injustes jetées dans l'âme du Roi. Elle avait si bien fait, qu'elle avait obtenu, « pour dissiper ces rumeurs affligeantes », la promesse pour le prince d'entrer dans le Conseil d'État, faveur qui

n'était accordée qu'aux ministres privilégiés. Dès le lendemain, ce fut chose faite[1].

Cette marque de confiance, dont on avait été surpris, n'avait d'ailleurs mis fin ni aux fâcheux trafics, ni aux médisances du public, et le raffermissement ne parut qu'éphémère. C'était l'heure où la Reine entrait ouvertement en scène, intervenait avec une ardeur juvénile dans les choses de la politique. De cette intervention, le ministre avait tout à craindre. Marie-Antoinette, en effet, n'aimait pas Montbarey, qu'elle regardait comme « tout-Maurepas », en qui elle ne voyait qu'une « créature » du conseiller du Roi. Il avait eu d'ailleurs, en plusieurs occasions, l'insigne maladresse de faire passer les protégés de mademoiselle Renard avant les protégés de Marie-Antoinette; d'où, chez la fière princesse, une indignation violente. On sait combien la Reine, pour satisfaire son entourage, était jalouse de garder la haute main sur la distribution des grades et sur le choix des garnisons. Naguère, sur ce terrain, les vertueuses résistances du comte de Saint-Germain avaient parfois excité ses colères; que devait-elle penser de refus inspirés par

1. *Correspondance secrète* publiée par Lescure, mai 1778. — *Correspondance* de Métra. — *L'Espion Anglais*, etc. — La complaisance de Louis XVI ne s'en tint pas là. Le jour où Montbarey fit, pour la première fois, son entrée au Conseil : « M. de Montbarey, lui dit-il, j'espère que vous occuperez longtemps cette place. — Sire, répondit le prince d'un ton pénétré, je ne vis que dans l'espérance de mourir à votre service! »



une lâche déférence aux caprices d'une fille entretenue?

L'irritation, longtemps contenue, éclata brusquement dans les derniers jours de septembre 1780. La souveraine désirait vivement une compagnie pour un jeune officier qui lui était recommandé par quelqu'un de sa société, et Montbarey, sollicité par elle, lui en avait fait la promesse. Elle apprit tout à coup que le brevet avait été donné, non à son candidat, mais à un sieur Renard, propre frère de la courtisane qui, selon l'expression de M. de Kageneck, « faisait avec le prince un échange de faveurs [1] ». C'en était trop. Elle manda Montbarey, le tança vertement, le congédia tout interdit. Elle ne s'en tint pas là; elle popularisa l'histoire. Les jours suivants, il lui arriva plus d'une fois, en rencontrant des officiers fraîchement promus à un grade supérieur, de leur demander à voix haute « quelle somme ils avaient payée à mademoiselle Renard pour obtenir leur emploi ». La Cour ne s'entretenait que de cet incident. Maurepas lui-même s'émut; il eut avec le prince une explication des plus vives, à la suite de laquelle le ministre fut sur le point « de faire ses malles et de plier bagages ».

Pour amener un raccommodement, la comtesse de Maurepas dut intercéder derechef. A force de pleurs et

1. *Lettres* de Kageneck, 1er octobre 1780.



de cris, elle fléchit son époux ; il s'opéra un « replâtrage ». Et déjà, grâce aux assurances de sa vieille protectrice, sur sa promesse formelle que ni elle, ni Maurepas n'abandonneraient jamais sa cause, Montbarey reprenait confiance, quand survenait une nouvelle aventure, provoquant un nouveau tapage : un pot-de-vin de 50 000 livres versé à mademoiselle Renard par un officier général qui voulait être « cordon rouge ». L'affaire ayant échoué, le dupé exigeait qu'on lui rendît l'argent. Refus, menaces, scènes violentes et, pour la seconde fois, accès de révolte du Roi, résolu, semblait-il, à sévir pour de bon. Il avertit Maurepas qu'il voulait « chasser le ministre, mettre la fille à l'hôpital, casser l'officier général ». Il ne fallut pas moins que la crainte du scandale pour l'y faire renoncer. Il se contenta d'ordonner que Montbarey rompît avec une personne si dangereuse et que l'on expédiât mademoiselle Renard à Bruxelles, avec interdiction de passer la frontière, ce qui fut fait effectivement [1].

L'orage, pour le moment, semblait donc conjuré. Mais Maurepas comprenait qu'il faudrait bientôt sacrifier un parent trop compromettant et se mettait dès lors en quête d'un successeur.

Il jeta tout d'abord les yeux sur le duc d'Aiguillon,

1. *Corresp.* publ. par Lescure. — *Mémoires* du baron de Besenval.



grand favori de madame de Maurepas; cette circonstance aurait facilité les choses et désarmé les résistances prévues. Mais, dès les premières ouvertures, la Reine se récria : jamais elle n'admettrait un homme qui l'avait jadis offensée! Un nom s'offrit alors à l'esprit du Mentor, le nom d'un lieutenant général, militaire estimé, qu'il connaissait depuis de longues années et sur le dévouement duquel il se croyait des droits certains : c'était le comte de Puységur. En y réfléchissant, il jugea l'idée bonne, mais il la garda pour lui-même et se borna à faire devant le Roi l'éloge de son candidat éventuel, se réservant, à l'heure voulue, de pousser plus avant sa pointe.

Pendant ce temps, dans le camp opposé, on se livrait à semblable recherche. A quoi bon, en effet, congédier Montbarey, si l'on n'avait pas sous la main, prêt à mettre à sa place, un homme sur qui l'on pût compter? La légèreté de Marie-Antoinette ne permettait guère d'espérer qu'elle fît elle-même ce choix avec discernement. Il y eut donc, dans le parti, des entretiens préparatoires et des conciliabules dont il parut inutile de l'instruire[1]. Trois hommes, que l'on a déjà rencontrés au cours de cette étude, se firent, avec madame de Polignac, les promoteurs de l'entreprise, trois hommes qui, depuis quelque temps, sem-

1. J'ai consulté, pour l'épisode qui suit, le *Journal* de Véri, le *Journal* de Hardy, les *Mémoires* de Besenval, les *Souvenirs et anecdotes* du comte de Ségur, les *Lettres* de Kageneck, etc.



blaient être d'accord pour se partager l'influence : l'un était le comte de Vaudreuil, qui, dans la coterie de la Reine, symbolisait la droiture, la conscience, l'autre le comte d'Adhémar, qui y apportait l'agrément d'un esprit fin, délié et fertile en ressources, enfin le baron de Besenval, qui y représentait l'audace.

A en croire ce dernier — lequel, dans ses *Mémoires*, a conté, tout au long, les détails de cette crise — c'est lui qui a, du début à la fin, tout fait, tout organisé, tout conduit. Il faut, dans son récit, faire la part de sa hâblerie et remettre les choses au point. Il n'en est pas moins établi que c'est réellement Besenval qui, dans le cours d'un entretien avec Vaudreuil et d'Adhémar, prononça le premier, pour le portefeuille de la Guerre, le nom du marquis de Ségur et le fit agréer, d'abord par ses amis, par la duchesse de Polignac ensuite, finalement par Necker, avant d'en parler à la Reine.

Compagnon d'armes du marquis de Castries depuis le temps de leur commune jeunesse, Ségur avait, comme lui, fait une belle carrière militaire. Malgré de graves blessures — notamment le bras gauche emporté à Lawfelt — il conservait une grande activité, tant morale que physique. Il était alors gouverneur de Bourgogne et de Franche-Comté et il venait de déployer, dans l'administration de ces deux provinces agitées, des qualités qui lui avaient valu l'estime de

ceux qui l'avaient vu à l'œuvre. Il avait un esprit plus solide que brillant, un courage à l'épreuve dans toutes les circonstances. Le trait marquant de son humeur était une sorte de fermeté froide, d'énergie mesurée, qui, lorsqu'il avait pris un parti, excluait toute hésitation, interdisait tout retour en arrière. Il était un peu lent à décider quelle voie il devait suivre, mais, une fois engagé, il y marchait sans défaillance, avec une constance inflexible. C'était ce dont l'armée avait le plus besoin. Si la carrière antérieure de Ségur semblait, comme disait un contemporain[1], « en faire un homme plus propre à se battre contre les ennemis de l'État qu'à s'astreindre à un travail de cabinet », on devait espérer qu'il trouverait dans sa force d'âme l'instrument nécessaire pour réprimer l'indiscipline qui, grâce à Montbarey, commençait à gagner « tout le corps militaire ».

A ces raisons d'intérêt général, Besenval ajoutait d'autres motifs particuliers. La douairière de Ségur, mère du futur ministre, était en grande liaison avec la comtesse de Maurepas, ce qui sans doute empêcherait cette dernière de témoigner une hostilité trop directe au fils de son ancienne amie. Ce choix présenterait encore l'avantage d'être agréable à Choiseul et aux siens. Dix ans plus tôt, lors de l'exil du duc, Ségur avait été l'un des premiers à faire,

1. *Lettres historiques, politiques et militaires* du chevalier de Metternich, décembre 1780.



comme on disait alors, « le pèlerinage de Chanteloup »; son nom, dans le parc du château, était inscrit sur la fameuse *colonne*. Le renfort du « parti Choiseul » n'était pas négligeable; il ferait impression sur Marie-Antoinette.

Aux arguments ainsi développés par Besenval, ni Vaudreuil, ami de Ségur, ni d'Adhémar, qui avait servi sous ses ordres et lui devait en partie sa fortune, ne pouvaient faire de sérieuses objections. Ils se rallièrent à cette idée et promirent leur concours. Vaudreuil se chargea de gagner madame de Polignac, sur l'esprit de laquelle il avait grand empire, et il y réussit sans peine. La duchesse, à son tour, prit l'engagement d'agir sur Marie-Antoinette. Elle y mit beaucoup de chaleur. Elle put bientôt annoncer au trio qu'elle avait rempli son office et que la Reine avait définitivement adopté « et le renvoi de M. de Montbarey et la nomination de M. de Ségur [1] ».

Restait à convaincre Necker. Ce fut la part que se réserva d'Adhémar. Ce dernier, depuis quelque temps, au témoignage de Besenval, « courtisait d'autant plus le directeur général des Finances, que celui-ci avait tout l'air de devenir un jour le maître ». Il avait, en le cajolant, trouvé moyen « de se mettre dans ses bonnes grâces ». L'intermédiaire était donc heureusement choisi et sa mission eut plein succès.

1. *Mémoires* de Besenval, t. II.



Necker, qui connaissait Ségur et le considérait, donna son approbation sans réserve. Louis XVI, jusqu'à nouvel avis, fut tenu en dehors des résolutions arrêtées.

Restait à avertir le principal intéressé, qui, confiné dans sa province et tout entier aux devoirs de sa charge, était fort loin de soupçonner le rôle que lui destinaient ses amis. Besenval attacha le grelot, et il fut d'abord mal reçu. « A la première ouverture que je lui fis, dit-il dans ses *Mémoires*, M. de Ségur me regarda avec le plus grand étonnement et me crut devenu fou. » Il se remit pourtant, écouta de sang-froid l'historique détaillé, que lui fit Besenval, des circonstances, des chances de succès de l'affaire, mais refusa de s'engager et donna les motifs de son hésitation : il savait « mieux servir que plaire », expliqua-t-il en substance; sa franchise un peu rude ne s'accommoderait guère des finesses de la politique, et, s'il ne craignait pas les responsabilités, ni même les périls du pouvoir, il se sentait fort éloigné des calculs, des intrigues de Cour. Ce qu'il ne dit pas à Besenval, mais ce qu'il confessa plus tard, c'est qu'il comprenait le danger de devoir son élévation à la seule volonté d'une femme — fût-ce une souveraine — et de ses favoris. Il prévoyait trop bien les difficultés qu'il aurait à maintenir son indépendance contre les fantaisies de l'une et l'ambition des autres.

Un deuxième entretien ne put encore dissiper ses

scrupules. Pour emporter son adhésion, il fallut les encouragements, les instances de Choiseul, auquel il s'adressa dans sa perplexité. Le duc était trop avisé pour négliger pareille aubaine. Castries et Ségur dans les conseils du Roi, c'était comme un commencement de revanche, l'espoir d'une victoire plus complète. Ses avis furent pressants, et ils furent écoutés [1].

Tout était donc convenu, et l'on n'attendait plus que l'instant favorable, quand une faute de tactique faillit tout faire échouer. La Reine, dès qu'elle fût informée de l'acceptation de Ségur, crut habile de « tâter » le Roi. Dans un entretien tête à tête, elle lui parla de Montbarey, fit valoir ses propres griefs, montra « le cri de l'opinion » qui s'élevait de toutes parts contre un ministre incapable et taré. Lorsqu'elle vit Louis XVI ébranlé, elle aborda la grande question, le choix du successeur, et elle nomma Ségur, mais sans y insister, et « parmi plusieurs autres », à dessein de « masquer ses véritables intentions ». L'insinuation, toutefois, fut si bien entendue que le Roi, le jour même, en fit part à Maurepas et lui demanda son avis. Le Mentor pris au dépourvu, gêné d'ailleurs par l'intimité de sa femme avec la douairière de Ségur, par l'estime que lui-même, en

1. *Souvenirs et anecdotes* du comte de Ségur. — *Lettres* de Kageneck.

plus d'une occasion, avait publiquement témoignée pour le candidat proposé, ne répondit que par de vagues paroles. Mais la frayeur de voir Marie-Antoinette et Necker faire un ministre de la Guerre, comme ils venaient de faire un ministre de la Marine, sans doute aussi, comme dit Besenval, « l'humeur de ce que M. de Ségur ne s'était pas adressé à lui », le déterminaient *in petto* à s'opposer de toutes ses forces à la nomination projetée. Il résolut d'attendre et de mettre en usage tous les moyens que lui offrirait la fortune.

Il fut servi à souhait, car Ségur, vers ce temps, crut devoir, contre sa coutume, venir « faire sa cour » à Versailles et remercier la Reine de ses bienveillantes intentions. Il relevait à peine d'une assez forte crise de goutte, comme il en éprouvait parfois. On le vit pâle, défait, marchant avec difficulté, se soutenant sur une canne de la seule main qui lui restait, l'air vieux et usé avant l'âge[1]. Maurepas, avec adresse, se saisit de l'atout. Il vint trouver le Roi et lui représenta qu'on lui avait donné « un conseil ridicule », en lui proposant de confier une lourde et écrasante besogne à un homme cacochyme et criblé de blessures. Il prit prétexte de ce fait pour dénoncer l'ambition indiscrète de la duchesse de Polignac, qui, disait-il, abusait de son ascendant sur Marie-

1. Il avait alors cinquante-six ans.

Antoinette et de la bonté de celle-ci, pour l'engager, à son profit particulier, en de fâcheuses démarches. Il se garda bien, au surplus, de défendre trop fortement le prince de Montbarey, laissa même entrevoir qu'il serait aisé de l'amener à demander de lui-même sa retraite. Il ajouta que, dans ce cas, le comte de Puységur serait tout indiqué pour le portefeuille de la Guerre.

Cet entretien donna de l'humeur à Louis XVI. Il s'expliqua sur l'heure avec sa femme, lui reprocha vivement, et en termes peu mesurés, d'agir sans réflexion, d'obéir docilement aux suggestions de ses amis. Quant à Ségur, termina-t-il « il n'y avait pas moyen d'y penser », car « la goutte le rongeait, et il n'en pouvait plus[1] ». Irritée, à son tour, de s'être attiré cette leçon, la Reine s'en prit, quelques instants plus tard, à la duchesse de Polignac. Elle l'accusa de l'avoir « compromise », de l'avoir « sacrifiée à des vues personnelles », et, s'animant à ses propres paroles, elle vint à lui prêter de bas calculs, des manœuvres intéressées, dont elle était réellement incapable.

Il s'ensuivit une scène douloureuse, pathétique, dont les détails sont venus jusqu'à nous. La duchesse était douce, mais elle avait l'âme fière. Elle ne put supporter une aussi criante injustice. Pourtant, calme

1. *Mémoires* de Besenval, *Op. cit.*

et maîtresse d'elle-même, elle réfute d'abord, point par point, les allégations de la Reine, puis elle se lève et, d'une voix ferme : « Du moment, lui dit-elle, que la Reine avait sur son compte l'opinion qu'elle venait de lui montrer, il ne convenait plus à ce qu'elle se devait de lui être attachée... » Elle allait donc partir sur l'heure, se retirer à jamais de la Cour; mais, « prenant ce parti, elle ne devait pas conserver les bienfaits qu'elle avait reçus de la Reine; dès cet instant, elle les lui remettait tous, y compris la charge de son mari[1], qui ne l'en dédirait sûrement pas ».

Étonnée de ce ton, émue de cette résolution, la Reine se radoucit, cherche à rattraper ses paroles; la duchesse reste inébranlable, maintient sa décision avec une respectueuse froideur. Les arguments les plus pressants, les rétractations, les regrets, les instances même de Marie-Antoinette, échouent devant une opiniâtreté tranquille, plus émouvante que des colères. Alors la perspective de perdre une amitié qu'elle sent nécessaire à sa vie jette la souveraine dans un vrai désespoir. Abdiquant tout orgueil, elle éclate en sanglots, « tombe aux genoux » de la duchesse, la conjure de lui pardonner, recourt pour l'attendrir aux expressions les plus touchantes. Madame de Polignac ne peut tenir longtemps devant une douleur si sincère; des larmes inondent son visage; elle relève

1. Il avait été fait premier écuyer du Roi.

Marie-Antoinette et la serre dans ses bras. Une longue explication a lieu entre les deux amies, explication tendre et loyale, qui dissipe enfin tous les nuages. Le raccommodement est complet; « les nœuds de l'amitié sont plus resserrés que jamais », et, pour sceller l'accord, la Reine s'engage, avec une volonté plus forte, à faire congédier Montbarey et à faire arriver Ségur. C'est à cette conclusion qu'aboutit, tout compte fait, le calcul sournois de Maurepas.

Pendant toutes ces menées de Cour et ces drames de boudoir, ceux qui, à leur insu, en étaient la cause innocente n'y prenaient aucune part et « laissaient agir la fortune ». Ségur et Puységur, en adversaires courtois, avaient, dès le début, pris l'engagement mutuel de ne « rien faire l'un contre l'autre », d'attendre l'événement dans une neutralité parfaite, et tous les deux tenaient scrupuleusement parole.

Dans l'autre camp, le prince de Montbarey ne montrait pas, de son côté, beaucoup d'ardeur à se défendre. Il paraissait pourtant un peu plus agité. Sans imiter Sartine, qui entretenait des espions à ses gages pour l'informer de tout ce qu'on disait sur son compte[1], il n'était pas sans être renseigné sur la ligue formée contre lui. Il se savait haï de Marie-Antoinette, difficilement supporté par Necker, battu en brèche

1. *Correspondance* de Métra, 10 août 1779.

par de hauts personnages, irrités des passe-droits dont eux ou leurs amis croyaient avoir été l'objet. « Sans parler du prince de Condé, du prince de Conti, du duc de Chartres, du duc de la Trémoïlle et du maréchal de Richelieu, dit une gazette du temps, on cite au moins vingt seigneurs et une centaine de militaires de la première volée, qu'il a eu l'art de mécontenter sans retour. » Le secret appui de Monsieur et la protection affichée de madame de Maurepas ne le rassuraient qu'à demi contre la disgrâce imminente dont il sentait déjà la menace peser sur sa tête.

Il était visible, en effet, que Louis XVI, chaque jour davantage, se détachait d'un serviteur dont la moralité lui était devenue suspecte. Certains mouvements d'humeur lui échappaient, d'où l'on pouvait conjecturer ses sentiments intimes. A la fin de novembre, une quarantaine de places étant vacantes à l'École militaire, Montbarcy, suivant l'habitude, présentait à la signature une longue liste de candidats, entre lesquels le Roi devrait choisir; en regard de chaque nom, le prince avait inscrit celui du protecteur : *recommandé par la Reine, par Monsieur, par Mesdames*, etc., etc. A la queue de la liste, une douzaine de noms, tout au plus, étaient sans apostille. Louis XVI, en y jetant les yeux, demanda brusquement par qui ceux-là étaient recommandés : « Par personne, Sire — Eh! bien, monsieur, c'est donc moi qui les recommande. » Et saisissant la plume,

le Roi mit les douze noms en tête des candidats élus[1]. Sauf quelques boutades de ce genre, Louis XVI n'adressait plus, d'ailleurs, la parole au ministre. C'était, comme on sait, sa méthode, lorsqu'il était mal satisfait d'un homme et songeait à le renvoyer.

La Cour entière, est-il nécessaire de le dire? connaissait ces détails, suivait les phases du duel avec une curiosité passionnée. « On ne parlait d'autre chose dans le monde, et les cabales étaient grandes[2]. » Jusque dans le salon du Roi, au château de Marly, on se risquait à des allusions transparentes, en présence de Leurs Majestés. On y jouait, certain soir, au petit jeu de société qui se nommait *la peur*, un jeu où chacun « meurt » et « revit » tour à tour. Montbarey s'y aventura : dès qu'on le vit sur la sellette, les mots de *peur*, de *mort* et de *résurrection* furent prononcés avec tant d'insistance, avec des intonations si marquées et des coups d'œil si expressifs, que le prince n'y tint pas et quitta la partie. Les témoins de cette petite scène augurèrent de cette « hardiesse » que la catastrophe était proche. Et ce fut également l'avis de la victime. Mais il voulut, en homme d'esprit, mettre du moins les rieurs de son côté. On l'entendit, dès lors, plaisanter le premier sur sa prochaine disgrâce. A une dame de la Cour qui l'interrogeait sur son âge : « Madame, répondait-il, en mars prochain

1. *Corresp. secrète* publiée par Lescure, 28 novembre 1780.
2. *Mémoires* de Besenval.

j'aurai quatre-vingts ans (c'était l'âge de Maurepas), et si ma goutte ne se fixe pas, je n'irai pas loin[1]. »

Il fit mieux encore que railler, il se décida brusquement à accélérer l'agonie. Les attaques de la Reine, la froideur de Louis XVI, la molle défense de Maurepas, l'exemple récent de Sartine, tout était fait pour dessiller ses yeux. Mieux valait partir de bon gré que de recevoir son congé. La protection trop ostensible de madame de Maurepas doublait son embarras, en ajoutant au risque du renvoi celui du ridicule, qu'on jugeait alors redoutable. Voici comment, dans ses *Mémoires*, il présente sa résolution : « Je me déterminai, le 13 décembre, à parler à M. de Maurepas, à lui ouvrir mon cœur... L'idée de ma retraite, sollicitée par moi, réveilla toute sa tendresse et dissipa les nuages que les propos de mes ennemis avaient pu élever dans son cœur. Il sentit, en même temps, qu'il allait se trouver isolé dans le Conseil, ou forcé de se livrer à des personnes moins dévouées et moins sûres que moi ; et, d'après ces deux sentiments, il fit tout ce qui dépendait de lui pour me détourner de ma résolution... Je fus inébranlable. Il céda enfin et promit d'en parler au Roi. »

En rédigeant ses *Mémoires* après coup, Montbarey semble avoir un peu arrangé le récit et embelli son attitude. La vérité, telle qu'elle résulte de témoignages plus désintéressés, est qu'il pria seulement

1. *Correspondance* publiée par Lescure. — *Correspondance* de Metra, — *L'Espion Anglais*.

Maurepas de « tâter discrètement » Louis XVI, de lui faire pressentir, plutôt que de lui annoncer, la démission probable du ministre, si le Roi n'était résolu à le soutenir ouvertement. Le Mentor, en effet, « s'acquitta de la commission », et la réponse du Roi « ne fut pas pour donner confiance[1] ». C'est le dimanche 17 au soir, à l'issue du Conseil, que Montbarey reçut le message de Maurepas, lui rendant compte de sa démarche et de l'accueil qu'y avait fait Louis XVI. Il prit aussitôt son parti : « Lorsque mes gens eurent soupé[2], j'envoyai à M. de Maurepas la clé de mon cabinet. Nous partîmes ensuite pour aller coucher à Paris, où nous arrivâmes à une heure et demie du matin[3]. Madame de Montbarey, ma fille et tout ce qui m'entourait avaient l'air de la joie, quand nous entrâmes dans ma maison de l'Arsenal. Nous chantâmes, nous dansâmes en rond, nous fîmes une espèce de réveillon, et je puis assurer que je dormis du plus doux et du plus profond sommeil. »

Tandis que — du moins à l'en croire — Montbarey se livrait à cette joie sans mélange, cette fuite précipitée jetait dans le Conseil un certain désarroi. Ver-

1. *Journal* de Véri. — *Mémoires* de Besenval.
2. *Mémoires* de Montbarey. *Op. cit.*
3. Le lendemain même, le prince opérait le déménagement de tous ses meubles, effets et papiers, qu'il faisait transporter de Versailles à Paris, après avoir obtenu du Roi qu'ils fussent, contrairement à l'usage, dispensés de toute visite. — *Journal* de Hardy, 18 décembre 1780.



gennes reçut, par intérim, l'administration de la Guerre, et, pendant quatre jours, l'on « cabala » et l'on intrigua de plus belle. La Reine, la coterie Polignac, Necker et le marquis de Castries tenaient bon pour Ségur et n'en démordaient pas. Mais Maurepas s'entêtait et poussait toujours Puységur. Chacun des deux partis se disputait l'esprit du Roi, qui demeurait perplexe et ne savait de quel côté il ferait pencher la balance. A Versailles, à Paris, la fermentation était grande; il circulait mille bruits divers. On assurait que Castries allait réunir dans ses mains les portefeuilles de la Guerre et de la Marine. D'autres croyaient savoir — et cette idée paraît avoir été un moment agitée — qu'on ne ferait pas de ministre et qu'on établirait seulement un Conseil de la Guerre, dont M. de Ségur aurait la présidence. Quelques personnes inclinaient à penser que le choix du souverain se porterait sur M. de Vogüé, populaire dans l'armée et réputé pour un officier remarquable[1]. Notons aussi la rumeur persistante que le comte de Maurepas, mécontent de voir Montbarey chassé deux mois après Sartine et renversé par les mêmes mains, alléguait son âge avancé, sa lassitude et sa mauvaise santé, pour se retirer des affaires, et laissait ainsi le champ libre au directeur général des Finances.

1. *Journal* de Véri, — *Souvenirs d'un chevau-léger*, par le Marquis de Belleval. — *Correspondance du chevalier de Pujol*, publiée par M. Paul Audebert, *Op. cit.*

La Reine elle-même envisagea cette éventualité. Mercy rapporte, à cette même date, un entretien confidentiel entre la jeune souveraine et lui, où elle sollicite son avis pour le remplacement du Mentor : « Comment trouver, lui demande-t-elle, un sujet qui me convienne, ainsi qu'au bien de la chose? Cherchez-le moi; je ne pourrais m'en rapporter qu'à vous[1]. » Mais Mercy-Argenteau demeure singulièrement sceptique sur la démission du vieillard : « Ce propos, écrit-il, d'une apparence si importante, quoique tenu de bonne foi, n'en est pas moins illusoire. »

Rien de plus justifié que l'incrédulité de Mercy. Le lendemain même du jour où il expédiait cette dépêche, Maurepas avait avec Louis XVI une longue conversation, et il y insistait si fort pour faire agréer Puységur, qu'il arrachait, ou peu s'en faut, le consentement du Roi. « Je ne crois pas que la Reine ait quelque chose contre celui-là? » interrogeait pourtant le prince avec une légère inquiétude[2]. Et Maurepas s'efforçait de rassurer ce scrupule conjugal.

A dire vrai, l'insouciance de Marie-Antoinette, son « manque de nerf », comme dit Besenval, furent sur le point de donner raison au Mentor. Informée par le Roi lui-même de la promesse faite à Maurepas, elle se borna à de faibles réserves et n'osa mettre

1. Lettre du 22 décembre 1780 au prince de Kaunitz. *Correspondance* publiée par Flammermont.
2. *Journal* de l'abbé de Véri.



son *veto*. L'après-dînée du 24 décembre, comme la Cour, selon l'habitude à la veille de Noël, était « aux porcelaines », qu'on exposait tous les ans, à cette date, dans les appartements du Roi, la Reine, « tirant à part » madame de Polignac, lui « souffla dans l'oreille » que la partie était perdue, que le portefeuille de la Guerre serait pour Puységur. Sans s'émouvoir, en apparence, de cette révélation, sentant d'ailleurs peser sur elle les regards curieux de la foule, la duchesse ne répliqua rien, mais elle rentra promptement chez elle, où elle trouva Vaudreuil et d'Adhémar. On se concerta à la hâte sur la situation; il fut convenu que la duchesse enverrait sur l'heure un billet à Marie-Antoinette, où elle lui manderait simplement « qu'il était de la dernière conséquence qu'elle eût un entretien avec elle et qu'elle la suppliait de venir, dès qu'elle le pourrait ».

Onze heures du soir sonnaient, quand entra Marie-Antoinette. L'entretien fut sérieux, et il fut décisif. Madame de Polignac « remontra avec force » la gravité des circonstances, le retentissement d'un échec. Elle décrivit la Cour entière, les ambassadeurs étrangers, le public parisien, suivant avec un ardent intérêt le combat engagé entre la reine de France et le ménage Maurepas, chacun se demandant quelle en serait l'issue. Elle piqua l'orgueil de la femme, en parlant du « soufflet affreux » qu'elle recevrait à tous les yeux, si elle était vaincue, de la joie insolente

qu'en aurait le parti vainqueur. Bref, elle prêcha si habilement, elle déploya tant d'éloquence, que Marie-Antoinette sortit entièrement convaincue, échauffée pour la lutte, résolue aux « derniers efforts » pour s'assurer le gain de cette partie[1].

Dès sept heures du matin, elle était chez le Roi[2] et envoyait chercher Maurepas, qui accourait tout effaré. A peine mettait-il le pied dans la chambre, que la Reine prenait la parole, et, quittant « le ton despotique » qu'elle employait trop souvent avec lui, elle exposait l'affaire dès l'origine, elle en rappelait tous les détails; elle affirmait, en termes modérés, qu'elle n'envisageait uniquement que le bien de l'État, que, si elle tenait pour Ségur, c'était qu'elle le croyait le plus propre à faire cette besogne et qu'aucune autre considération n'influait sur sa volonté. Puis, s'adressant plus directement à Maurepas, elle le priait d'expliquer nettement, sans ambages, quels étaient ses motifs pour s'opposer à cette nomination. Le Mentor, pris de court et mis au pied du mur, invoquait avec embarras quelques arguments assez faibles, se défendait de toute hostilité contre le marquis de Ségur, finissait même par quelques mots d'éloges

1. *Mémoires*, de Besenval, — *Journal* de Véri.

2. Pour la scène qui suit, j'ai combiné les détails donnés par l'abbé de Véri, interprète de Maurepas, avec ceux fournis par Besenval, écho de la société de la Reine. La concordance des deux versions garantit l'authenticité des paroles rapportées ci-après.

sur le candidat de la Reine. Louis XVI, qui avait gardé jusqu'alors un silence plein d'incertitude, interpellait Maurepas : « Voyons, monsieur, faites comme si vous étiez moi, décidez. — Je n'aurais garde de décider dans une telle compagnie, répliquait le vieillard, dont le malaise allait croissant, mais je persiste dans mon avis. — Et je vous en estime, interrompait la Reine, car je trouverais fort mal que vous en changiez pour moi. Cependant, moi non plus, je ne puis pas changer... »

Ici, Louis XVI balbutiait quelques mots, que l'on pouvait interpréter comme favorables à Ségur. Aussitôt, Marie-Antoinette prenait la balle au bond, et transformant avec audace une vague approbation en injonction formelle, elle retournait au mode impératif : « Monsieur, disait-elle à Maurepas, vous entendez la volonté du Roi. Envoyez tout de suite chercher M. de Ségur, et apprenez-la lui. » Il n'était plus qu'à obéir. Le vieillard s'inclina, se dirigea vers la porte en silence. Comme il passait auprès du Roi, Louis XVI parut soudain pris de honte, d'inquiétude, peut-être de remords; il l'arrêta, saisit sa main et la pressa fortement dans les siennes, puis, se penchant vers lui : « Ne m'abandonnez pas ! » lui murmura-t-il à l'oreille.

CHAPITRE XIII

Découragement de Maurepas. — Autorité conquise par Marie-Antoinette. — Usage qu'elle en fait. — Solidité apparente de Necker. — Ligue formée contre lui : Maurepas, Vergennes, les frères du Roi. — Pluie de libelles contre le directeur. — Riposte de celui-ci : *Le Compte rendu au Roi.* — But de cette publication. — Analyse du *Compte rendu.* — Sensation extraordinaire produite par cet ouvrage. — Maurepas médite une revanche.

La nomination de Ségur, dans les conditions qu'on a vues, était cruellement mortifiante pour l'orgueil de Maurepas. « Il a confié à quelqu'un qui me l'a redit, écrit le baron de Besenval, que cet ordre avait été le *coup de poignard* le plus sensible qu'il eût reçu de sa vie, et je le conçois. » Pour la première fois, en effet, Louis XVI agissait publiquement contre le vœu de son vieux conseiller, se dérobait d'une manière ostensible à sa jalouse tutelle, et le retentissement de l'acte ajoutait à l'humiliation. Il est établi que Maurepas, pendant les journées qui suivirent, songea



vraiment à la retraite. Il écrivit au Roi qu'il le priait avec instance, « puisque ses soins n'étaient plus jugés utiles, de trouver bon qu'il se retirât à Pontchartrain, et que, dans cette campagne, il lui fût permis de soigner sa santé et d'achever tranquillement ses jours ». Il partit, en effet, pour sa chère résidence, il fallut, pour l'en arracher, les prières affectueuses du Roi, auxquelles, par complaisance, se joignit Marie-Antoinette. Il se laissa enfin faire violence, et répondit en déclarant que « les bontés actuelles de Leurs Majestés le dédommageaient amplement de cette méprise, qui lui avait fait croire qu'il n'était plus digne de leur confiance ». Il se résignait donc à demeurer en place, en répétant sa formule favorite, « qu'on pouvait faire l'essai des talents de M. de Ségur, qu'il le soutiendrait de son mieux, par respect pour le choix du Roi et la protection de la Reine ». Mais, en reprenant le harnais, il n'abdiquait pas sa rancune. Quelqu'un l'interrogeant sur le compte des nouveaux ministres : « Ne me demandez pas, disait-il, s'ils sont à mon gré. A mon âge, on ne cherche pas à faire de nouvelles connaissances[1]. »

A Versailles, à Paris, l'émotion restait vive. On remarquait, dit un contemporain, « une fermentation affreuse à la Cour », et la « double révolution »

1. *Mémoires* de l'abbé Georgel. — *Lettres* du chevalier de Metternich. — *Lettres* de Kageneck. — *Correspondance* publiée par Lescure.

accomplie en quelques semaines y suscitait l'attente des plus grands événements[1]. On voulait, à toute force, y voir à la fois plus et mieux qu'un simple changement de ministres, mais une orientation nouvelle, la promesse d'un régime meilleur, la fermeté succédant à l'incohérence, l'économie au gaspillage, le sérieux à la légèreté. Des gazetiers flétrissaient, en se voilant la face, la singulière frivolité de ceux qui présidaient naguère aux destinées françaises, et l'on rappelait avec scandale certain bal costumé, donné naguère en pleine guerre d'Amérique, où Maurepas, presque octogénaire, avait figuré Cupidon, où Sartine était en Neptune, où Vergennes, en Mappemonde, étalait sur son cœur la carte des États-Unis et sur son dos la carte d'Angleterre. On découvrait dans ces enfantillages le symbole d'un monde finissant. On ne reverrait plus ces choses. Ainsi, une fois de plus depuis l'essor du nouveau règne, du besoin de salut naissait une espérance.

Maurepas restait sans doute le chef du cabinet, mais seulement, pensait-on, pour la parade et sans action réelle. La direction effective du royaume échappait à ses faibles mains. Le « sceptre » qu'il tenait encore n'était plus qu' « un hochet pour amuser sa vieille enfance ». Qui recueillerait son

1. *Correspondance du chevalier de Pujol*, publiée par P. Audebert.



héritage? A qui passerait l'autorité vacante? Un nom était sur toutes les lèvres, celui de Marie-Antoinette. L'entrée de Ségur aux affaires, bien plus encore que celle de Castries, était son œuvre propre, le signe et la consécration de sa prépondérance. On n'imaginait pas qu'elle pût s'arrêter là, sans pousser plus loin sa victoire. « C'était M. Necker, remarque le duc de Croÿ, qui avait renvoyé M. de Sartine et fait nommer M. de Castries à sa place, mais ce fut la Reine qui l'emporta sur M. de Maurepas et qui fit nommer M. de Ségur. Alors on ne douta plus qu'elle n'influât principalement sur le choix des ministres et des grandes charges. Tout courut à elle et à sa société[1]. » C'est le langage de la Cour; voici l'impression populaire : « On assurait, dit le libraire Hardy, que la Reine acquérait de jour en jour un nouvel empire sur l'esprit du Roi, son auguste époux, qu'elle avait non seulement désigné, mais *nommé* elle-même le marquis de Ségur secrétaire d'État au département de la Guerre, d'où l'on inférait tout naturellement qu'elle ne manquerait pas d'influer encore dans le changement des autres ministres[2]. » Écoutons, pour finir, ce que dit l'abbé de Véri, écho des cercles politiques : « Le choix de M. de Ségur a été dicté par la Reine, contre l'idée de M. de Maurepas. Il va donc être décidé, dans l'esprit de toute l'Europe,

1. *Journal* de Croÿ, 1781.
2. *Journal* de Hardy, 9 janvier 1781.

que M. de Maurepas n'a plus le crédit principal et que la Reine sera la volonté dominante... La Reine acquiert ainsi dans le gouvernement une influence qu'aucun roi de France n'a jamais laissé prendre à sa femme. Si l'enfant qu'elle porte dans son sein est un dauphin, la voilà consolidée pour un terme très long... Elle a d'ailleurs réfléchi d'elle-même qu'elle aurait intérêt à conserver Maurepas, parce que, sous son ombre, elle prendra sur son mari et sur les affaires un ascendant progressif, qui deviendra par le temps supérieur à tout[1]. »

Telle est bien, comme on voit, l'opinion générale. Mais l'un des hommes qui ont le mieux connu, le plus exactement jugé le caractère et la nature intime de Marie-Antoinette, le comte de Mercy-Argenteau, démêle bien, dès ce jour, quel usage elle fera de cette indéniable puissance. Un mois après la chute de Montbarey, il écrit à l'empereur Joseph[2] : « L'ascendant que la Reine a gagné sur l'esprit du Roi est tel, qu'elle pourrait tout effectuer, même en matière d'État, si elle en avait la volonté. Mais je ne puis cacher à Votre Majesté que cette auguste princesse a jusqu'à présent une répugnance si marquée pour toute affaire sérieuse, qu'elle n'y donne que très

1. *Journal* de Véri, février 1781.
2. Lettre du 21 janvier 1781. *Correspondance* publiée par Flammermont.

momentanément l'attention nécessaire. Ses alentours favoris abusent à leur profit de son crédit; mais, quand il s'agit de choses qui la touchent immédiatement, la Reine devient incertaine, craintive dans ses démarches, et finit par tomber dans l'inaction. »

L'histoire de tout ce qui va suivre est résumée d'avance en ces quelques phrases de Mercy. La Reine, après avoir triomphé de Maurepas et conquis, de haute lutte, « le premier crédit » dans l'État, n'utilisera guère son pouvoir que pour des objets secondaires. On la croirait indifférente à tout ce qui devrait, semble-t-il, l'intéresser plus que personne, puisque, déjà femme du souverain, elle va devenir prochainement mère du dauphin, de l'héritier du trône[1]. Presque jamais pourtant, dans la période où nous entrons, on ne la voit intervenir dans les occasions importantes. Par légèreté, par nonchalance, elle laisse Maurepas reconquérir son influence perdue, saper dans le conseil du Roi les hommes dont elle reste l'alliée, dont elle apprécie les services, dont, avec un léger effort, elle pourrait défendre la cause. Le jour du renvoi de Necker, elle pleurera de bonne foi le départ du ministre, mais elle n'aura rien fait pour empêcher sa chute.

1. Le 22 octobre 1781, Marie-Antoinette mettait au monde un prince, qui reçut le nom de Louis-Joseph et fut dauphin de France, jusqu'à sa mort prématurée, survenue dans sa huitième année, le 4 juin 1789.

Par contre, elle ne s'épargne pas, quand il s'agit de satisfaire sa société particulière. Plaire à son entourage est l'unique but de son activité, et, comme cet entourage est généralement fort avide, elle use sa force à procurer des faveurs et des grâces. « Elle se mêlait, dit le comte de Saint-Priest[1], de toutes les nominations. Les places de colonel, les ambassades, les charges de Cour et les emplois de finance, tout était de son ressort. Sa facilité déplacée à s'intéresser à ceux qui lui demandaient sa protection venait assurément d'un fond naturel d'obligeance, quoique peut-être mélangé du plaisir d'étaler son pouvoir... On imagine aisément le petit nombre de gens reconnaissants parmi ceux qui étaient promus, le nombre plus grand des ingrats et l'infinité des mécontents. Rien ne lui a valu plus de haines, et l'on ne peut nier ses torts à cet égard. » De ces « torts » elle convenait d'ailleurs avec franchise, en s'excusant de sa « facilité » sur le malaise qu'elle éprouvait à voir des mines boudeuses et des visages maussades. « J'aime qu'on ne me quitte jamais mécontent », confessera-t-elle au jeune comte de Ségur.

Il faut reconnaître toutefois, que, lorsqu'elle rencontrait une opposition un peu ferme, elle se rendait sans grande difficulté aux bonnes raisons qu'on lui donnait. « Dès qu'on avait le courage de lui résister,

1. Mémoires inédits du comte Guignard de Saint-Priest.

en alléguant le bien de l'État, reprend le même Saint-Priest dont j'ai cité le témoignage, elle cessait d'insister. » Mais ce courage, qui l'avait auprès d'elle? Des instincts bons et généreux, aucune volonté personnelle pour les mettre en usage, aucune direction extérieure pour suppléer à cette insuffisance, c'est toute la vie de Marie-Antoinette et le secret de son malheur.

Un autre contre-coup des événements récents est le revirement qui s'opère en faveur du duc de Choiseul. Huit jours après la nomination de Ségur, le duc s'établit à Versailles, où il tient « un état splendide », où toute une petite cour gravite autour de lui. La Reine le reçoit fréquemment, recherche sa conversation d'une manière ostensible. Le Roi lui-même est presque désarmé. A l'un des « grands couverts » qui suivent l'arrivée du duc à la Cour, Louis XVI, pour la première fois de sa vie, lui fait un accueil fort gracieux, lui donne place « derrière son fauteuil », lui adresse de bonne grâce la parole à plusieurs reprises [1]. Quelques semaines plus tard, Ségur, en constituant ce Conseil de la Guerre qui fut une des innovations heureuses de son long ministère [2], y fait entrer des hommes tenus de longue date à l'écart : « Il le peuple, écrit un gazetier, des anciens amis de Choiseul. »

1. *Correspondance* publiée par Lescure, janvier 1781.
2. Le marquis de Ségur conserva le portefeuille de la Guerre jusqu'au 29 août 1787.



Tous ces faits, remarqués, commentés à la Cour, font augurer que la rentrée aux affaires de l'ancien ministre est une des éventualités que tient en réserve l'avenir. Aussi déjà Choiseul voit-il voler vers lui des dévouements et des hommages dont, depuis de nombreuses années, il avait perdu l'habitude.

Toutes les causes qui précèdent paraissaient concourir à l'affermissement de Necker. Bien vu de Marie-Antoinette et de sa « société », soutenu par le parti Choiseul, il a maintenant, dans le Conseil, des auxiliaires fidèles et sûrs. Louis XVI lui rend justice et l'encourage hautement par des témoignages de confiance. A la séance du Comité tenu le 3 février 1781, le directeur s'étant plaint de quelques attaques dirigées contre lui par des diffamateurs obscurs, le Roi, dit-on, lui réplique en ces termes : « Monsieur Necker, je suis charmé d'apprendre que vous avez des ennemis et que vous êtes jalousé; vous le seriez moins, si vous aviez moins de mérite. Au surplus, tous les propos qu'on tient sur votre compte, loin d'affaiblir mes sentiments pour vous, ne font que redoubler mon estime et mon amitié. » Malgré certains précédents trop connus, bien faits pour inspirer des doutes sur la solidité de ceux auxquels Louis XVI donnait de pareilles assurances, le public voulait voir dans ces propos flatteurs un gage de force et de

durée. Jamais ministre, disait-on, n'avait été « si fortement ancré » dans la faveur du Roi[1].

D'ailleurs, des faits confirmaient ces paroles. Comme les lois toujours en vigueur rendaient bien difficile l'entrée d'un protestant dans le « Conseil d'État », Louis XVI, vers cette époque, nommait un « Comité secret », qu'il présidait lui-même et qui, trois fois la semaine, délibérait sur les plus importantes affaires. Necker en était membre, ainsi que Maurepas et Vergennes, et la fréquence des réunions le décidait, contre son habitude, à quitter l'hôtel du contrôle-général, à Paris, pour s'installer quelque temps à Versailles.

A cet appui du Roi s'ajoutait le puissant soutien de l'opinion publique. La popularité du directeur général des Finances allait croissant sans cesse, gagnait toutes les classes du royaume, s'étendait dans tous les milieux, des grands seigneurs les plus fameux aux plus humbles bourgeois[2], et des philo-

1. *Journal* de Hardy. — *Journal* de l'abbé de Véri. — *Lettres* de Kageneck.

2. Le passage suivant du *Journal* du libraire Hardy, pris entre beaucoup d'autres du même genre, peut donner idée des sentiments, à l'égard de Necker, de la petite bourgeoisie parisienne : « Il paraissait que le sieur Necker triomphait des grands mouvements que se donnaient tous les maltôtiers de la capitale, pour le faire échouer dans ses projets destructeurs de leur cupidité insatiable. On espérait que, gagnant de plus en plus la confiance du Roi et soutenu par son auguste protection, ledit sieur Necker pourrait peut-être parvenir à ébranler enfin l'hydre de la finance et à faire rentrer dans les coffres de Sa Majesté tout ce qui s'en trouvait détourné depuis si longtemps! »

sophes aux évêques. Elle rayonnait aussi hors des frontières de France. Sur un bruit ridicule qui avait un moment couru — Necker, assurait-on, avait « fait scandale » à Versailles en se montrant « en bottes fortes » au château — la Grande Catherine mandait à Grimm : « Pauvres gens! Les gens non bottés ne peuvent souffrir ceux qui sont trop fermes sur leurs pieds, trop constamment d'aplomb, trop forts et trop pleins de raison! » Marie-Thérèse et Joseph II, écrivant à Mercy, parlent d'un ton d'admiration du « génie » de Necker, envient au roi de France un si « merveilleux serviteur ».

Et cependant, malgré cette quasi-unanimité, malgré l'indéniable sincérité de ces jugements flatteurs, une situation si brillante n'est guère en réalité qu'une façade, et ces fleurs couvrent bien des pièges. C'est, en effet, à cette heure même que, parmi le fracas des louanges, il se forme une « cabale » puissante, dont le but direct et précis est le renversement de Necker, une ligue occulte, dont l'action sera bientôt sensible. Le chef en est Maurepas, excité, poussé par sa femme. Le vieil « embaucheur de ministres », comme l'appelle un contemporain, ne pouvait prendre son parti de ces deux récents portefeuilles arrachés, puis donnés, sans lui. Surtout la chute de Montbarey, coup droit porté à madame de Maurepas, irritant la bile du ménage, avait délivré le Mentor de ses derniers scru-



pules. Longtemps, tout en contrecarrant la plupart des vues politiques du directeur général des Finances, il avait cru devoir le ménager, par nécessité financière et, pour ainsi dire, malgré lui. Necker parti, où trouverait-on l'argent pour combler les vides du Trésor et continuer la guerre? Mais cet honorable souci cède désormais devant l'âpre soif de vengeance. Ne pouvant s'en prendre à la Reine, tout son ressentiment se tourne vers Necker. Du jour où fut signée la nomination de Ségur, la chute du directeur fut résolue dans le cœur de Maurepas.

Pour l'aider dans son entreprise, ce dernier rencontrait, dans le sein même du Cabinet, un précieux auxiliaire en la personne de son collègue des Affaires étrangères. Presque du premier jour, Vergennes avait ressenti pour Necker un éloignement instinctif, qui s'était changé graduellement en antipathie violente. « Il était, écrit Soulavie [1], le plus dangereux adversaire de M. Necker, parce qu'il était le plus réservé et qu'il était dans le Conseil le plus zélé partisan du despotisme. » Tous les faits confirment ce dire. Honnête et de sens droit, timoré par nature, absolu par principe, respectueux à l'excès des traditions anciennes, ennemi né des innovations, avant tout homme d'ancien régime, Vergennes ne pouvait voir dans le directeur général qu'un brouillon et un agité.

1. *Mémoires sur le règne de Louis XVI.*

un dangereux révolutionnaire. La « qualité de protestant », comme il disait dans un mémoire au Roi, choquait sa dévotion étroite, de même que « l'état d'étranger » blessait son patriotisme exclusif. De plus, son humeur ombrageuse supportait avec impatience le contrôle que Necker prétendait exercer sur les comptes de tous ses collègues. Il se croyait d'ailleurs des capacités financières. Après la retraite de Necker et la mort de Maurepas, il arrachera de la faiblesse du Roi l'institution d'un Comité, dont il sera le chef, chargé de surveiller la gestion des autres ministres, de décider sur toutes dépenses nouvelles, et voudra s'arroger ainsi la direction suprême du Trésor de l'État[1].

Enfin, depuis deux ans, une divergence de vues, sur un point essentiel, achevait d'aigrir les rapports des deux hommes. Necker, obligé avant tout de subvenir aux frais écrasants de la guerre, poursuivi par l'idée que les réformations urgentes rencontraient de ce fait un obstacle invincible, appelait ardemment de ses vœux le retour de la paix. Ce désir l'obsédait, au point de se départir quelquefois de la réserve à laquelle l'obligeait sa situation officielle. Bientôt,

1. Louis XVI, en signant à contre-cœur l'ordonnance qui organisait ce contrôle, semble en avoir senti les graves inconvénients, car il ajoutait ces mots en tête de la feuille : *Bon pour quelque temps*. Cette institution souleva effectivement de nombreux conflits et dut être assez rapidement supprimée. — Voir sur cette affaire mon livre *Le maréchal de Ségur*, pages 252 et suivantes.



dans un document destiné à la publicité, après avoir énuméré une série de réformes qu'il juge indispensable, il laissera échapper ces lignes remplies d'amertume : « L'exécution de ces projets, qui promettaient tant, aurait été facile, si les dépenses inévitables de la guerre n'avaient pas dévoré tant d'économies et d'améliorations; c'est là, continuellement, la réflexion que je fais. Il n'y a aucune conquête, aucune alliance, qui puisse avoir autant de valeur pour Votre Majesté que les avantages qu'Elle pourra tirer un jour du développement de ses propres forces[1] ! »

Ainsi condamne-t-il publiquement la politique guerrière, ainsi pousse-t-il sans cesse le Roi à une rapide conclusion de la paix. Rien ne blessait, rien n'irritait Vergennes, comme ce pacifisme impatient, comme cette ingérence passionnée, « indiscrète » à ses yeux, dans un domaine qui lui appartenait en propre. Lui aussi, disait-il, désirait la fin de la guerre, mais non pas à tout prix et seulement après la victoire. Dans les séances des Comités, cette question provoquait des discussions constantes et des scènes aigres-douces, après lesquelles Vergennes soulageait sa colère en exprimant, avec une étrange liberté, fût-ce parfois en présence du corps diplomatique, sa méprisante antipathie pour le directeur général[2]. S'il

1. *Compte rendu au Roi pour l'année 1781.*
2. *Correspondance* publiée par Flammermont. — *Journal* de Véri.

s'oubliait ainsi devant des étrangers, on imagine de quels termes il se servait lorsqu'il causait avec Maurepas. Il ne cessait d'attiser ses rancunes, d'aviver son dépit, au sujet des visées secrètes, des prétentions ambitieuses de Necker. Il montrait ce dernier usurpant peu à peu les fonctions de premier ministre, cherchant, en quelque sorte à exercer la « dictature » dans les conseils du Roi, ou encore à organiser, selon l'expression de Hardy, une manière de *triumvirat* dont il serait le chef, avec pour acolytes MM. de Castries et de Ségur[1]. Il trouvait là chez le Mentor un terrain trop bien préparé. L'union formée contre Necker entre ses deux collègues — les deux plus influents, les plus solidement investis de la confiance royale — constituait un péril dont l'évidence aurait dû lui ouvrir les yeux.

Les deux frères de Louis XVI, chacun à sa manière et suivant sa tournure d'esprit, n'étaient pas moins hostiles au ministre réformateur. Le Comte d'Artois, pour faire sa cour à Marie-Antoinette, avait bien, il est vrai, lors de la crise récente, pris parti contre Montbarey, le protégé de madame de Maurepas, mais ce n'était, de sa part, qu'une passade. Le chiffre énorme et croissant de ses dettes — dont Mercy, quelques mois plus tard, évalue le total à vingt et un

1. *Journal* de Hardy. — *Journal* de Véri.



millions[1] — faisait de ce dissipateur l'adversaire naturel du probe et rigoureux comptable qu'il trouvait toujours sur sa route dans ses appels constants à la bourse du Roi. D'ailleurs Necker avait dû, à plus d'une reprise, sévir contre la bande d'agioteurs et d'aigrefins qui foisonnaient parmi les familiers du prince, et ceux-ci s'en vengeaient en excitant leur « patron » contre lui. Dans ce concert de plaintes intéressées, son surintendant des Finances, le sieur Radix de Sainte-Foix, dont on lira prochainement l'aventure, se distinguait, pour cause, d'une manière toute spéciale. Ces « criailleries » portaient leurs fruits. La main du Comte d'Artois se retrouvera dans la misérable manœuvre qui sera l'occasion de la chute de Necker.

Quant au Comte de Provence, son animosité contre le directeur avait une origine précise. Au mois d'avril 1779, son intendant, Cromot du Bourg, ex-agent de l'abbé Terray, réclamait, au nom de son maître, le remboursement intégral d'une somme d'un million de livres environ, qu'il prétendait rester due à Monsieur sur la succession paternelle. Une lettre de Cromot, d'un ton presque comminatoire, sommait l'administrateur des Finances de faire droit à cette exigence. La réponse de Necker à cette tardive réclamation est dédaigneuse, hautaine. Après avoir rejeté la

1. Lettre à Joseph II du 16 octobre 1781. *Correspondance* publiée par Flammermont.

demande comme entièrement injustifiée, il remarque combien il est « extraordinaire » qu'ayant attendu tant d'années dans un complet silence, l'intendant du prince ait choisi, pour faire valoir cette prétention, « le moment même où les finances sont accablées du poids d'une guerre infiniment dispendieuse, » et il termine par cette phrase assez dure : « Comme le Roi ne trouve pas mauvais que vous fassiez valoir les droits de Monsieur selon vos lumières, j'espère que son Altesse Royale ne désapprouvera pas que je discute les intérêts de Sa Majesté selon ma conscience[1]. »

Ni Monsieur, ni Cromot n'étaient des gens à digérer une si verte leçon. L'année d'après, paraissait un libelle où le directeur général était pris à partie avec une odieuse perfidie, toutes ses opérations tournées en ridicule, sa vie même et son caractère diffamés sans vergogne. On en cherchait vainement l'auteur, quand, un certain soir de septembre, dans un café de la capitale, le sieur Cromot, entendant « un particulier » faire l'éloge de cette pièce, avait, comme dit Hardy, « la faiblesse ou l'amour-propre de s'en avouer le rédacteur ». Sur quoi, rapport fait à Necker, plainte adressée par ce dernier, perquisition opérée chez Cromot, à la suite de laquelle on découvrait le brouillon du libelle entièrement écrit de sa main, et ordre du Roi à Monsieur de se priver désormais des services

1. Lettre citée par M. le comte d'Haussonville dans son *Salon de madame Necker*, t. II.



de ce trop zélé fonctionnaire[1]. Le prince, de mauvaise grâce, déférait à cette injonction; mais il ruminait sa vengeance et la préparait patiemment. Elle sera bien digne de lui, habile, sournoise, empoisonnée.

Ainsi, malgré la solidité apparente du « restaurateur des finances » et les racines profondes jetées dans l'opinion, de gros nuages, chargés de menaces, s'assemblaient sur les cimes, et des souffles couraient dans l'air, annonçant la prochaine rafale. Les symptômes précurseurs furent une avalanche de pamphlets, dont celui de Cromot semble avoir fourni le modèle. Le nombre en fut si grand, qu'on put, cette même année, en choisissant seulement les plus notoires et les mieux rédigés, en emplir trois volumes, qui les ont transmis jusqu'à nous[2]. Les mémoires, les gazettes et les correspondances du temps en mentionnent encore beaucoup d'autres — comme l'*Anti-charlatan*, publié en anglais, comme *le Dialogue entre Madame Necker, M. de Lessart et le marquis de Pezai* — qui firent plus ou moins de bruit dans le monde. Certains de ces morceaux sont habilement

1. *Journal* de Hardy, 21 septembre 1780.

2. *Collection complète de tous les ouvrages pour et contre M. Necker, avec des notes critiques, politiques et secrètes.* Trois volumes in-8°, Utrecht, 1781. — Malgré le titre de ce recueil, il ne renferme, en réalité, à l'exception du *Compte rendu* et du *Mémoire sur les Assemblées provinciales*, que des attaques contre Necker, ou plutôt une partie d'entre elles, dont quelques-unes sont d'une habile malice.

tournés, rédigés avec art; il en est d'autres, plus nombreux, qui sont d'une plate et grossière malveillance. On y dénonce « l'incapacité » de Necker; on l'y attaque sur sa naissance, sur ses manières, sur son *charlatanisme*. On l'y compare souvent à Law; l'une des brochures présente un assez ingénieux et adroit parallèle entre les procédés des deux financiers étrangers et leur prédit une fin semblable. Dans quelques pièces, plus venimeuses encore, on met sa probité en doute. Sa femme même n'est pas épargnée, et les railleries abondent sur ses prétentions littéraires et son prétendu « pédantisme ».

Que Maurepas, tout en protestant hautement de son indignation, ait toléré sous main, même encouragé cette campagne, il est difficile d'en douter. Mieux encore, il paraît certain qu'il en a plus d'une fois inspiré les auteurs. Deux des pièces les plus répandues étaient l'œuvre d'Augeard, *alter ego* du vieux ministre et confident de ses rancunes contre le directeur. D'ailleurs Augeard, dans ses *Mémoires*, laisse échapper à ce propos des aveux significatifs : « Je partageais bien véritablement, dit-il, les peines de M. de Maurepas. Je lui offris mes services, en le priant de ne jamais me nommer ni me compromettre. Je l'engageai à faire de petites notes de tout ce que dirait M. Necker, et, comme j'étais obligé d'aller deux fois par semaine à Versailles pour ma charge, je lui disais, avec toute la franchise possible, ce que je



pensais sur les différentes besognes, projets et propositions de ce jongleur[1]. » Quelques personnes bien informées soupçonnaient bien cette complicité du Mentor. Plus d'une lettre de cette époque exprime la désapprobation que suscitaient parmi les âmes élevées ces fâcheux procédés. « M. Necker, écrit le chevalier de Pujol, est persécuté par ses ennemis et ses envieux. Celui qui devrait le défendre et engager le Roi à faire taire les malintentionnés donne le ton sur cet objet... Je hais M. de Maurepas comme la peste! »

Toute cette guerre clandestine affectait plus qu'il n'eût fallu le directeur général des Finances. Son orgueil chatouilleux souffrait de ces piqûres journellement renouvelées; il s'en plaignait avec amertume à sa femme, que le spectacle de sa peine mettait « au désespoir ». Aussi s'avisa-t-elle d'en écrire à Maurepas, à l'insu de Necker, qui l'en eût sans doute détournée[2]. Elle le priait avec instance d'user de son autorité, d'arrêter les attaques, de sévir, au besoin, contre les pamphlétaires. Dictée par le zèle le plus louable, cette lettre n'en était pas moins une lourde maladresse. Madame de Staël la juge ainsi. « Cette fausse démarche, écrit-elle, en apprenant à M. de Maurepas combien monsieur et madame Necker étaient sensibles à tout ce qui pouvait leur ôter la faveur de l'opinion publique, lui fit connaître quel était le plus

1. *Mémoires* d'Augeard. *Op. cit.*
2. *Notice sur M. Necker*, par A. de Staël. *Op. cit.*

sûr moyen de les blesser[1]. » Effectivement, on remarqua dès lors une recrudescence de libelles, une audace redoublée de la part des diffamateurs.

Ce qu'on remarque encore, c'est un complet revirement d'humeur chez Maurepas. Abattu, comme découragé dans les semaines qui suivent la dernière crise ministérielle, il se relève maintenant, reprend son enjouement et sa belle insouciance. « Écrasé de goutte, dit Croÿ, il se soutient toujours gaiement, et le Roi le ménage fort. » Il le prend aussi de plus haut avec le directeur général des Finances, s'applique, dans leurs fréquents conflits, à lui faire sentir son pouvoir et sa suprématie. A la suite d'une de ces querelles, Necker lui ayant dit que, si les choses devaient ainsi durer, « il commanderait des chevaux de poste pour s'en retourner à Genève, » le Mentor répliquait, d'un ton mi-sérieux mi-goguenard, « qu'on n'en donnait aux étrangers qui avaient manié les finances que sur un ordre exprès du Roi ».

Un trait curieux, rapporté par Augeard, souligne d'une manière frappante cette confiance reconquise, ce renouveau de jactance chez Maurepas. Les premiers jours de février 1781, le comte communique à Augeard un manuscrit confidentiel soumis à son approbation par le directeur général et lui demande d'en dire son sentiment. « Si vous faites bien, répond

1. *Du caractère de M. Necker*, par madame de Staël.



Augeard après avoir parcouru le morceau, vous ne laisserez jamais paraître cet ouvrage-là ; il est horriblement dangereux... Prenez garde, ajoute-t-il, cet homme s'aperçoit que vous le négligez, depuis le renvoi de Sartine. Il se forme un grand parti dans le royaume, composé des protestants, des banquiers et des académiciens de toute espèce. » A ces mots, où il voit un doute sur l'étendue de sa puissance, Maurepas, piqué, se lève, regarde la pendule, et d'un ton péremptoire : « Il est sept heures et demie du soir. Si je voulais que cet homme-là fût à dix heures à la Bastille, et qu'il n'y fût pas, j'irais coucher à Pontchartrain. Voilà comme je suis premier ministre[1] ! »

Le 19 du même mois, l'ouvrage soumis, comme on a vu, à l'examen d'Augeard était livré à la publicité, et l'effet produit était tel que Maurepas retombait dans ses perplexités. Car le manuscrit en question n'était rien moins que le brouillon du fameux *Compte rendu*, l'acte le plus retentissant de la carrière politique de Necker, l'ouvrage le plus répandu, le plus lu, le plus amèrement critiqué, le plus ardemment glorifié, le plus universellement discuté par les contemporains, l'ouvrage dont la lecture inspirera à Buffon cette phrase dithyrambique[2] : « Par cet écrit

1. *Mémoires* d'Augeard. *Op. cit.*
2. *Le salon de madame Necker*, par le comte d'Haussonville. *Op. cit.*

en lettres d'or, je vois M. Necker, non seulement comme un génie, mais comme un dieu tutélaire, amant de l'humanité, qui se fait adorer à mesure qu'il se découvre! »

Cette émotion, si vive qu'elle soit, n'est pas injustifié, et ce n'est pas exagérer que de traiter le *Compte rendu* comme un événement capital, presque une révolution dans les mœurs politiques. Le secret des finances était, sous l'ancienne monarchie, une espèce de dogme tacite, auquel personne, pas même Turgot dans son bref passage aux affaires, n'avait encore osé toucher. D'après les usages établis, le contrôle général dressait annuellement pour le Roi un état, plus ou moins complet, où étaient évalués en bloc les dépenses et les revenus prévus pour l'exercice courant, puis, à la fin de chaque année, un autre compte des sommes perçues et des sommes dépensées. Parfois, comme dit Necker, « lorsque l'on voulait emprunter », on indiquait, dans le préambule de l'édit, quelques chiffres sommaires et approximatifs, soi-disant destinés à fournir aux prêteurs un aperçu de la situation financière. Mais le public, dans la réalité, ignorait tout sur les comptes généraux, et les subsides fournis par la nation pour assurer son existence étaient employés, peut-on dire, au milieu des ténèbres.

C'est grâce à cette méthode que peu à peu, en France, s'était formée l'idée que le souverain était,

non pas dépositaire, mais bien propriétaire légal de tout l'argent versé par ses sujets. Sous le règne même de Louis XVI, un courtisan avait pu dire, pour excuser certaines prodigalités excessives, qu' « un homme qui a 477 millions de rente avait bien droit à quelques fantaisies ». Il se trouvait des hommes d'État pour ériger ces procédés en doctrine nationale et en glorifier leur pays. Voici ce qu'écrira Vergennes dans une note adressée au Roi : « L'exemple de l'Angleterre, qui publie ses comptes, est pris chez un peuple inquiet, calculateur et égoïste. Son application à la France est une injure faite au caractère national, qui est sentimental, confiant et tout dévoué à ses rois[1]. »

Dans cet état d'esprit, exposer tout au long et à tous les regards, dans un document officiel, mis en vente pour une somme modique, l'état des finances du royaume, le fonctionnement, le rendement des impôts, l'usage que l'on comptait en faire, dévoiler en même temps les errements du passé, les prévisions pour le lendemain, une pareille confession, faite avec l'autorisation royale, pouvait passer, selon les idées de chacun, pour un chef-d'œuvre de loyale franchise ou pour un affreux sacrilège, dans tous les cas pour un acte extraordinaire. C'est pourtant ce qu'osa Necker, en publiant, le 19 février 1781 son

1. Note de Vergennes sur le *Compte rendu* de Necker, publiée par Soulavie dans ses *Mémoires sur le règne de Louis XVI.*



Compte rendu au Roi, volume de 116 pages in 4°, vendu chez le libraire Panckouke, pour le prix d'un écu, au profit, disaient les gazettes, « des œuvres de madame Necker ».

Le directeur général des Finances, en risquant ce coup audacieux, était guidé par des mobiles divers, dont on connaît les uns et dont on peut conjecturer les autres. Le but avoué était d'éclairer la nation sur ses propres ressources, de lui montrer que, malgré l'apparence, elle se trouvait dans une situation prospère, puisque, pour l'exercice en cours, le budget se soldait par un excédent important, de relever par ce moyen la confiance des prêteurs, d'asseoir enfin sur la publicité, pour le présent et pour l'avenir, le crédit de l'État. « Je ne sais pas, déclarait nettement l'auteur, si une semblable institution, devenue permanente, ne serait pas la source des plus grands avantages. L'obligation de mettre au grand jour toute son administration influerait sur les premiers pas que fait un ministre des Finances dans la carrière qu'il doit parcourir. Les ténèbres de l'obscurité favorisent la nonchalance; la publicité, au contraire, ne peut devenir un honneur qu'autant qu'on a senti toute l'importance de ses devoirs et qu'on s'est efforcé de les remplir... Enfin, et c'est une considération digne du plus sérieux examen, une telle institution pourrait avoir la plus grande influence sur la confiance



publique, car cette conduite simple et franche multiplierait les moyens du souverain et le défendrait à jamais de toute espèce d'injustice. »

Par une arrière-pensée aisément transparente, Necker se flattait également d'intimider, de décourager l'Angleterre, en lui prouvant, chiffres en main, que les finances françaises étaient sensiblement plus solides que les siennes, que nous pouvions, sans nous obérer dangereusement, poursuivre encore longtemps la guerre. Il pensait travailler ainsi au rétablissement de la paix. Il est non moins certain que, dans l'espérance de Necker, l'exposé méthodique de tous les progrès accomplis depuis son avènement, de toutes les réformes projetées, de tout le bien fait et à faire, en regard des abus anciens et des erreurs de ses prédécesseurs, affermirait sa situation personnelle, consoliderait sa popularité et assurerait la durée de son œuvre. Dans une époque où l'opinion était devenue une puissance, mettre l'opinion dans son jeu lui parut un coup de partie. Dans la plupart de ces calculs, il ne se trompait qu'à demi.

De ce vaste exposé, la première partie, à coup sûr, était la plus heureuse. Necker y expliquait, avec une rare lucidité, le mécanisme compliqué de l'administration fiscale. Il projetait la lumière sur les innombrables canaux destinés à drainer l'or des particuliers pour l'amener dans les caisses publiques. Il

introduisait le public dans le dédale, jusqu'alors mystérieux, des modes de perception et des diverses taxes. La taille, la dîme, la capitation, la gabelle, cessèrent d'être, aux regards de la plupart des Français de ce temps, d'obscures et effrayantes machines, dont on sentait les coups sans en savoir le fonctionnement et sans en comprendre l'usage. Somme toute, Necker, en ces pages substantielles, faisait l'éducation financière du pays.

Mais ses révélations ne s'arrêtaient pas là. L'argent ainsi perçu, il prétendait encore en indiquer l'emploi, sans rien dissimuler des vices et des abus, et là commençait le péril. Pour la première fois, en effet, on apprenait, par une voie authentique et de source certaine, le chiffre vraiment scandaleux des pensions et des grâces, de toutes les sommes plus ou moins extorquées à la faiblesse des rois par la cupidité des grands. Certains passages de ce chapitre sont moins d'un homme d'État que d'un moraliste sévère, ressemblent plus à un réquisitoire qu'à un rapport ministériel. « Acquisitions de charges, y lit-on, projets de mariage et d'éducation, pertes imprévues, espérances avortées, tous ces événements étaient devenus une occasion de recourir à la munificence du souverain ; on eût dit que le Trésor royal devait tout concilier, tout aplanir, tout réparer... Les intérêts dans les fermes, dans les régies, dans beaucoup de places de finance, dans les marchés de toute espèce,



et jusque dans les fournitures d'hôpital, tout était bon... L'obscurité prévenait la réclamation publique, et l'apparence d'une convenance réciproque délivrait du joug de la reconnaissance. »

Après avoir montré le mal, l'auteur indiquait le remède, énumérait tout ce qu'il avait fait et tout ce qu'il considérait comme demeurant à faire. Il expliquait en quoi sa gestion différait de celle de ses prédécesseurs, en quoi surtout elle l'emportait sur ce qu'on faisait avant lui. Toute cette partie de son travail respire un contentement de soi qui peut provoquer le sourire. Necker s'y décerne à lui-même, ainsi qu'à son épouse, des louanges, très méritées sans doute, mais que l'on préférerait ne pas rencontrer sous sa plume. « Il chantait si bien son éloge, reconnaîtra l'un de ses plus chauds partisans, que l'on a dit qu'il avait publié d'avance son oraison funèbre[1]. » Ainsi parle Croÿ ; mais, après la critique, il présente aussitôt l'excuse : « Au reste, il ne tirait rien du Roi, et c'était son vrai salaire mérité. » C'est ce qu'allègue aussi le chevalier de Pujol[2] : « Quant à moi, pourvu que la vérité y soit, je lui pardonne son égoïsme, et j'approuve fort l'éloge qu'il fait de sa femme. Il lui est bien permis de se vanter, quand il ne fait point payer d'aussi grands

1. *Journal* du duc de Croÿ. Année 1781.
2. Lettre du 21 février 1781. *Loc. cit.*

services, qu'une haine si opiniâtre s'efforce à décrier. »

Dans une dernière partie, et presque en appendice, se trouve comme rejeté ce qui est cependant le point essentiel du mémoire, ce qui en est, du moins, la justification et la vraie raison d'être, c'est-à-dire le compte détaillé des recettes et dépenses prévues pour l'année commençante, pour 1781. Necker y évalue le total des recettes à 264 millions, le total des dépenses à 254 millions, d'où il résulte un excédent de dix millions de livres. Présentée de la sorte, après le déficit laissé par les ministres précédents, après deux ans d'une guerre maritime fort coûteuse, la situation paraissait merveilleusement brillante. Le directeur lui-même y insistait avec orgueil : « Il n'est pas présomptueux de ma part de donner à Votre Majesté l'assurance qu'il n'y a certainement aucun souverain en Europe qui puisse montrer un pareil rapport entre ses recettes et ses dépenses ordinaires, et, en particulier, il s'en faut de beaucoup que l'état financier de l'Angleterre puisse soutenir la comparaison. »

Il faut rabattre quelque chose de ce *satisfecit*, et force est bien de constater que dans ce chapitre final est le point faible de l'ouvrage, l'endroit par où Necker donne le plus de prise aux critiques. Sans doute, pour qui lit avec attention, indique-t-il loyalement que ces excellents résultats sont ceux de

l'année « ordinaire », et cette réserve exclut, pour tout homme averti, d'une part les frais « extraordinaires » nécessités par la guerre d'Amérique, et d'autre part les ressources exceptionnelles et les expédients temporaires, telles que les « anticipations ». — On entendait par là le produit des sommes empruntées aux fermiers généraux sur le produit futur des contributions ultérieures, et ce produit montait à 115 millions. — Ce correctif à ses calculs, Necker, je le répète, ne le dissimule pas, mais il néglige d'y insister; il ne fait l'aveu qu'en passant, d'une manière presque détournée. De fait, presque tout le monde s'y trompa. D'où le reproche d' « escamotage » qui lui fut plus tard adressé par ses contradicteurs. Quand on vint au fait et au prendre, pour l'exercice de 1781 les recettes effectuées s'élevèrent à 436 millions et les dépenses à 526 millions, ce qui occassionna un déficit de quatre-vingt dix millions. Même pour le budget ordinaire, les chiffres de Necker ne sont pas entièrement exacts, ce qui s'explique, du reste, par ce fait qu'il s'agissait alors de simples prévisions et que les sommes inscrites dans le rapport, au début de l'année courante, n'étaient encore ni perçues ni utilisées. Le seul tort de Necker fut de présenter l'hypothèse pour la réalité et de donner ainsi à la multitude ignorante une impression trop optimiste, dont il fallut vite déchanter.

Le *Compte rendu* se terminait par quelques phrases

émues, où le directeur général faisait un retour sur lui-même, affirmait, d'un ton solennel, ses honnêtes intentions et se rendait le témoignage de n'avoir cherché que le bien : « Je n'ai sacrifié ni au crédit, ni à la puissance, et j'ai dédaigné les jouissances de la vanité. J'ai renoncé même à la plus douce des satisfactions privées, celle de servir mes amis ou d'obtenir la reconnaissance de ceux qui m'entourent... Si quelqu'un doit à ma simple faveur une place ou un emploi, qu'on le nomme! Je n'ai vu que mon devoir. » Aussi était-ce avec confiance qu'il déclarait s'en remettre aujourd'hui à l'opinion de ses contemporains, comme au jugement de la postérité : « Je l'avoue aussi, j'ai compté fièrement sur cette opinion publique, que les méchants cherchent en vain d'arrêter ou de créer, mais que, malgré leurs efforts, la justice et la vérité entraînent après elles. »

Rien ne peut exprimer la sensation extraordinaire produite par cet ouvrage et l'enthousiasme prodigieux qu'il déchaîna dans toutes les classes de la nation. Le jour de la publication, l'étroite rue du Battoir, qui était la demeure de l'éditeur Panckouke[1], fut envahie par une multitude de curieux, se disputant les exemplaires fraîchement sortis des presses. Avant le soir, il s'en vendit six mille. Le succès se ralentit peu dans les journées suivantes. On estime le tirage total à

1. Ancien hôtel de Thou, dans le quartier Saint-André des Arts.



cent mille exemplaires, chiffre jusqu'alors inconnu [1]. Panckouke, dit-on, fit du coup une petite fortune. Après avoir fait les délices des hommes d'État, des banquiers et des gens du monde, la « prodigieuse » brochure descendit aux masses populaires. Elle circula dans les faubourgs des villes, dans les cabarets des villages. On la lut à la fois dans les plus élégants boudoirs et dans les plus humbles chaumières. L'admiration fut égale dans tous les milieux. « Les citoyens vrais patriotes, constate le journal de Hardy, regardent cet ouvrage comme très propre à déconcerter les faiseurs de libelles et les frondeurs de profession. » Les chiffres de Necker, presque universellement acceptés comme exacts, ranimaient les cœurs abattus, faisaient envisager l'avenir avec confiance. Même impression et même succès à l'étranger qu'en France. Le volume, aussitôt paru, était traduit dans toutes les langues. Le duc de Richmond, pour sa part, en achetait six mille exemplaires, qu'il répandait sur le territoire britannique [2].

1. On fit circuler les vers suivants, mis dans la bouche des ouvriers de l'imprimerie de Panckouke :

« Pour Dieu, monsieur, cessez d'écrire !
Nous payons trop cher vos honneurs.
A la foule de vos lecteurs
Notre zèle ne peut suffire.
Si vous n'avez pitié de notre triste sort,
Votre immortalité nous donnera la mort ! »

(*Correspondance* de Grimm.)

2. *Journal* de Hardy. — *Correspondance* publiée par Lescure. — *Journal* du duc de Croÿ. — *Lettres* de Kageneck.



Au point de vue pratique et immédiat, l'effet du *Compte rendu* fut bien celui qu'en attendait Necker. Tous les prêteurs d'argent furent comme subitement emportés par un grand élan de confiance. Les particuliers, les banquiers, se ruèrent vers les caisses de l'État, pour y jeter, les uns le fruit de leur épargne, les autres leurs fonds disponibles. Un emprunt, nouvellement émis, de soixante-dix millions attira au Trésor royal des versements pour la somme de cent huit millions. L'Europe suivit le même mouvement et crut au crédit de la France. « Cet ouvrage, connu dans les pays étrangers, dit le chevalier de Pujol[1], portera un coup sensible à l'Angleterre, si comme on le dit, les Hollandais en retirent leurs fonds. » Et le nouvelliste Métra renchérit en ces termes : « S'il est vrai, comme le pense toute l'Europe, que les grandes querelles nationales ne sont plus que des guerres d'argent, les Anglais ne doivent pas tarder à s'avouer vaincus. D'habiles ministres valent bien, en ce siècle, d'habiles généraux pour remporter des victoires[2]. » A consulter les faits aussi bien que les témoignages, il est donc difficile de nier que le coup d'éclat de Necker n'ait très efficacement servi l'intérêt national.

Quant au renom personnel de l'auteur et à sa popularité, il faut, pour s'en représenter le progrès foudroyant, feuilleter, aux archives de Coppet, l'énorme

1. Lettre du 21 février 1781. *Loc. cit.*
2. *Correspondance secrète*, 7 mars 1781.

liasse de lettres qui affluèrent alors à l'hôtel du Contrôle, pour louer, pour remercier Necker, bénir son nom et le porter aux nues. C'est le maréchal de Mouchy qui complimente « le ministre éclairé qui a fait, en quatre ans, ce qui illustrerait une longue vie. » C'est Marmontel qui, le visage inondé de larmes heureuses et poussant des « cris de délire », divague d'admiration, se sent, dit-il, « devenir fou », dans l'excès de son allégresse, C'est l'évêque de Mirepoix qui regarde Necker « comme placé sur un rocher immense, contre lequel tous les flots de la mer viennent se briser[1] ». Le journal de Hardy signale, dans la bourgeoisie parisienne, une pareille poussée d'enthousiasme. Bref, pour cette « opinion publique », à laquelle il attache une valeur peut-être excessive, Necker est, de ce jour, selon l'expression de Véri, « un héros de finance ».

Ce fracas, comme on pense, n'était pas pour plaire à Maurepas. Sans parler de sa jalousie, il pouvait avoir, à vrai dire, des raisons personnelles d'être peu satisfait. En ce long exposé de l'administration fiscale dans le cours des dernières années, Necker, soit oubli, soit vengeance, n'avait pas une seule fois prononcé le nom du Mentor, du « principal ministre », du « chef du Conseil des Finances ». Celui-ci se mon-

1. *Le Salon de madame Necker*, par le comte d'Haussonville, t. II.



trait fort blessé de cette omission. Il ne pouvait, toutefois, blâmer ouvertement l'ouvrage, ayant été consulté pour la forme, ayant même, comme j'ai dit, lu le manuscrit à l'avance et ayant consenti, encore qu'à contre-cœur, à sa publication[1]. Mais, à défaut d'attaques formelles, il se livrait, du moins, à sa verve gouailleuse. Quand on lui demandait ce qu'il pensait du *Compte rendu* : « Je le trouve, disait-il, aussi vrai que modeste! » Le ton et le regard soulignaient l'intention. Ou bien, par allusion à la nuance azurée de la couverture du volume, il le surnommait *le Compte bleu*. Le mot faisait fortune, donnait naissance à une brochure intitulée *La réponse au Compte bleu*, où bien des gens assuraient reconnaître l'inspiration directe et le tour d'esprit de Maurepas. D'autres pamphlets jaillissaient coup sur coup, où les allégations, les chiffres de Necker étaient discutés, épluchés, où l'on raillait sa suffisance, ses prétentions à l'infaillibilité, jusqu'à sa tendresse conjugale. Certains reproches avaient plus de portée. Dans un article du *Mercure*, le directeur est nettement accusé « de faire tous ses efforts pour transformer le roi de France en chef d'une république bien dirigée », ce qui, comme observe un contemporain, « passait alors pour une imputation atroce[2] ».

Au fond, toute cette guerre d'épigrammes était de

1. *Journal* de l'abbé de Véri.
2. *Souvenirs* de Moreau, t. II.

peu d'effet, et ces traits plus ou moins piquants, ne traversaient pas la cuirasse. Necker lui-même, tout chatouilleux qu'il fût, était alors trop enivré d'encens pour ne point négliger ces mesquines représailles[1]. Ce que voyant, ses adversaires se résolurent promptement à changer de méthode et à laisser les menues flèches pour recourir à la massue.

1. *Journal* de Véri.

CHAPITRE XIV

Divulgation inopinée du *Mémoire sur les assemblées provinciales.* — Origine de ce *Mémoire.* — Système qui est proposé par Necker. — Critiques qui s'y trouvent contre les parlements. — Trahison du Comte de Provence. — Tempête au Palais de Justice. — Louis XVI et le président d'Aligre. — La *Lettre d'un bon français.*

Le 20 avril 1781, une « émotion extraordinaire », qui ne fit que s'accroître pendant les jours suivants, éclatait soudainement au sein du parlement de Paris. Dans toutes les « chambres de justice », on ne voyait que magistrats assemblés en conciliabules, discutant et gesticulant avec animation. Les têtes étaient montées, les esprits exaltés. Dans plusieurs groupes, on entendait des propos inquiétants : les uns parlaient de réclamer la convocation immédiate « des princes et des pairs du royaume »; d'autres rappelaient les temps héroïques de Maupeou et se déclaraient prêts, plutôt que de céder, à subir un exil nouveau. Bref, comme écrit le chevalier de Pujol, « le feu était aux quatre coins du Palais ». Dans tous



les entretiens revenait le nom de Necker, accablé de malédictions et chargé d'anathèmes [1].

La cause de cette effervescence était certaine brochure qu'avaient reçue, le matin même, « six des membres les plus influents du parlement de Paris », — parmi lesquels le premier président d'Aligre et le conseiller d'Espréménil, ennemis acharnés de Necker, — et qui, les jours d'après, fut distribuée, par une main inconnue, aux deux cents magistrats. Cette brochure renfermait un assez long *Mémoire au Roi sur les Assemblées provinciales*, que quelques personnes, au début, croyaient avoir été rédigé par Pezai, mais que l'on sut bientôt être tout entier de la plume du directeur général des Finances. Ce mémoire, disait-on, ne tendait à rien moins qu'à réduire tous les parlements à « la simple fonction de juges », en leur enlevant celle de dépositaires et vérificateurs des lois, à leur ravir, par conséquent, leur prérogative essentielle. Et chacun frémissait à découvrir, ainsi publiquement dévoilées, « les vues criminelles de cet étranger, convaincu de calomnier la magistrature tout entière, d'inspirer à un jeune prince une mauvaise opinion des principaux Ordres de l'État et d'entreprendre l'entier bouleversement de la monarchie [2] ».

1. *Journal* de Hardy. — *Correspondance du chevalier de Pujol* publiée par P. Audebert. — *Mémoires* de Soulavie, etc.
2. *Mémoires* de Soulavie. — *Journal* de Hardy. — *Correspondance secrète* publiée par Lescure.

Presque dans le même temps, paraissait une seconde brochure, intitulée *Lettre d'un bon français*, une brochure bientôt répandue dans toutes les parties du public, qui reproduisait des passages du *Mémoire* de Necker, en faisait une critique fort vive, en montrait le danger et surexcitait perfidement les passions déjà déchaînées. L'une et l'autre publication avaient d'ailleurs une commune origine et, en remontant à la source, on arrivait au premier prince du sang, à l'un des frères du Roi, à M. le Comte de Provence.

Pour bien comprendre cette étrange histoire, il faut jeter un regard en arrière, car le *Mémoire* incriminé — et qui est l'honneur de Necker — quand il fut ainsi publié, avait quatre ans de date. Il avait été rédigé au mois de février 1778, dans les conditions qu'on va lire.

Presque dès le début de son arrivée aux affaires, Necker avait été frappé des graves inconvénients que présentaient, en de nombreuses provinces, l'omnipotence des intendants, toujours interposés entre les citoyens et le pouvoir central, et par suite l'impuissance où étaient les sujets du Roi à faire parvenir jusqu'au trône l'expression de leurs vœux, de leurs besoins ou de leurs plaintes. Cette organisation était d'ailleurs une nouveauté dans la vieille monarchie française. Jusqu'à l'époque de Richelieu, toutes les provinces étaient administrées par des « États » par-

ticuliers, essentiellement chargés de voter les contributions et de les répartir. Depuis Louis XIII seulement — sauf dans quelques « pays d'États », qui conservèrent leurs anciens privilèges et continuèrent à délibérer sur l'impôt sous la tutelle des intendants — la nation presque entière fut livrée sans défense à l'arbitraire des fonctionnaires royaux. Trente et une « généralités », que régissaient trente et un intendants, subissaient à la muette une tyrannie administrative et fiscale, plus ou moins rigoureuse, plus ou moins lourde à supporter, selon l'humeur de l'homme qui exerçait cette autorité sans appel.

Ce système, fertile en abus, avait été combattu, de tout temps, par de libres esprits. Fénelon, dans son *Plan de réformes* écrit pour le duc de Bourgogne, proposait le rétablissement des États dans toutes les provinces et il terminait ce chapitre en s'écriant : « Plus d'intendants! » Quelques années plus tard, le marquis d'Argenson, effrayé, lui aussi, des maux causés par une centralisation excessive, préconisait le même remède. Il comparait la France à une gigantesque araignée : « Grosse tête et bras maigres », disait-il en sa langue imagée. Tout récemment, enfin, le marquis de Mirabeau avait soutenu des idées analogues avec sa verve débridée. Vers la fin du XVIIIe siècle, cette réforme, à vrai dire, était partout dans l'air.

Turgot tout le premier s'était préoccupé de cette



question brûlante. Au moment de sa chute il était — on peut s'en souvenir [1] — en train d'élaborer un vaste projet de refonte des institutions du royaume, qui comportait, d'abord dans chaque paroisse, dans chaque province ensuite, suivant un ordre savamment gradué, certaines assemblées électives, dont la fonction serait d'organiser l'impôt. Il plaçait au sommet, et pour couronner l'édifice, ce qu'il appelait « la Grande Municipalité, « c'est-à-dire une espèce d'assemblée nationale sans attributions politiques. C'est cette partie de son programme qui avait surtout excité les appréhensions de Louis XVI, qui l'avait fait, comme il disait lui-même, « se roidir contre cette nouveauté ». C'était à ce propos qu'en marge du mémoire présenté par le contrôleur il inscrivait cette espèce de protestation : « Il ne faut pas être fort savant pour juger que le présent mémoire est fait pour établir en France une nouvelle forme de gouvernement et pour décrier les institutions anciennes, que l'auteur suppose être l'ouvrage de siècles d'ignorance et de barbarie [2] ! » Les sentiments ainsi exprimés par Louis XVI avaient été l'une des causes primordiales du brusque renvoi de Turgot.

En face de ces récents souvenirs, il fallait à Necker une belle dose de courage pour reprendre, deux ans

1. Voir *le Couchant de la Monarchie*, t. I, p. 319 à 321.

2. Document publié par Soulavie, dans ses *Mémoires sur le règne de Louis XVI.*

plus tard, bien que sous une tout autre forme, des idées analogues et pour réclamer, à son tour, l'institution d' « Assemblées provinciales », qui, placées près de l'intendant, lui faisant équilibre, surveilleraient les travaux publics, répartiraient les taxes et présenteraient des vœux dans l'intérêt local ou général. Mais, plus habile et plus politique que Turgot, il se gardait de proposer en bloc une transformation radicale de l'administration française. Il se bornait à demander que l'on fît, dans quelques provinces, un essai provisoire du système qu'il imaginait. Ainsi, expliquait-il au Roi, « les personnes qui désirent cette nouvelle forme d'administration y applaudiront comme à un premier pas qui peut conduire à une amélioration générale. Ceux, au contraire, qui craignent toute espèce de changement et respectent jusqu'aux plus grands abus quand ils sont anciens, approuveront l'esprit de sagesse de Votre Majesté, qui l'aurait engagée à ne faire qu'un essai[1]. »

De plus, les assemblées qui serviraient à l'expérience seraient, non électives, comme le voulait Turgot, mais nommées par le Roi pour un tiers de leur effectif, les autres membres étant désignés par l'assemblée elle-même. Sur les quarante-huit membres dont se composerait l'assemblée, douze seraient pris dans la noblesse, douze autres dans le clergé,

1. *Mémoire au Roi sur les Assemblées provinciales.*



vingt-quatre dans le tiers-état. Ils « délibéreraient en commun », et le vote aurait lieu « par tête » et non « par ordre ». C'était trancher, dix années à l'avance, le grand débat de 1789, et Necker, sur ce point, est réellement un précurseur. La présidence de ce groupement, qui ne serait, au bout du compte, qu'une « commission de propriétaires », appartiendrait de droit à l'archevêque ou à l'évêque de la région. Cet hommage à l'Église romaine, de la part d'une âme protestante, était une adroite précaution, qui semblait propre à désarmer des oppositions redoutables.

Une fois de plus, on peut saisir ici la profonde divergence d'esprit qui sépare Necker de Turgot. Je n'entends pas seulement par là la tactique circonspecte et mesurée de l'homme d'affaires, comparée à la marche impitoyablement logique du théoricien homme d'État. La différence est plus profonde. Les deux systèmes, voisins en apparence, procèdent, dans la réalité, de deux conceptions opposées. Turgot, partisan déclaré du pouvoir absolu, en instituant son nouvel organisme, prétend donner à l'intendant, représentant du Roi, un guide et un allié pour l'aider dans sa tâche. Necker cherche, au contraire, à le contenir et à le diminuer. Le premier envisage une collaboration; le second souhaite un contrôle et un frein, et, en dressant auprès de l'intendant une grande



puissance rivale, un corps composé de notables, de riches propriétaires et de hauts personnages, il a pour objectif de lui enlever une part de son autorité. Bref, tandis que Turgot, fidèle à ses principes, renforce le pouvoir central, Necker, logique avec les siens, poursuit un but de décentralisation. L'exposé des motifs ne laisse sur ce point aucun doute.

Ce n'est pas la seule dissemblance. Necker, lorsqu'il assigne à la vieille aristocratie une belle place dans ses assemblées, cherche à lui restituer par là un peu de l'influence perdue, à l'intéresser, comme jadis, à l'administration locale, à rendre à la noblesse quelque chose de ce rôle qui fut longtemps sa raison d'être. Rien, comme on sait, ne peut être plus éloigné des intentions du démocrate Turgot, comme rien ne peut le choquer davantage, dans ses idées philosophiques, que la présidence conférée à un dignitaire de l'Église. A étudier dans ses détails le projet de Necker, on comprend cette parole attribuée à Turgot : « Cela ressemble à mes municipalités, comme un moulin à vent ressemble à la lune ! »

Ce qu'il faut admettre pourtant, comme une vérité supérieure et d'une portée plus large, c'est que tous deux, par des moyens divers et avec des vues opposées, ne pouvaient manquer d'aboutir à un résultat identique, qui était d'exciter parmi les citoyens l'espoir et le désir d'administrer eux-mêmes, avec moins de frais et charges, les affaires du pays. « Par

ces mesures prudentes et silencieuses, comme l'observe un contemporain[1], la France passait de la royauté absolue à une situation indécise et préparatoire, où s'affaiblissaient les ressorts de l'autorité royale. » A la suite de ces expériences, suivies d'un plein succès, des provinces, jusqu'alors inertes, s'éveilleront à la vie publique, s'accoutumeront à penser et à agir d'elles-mêmes, contribueront ainsi, pour une part importante, au mouvement général de réorganisation qui sera, lors de ses débuts, « l'œuvre réellement bienfaisante de la Révolution française[2] ». Elles prépareront la voie aux réformes profondes, et bientôt il ne manquera plus, pour donner l'impulsion suprême, que d'instituer auprès du Roi « une assemblée centrale de délibération », celle qui portera dans l'histoire le nom d'*Assemblée Nationale*. Du jour où Louis XVI accepta, à si petite dose que ce fût, le remède ingénieux inventé par Necker, la monarchie devint « un état mixte », et la Révolution ne fut plus qu'une question de temps.

Louis XVI, d'ailleurs, ne voyait pas si loin. C'est presque sans hésitation, malgré les objections qu'y fit tout d'abord son Conseil, qu'il donna son assentiment au projet qui lui fut soumis et qu'il en permit l'expérience, d'abord dans le Berri, puis dans le

1. *Mémoires* de Soulavie.
2. Stourm. *Les finances sous l'ancien régime. Op. cit.*

Dauphiné, et peu après dans la généralité de Montauban [1]. Les résultats furent jugés excellents, si bien que, le 19 mars 1780, une nouvelle ordonnance établissait une quatrième Assemblée provinciale, qui devrait siéger à Moulins et régirait le Bourbonnais, la Marche et le Nivernais. Au point de cette étude où nous sommes arrivés, l'affaire était encore pendante et l'ordonnance n'avait pas reçu force de loi. L'intendant de Moulins, le sieur Guéant de Réverseaux, résistait de tout son pouvoir, et le parlement de Paris opposait mille difficultés à l'enregistrement. Vaincre et réduire ces mauvaises volontés était, à l'heure présente, un des pressants soucis du directeur général des Finances.

Le mémoire où Necker avait développé les idées que j'ai résumées tout à l'heure avait été remis au Roi par son auteur en février 1778. Écrit uniquement pour Louis XVI et strictement confidentiel, il renfermait certains passages où Necker s'était exprimé avec la liberté permise dans un entretien tête à tête. Il s'y trouvait notamment des critiques fort vives contre les intendants : « A peine, disait Necker, peut-on donner le nom d'*administration* à cette volonté arbitraire d'un seul homme, qui, tantôt présent, tantôt absent, tantôt instruit, tantôt incapable, doit

1. Ordonnances des 12 juillet 1778, 11 juillet et 26 novembre 1779.



régir les parties les plus importantes de l'ordre public, qui ne considère sa place que comme un échelon à son ambition et un lieu de passage... » Et il montrait les intendants « plus impatients de venir à Paris qu'occupés de faire leur devoir », et laissant souvent la besogne à des commis, à des subdélégués, « timides devant les puissants et arrogants envers les faibles ».

Mais l'endroit le plus incisif, le plus dangereux aussi, de ce curieux mémoire était celui où le directeur général démontrait l'avantage qui résulterait pour le Roi, en cas grave et urgent, et lorsqu'il s'agirait d'obtenir sans retard des subsides extraordinaires, d'avoir affaire à ses Assemblées provinciales, plutôt qu'aux parlements, toujours chicaneurs ou rétifs. Il rappelait avec force « le désir continuel, commun à tous les parlements, de se mêler de l'administration ». — « Ils s'y prennent, ajoutait-il, comme tous les corps qui veulent acquérir du pouvoir, en parlant au nom du peuple et en se disant les défenseurs des droits de la nation, et l'on ne doit pas douter que, bien qu'ils ne soient forts, ni par l'instruction, ni par l'amour pur du bien de l'État, ils se mettront en avant dans toutes les occasions, aussi longtemps qu'ils se croiront appuyés de l'opinion publique. Il faut donc, ou leur ôter cet appui, ou se préparer à des combats répétés, qui troubleront la tranquillité du règne de Votre Majesté et conduiront successivement ou à la dégradation de l'autorité, ou à des partis extrêmes



dont on ne peut pas mesurer au juste les conséquences. L'unique moyen de prévenir ces secousses et d'attacher essentiellement les parlements aux fonctions honorables et tranquilles de la magistrature, c'est de soustraire à leurs regards constants les grands objets de l'administration. »

Huit ans à peine après les batailles de Maupeou et au lendemain des luttes où avait succombé Turgot, ces considérations étaient certes bien propres à faire impression sur Louis XVI. Aussi contribuèrent-elles, dit-on, dans une large mesure, à entraîner en faveur du projet présenté par Necker l'adhésion du jeune prince, qui, précisément en ce temps, à propos de quelque incartade de la magistrature, murmurait presque malgré lui : « Je vois bien que M. de Maupeou n'avait pas autant de tort qu'on a voulu me le faire entendre[1] ! »

Ces vérités, toutefois, si évidentes et si utiles qu'elles fussent, n'étaient pas bonnes à crier sur les toits, et le directeur général s'en rendait compte mieux que personne. Tout en laissant courir sa plume, avec l'idée très arrêtée qu'il n'écrivait que pour le Roi, il avait pris ses précautions pour éviter les indiscrétions périlleuses. Le mémoire, en effet, était demeuré manuscrit et copié à deux exemplaires. L'une des copies avait été remise au Roi, qui, après

1. *Journal* de Hardy, 9 septembre 1778.

lecture faite, l'avait « serrée dans sa cassette », et l'autre était restée dans les mains de l'auteur. Necker se croyait donc à l'abri des divulgations, et il comptait, non sans raison, « sur un secret inviolable ».

On se représente sa surprise et son émotion indignée, quand, après quatre ans de silence, il apprit soudainement la publication de son œuvre, la distribution faite au sein du parlement. Sa première pensée fut qu'on avait forcé ses tiroirs, mais, vérification faite, il vit qu'il n'en était rien. Maurepas, auquel il se plaignit, « lui fit entendre que le coup partait sans doute de quelque commis infidèle[1] ». Cette vague explication paraissait suffire au Mentor; elle ne satisfit pas Necker, qui poussa plus loin ses recherches. Ce qu'il apprit lui livra la clé du mystère. Nous en sommes également instruits. Le comte de Mercy-Argenteau, dans une note adressée, un mois plus tard, au prince de Kaunitz[2], a raconté les détails de cette trahison, et son rapport est confirmé par d'autres témoignages, non moins formels et non moins accablants.

Voici comment se reconstitue cette histoire. Quelques jours après la remise du manuscrit au Roi, celui-ci, oubliant vraisemblablement ses promesses, en avait dit un mot à son frère, le Comte de Provence, et Monsieur, rencontrant Necker sur l'entrefaite,

1. *Journal* de Hardy, 25 avril 1781.
2. Note du 31 mai 1781, *Correspondance* publiée par Flammermont.

l'avait prié avec instance de lui communiquer « son magnifique mémoire. » Le directeur n'osa pas refuser de faire connaître ses idées au premier prince du sang, à celui qui, comme dit Mercy, était, à cette époque, « l'héritier présomptif du trône. » Il vint donc lui lire son travail, seul à seul et en grand secret. Il eut bien soin, d'ailleurs, de remporter le manuscrit et fit jurer au prince de garder le silence sur cette lecture confidentielle. Mais, au mépris de la parole donnée, le Comte de Provence, peu après, en entretenait Cromot, son surintendant des finances. L'affaire semblait devoir en rester là, lorsque éclataient, trois ans plus tard, entre Necker d'une part, Cromot et son maître de l'autre, les démêlés dont j'ai fait plus haut le récit. Cromot, à ce moment, se ressouvint fort à propos, « de la confidence de son maître ». Il entrevit un bon moyen de « perdre » ou de compromettre gravement le directeur général des Finances, de le brouiller, dans tous les cas, avec la haute magistrature. Entre Monsieur et lui, tous deux altérés de vengeance, s'ourdit un plan perfide, un plan savamment machiné et qui réussit à merveille.

Le prince, un beau matin, reparlait à Necker, avec de grands éloges, du mémoire qui l'avait si fortement frappé et insistait pour qu'il le lui confiât, l'espace de quelques jours, pour le revoir et le méditer à loisir. Le directeur, sans acquiescer à ce vœu, chargeait « l'un de ses confidents », M. de Lessart, d'aller chez

le Comte de Provence et de « lui lire lui-même » les parties provinciales de l'œuvre. A l'heure dite, le sieur de Lessart se rendait chez le prince, son rouleau sous le bras. Monsieur lui faisait dire alors qu'il se trouvait « trop occupé pour lui donner audience », et qu'il n'avait qu'à laisser le mémoire, lequel, sans faute, serait retourné aussitôt. Lessart, simple employé, crut devoir obéir. Il se dessaisit de l'ouvrage. Monsieur l'avait à peine reçu qu'il le transmettait à Cromot, et l'intendant, avec célérité, en faisait prendre une copie intégrale par des gens à ses gages. Le mémoire, quelques heures plus tard, rentrait au contrôle général, sans que Necker, autant qu'il y paraît, eût connu l'imprudence commise. Mais la copie restait aux mains de ceux qui, à l'heure opportune, se réservaient d'en faire usage. On devine aisément la suite, et il est superflu d'insister davantage sur l'origine de la publication qui, peu de mois après, faisait si grand tapage.

La vérité, d'ailleurs, transpira rapidement dans le monde de la Cour. Huit jours après la divulgation du mémoire, on lit dans un billet du chevalier de Pujol[1] ces lignes significatives : « Il a été envoyé à madame la duchesse de Gramont deux exemplaires de cet ouvrage, d'une si belle impression, que l'on se croirait assuré qu'elle est de l'Imprimerie Royale, *si*

1. Lettre du 30 avril 1781. *Loc. cit.*

l'on ne savait que celle de Monsieur ne le cède pas à celle-là pour la beauté des caractères. »

Réserve faite sur les moyens, on ne peut qu'admirer l'adresse et l'ingéniosité du coup. Il eût fallu longtemps chercher avant de rien trouver qui fut plus propre à émouvoir les susceptibilités de la magistrature, et c'était la frapper au point le plus sensible. Depuis la destruction de l'œuvre de Maupeou, les parlements se persuadaient, tous les jours davantage, que leur rôle politique était le principal, leur rôle judiciaire l'accessoire, qu'ils étaient faits pour remplir une mission d'arbitres, entre la royauté, encline au despotisme, et la nation, avide de liberté, que — comme, dans un arrêt, le parlement de Rennes l'avait publiquement déclaré — leur « objet » était, avant tout, « de juger l'équité, l'utilité des lois nouvelles », d'exercer « une juridiction souveraine et de police générale sur toutes les actions et sur toutes les personnes[1] ». Avec de telles dispositions, le mémoire de Necker et les principes qu'il proclamait leur parurent une cruelle insulte et un criminel attentat. Ils y virent l'intention avouée de retirer aux cours souveraines, pour les transmettre aux assemblées tout récemment créées, leur prérogative essentielle, le droit de vérifier et d'enregistrer les édits, soumis

1. Arrêt cité par M. H. Carré dans son volume sur *La fin des parlements.*

par la coutume séculaire du royaume à l'examen du parlement. Ils y virent même le noir dessein de leur ravir le droit de « remontrance », qui leur tenait encore plus étroitement au cœur.

J'ai dit quelle violente tempête suivit cette découverte. D'Espréménil, en pleine audience, s'écriait publiquement : « Quel est cet *aventurier*, quel est ce *charlatan*, qui ose mesurer le patriotisme de la magistrature française, qui ose la supposer tiède dans ses affections civiques et la dénoncer au jeune Roi! » Dans une réunion de magistrats, il fut sérieusement proposé, si le directeur général demeurait au pouvoir, que le parlement refusât, comme sous le ministère Maupeou, de rendre la justice, « ce qui, écrit Hardy, semblait, surtout en temps de guerre, une perspective effrayante et que, pour cette raison, on ne pouvait envisager sans ressentir une patriotique émotion[1] ».

Le corps des intendants n'était pas moins furieux. L'un d'entre eux, Sénac de Meilhan, allait trouver Maurepas et fulminait contre Necker. Le Mentor ripostait sur le mode persifleur. « Et s'il vous demandait, interrogeait Sénac, la permission de faire couper la tête aux intendants? — Peut-être, répliquait Maurepas avec sang-froid, le lui permettrions-nous, si cela devait nous rapporter quelques millions[2]. » Ce ton, ces ironies, étaient peu faits pour calmer les esprits.

1. *Journal* de Hardy, 25 avril 1781. — *Mémoires* de Soulavie.
2. *Mémoires* de Soulavie.

Necker s'est toujours défendu — et on doit le croire sur parole — d'avoir nourri contre les magistrats les desseins menaçants qui lui furent attribués. Quelques semaines après sa chute, il protestait encore contre une telle interprétation. « Il n'est jamais entré dans mon esprit, écrivait-il à son ami Devaulx[1], qu'il pût être du bien de l'État, ni même favorable à l'autorité, que les parlements fussent privés des droits dont ils jouissent, et entre autres de celui de faire des remontrances. On a tiré du mémoire que j'ai lu au roi en 1778 des conséquences absolument contraires à mes intentions... Ceux qui ont adressé ce mémoire au parlement de Paris savaient bien qu'une fausse opinion se prendrait sur quelques paroles et qu'ils feraient l'effet qu'ils se proposaient. Il n'y a pas d'exemple d'un procédé plus infâme! »

Que pouvaient, au surplus, les plus éloquents démentis devant le *tolle* furibond et le mouvement d'indignation qui, du sein de la capitale, se propagèrent bientôt parmi toutes les cours de province? Le parlement de Paris se chargea d'exercer les premières représailles. Il se hâta de mettre en délibération l'édit établissant une Assemblée provinciale dans le Bourbonnais et vota tout d'une voix, presque sans discussion, le refus d'enregistrement. Après cette manifestation, il fut convenu qu'on enverrait des remon-

1. Lettre du 4 juillet 1781. Archives de Coppet.

trances au Roi, pour réclamer la suppression de l'injurieux mémoire.

Louis XVI, informé du projet, trouva, pour y parer, un semblant de vigueur. Le premier président d'Aligre fut mandé à Marly. En entrant dans la pièce où se trouvait le Roi, la première chose qu'il vit fut le souverain qui, « dans l'embrasure d'une fenêtre », causait familièrement avec le directeur, « en lui tenant la main appuyée sur l'épaule ». Il parut bien à tous que ce tableau touchant était prémédité. Entre le Roi et le ministre, l'entretien dura trois quarts d'heure. Quand Necker se fut retiré, le Roi appela le premier président : « J'ai appris, lui dit-il, que l'on devait délibérer au parlement sur un mémoire que M. Necker m'a présenté. Je voudrais qu'il n'en fût pas question, et je vous exhorte à l'empêcher. — Sire, je ne le pourrai à la rigueur, mais je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir. — En ce cas, reprenait le Roi, je vous ordonne de lever le siège et de rompre la séance, dès qu'on voudra parler. Je vous l'ordonne ; je ne veux pas que mon parlement se mêle, en aucune manière, des affaires de l'administration. Vous pouvez vous retirer[1]. »

Louis XVI, après cette petite scène, déclarait à haute voix que, « si le parlement voulait lui causer

1. *Correspondance* publiée par Lescure, 1er mai 1781. — *Souvenirs* de Moreau, t. II. — *Notice sur M. Necker*, par A. de Staël. — *Correspondance du chevalier de Pujol*, publiée par P. Audebert. *Op. cit.*



autant d'ennuis qu'il avait fait à son aïeul, *il le casserait comme verre* ». C'était une phrase qu'il affectionnait spécialement, mais qui, trop souvent répétée et trop rarement suivie d'effet, ne produisait peut-être pas toute l'impression qu'on en pouvait attendre. Cependant, à la suite de cette vive admonestation, le parlement parut « se tenir coi ». C'est que, malgré toutes les fanfaronnades, la leçon de Maupeou portait encore ses fruits. « Ces messieurs, comme dit un gazetier, avaient pu reconnaître alors, par une dure expérience, que l'on pouvait se passer d'eux sans que le royaume en souffrît. » Ce fut assez pour les maintenir « dans les bornes de la prudence et de la modération ». Mais la lutte engagée contre le directeur, pour être moins bruyante, n'en fut pas moins active et n'en fut que plus redoutable. Ceux qui savaient le fond des choses craignirent, de ce moment, que le dernier mot ne restât à la magistrature, car, écrit un contemporain, « les parlements ne pardonnent jamais, et l'on n'a pas d'exemple qu'un ministre en guerre avec eux ait pu faire davantage que se débattre pendant quelque temps[1] ».

Le sursaut d'énergie du Roi fut, effectivement, sans lendemain. Vainement, les jours suivants, Necker demanda-t-il, comme sanction des paroles royales, des « lettres de jussion » pour obliger le

1. *Correspondance* publiée par Lescure, 23 avril 1781.

parlement d'enregistrer l'édit et la destitution de l'intendant du Bourbonnais, dont la résistance insolente était intolérable. Il rencontra, sur l'un et l'autre point, non un refus formel, mais une nonchalante inertie dont il ne put pas triompher. Chose plus forte, il n'obtint même pas qu'on ouvrit une information pour rechercher l'auteur de la *Lettre d'un bon français*, qui n'était qu'un tissu de diffamations et d'insultes, ainsi qu'on en jugera par cet échantillon : « Après avoir commencé comme Law, voudriez-vous finir comme Cromwell? Monsieur Necker, si j'avais choisi Genève, votre patrie, pour mon domicile, et que j'eusse employé mon esprit et mes loisirs à y semer la discorde, à y ménager une révolution qui en changerait le nom et la forme, je vous le demande, monsieur Necker, à quelle autre peine qu'à la mort le tribunal des *Deux-Cents* pourrait-il me condamner? Ignorez-vous que, dans les anciennes républiques, où la vertu mâle et féroce maintenait l'austère constitution, le citoyen le plus vertueux était réputé celui qui poignardait l'artisan de la tyrannie? »

Cette brochure « vraiment séditieuse », comme dit Hardy dans son journal, cet appel à l'assassinat, que l'on croirait écrit par un membre futur du club des Jacobins, ce factum sanguinaire enfin, fut tiré, assure-t-on, à six mille exemplaires, et répandu partout par des mains inconnues. Dans certains riches hôtels du faubourg Saint-Germain, il en fut déposé

des « ballots » véritables; les femmes, en montant en carrosse, trouvaient des exemplaires jetés sur les coussins. Pourtant, en dépit des instances, des réclamations de Necker, Maurepas ne souffrit pas qu'on fit aucune recherche[1]. La découverte eût sans doute été trop aisée; elle eût surtout mené trop loin...

En présence d'un tel parti pris, les plus chauds partisans du directeur-général des Finances paraissent avoir perdu confiance dans la durée de son pouvoir. Beaucoup, toutefois, s'accrochaient à l'espoir qu'il pourrait se maintenir jusqu'au moment où la nature ferait justice de son principal adversaire, de celui qui, sous main, menait toute la campagne. L'âge de Maurepas, le mal dont il était atteint et dont les crises étaient de plus en plus fréquentes, leur faisaient supposer que l'attente ne serait pas longue. C'est ce qu'avoue l'un d'eux, ingénument et sans ambages. « M. Necker essuie toujours des persécutions. Bien des gens craignent qu'il ne se dégoûte. Moi, j'ai meilleure opinion de sa façon de penser : j'espère qu'il prendra patience, jusqu'à ce qu'une attaque de goutte bien prononcée le délivre de son ennemi[2]. »

1. Note de Mercy au prince de Kaunitz. *Op. cit.*
2. *Lettres du chevalier de Pujol*, publiée par P. Audebert. *Loc. cit.*

CHAPITRE XV

Situation de Necker en avril 1781. — Ses rapports avec le clergé. — Refroidissement du Roi à son égard. — Affaire avec le sieur Radix de Sainte-Foix. — Libelle du sieur Bourboulon. — Attitude ambiguë du Comte d'Artois. — Necker demande l'entrée au Conseil d'État. — Opposition de Maurepas. — Louis XVI consulte Vergennes. — Réquisitoire de celui-ci contre Necker. — Émotion que ce conflit répand dans le public. — Entretien de Necker avec la Reine. — Lettre de démission du directeur. — Louis XVI accepte sa retraite.

Aux derniers jours d'avril 1781, la situation de Necker n'était pas sans similitude avec celle de Turgot, cinq années plus tôt, jour pour jour. Comme Turgot autrefois, il avait contre lui les parlements, animés d'une pareille rancune, une partie des privilégiés et une moitié du ministère, à savoir MM. de Maurepas, de Vergennes et de Miromesnil. De ces trois collègues de Necker, le premier l'abhorrait par jalousie sénile, les deux autres le combattaient au nom de leurs principes, ou plutôt de leurs préjugés, en

hommes d'ancien régime hostiles d'instinct à toute réformation profonde. Comme Turgot également, Necker était soutenu par l'opinion publique, c'est-à-dire non seulement par les salons et les bureaux d'esprit, mais par la bourgeoisie et par la masse du peuple, qui avaient mis en lui leurs dernières espérances.

Là cependant s'arrête l'analogie. Un examen plus détaillé révèle d'importantes dissemblances. Marie-Antoinette, en effet, qui détestait Turgot, penchait, comme on sait, pour Necker. Elle résistait même sur ce point aux suggestions d'une partie de son entourage, la coterie Polignac, pour des raisons mal définies, s'étant retournée depuis peu contre le directeur. « La Reine, écrit à cette époque Mercy à Joseph II[1], daigne encourager et protéger le directeur général des Finances. On a essayé toutes sortes de voies pour lui nuire auprès de Sa Majesté, mais, quoique cette cabale fût dirigée par les alentours favoris, elle n'a point eu d'effet. » Il résultait, pourtant, de ces attaques multipliées un peu plus de mollesse dans le soutien accordé par la Reine à un homme, dont, au fond du cœur, elle appréciait le caractère et reconnaissait le mérite. Il faut encore noter que, plus heureux que son prédécesseur, Necker comptait au sein du cabinet des appuis chaleureux : Castries et Ségur demeuraient,

1. Lettre du 21 avril 1781. *Correspondance* publiée par Flammermont.

de cœur et de fait, sincèrement dévoués à sa cause. Choiseul, leur ami à tous deux, les fortifiait dans cette fidélité.

Mais la différence essentielle était dans les dispositions et dans l'attitude du clergé, dont la plus grande partie, en dépit du protestantisme, semblait ralliée de bonne foi à Necker, lui prêtait publiquement le secours de son influence. Sans doute, dans le début, il s'était rencontré par là des répugnances à vaincre, des préventions à dissiper, que j'ai mentionnées en leur temps. Mais, comme dit un gazetier[1], Necker avait eu la sagesse « de ne pas se roidir » contre une méfiance, après tout naturelle, et de s'appliquer, au contraire, à désarmer, par des avances adroites et des concessions opportunes, une hostilité redoutable. « Il a pris le parti, continue le même publiciste, d'avoir beaucoup de liant avec les prélats, d'en avoir même à sa table et de leur rendre des services. »

Sa politique ne s'était pas restreinte à de bons procédés mondains et il n'avait pas reculé devant des preuves plus efficaces de sa volonté conciliante, en abandonnant des projets dont le succès lui eût certainement été cher. Nul ne saurait douter qu'il n'eût ardemment désiré, dans le fond de son cœur, d'obtenir le retrait des prescriptions cruelles édictées autrefois

1. *L'Espion anglais*, t. IV.



contre ses coreligionnaires, de restituer aux protestants le libre exercice de leur culte et le statut légal, de faire sanctionner, en un mot, par un document officiel la tolérance qui, sauf quelques rares exceptions, existait en fait dès ce temps, les mœurs étant, là comme partout, plus fortes que les lois. Il y renonça néanmoins, il se tut, il remit à des jours meilleurs une si juste réforme, dont il laissa l'honneur à l'un de ses successeurs au pouvoir. Comment, d'un tel silence, ne lui eussent pas su gré les membres de l'épiscopat, à l'heure même où l'un d'eux[1], dans l'Assemblée de 1780, croyait devoir dénoncer comme un grand scandale « l'audace des faux pasteurs prêchant jusqu'aux portes des villes », montrait avec fracas l'Église romaine « odieusement exposée, par cette impunité, à partager l'empire avec une orgueilleuse rivale[2] ».

De même, il est certain que le directeur général eût voulu abolir, ou du moins réformer la dîme, si excessive et si impopulaire, et transformer le « don gratuit », voté tous les cinq ans par l'Assemblée géné-

1. L'archevêque d'Arles. Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris en 1780.

2. La même harangue contenait, il est vrai, ce passage : « Que les protestants s'approchent ! Nous leur ouvrirons nos cœurs, nous les serrerons dans nos bras, nous les arroserons de nos larmes ! » Mais, aussitôt après ces effusions, l'orateur demandait que pensions et emplois ne pussent être accordés à ces « frères égarés » que « sur le vu d'une abjuration en bonne forme », et qu'ils fussent tenus, chaque année, à produire « un certificat de catholicité ». *Ibid.*

rale du clergé, en taxe fixe, en taxe régulière, perçue annuellement sur la masse des biens fonds ecclésiastiques et des domaines appartenant aux ordres religieux. Cette légitime et utile réglementation, certainement Necker y songea; il la prépara même, dit-on, « dans le silence du cabinet[1] ». D'avance, le « parti philosophe » en frémissait de joie, le « parti dévot » d'inquiétude. Pourtant rien ne parut au jour. Les espérances des uns et les frayeurs des autres furent pareillement déçues.

Necker recueillit le salaire de cette modération. Il eut d'abord pour lui l'approbation des prélats libéraux, la faveur de ces hommes d'Église, éclairés, tolérants, nombreux à cette époque, dont, a-t-on dit[2], « l'orthodoxie était suffisante, les mœurs honnêtes, mais qui ne dédaignaient ni le suffrage des beaux esprits, ni le commerce du monde ». Ces amis de la première heure s'appelaient Cicé, archevêque de Bordeaux, Boisgelin, archevêque d'Aix, Phélypeaux, archevêque de Bourges, Dillon, archevêque de Narbonne, tous gens de haute culture et d'excellent renom. Rien de surprenant à cela; mais ce qui étonne davantage, c'est que le directeur sut aussi conquérir, sinon l'absolue confiance politique, du moins la sympathie privée de bon nombre de ces

1. *Correspondance secrète* de Métra, 24 juin 1780.
2. *Le salon de madame Necker*, par le comte d'Haussonville, t. II.

prélats que le jargon du temps surnommait les *Évangélistes* et dont le chef était le fameux Christophe de Beaumont, archevêque de Paris. J'ai dit plus haut l'espèce d'entente qui s'était établie, sur le terrain de la philanthropie et de la charité, entre l'ennemi fougueux du jansénisme et le ménage Necker. Peu à peu cette action commune engendra des rapports cordiaux et presque familiers. On vit un jour le directeur général des Finances dîner, ainsi que son épouse, « en compagnie de dix prélats, » à la table de l'archevêque.

« C'est que Necker, le fait est très constant,
N'est janséniste... il n'est que protestant »,

disait une épigramme, qui courut les salons.

Symptôme encore plus important : en juin 1780, l'Assemblée du clergé, rédigeant en fin de session son rapport général, y insérait « un compliment à l'adresse de M. Necker et une apologie de ses opérations[1] ». Que, dans ces manifestations flatteuses, il y eût une part de calcul, il n'est certes pas impossible. « On caresse un chat pour lui faire rentrer ses griffes », dit un contemporain sceptique en rapportant le fait. Toujours est-il que cet appoint, quel qu'en fût le motif, n'était pas négligeable, ne fût-ce que comme indication de l'irrésistible courant qui entraînait alors tous les esprits, tous les cœurs, vers Necker.

1. *Lettres* de Kageneck. — *Correspondance* de Métra.



Par malheur, en ce temps, que huit années à peine séparent de la Révolution, l'opinion générale, si puissante qu'elle parût, était bien peu de chose auprès du bon plaisir du Roi, et Louis XVI, malgré ses promesses et ses propos encourageants, commençait, insensiblement, à se détacher de Necker. Il n'avait jamais ressenti pour lui l'élan de sympathie, d'affection, personnelle, qui l'avait autrefois attiré vers Turgot. Il appréciait la scrupuleuse honnêteté de sa vie, la droiture de ses intentions et son amour du bien public; il admirait, il partageait sa pitié pour les humbles et pour les misérables; mais il ne trouvait pas en lui cette simplicité d'âme qui l'avait séduit chez Turgot. La « roideur genevoise » de Necker glaçait sa bonhomie, de même que l'orgueilleuse suffisance du ministre offusquait la timidité, blessait la modestie du prince.

On peut conjecturer aussi, d'après certains indices, d'après certaines boutades échappées çà et là, que Louis XVI, dès cette heure, était mis en défiance contre l'ambition de Necker, contre son goût de dominer et de « tirer la couverture à lui », pour citer l'expression dont se sert l'abbé de Véri[1]. Un récent incident venait, tout justement, d'augmenter ces appréhensions. Le prédicateur de la Cour, pour le carême de 1781, était l'abbé Maury, le futur cardinal, considéré alors

1. *Journal* de Véri. *Op. cit.*

comme un « jeune ecclésiastique qui ne manquait pas d'esprit et de talent, et comme ayant autant de politique et de désir de faire son chemin que de dons pour la chaire[1] ». Grand partisan du directeur, il ne perdait nulle occasion de prôner ses mérites, d'afficher son zèle pour sa cause. Le dimanche des Rameaux, prêchant dans la chapelle du Roi en présence de la Cour, emporté par son éloquence, il eut la téméraire idée « d'insinuer à Sa Majesté qu'il serait de son devoir de ne pas laisser reposer le gouvernement du royaume en des mains débiles et tremblantes, par où il désignait clairement le sieur comte de Maurepas[2] ».

A ces paroles, grand émoi parmi l'assistance, suspicion partout répandue que l'orateur n'eût pas ainsi parlé, s'il n'eût été « inspiré de quelqu'un qui, par son canal, voulait faire parvenir de grandes vérités aux oreilles du jeune monarque ». Si bien qu'à la descente de chaire, le Roi s'approchait de Maury et l'interpellait en ces termes : « Monsieur l'abbé, je vous ordonne de ne parler à l'avenir que de Dieu, de son Évangile, de ses Saints, et de ne plus vous immiscer dans les affaires de mon gouvernement. » L'incartade ne pouvait manquer d'être fort exploitée par les adversaires de Necker, donnée comme une démonstration nouvelle de son désir de supplanter

1. *Journal* de Hardy. Avril 1781.
2. *Ibid.*

Maurepas et de prendre en son lieu la direction suprême des affaires du royaume.

Dans les dispositions d'esprit qui résultaient de ces diverses causes, Louis XVI était plus accessible encore aux insinuations de Maurepas et aux avertissements de ses frères. L'effervescence des parlements acheva de le troubler. L'apparente fermeté de la première minute avait, chez lui, promptement fait place à des manières plus radoucies. Cinq jours après celui où il avait rudement apostrophé le premier président d'Aligre, il consentait à recevoir, dans le particulier et sans titre officiel, quelques membres du parlement, qui désiraient lui apporter leurs plaintes. Il leur parlait « avec bonté » et leur expliquait en substance « que le mémoire attribué au sieur Necker, et devenu public par abus de confiance, ne contenait rien qui dût leur inspirer des craintes ni donner lieu à aucune réclamation de leur part, qu'au surplus il leur ferait savoir ses intentions, mais que, quant au fond des objets qui y étaient traités, il s'en réservait à lui seul la connaissance[1] ». Ainsi, de la menace, déjà il passait à l'excuse. L'audace de la magistrature croissait en proportion de la faiblesse du Roi.

En de telles conditions, les gens qui connaissaient la nature de Louis XVI et ses façons d'agir ne tardaient guère à relever des symptômes de disgrâce

1. *Journal* de Hardy, 30 avril 1781.



pour le directeur général. Louis XVI, assuraient-ils, ne lui parlait maintenant que peu, et presque pas « en dehors du service », évitait avec soin les occasions « de travailler seul avec lui[1] ». Dans le Conseil, les propositions de Necker sont discutées mollement, modifiées sans raisons valables et souvent ajournées. « Je doute, écrit la marquise du Deffand, qu'on lui laisse exécuter tous ses projets... Si on veut les morceler, comme on a fait de ceux de M. de Saint-Germain, il ne l'endurera pas, il quittera, tout s'écroulera, le crédit sera perdu, on tombera dans le chaos. »

En attendant l'accomplissement de cette lugubre prophétie, il est visible que Necker semble, dès ce moment, douter, non de lui-même, mais du succès de ses efforts, et qu'il sent faiblir son courage. Aux derniers jours d'avril, Mercy, en lui rendant visite, le trouvait rempli d'amertume et « le cœur ulcéré ». D'un ton triste et désabusé, Necker lui confiait ses ennuis : son *Compte rendu* avait provoqué « des attaques, dont les auteurs connus n'étaient pas inquiétés »; ni Maurepas, ni le Roi ne lui prêtaient l'appui dont il aurait besoin pour soutenir tant d'assauts; il allait jusqu'à dire « qu'il ne voyait plus autre chose à faire que de chercher les moyens de se tirer avec honneur de cet abîme[2] ».

1. *Journal* de Hardy.
2. Dépêche de Mercy à Kaunitz, du 21 avril 1781. *Correspondance* publiée par Flammermont.



Le lendemain de cette confidence, si l'on en croit une rumeur répandue, Necker avait rendu son portefeuille au Roi. Louis XVI, après avoir réfléchi vingt-quatre heures, le lui aurait fait reporter « par l'entremise du marquis de Castries », chargeant ce dernier de lui dire « qu'il retenait sa lettre de démission, pour le mettre dans l'impossibilité de jamais la lui offrir de nouveau, qu'il ne voulait pas entendre parler de sa retraite, qu'il le soutiendrait envers et contre tous, etc. etc[1]. » Il n'était pas besoin d'avoir une longue mémoire pour apprécier à leur valeur ces affirmations rassurantes.

Au commencement de mai 1781, les matières explosibles étaient si bien accumulées aux entours de l'hôtel du contrôle-général, qu'il ne fallait qu'un léger choc pour en déterminer l'éclat. Comme presque toujours en tel cas, ce fut un chétif instrument qui produisit ce choc et provoqua la catastrophe. Il faut conter cette affaire en détail, car l'importance du résultat rehausse la médiocrité des moyens[2].

Quelques semaines auparavant, un certain Radix de Sainte-Foix, qui portait le titre pompeux de « surintendant des finances et bâtiments de Monseigneur le

1. *Journal* de Hardy, 25 et 28 avril 1781. — *Correspondance secrète* publiée par Lescure mentionne le même bruit à la même date.

2. Voir le *Journal* de Hardy, les *Mémoires secrets* de Bachaumont. — Voir aussi *Les finances sous l'ancien régime*, par Stourm.

Comte d'Artois », ex-agent de l'abbé Terray tout comme le sieur Cromot, et pas plus recommandable que lui[1], avait eu un vif démêlé avec le directeur général des Finances. Ce dernier, en effet, en étudiant l'état des diverses pensions payées sur la cassette royale, avait, non sans surprise, reconnu que le dit Sainte-Foix, ayant jadis obtenu de l'abbé Terray le remboursement intégral du capital d'une pension viagère de 8 000 livres — accordée, au surplus, sans droit ni titre valable — continuait comme devant à toucher sa pension; d'où résultait, pour les quatre dernières années, un total de 32 000 livres extorquées au Trésor. Bien qu'indigné d'une pareille indélicatesse, Necker se bornait cependant à arrêter l'abus, en faisant rayer la pension. Sainte-Foix, sur cette nouvelle, avait l'impudence de se plaindre; plusieurs lettres de lui adressées à Necker demeuraient sans réponse. Alors, payant d'audace, il se présentait à

1. Le sieur Radix de Sainte-Foix, ou Sainte-Foy, d'abord trésorier général de la marine, avait obtenu les bonnes grâces du Comte d'Artois en le servant dans de basses galanteries. Plus tard, trois mois après la chute de Necker, il fut impliqué dans une affaire véreuse, décrété de prise de corps, obligé de s'enfuir à Londres. Trois ans après, en 1784, la protection du Comte d'Artois lui valut l'annulation de cette procédure et la permission de revenir à Paris. Il y étala un luxe tapageur, se promenant par les rues « dans un cabriolet doré, avec un jockey derrière », de l'air « d'un triomphateur sur son char de victoire ». Il mourut en 1810, laissant une grosse fortune. — *Mémoires secrets* de Bachaumont. — Voir aussi sur ce personnage l'intéressante notice publiée par M. Leroux-Cesbron, dans le *Bulletin de la commission municipale de Neuilly-sur-Seine*, année 1911.

l'audience du directeur général des Finances et réitérait de vive voix sa singulière réclamation. La réponse de Necker fut celle qu'on imagine : non seulement, lui dit-il, il n'admettait pas sa demande, mais il « le jugeait redevable envers le Roi des 32 000 livres indûment perçues », et il se proposait « de rendre compte de ce fait à Sa Majesté ». Sainte-Foix se retirait, plein de colère, ruminant une vengeance.

Voici ce qu'il imaginait : il s'associait sur l'heure à un sieur Bourboulon, ex-commis des Finances congédié par Turgot, attaché lui aussi, en qualité de « trésorier », à la maison du Comte d'Artois[1], et ces deux personnages, vieux routiers dans leur profession, habiles à manœuvrer dans le dédale des comptes, rédigeaient en commun un examen critique du fameux *Compte rendu* qui faisait la gloire de Necker. Plus modérée de ton et partant plus habile que les autres libelles, cette brochure appuyait, avec un art perfide, sur les points faibles du rapport, signalait certaines omissions, relevait par endroits quelques erreurs de chiffres, dont les auteurs tiraient parti pour généraliser, pour accuser Necker des plus graves inexactitudes et des pires falsifications. Ils terminaient par un

1. Ledit sieur Bourboulon était fait pour s'entendre avec le sieur de Sainte-Foix. Six ans après l'épisode que je rapporte ici, le « trésorier du Comte d'Artois », à la suite d'une « banqueroute frauduleuse de quatre ou cinq millions », était contraint de s'enfuir hors de France pour échapper à la Bastille — *Mémoires secrets* de Bachaumont, 5 mars 1787.



défi jeté au directeur de réfuter leurs dires et de répondre à leurs imputations. Paris fut inondé des exemplaires de ce factum; le Comte d'Artois lui-même « en distribuait à tout venant ». L'émotion redoubla lorsqu'on apprit que le sieur Bourboulon, sachant qu'on recherchait l'auteur de cet écrit, resté jusqu'alors anonyme, s'était présenté hardiment chez le lieutenant de police et avait revendiqué la paternité de l'ouvrage. C'était montrer qu'il ne craignait point la Bastille, qu'un protecteur puissant lui assurait l'impunité.

Necker trouva, non sans raison, que l'audace était un peu forte et qu'une conduite si impudente était intolérable. On peut juger pourtant qu'il prit l'affaire trop au sérieux, en exigeant du Roi qu'une commission, prise dans le cabinet et composée de trois de ses collègues, entendit ses explications et vérifiât ses comptes. Disons qu'il reçut sur ce point les satisfactions désirables. Les trois arbitres désignés furent MM. de Maurepas, de Vergennes et de Miromesnil, tous ennemis notoires de Necker. Celui-ci justifia ses chiffres, produisit les pièces authentiques, réfuta point par point les allégations du libelle. Ses auditeurs ne firent aucune réplique et admirent tout sans objection. Le seul Maurepas, dit Marmontel, accueillit ces explications « avec un air d'intelligence, comme un homme qui en sait long, mais qui ne veut pas parler[1] ».

1. *Mémoires* de Marmontel.



Necker eût pu s'en tenir là, mais il jugea insuffisante cette réparation à huis clos; il demanda, comme témoignage public « de son innocence reconnue », la suppression du calomnieux écrit, le renvoi du sieur Bourboulon de la maison du Comte d'Artois.

A vrai dire, pour ce prince, la situation paraissait assez embarrassante. Après l'encouragement donné ouvertement par lui aux auteurs du libelle, tous deux ses familiers, tous deux à son service, une mise en cause aussi directe ne lui permettait plus le commode refuge du silence. Soutenir Bourboulon jusqu'au bout, malgré la sentence des arbitres, ou le chasser comme un coupable, c'était pour lui deux choses également difficiles. Il prit un moyen terme et il chargea son « chancelier », le sieur Auget de Montyon — bien connu par la suite pour ses fondations charitables — d'écrire en son nom à Necker une lettre dont voici les termes[1] : « J'ai rendu compte à Monseigneur le Comte d'Artois du mémoire par lequel le sieur Bourboulon, son trésorier, attaque la vérité de l'état des finances du Roi, que vous avez rendu public par ordre de Sa Majesté. L'étude que j'ai faite depuis longtemps des objets discutés dans ce mémoire m'a convaincu que, dans plusieurs articles sur lesquels j'ai des notions certaines, il est tombé dans des erreurs évidentes. Je l'ai fait connaître à

1. *Le Salon de madame Necker*, par le comte d'Haussonville, t. II.

Monseigneur le Comte d'Artois, qui m'a chargé de vous témoigner son estime et son affection et de vous assurer qu'il apprenait avec plaisir que le sieur Bourboulon était dans l'erreur. » Le prince, après ce faible désaveu infligé à son trésorier, lui maintenait son emploi et lui conservait ses bonnes grâces. « Bourboulon restait en faveur et se montrait partout, même au souper du Roi [1]. »

C'en était trop pour l'orgueil de Necker, disons même pour sa dignité. Il lui parut que son autorité serait désormais compromise, s'il n'obtenait une preuve éclatante et publique de la confiance du Roi, qui confondît les faiseurs de cabales et fermât définitivement la bouche à ses contradicteurs [2]. Une idée lui vint à l'esprit, qu'il est permis de trouver naturelle : il demanda son admission dans ce Conseil d'État — que l'on nommait également « le Conseil d'En haut » — dont il était jusqu'à ce jour exclu. Plus que jamais, à l'heure présente, il estimait nuisible au service de l'État, et blessant pour lui-même, de n'avoir son entrée que dans les « Comités » où se traitaient les questions financières, sans prendre part

1. *Mémoires* de Marmontel.

2. Pour le récit de l'épisode qui suit, j'ai consulté le *Journal* de l'abbé de Véri, le *Journal* de Hardy, les dépêches de Mercy-Argenteau publiées par Flammermont, la *Notice* d'Auguste de Staël sur M. Necker, les *Mémoires* de Marmontel, de Soulavie, etc., etc.

aux réunions où se réglait l'emploi des sommes qu'il était appelé à fournir. Si l'on regarde au fond des choses, la faveur réclamée était plus honorifique que réelle, car, en fait, toutes les graves affaires se traitaient dans les Comités, et le Conseil d'État n'était guère occupé qu'à sanctionner les résolutions prises. « Ce n'est, reconnaîtra plus tard Necker[1], qu'une conférence en présence du Roi, où les voix ne sont pas comptées et où Sa Majesté seule décide. » Mais le directeur général n'ignorait pas que l'obstruction à ses principaux projets de réformes venait presque toujours de ce Conseil dont il était absent, que Maurepas, notamment, ne cessait pas d'y critiquer et d'y persifler ses idées. C'était assez, sans compter l'opportunité, pour motiver le vœu du directeur général des Finances.

La grande difficulté venait de la religion de Necker. Admettre un protestant dans le conseil intime, le conseil supérieur du Roi, en faire un « ministre d'État », pouvait alors passer pour une assez dangereuse audace. Ce fut, du moins, la réponse de Maurepas, lorsque Necker vint, pour la première fois, l'entretenir de l'affaire et lui demander son appui. Le Mentor l'écouta, puis d'un ton sarcastique : « Pour être roi, dit-il, il faut aller à la messe, comme Henri IV. — Sully n'allait pas à la messe,

1. Note écrite par Necker après sa retraite et reproduite par Soulavie dans ses *Mémoires sur le règne de Louis XVI*.

et Sully entrait au Conseil », lui répliqua vivement Necker, de quoi Maurepas prit texte pour publier partout que Necker se croyait Sully[1]. Cette réponse de Maurepas eut pour effet de blesser fortement Necker. Il y crut démêler plus qu'une impertinence, un conseil déguisé qui ressemblait à une insulte. Plusieurs années après, revenant sur cette entrevue dans une note écrite pour lui-même, il apostrophe Maurepas avec indignation : « Vous qui, bien sûr que je n'y consentirais pas, m'avez proposé de changer de religion pour aplanir les obstacles que vous me prépariez, de quoi m'auriez-vous cru digne après une telle bassesse![2] »

Disons d'ailleurs que, sur l'instant et après cette première passe d'armes, Maurepas se garda bien de trop décourager le directeur de l'idée qu'il avait conçue. Augeard, toujours bien renseigné sur les intentions du Mentor, nous dévoile ainsi son calcul : « En vieux routier de Cour, dit-il, il lui laissa enfiler cette route », se réservant, si Necker insistait et donnait le choix à Louis XVI « entre sa démission et son admission au Conseil », d'invoquer « les lois du royaume qui interdisaient cet honneur à un étranger et à un protestant ». Ainsi serait-il délivré

1. *Journal* de Véri — *Mémoires* de Marmontel — Véri et Marmontel rapportent tous deux ce dialogue presque dans les mêmes termes, le premier d'après Maurepas, le second d'après Necker.

2. *Mémoires* de Soulavie, t. IV.



d'un encombrant collègue, « sans s'être donné l'air de l'avoir renvoyé[1] ».

Au sortir de cet entretien, Necker se rendit chez le comte de Mercy-Argenteau, le mit au fait de ses perplexités, renouvela ses affirmations sur sa volonté arrêtée de prendre sa retraite s'il n'obtenait les satisfactions désirées. L'heure présente, ajouta-t-il, semblait « convenable pour se retirer », parce que les fonds nécessaires pour continuer la guerre étaient assurés pour un an et qu'aiusi « le nouveau ministre aurait tout le temps suffisant pour se procurer des ressources en vue des besoins à venir ». Mercy lui prêcha la patience, le dissuada de rien précipiter et lui conseilla finalement d'aller trouver la Reine. Le conseil fut suivi. Marie-Antoinette, dit Mercy, lui tint le même langage que l'ambassadeur autrichien et « employa tous les moyens en son pouvoir pour lui rendre courage », ou, tout au moins, « pour obtenir qu'il reculât l'exécution de son projet jusqu'à la fin de la guerre ».

Ces visites, ces exhortations laissèrent Necker plus hésitant, plus troublé que jamais. Il se résolut le lendemain[2] à rédiger une note, en forme de mémoire, où il établissait qu'après « le coup qui lui avait été porté », il ne pourrait plus, à l'avenir, « se rendre

1. *Mémoires* d'Augeard.
2. Le mercredi 16 mai 1781.

utile dans son emploi », si le Roi ne lui accordait « un témoignage public de sa faveur », qui relèverait « le crédit perdu du ministre ». Il indiquait pour cela trois moyens : 1° de l'appeler au « Conseil d'En haut », sans qu'il fût besoin pour cela de lui donner le titre de « ministre d'État; » 2° de contraindre le parlement, « par commandement exprès du Roi, et au besoin par un lit de justice », à voter sur-le-champ l'enregistrement de l'édit établissant dans le Bourbonnais la quatrième Assemblée provinciale; 3° de lui confier l'inspection des marchés pour la Guerre et pour la Marine, ce qui serait d'ailleurs aisé, le directeur s'étant par avance entendu avec le marquis de Castries, et l'assentiment de Ségur n'étant pas plus douteux[1].

Ce mémoire terminé, il retourna le soumettre à Maurepas. Le Mentor ergota, se récria sur chaque article, critiqua tour à tour chacun des moyens proposés. Il finit son discours en demandant au directeur « s'il resterait inébranlable » et ne se plierait pas à quelque équivalent. Sur réponse de Necker que « tous moyens lui seraient agréables, pourvu qu'ils eussent le même effet », Maurepas offrait alors de s'employer à obtenir pour lui « les grandes entrées du cabinet du Roi ». Necker l'interrogeant sur ce que valait cette faveur, le Mentor, avec une malice sournoise, s'appliquait à la rabaisser, racontait, d'un ton dédaigneux,

1. Dépêche de Mercy, *loc. cit* — *Journal* de Hardy — *Mémoires* de Marmontel — *Notice* déjà citée d'A. de Staël.



que lui-même, autrefois, avait reçu cette grâce, mais qu'il avait eu soin « d'empêcher qu'on l'insérât dans la *Gazette de France* ». Bref, il s'y prit si bien que Necker s'en alla plus froissé que jamais et ne gardant plus aucun doute sur « le mauvais vouloir » du vieux conseiller de Louis XVI.

Le Roi, jusqu'à cette heure, avait été tenu en dehors de l'affaire. Il en fut informé par les soins de Maurepas, qui présenta les choses à sa façon, tantôt raillant Necker, tantôt blâmant son intraitable orgueil et son insatiable ambition, et le représentant comme imbu, dans le fond du cœur, « d'idées républicaines », qui venaient de son origine. Le mot était bien calculé : il ne manqua pas son effet. Quatre ans plus tard, à ce souvenir, Louis XVI disait, sur un ton de colère : « Je ne veux pas faire de mon royaume *une république criarde*, comme est la ville de Genève! » Maurepas présentait aussi son collègue comme « voulant se mêler de tout », osant se comparer à l'illustre Sully, prétendant « dominer et surveiller » tous les autres ministres, « s'asseoir, enfin, sur le trône à côté du Roi ». Plus encore que la précédente, cette dernière phrase piqua Louis XVI au vif : « C'est trop fort! s'écria-t-il, cet homme veut se placer à côté de moi! » Puis, serrant la main du Mentor : « Vous ne faites pas cela, vous », murmura-t-il d'un accent attendri[1].

1. *Journal* de Véri.



Toutefois, demeuré seul, quand la réflexion fut venue, le Roi fut comme pris de scrupule. Il connaissait la rivalité de Maurepas et du directeur général; il suspecta, dans l'occurence, l'impartialité du premier. Il se résolut donc à demander l'avis d'un homme de sens rassis, du plus ancien des secrétaires d'État, de celui-là avec lequel, depuis plusieurs années, il correspondait secrètement sur les affaires diplomatiques, et il pria Vergennes de lui dire par écrit son sentiment sur la personne et sur l'administration de Necker.

Nous connaissons la réponse de Vergennes[1]. C'est une note étendue, une sorte de consultation, du style un peu lourd et diffus dont est coutumier son auteur, modérée dans la forme, certainement empreinte de bonne foi, mais témoignant d'un esprit routinier que toute nouveauté effarouche, d'un sectarisme étroit et d'autant plus dangereux qu'il est plus honnête et sincère. C'est donc un document intéressant à double titre, et par l'action qu'il exerça sur les résolutions royales, et par le jour qu'il jette sur les idées, sur les dispositions intimes d'un parti nombreux et puissant, dont on ne saurait dire qu'il a disparu sans retour.

Vergennes, en homme d'honneur, commence par

1. Cette note, retrouvée par Soulavie dans l'*armoire de fer*, parmi beaucoup d'autres, a été publiée par lui dans ses *Mémoires sur le règne de Louis XVI*, t. IV.

déplorer les calomnies dont Necker est l'objet, et il les désapprouve nettement. Il indique, pourtant, en passant, le « grand inconvénient » qu'entraînent « ces querelles scandaleuses », pour « le bien du service » et pour l'autorité du Roi. Il entre ensuite dans le vif du sujet, et il attaque ouvertement Necker comme protestant, comme étranger et comme innovateur.

Voici, en résumé, ce qu'il entend par ces divers griefs. Quant au point de vue religieux — et nous savons qu'ici il exagère singulièrement les choses — Vergennes présente « la masse du clergé de France » comme « effrayée de voir son ennemi naturel » placé et maintenu par le Roi à la tête des Finances; car, dit-il, « malgré l'étude approfondie de M. Necker pour ne pas se compromettre avec le premier Ordre de l'État, les éléments des deux religions sont trop opposés » pour ne pas entretenir, malgré les apparences, une défiance réciproque, un état de conflit latent. Il montre ensuite Necker — et l'injustice est encore plus flagrante — poussé, comme malgré lui, de par son origine, à quelque complaisance envers les nations étrangères, notamment envers celle qui est notre mortelle ennemie, et il signale « les éloges qu'on lui donne dans une partie du parlement britannique, dont toutes les fractions se réunissent quand il faut nous haïr et nous nuire ». De là provient sans doute — bien que Vergennes glisse rapidement sur ce point délicat — l'instinctive tendance de Necker à se

poser en adversaire de la guerre avec l'Angleterre, à prôner, à tout prix, le rétablissement de la paix. On mesure la portée d'une telle insinuation, l'impression qu'elle put faire sur l'âme molle et crédule du Roi.

Mais l'argument principal de Vergennes, celui qui, en diverses formes, revient constamment sous sa plume, c'est le péril pressant que fait courir, dit-il, à l'existence même du royaume l'effrénée passion de réforme et de bouleversement qui respire dans tous les propos du directeur général des Finances et qui dicte tous ses projets. L'intention primitive du Roi n'était, sans aucun doute, que de faire du banquier genevois « un simple directeur du Trésor royal, en état de dépendance ». Cependant « peu à peu M. Necker s'est relevé de cette première situation », jusqu'à prétendre diriger toute l'administration française, et voici maintenant qu'il aspire à de « nouvelles faveurs », qui augmenteront encore cette puissance usurpée. Quel usage fait-il donc du pouvoir que le Roi lui laisse? Il s'aliène tour à tour, grâce à ses prétendues réformes, « toutes les classes les plus respectables », tout ce qui compte dans le royaume. « A la Cour même se forme un parti contre lui. Les familles les plus distinguées dans l'administration et la magistrature ne cachent pas leur répugnance et leur haine... et Votre Majesté voit chaque jour le nombre des mécontents s'accroître parmi ses sujets. »

Danger plus grave encore, par ses écrits comme

par ses actes, il encourage « l'esprit d'innovation » qui s'élève de tous les côtés et qui menace les institutions séculaires, et « il tourmente des hommes qu'il fallait assoupir au lieu de les exciter ». C'est ainsi qu'aujourd'hui « l'administration du royaume, ce grand résultat de la sagesse de vos augustes ancêtres, se trouve menacée par toutes les folies du temps et des circonstances ». Le réquisitoire de Vergennes — car on ne peut lui donner d'autre nom — prend fin sur cette péroraison, qui en résume l'esprit et dont l'allure, quelque peu solennelle, n'est pas sans éloquence : « Si *l'opinion publique* de M. Necker peut prévaloir définitivement, si les principes anglais et genevois s'introduisent dans votre administration, Votre Majesté doit s'attendre à voir commander la partie de ses sujets qui obéit et la partie qui régit prendre sa place... Je pense que Votre Majesté ne peut demeurer simple spectatrice de cet événement, ni tarder à sacrifier l'opinion publique de M. Necker à l'opinion, aux principes, à l'administration sage et pacifique des ordres et des corps qui, depuis des siècles, ont opéré la puissance et la grandeur de cet empire. Votre Majesté se voit encore une fois dans la situation où elle se trouva vis-à-vis de M. Turgot, lorsqu'elle jugea à propos d'accélérer sa retraite. Les mêmes dangers et les mêmes inconvénients dérivent de la nature de leurs systèmes analogues. »



Tandis que le Roi consultait, que Maurepas goguenardait et que dogmatisait Vergennes, le contre-coup de ces incidents politiques se faisait sentir à Paris. Il s'y colportait les nouvelles les plus contradictoires. Le *Journal* de Hardy se fait l'écho de cette agitation et donne avec exactitude la note de l'esprit populaire. L'émotion du libraire lui suggère même parfois des métaphores, de grandiloquentes expressions, très nouvelles sous sa plume. « Le bruit, dit-il[1], se répandait que le sieur Necker, toujours en butte aux noires critiques de l'envie, placé comme au milieu des flots écumants d'une mer sans cesse agitée par les plus violentes tempêtes, avait encore offert au Roi sa démission, que Sa Majesté avait paru mécontente de ce que ledit sieur Necker lui mettait, pour ainsi dire, si fréquemment le marché à la main,... que, le lundi, le sieur Necker, de retour à Paris, avait donné des ordres pour terminer quelques besognes courantes, tendant à faire croire qu'il s'attendait à une retraite prochaine. » Mais, ajoutait-il peu après, d'après certaines informations, « la Reine, étant intervenue, avait arrangé les affaires », si bien que le directeur général était « plus ancré que jamais » et qu'il « tenait comme Gibraltar, dont les Espagnols faisaient le siège depuis si longtemps, sans espérance de pouvoir de sitôt s'en rendre maîtres ».

1. *Journal* de Hardy, 16 mai 1781.



Les jours suivants, même effervescence du public et même incertitude. Mille bruits se propageaient, se détruisant les uns les autres. Le Roi, s'adressant aux ministres, leur aurait dit : « Que celui d'entre vous qui croit pouvoir se flatter de faire mieux que M. Necker prenne sa place, mais qu'il se souvienne que, s'il vient à prévariquer, je le ferai pendre! » Et l'on applaudissait ces peu vraisemblables propos. Par contre, d'autres assuraient que « Monseigneur le Comte d'Artois avait fait un pari de cent mille livres concernant la très prochaine retraite du directeur général », et l'on craignait beaucoup qu'il ne gagnât cette gageure.

Notons aussi la rumeur persistante que Necker, dans ces derniers temps, aurait reçu « plusieurs lettres anonymes, où on lui présentait, s'il s'obstinait à demeurer en place, l'affreuse expectative de périr par le fer ou par le poison », si bien que le directeur général « n'osait plus rien manger que son épouse n'eût préparé elle-même et ne paraissait au milieu des personnes conviées à sa table qu'après qu'on avait servi le dessert; encore ne touchait-il à rien[1] ».

D'ailleurs, tout le monde s'accordait pour maudire la « cabale » formée contre « un respectable étranger, imitateur de Colbert et de Sully », pour regarder

1. *Journal* de Hardy, 22 mai 1781.

comme « une calamité » la chute possible de « ce sage administrateur »; et, en envisageant cette éventualité, « certains comparaient le royaume à une nacelle percée et faisant eau de plusieurs côtés, que l'on s'entêterait néanmoins à exposer au courant rapide d'une rivière ». Dans les rues et dans les carrefours, on vendait pour trois francs une belle estampe allégorique, qui remportait un vif succès : on y voyait, sous la figure d'une femme, la France qui, « le *Compte rendu* à la main, indique une pyramide où est gravé le nom du directeur général des Finances... Au bas, sont l'Équité, l'Humanité, l'Abondance et la Charité. L'Économie ordonne à la Muse de l'Histoire d'effacer de nos fastes le mot *impôt* ». Et tout cela avait pour titre : *La Vertu récompensée.*

Plus encore que ces traits, un fait démontre sans réplique l'impression générale : chaque fois, au cours de ces journées d'attente, que le bruit s'accrédite de la démission de Necker, « on constate sur la place une baisse assez considérable des effets royaux », tandis que la nouvelle contraire provoque une hausse immédiate [1].

On vient de lire les bruits répandus dans la rue et les commentaires de la foule; voici maintenant ce qui se passait réellement. Le samedi 19 mai [2], Necker se

1. *Journal* de Hardy, 10, 17, 20 mai 1781.
2. D'après la version donnée dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont, Necker aurait déjà, la veille, tenté cette même

rendit à Marly, où résidait la Cour. Il vit d'abord Maurepas, auquel, en quelques mots, il renouvela l'espèce d'*ultimatum* dont on connaît les termes : ou il aurait entrée dans le Conseil d'État, ou il quitterait le ministère. Maurepas feignit quelque chagrin de cette résolution, lui rappela les promesses et « les paroles consolantes » de Louis XVI; il maintint pourtant ses refus et, devant « son obstination », il engagea Necker à présenter lui-même sa démission au Roi. Obéissant à ce conseil, le directeur se transportait à l'appartement du souverain. Il ne pouvait être reçu, « la porte venant d'être, à ce moment, défendue à tout le monde ». Peut-être se souviendra-t-on que même réponse, dans les mêmes circonstances, avait été faite à Turgot.

Necker, en désespoir de cause, se décidait alors à demander une audience à la Reine, qui se montrait plus accueillante. Il entra dans la chambre, tenant en main, pour le soumettre à Marie-Antoinette, le billet qu'il venait d'écrire[1] et dont voici les termes : « La conversation que j'ai eue avec M. de Maurepas ne me

démarche, qui aurait également échoué. Mais il est plus probable que le nouvelliste fait ici une légère confusion de dates. — Pour le récit qui suit, j'ai consulté le *Journal* de l'abbé Véri, le *Journal* de Hardy, la *Notice* d'Auguste de Staël sur M. Necker, les *Mémoires* de Soulavie, les dépêches de Mercy au prince de Kaunitz, publiées par Flammermont, etc., etc.

1. « Un billet de trois pouces et demi de haut, sur deux et demi de large, sans titre ni vedette », ainsi le décrit Soulavie, qui eut l'original en mains au sortir de l'*armoire de fer*.



permet plus de différer de remettre entre les mains du Roi ma démission. J'en ai l'âme navrée. J'ose espérer que Sa Majesté daignera garder quelque souvenir des années de travaux heureux, mais pénibles, et surtout du zèle sans borne avec lequel je m'étais voué à la servir. — Necker. »

L'entrevue de la Reine avec le directeur fut longue et amicale. « La conversation dura une heure », spécifie le petit-fils de Necker[1]. Le ministre rappela toutes les difficultés qu'il rencontrait, exposa les refus qu'il essuyait sur des points essentiels, exprima le découragement qui remplissait son âme; il termina en insistant, avec un accent résolu, sur « son désir de vivre désormais tranquille » et de se dérober ainsi « aux persécutions d'ennemis trop puissants pour qu'il pût entreprendre de lutter contre eux[2] ». Il remit ensuite à la Reine la brève lettre de démission qu'on a pu lire plus haut, en la priant de la transmettre au Roi.

Marie-Antoinette, à ces mots, fut véritablement émue. Elle comprenait qu'elle perdait un ami; elle sentait pareillement, sans peut-être en saisir toute la réelle portée, que le Roi, lui aussi, allait être privé d'un bon, d'un utile serviteur. Elle tenta donc encore de détourner Necker d'une si grave détermination;

1. *Notice sur M. Necker. Op. cit.*
2. *Journal* de Hardy, 21 mai 1781.

elle versa même, assure-t-on, « quelques larmes », que la clarté confuse du jour à son déclin déroba aux yeux du ministre; il ne l'apprit que le lendemain, par la confidence d'un ami : « Je rends grâce à l'obscurité, s'écria-t-il alors avec attendrissement; car si j'avais aperçu ces larmes, j'y aurais sacrifié ma réputation et mon bonheur[1]. »

Voyant ses efforts inutiles, la Reine promit de remettre la lettre au Roi, et elle s'en acquitta sur l'heure. Aurait-elle pu faire davantage? Si elle avait, pour conserver Necker, montré la même ténacité, fait entendre les mêmes prières, usé des mêmes moyens, que jadis pour chasser Turgot, eût-elle obtenu gain de cause? Mercy semble le croire, et il se peut qu'il ait raison, « La Reine, confie-t-il à Kaunitz[2], continue de reconnaître ouvertement les mérites de ce ministre; mais, soit par défaut d'expérience, soit par timidité, elle n'a pas réussi à dissiper ou à détourner l'orage, quelque agréable qu'il lui eût été de pouvoir maintenir plus longtemps en place un homme devenu si utile à la France. » La vérité — Mercy ne le savait que trop — c'est qu'il manquait à

1. *Notice* d'A. de Staël. *Op. cit.* — « Une consolation pour nous dans le monde, écrira quelques jours plus tard madame Necker à l'un de ses amis de Paris, c'est que la Reine partage notre patriotisme. Elle a pleuré samedi toute la journée. » *Le Salon de madame Necker*, par le comte d'Haussonville, t. II.

2. Lettre du 31 mai 1781. *Correspondance* publiée par Flammermont.

Marie-Antoinette la faculté de mettre une persévérance énergique au service de ses volontés; elle n'en mettait qu'au service de ses fantaisies.

Au reste, il était bien tard pour agir; Louis XVI avait pris son parti. Le mémoire de Vergennes, les objurgations de ses frères dans ces dernières journées, tout le complot savamment préparé depuis de longues semaines, avaient eu finalement raison des objections dictées par son bon sens et son amour du bien public. « Depuis soixante-dix ans que j'habite la Cour, disait à ce propos le maréchal de Richelieu, je n'ai jamais remarqué autant d'intrigues, de cabales, de noirceurs, que durant les huit derniers jours du voyage de Marly. » Maurepas porta le coup suprême en venant annoncer au Roi son irrévocable intention, si Necker recevait son entrée au Conseil, de se retirer sur-le-champ, suivi par tout le cabinet, à l'exception de Castries et de Ségur[1].

Enfin, il semble aussi, malgré la mesquinerie d'une pareille considération, que le ton résolu et les termes catégoriques du billet de Necker aient fâcheusement impressionné la susceptibilité du Roi. Il jugea ce billet, dit-on, « peu respectueux » et s'en montra profondément « piqué ». Deux ans après, dans une lettre adressée au maréchal de Castries, qui le poussait à reprendre Necker, il écrivait avec aigreur : « Quant à

1. *Journal* de Véri. — *Mémoires* de Soulavie, t. IV.



ce qui regarde M. Necker, je vous dirai franchement que, d'après la manière dont je l'ai traité et celle dont il m'a quitté, je ne peux plus songer à l'employer nulle part[1]. »

Quoi qu'il en soit, à peine eût-il reçu, par l'entremise de Marie-Antoinette, la lettre de Necker, qu'il fit passer cette note laconique à Maurepas : « La Reine m'a donné la démission de M. Necker. Je l'ai acceptée. Prévenez M. Joly de Fleury[2]. » Dans la nuit même, le directeur, à peine rentré dans son domicile parisien, fut averti que, par ordre du Roi, il eût, sans perdre de temps, à remettre son portefeuille. Il quitta le lendemain matin l'hôtel du contrôle général et partit pour Saint-Ouen, où il avait une maison de campagne.

1. *Mémoires* de Soulavie.

2. *Journal* de Véri. — Si l'on en croit les dires de quelques nouvellistes, Louis XVI, dans le même temps, aurait répondu à Necker en ces termes : « J'accepte votre démission. J'ai estimé vos talents, mais votre esprit tracassier ne pouvait me plaire. » Cette information, d'ailleurs assez peu vraisemblable, n'est appuyée par aucun témoignage authentique. L'abbé de Véri, toujours si bien informé, n'en fait nullement mention.



CHAPITRE XVI

Effet produit sur l'opinion par la chute de Necker. — L'incident du Théâtre-Français. — Durable irritation du public. — Regrets éprouvés par Necker. — Conséquences immédiates de cet événement. — Le nouveau contrôleur général, Joly de Fleury. — Sa prompte impopularité. — Maladie et mort de Maurepas. — Jugement sur ses sept ans de ministère. — Louis XVI prétend désormais gouverner par lui-même. — Ce que l'autorité devient entre ses mains. — La faillite du régime monarchique. — Conclusion.

L'annonce de ce grand événement fut popularisée, dès le matin, dans toute la capitale. La sensation produite dépasse toute description. Augeard lui-même, ennemi déclaré de Necker, se voit obligé d'en convenir : « Ce furent, dit-il avec dépit, des cris, des hurlements dans tout Paris, comme si la France était perdue. » Toutefois les manifestations bruyantes ne vinrent qu'au bout de quelques heures. Dans les premiers moments, ce fut plutôt une espèce de morne stupeur. Le 20 mai était un dimanche. Dans les rues

et par les promenades, on voyait l'affluence d'un beau jour de printemps. Mais cette foule restait muette et « la consternation était peinte sur tous les visages », comme lorsque éclate la nouvelle d'un désastre. « Les lieux publics, dit Grimm, étaient remplis de monde, mais il y régnait un silence extraordinaire; on se regardait, on se serrait tristement la main[1]. »

Le soir seulement, l'émotion générale fit explosion avec une soudaine violence. Les comédiens du Roi donnaient, au Théâtre Français, que l'on appelait alors le Théâtre du Louvre, une pièce du répertoire, *La partie de chasse d'Henri IV*. Le sujet de cette comédie était « la conduite admirable » tenue par le roi populaire quand « le vertueux Sully », persécuté par des envieux et en butte aux intrigues de Cour, trouve auprès du souverain un sûr et ferme appui, qui déjoue les complots, fait taire les perfides calomnies. Y eut-il préméditation de la part de la troupe? Les comédiens crurent devoir s'en défendre[2]. Toujours est-il que jamais pièce ne parut davantage être « de circonstance », ni prêter plus aux faciles allusions. La salle était bondée de monde. A l'une des premières scènes, lorsque Henri IV dit, à propos de Sully :

1. *Correspondance* de Grimm. Mai 1781.

2. Le lendemain de cette représentation, une délégation des comédiens se rendit chez le lieutenant de police, lui affirmant que « le hasard seul avait causé cet à propos et que la pièce était indiquée pour ce jour-là depuis le commencement de la semaine ». *Mémoires secrets* de Bachaumont, 23 mai 1781.



« Ils m'ont trompé, les méchants! » le parterre tout entier, comme un écho retentissant, répondit à plusieurs reprises : « Oui, oui, Sire, on vous trompe! »[1] Peu après, à l'acte suivant, quand le bon roi, voyant Sully tomber à ses genoux et les courtisans s'approcher, dit au ministre intègre : « Relevez-vous, Sully, ils croiraient que je vous pardonne », il s'éleva une immense clameur; l'assistance cria, tout d'une voix : « Le ministre restera! M. Necker! M. Necker! *Vox populi, vox Dei!* » Le cri se renouvela, se prolongea tellement, « avec une si prodigieuse véhémence », que le spectacle fut interrompu pendant « un gros quart d'heure ». Quelques jeunes gens, particulièrement excités, furent arrêtés, conduits au corps de garde, mais il fallut les relâcher, devant les réclamations de la foule[2]. Le soir, et les jours qui suivirent, on ne parlait que de cet incident dans les cafés et les endroits publics.

Un autre petit fait, non moins rare que touchant, causa un grand attendrissement. Le surlendemain de la démission de Necker, l'un de ses serviteurs « étant allé aux halles pour la provision de la maison », les harengères et les poissardes, après l'avoir servi, refusèrent tout paiement, en hurlant à tue-tête « qu'elles

1. D'après la version de Kageneck, une voix cria du parterre : « Oui, f..., ils vous ont trompé! » Et le parterre répéta la phrase, avec des applaudissements sans fin.
2. *Journal* de Hardy, 21 mai 1781.

ne voulaient point recevoir d'argent d'un homme qu'elles considéraient comme *leur père*[1] ».

Cette violente agitation ne se calma pas vite. A quelques jours de là, un certain Bailli du Rollet, compositeur d'une *Iphigénie en Aulide*, ayant déclaré publiquement, dans le foyer de l'Opéra, « qu'on était fort heureux d'être délivré d'un homme tel que M. Necker, » fut entouré, hué par la foule, et il fallut, pour le soustraire aux coups, l'intervention de la police. Un peu plus tard, au jardin du Palais-Royal, Bourboulon, auteur du libelle qui avait été l'occasion de la retraite du directeur, reconnu par quelques promeneurs et dénoncé par eux, dut fuir en toute hâte, sous peine d'être saisi, houspillé, « jeté au bassin » par la multitude irritée[2]. Le 11 juillet, près de deux mois après la démission de Necker, plusieurs marchands d'estampes furent conduits en prison pour avoir colporté, avec un succès incroyable, une image populaire représentant l'illustre financier, avec ces quatre vers au bas :

> Necker, victime de l'envie,
> Fait pleurer tout bon citoyen.
> Pauvres, à qui sa femme a conservé la vie,
> Gémissez sur sa perte et n'espérez plus rien[3]! »

1. *Journal* de Hardy, 5 juin 1781.
2. *Lettres* de Kageneck, 30 mai 1781.
3. *Ibid.* 11 juillet 1781. — Si l'on en croit Soulavie, la démission de Necker fut l'occasion et le sujet de soixante-dix estampes, exprimant toutes la déception et l'irritation populaires.

Enfin, beaucoup plus tard encore, dans les derniers jours de septembre, Necker, faisant visite au « Salon des tableaux du Louvre », était l'objet d'une ovation inouïe. Une foule nombreuse l'escorta d'abord en silence, puis, une voix s'étant écriée : « *Voici le restaurateur des finances! Vive M. Necker!* » tout le monde fit chorus, avec des battements de mains, des acclamations enthousiastes. Confus, Necker voulut se retirer; plus de deux mille personnes se précipitèrent sur ses pas, l'accompagnèrent « jusque dans son carrosse[1] ».

Dans le monde des affaires, la désapprobation se traduisit d'une manière plus frappante encore. « On voyait à la Bourse, dit Hardy[2], tout le monde muet et consterné; il y avait beaucoup de vendeurs d'effets royaux, mais point d'acheteurs, ou fort peu, et ces effets commençaient à éprouver déjà une diminution considérable. » Les chiffres que cite le libraire viennent à l'appui de cette affirmation. Le lendemain même de la démission de Necker, les actions de la Compagnie des Indes perdaient 70 francs sur les cours de la veille et les *billets d'emprunt* baissaient de 25 livres. Les gazetiers de l'époque font tous des constatations analogues. « La confiance du public étant ébranlée, on ne trouve plus d'argent pour les emprunts », affirmera l'un d'eux. On se plaindra

1. *Correspondance secrète* de Métra.
2. *Journal* de Hardy, mai 1781.

bientôt aussi des retards apportés au paiement des rentes sur l'État, naguère si ponctuellement versées. Dès le mois de juillet, Hardy remarque avec aigreur que les « payeurs du Roi », au lieu de verser au public « l'argent promis pour la Saint-Pierre », c'est-à-dire pour le 29 juin, ont ajourné les paiements à huitaine, « comptant sans doute sur beaucoup plus d'indulgence, et surtout moins d'exactitude à cet égard, de la part du sieur Joly de Fleury, aujourd'hui ministre des finances[1] ». Bien que peu grave en soi, ce changement dans les habitudes faisait mal augurer du reste.

Il résultait de tout cela une défiance grandissante, un découragement général, qui se propageaient peu à peu dans les couches profondes du pays. « On craignait de voir se renouveler l'affreux chaos que l'on avait vu subsister sous le précédent règne et que deux hommes doués d'une âme honnête, les sieurs Turgot et Necker, avaient osé entreprendre de débrouiller, en faisant succéder l'ordre à la confusion, la confiance publique à l'ancien découragement, par l'intégrité des procédés et des opérations... Conduite admirable sans doute, mais que n'avaient pu soutenir les ennemis de tout bien, les âmes bassement cupides, sans cesse appliquées à fuir la lumière, parce que leur soif ardente de l'or ne peut trouver à s'étancher que dans

1. *Journal* de Hardy. Juillet 1781.



les plus épaisses ténèbres[1] ». Ce langage du libraire Hardy interprète fidèlement les sentiments de la bourgeoisie parisienne. Aussi, dans ces milieux, une vive appréhension, une suspicion trop justifiée, répondaient à la « joie tumultueuse, indécente » manifestée par certains financiers, joie qui trouvait écho chez certains puissants personnages. Une brochure fort en vogue rappelait, à ce propos, le mot sanglant de Marmontel après le renvoi de Turgot : « Je me représente, d'après tout ce que je vois, l'image d'une troupe de brigands assemblés dans la forêt de Bondy, à qui l'on vient d'annoncer que le Grand Prévôt est renvoyé. »

D'ailleurs, les satisfaits sont rares. Les regrets populaires sont généralement partagés par les classes plus élevées, sans distinction de nuances. Dans les salons où règne l'Encyclopédie, la tristesse et la déception se font jour, même chez ceux auxquels Necker est le moins sympathique. « Quoique ce ministre n'aimât ni les lettres, ni les gens de lettres, je regarde sa démission comme un malheur. Je le crois bien difficile, ou même impossible à remplacer[2]. » C'est d'Alembert qui parle ainsi, et Galiani renchérit de la sorte : « Faut-il croire[3] qu'il y ait une loi éter-

1. *Journal* de Hardy. Juin 1781.
2. Lettre à Caraccioli, 3 juillet 1781.
3. Lettre à madame d'Épinay, 9 juin 1781.

nelle, qui ait livré les hommes aux méchants et aux imbéciles, et exclu à jamais les héros? Si cette loi existe, il faut courber le dos et plier la tête. Si elle n'existe pas, je maudirai les parlements, les intendants, les intrigants, les cabalants et les *rien-entendants*, d'avoir fait ce massacre. » Buffon sous une forme plus grave, exprime au fond la même idée : « Il semble, en vérité, que le génie ou l'incapacité, le vice ou la vertu, soient indifférents au maintien de ce monde... Si de tels maux se font sous un bon Roi, que peut-on espérer des autres[1]? »

Tel est le ton des philosophes. Parmi beaucoup de grands seigneurs et de dames haut titrées, le chagrin est pareil et la protestation semblable. Pendant toute la semaine qui suivit l'événement, le chemin qui menait de Paris à Saint-Ouen, où s'était retiré Necker, fut, du matin au soir, « sillonné de carrosses ». Parmi les visiteurs, l'archevêque de Paris, les ducs d'Orléans et de Chartres, le prince de Condé, le maréchal de Richelieu, les ducs de Luxembourg, de Noailles, de Choiseul, deux ministres en exercice, MM. de Castries et de Ségur.

Quant aux lettres de sympathie et de condoléance, elles sont réellement innombrables. Madame Necker, en les classant, aura le droit d'écrire : « L'effet produit par la retraite de M. Necker fut si extraordi-

1. Lettre à madame Necker, du 27 mai 1791. Archives de Coppet.



naire, qu'il nous étonna nous-mêmes! » La plupart de ces témoignages furent détruits, ajoute-t-elle, dans les premières semaines. Pourtant ce qui subsiste encore aux archives de Coppet remplirait tout un gros volume. Les femmes notamment se distinguent par leur ardeur et leur sincérité d'accent. C'est la duchesse de Rohan, née d'Uzès, écrivant à madame Necker qu'elle « s'affligeait comme citoyenne », et c'est la marquise de Créqui s'écriant avec désespoir : « En prévoyant le très prochain avenir, je dis : O Aristide, comme vous nous auriez donné du secours! Et je pleure seule et sans témoin. » Il faut encore noter, en raison de sa signataire, le billet ci-après de Madame Louise de France, la propre tante du Roi, qui s'adresse à l'ex-directeur, de son monastère de Saint-Denis : « Votre retraite, Monsieur, me désole, ainsi que tout le monde. N'avez-vous pas quelque regret de laisser imparfait un si bel ouvrage, si bien commencé? Mais ce que vous n'avez pas fait ne nous empêche pas de reconnaître ce que vous avez fait[1]. »

Necker crut devoir, le jour même, répondre à ce billet, et sa réponse éclaire d'un jour précieux ses sentiments intimes, en cette phase cruelle de sa vie : « Je suis[2] bien sensible aux regrets que Madame me témoigne. Ce n'est pas sans un véritable déchirement, dont je ne serai pas de sitôt guéri, que j'ai quitté une

1. Lettre du 2 juin 1781. Archives de Coppet.
2. Lettre du 2 juin 1781. *Ibid.*

administration où j'avais placé mon unique intérêt, et que je me suis séparé d'un maître dont les qualités personnelles m'avaient sensiblement attaché. Je croyais n'avoir demandé qu'une marque de confiance raisonnable, efficace, à mes yeux, au service du Roi, et que des attaques de toute espèce avaient rendue nécessaire. Mais, sans doute, je me trompais, puisque le Roi m'a refusé. Ce sera le malheur de ma vie, et je ne trouverai pas de consolations suffisantes dans le souvenir de tout ce que j'ai fait pour le servir, avec un absolu dévouement... »

Cette mélancolie de Necker, ce regret de l'œuvre inachevée, c'est chez lui la note dominante dans les premières semaines. Quelques jours après sa retraite, en classant ses papiers, ses regards se portèrent sur les cahiers où se trouvaient, sommairement résumés, ses plans de réformes futures : suppressions des gabelles, changements dans le régime des douanes, extension à la France entière de son système d'administrations provinciales. Il ne put soutenir cette lecture : « Par un mouvement involontaire, il rejeta ces écrits loin de lui, se couvrit le front de ses mains; des larmes coulèrent sur ses joues[1]. » A quelque temps de là, à l'heure du décès de Maurepas, survenu l'année même, des remords se mêlèrent à ces hono-

1. *Mémoires* de Soulavie, t. IV.

rables regrets. Il se rappela le mot de son ami le marquis de Castries : « Nous ne vous demandons que six mois de patience! » Avec plus de souplesse d'humeur, de facilité résignée, avec moins de hauteur surtout, peut-être aurait-il pu demeurer au pouvoir, jusqu'à l'instant prochain où la mort d'un octogénaire lui aurait laissé les mains libres...

Ces tristesses, ces scrupules le hantèrent si assidûment, le tourmentèrent si fort, qu'il en tomba malade et qu'on craignit un moment pour ses jours. « Il a été attaqué à Paris, chez un ami, rue des Jeûneurs, paroisse Saint-Eustache, de la maladie dite *pourpre blanc*, espèce de *millet*, annonce d'un sang décomposé, qui le met dans le plus grand danger. Sa Majesté a paru d'autant plus consternée, en recevant cette nouvelle qu'Elle croyait devoir se faire aider relativement à toutes les opérations de finance par ledit sieur Necker[1]. » Il se remit pourtant ; il

1. *Journal* de Hardy, 17 juin 1781, et lettre de Mercy à Joseph II du 23 juin, *Correspondance* publiée par Flammermont. — Il est très vrai, comme le mentionne Hardy, que, dans les premiers temps, le successeur de Necker, avec la permission du Roi, lui demanda quelques conseils, quelques éclaircissements techniques sur les opérations engagées, mais il n'en faudrait pas inférer, comme l'indique plus loin le libraire, que Louis XVI eut dès lors songé à rappeler Necker aux affaires. Il conservait, tout au contraire, une profonde méfiance contre lui. Il ne le reprendra plus tard que contraint et forcé, sous l'impérieuse poussée des circonstances.

retrouva son équilibre; sous l'empire de la réflexion, ses sentiments se modifièrent. Il en vint à se persuader — et cette manière de voir est sans doute mieux fondée — que la jalousie de Maurepas, l'hostilité des parlements, fussent, en tout cas, promptement venues à bout de la molle résistance du Roi, qu'il eût été, quelques semaines plus tard, brutalement sacrifié, congédié comme Turgot, et qu'en tombant ainsi il aurait perdu à jamais toute chance de rentrer aux affaires, compromis l'avenir sans retour.

Puis, suivant la pente naturelle qui le portait à s'admirer lui-même, il regarda bientôt sa retraite spontanée comme une action méritoire et glorieuse. Dans une note manuscrite, espèce d'examen de conscience rédigé par lui-même, dont j'ai déjà donné quelques extraits : « J'ai quitté le ministère, écrira-t-il, en laissant des fonds assurés pour une année entière, dans un moment où il y avait au Trésor royal plus d'argent comptant et d'effets disponibles qu'il ne s'en était jamais trouvé de mémoire d'homme, et où la confiance publique, entièrement ranimée, s'était élevée au plus haut degré... Il est une pensée méprisable, qu'on découvre aisément dans les replis du cœur humain, c'est de choisir pour sa retraite le moment où l'on peut jouir de l'embarras de son successeur. J'aurais eu honte à jamais d'une pareille conduite! J'ai choisi la seule (conduite) convenable à un homme qui, ayant aimé sa place pour des motifs honorables,

ne peut, en la quittant, se séparer un instant de la chose publique[1]. »

Toute modestie à part, le raisonnement est juste. Necker, en s'en allant, a servi sa gloire personnelle. Son départ, on l'a vu, eut quelque chose de triomphal ; l'éclat en rayonna jusque par delà les frontières. La Grande Catherine célébra les mérites de l'ex-directeur général ; l'empereur Joseph fit mieux, il écrivit à Mercy-Argenteau : « Serait-ce un rêve bien ridicule que de vous prier de me dire bien sincèrement si vous croyez que cet habile genevois serait capable de sortir de France et de se transporter en Allemagne? » Et l'ambassadeur impérial, tout en répondant à Joseph qu'il doutait fort du succès de cette offre, concluait par ce bel éloge du ministre tombé : « Son administration aurait infailliblement remonté cette monarchie au delà peut-être de la convenance de l'Europe[2]. »

Voilà quelle fut l'opinion concordante des citoyens français et des cours étrangères. On s'est pourtant demandé, de nos jours, si la démission de Necker fut véritablement, comme le crurent ses contemporains, une calamité nationale. Son administration, sa politique surtout, pendant son premier passage au pou-

1. Document cité par Soulavie dans ses *Mémoires sur le règne de Louis XVI.*

2. Lettres des 12 et 23 juin 1781. *Correspondance* publiée par Flammermont.

voir, ont rencontré des juges sévères. Certains ont discuté ses chiffres et contredit ses comptes, critiqué ses méthodes et contesté leurs résultats. Si les fonds publics, a-t-on dit, se sont rapidement relevés à dater de son avènement et ont constamment progressé durant son ministère, les cours sont restés, à tout prendre, plus bas qu'ils n'étaient sous Turgot, et, sauf quelques crises passagères, ils ont continué à monter pendant deux ans après sa chute. A quoi l'on peut aisément répliquer qu'après les ravages de Clugny, et au cours de « cinq ans de guerre ou de préparation de guerre[1] », avoir relevé le crédit et rempli les coffres du Roi, sans recourir à un impôt nouveau, peut être envisagé comme un assez beau tour de force, et que, si la montée des fonds a continué sous le successeur de Necker, il est permis de l'attribuer, tout au moins pour partie, à ses heureuses réformes, à l'esprit d'ordre et d'honnêteté, aux habitudes d'économie, à tous les progrès, en un mot, réalisés par lui dans la gestion des finances du pays. S'il est exact qu'un système d'administration doit être jugé sur ses fruits, le système de Necker ne peut que faire bonne figure dans l'histoire.

Mais l'objet des plus graves critiques est moins l'administration financière de Necker que sa politique générale et ses vues d'homme d'État. Quand, dans

1. Note de Necker, citée par Soulavie. *Loc. cit.*



son *Compte rendu au Roi*, il dénonçait avec éclat les abus et les vices de l'ancien régime monarchique, il fournissait, lui reproche-t-on, une arme redoutable aux adversaires du trône, il attirait les regards du pays sur ce qui eût gagné à demeurer dans l'ombre. De même, par ses essais d'Assemblées provinciales, il provoquait chez la nation française l'idée, le goût de gérer ses propres affaires, d'où découlerait nécessairement le désir de se gouverner elle-même. Il a donc doublement aidé au déchaînement de la Révolution; il en a, tout au moins, précipité la marche.

Cette argumentation paraît irréfutable. Reste à savoir si, en frayant la voie à tout ce qui, dans la Révolution française, fut juste, utile et bienfaisant, en devançant par des réformes sages, et en atténuant par là même, le mouvement qui poussa les États-Généraux à tout jeter à bas pour tout refaire ensuite, reste à savoir — en supposant qu'il ait pu terminer son œuvre — si Necker n'aurait pas rendu à la royauté défaillante le plus grand des services, s'il n'eût pas limité à 1789 la rénovation nécessaire. Qu'on puisse, à son propos, se poser cette question, n'est-ce pas déjà, pour sa mémoire, un rare et magnifique hommage?

A quoi bon d'ailleurs s'attarder à ces problèmes oiseux et errer à travers le champ, vaste et stérile, de l'hypothèse? Il est un fait certain, palpable et hors de discussion, c'est qu'à partir du départ de Necker

les affaires de l'État ne cesseront de péricliter et de s'acheminer vers la ruine, jusqu'à la catastrophe finale, c'est que, plus spécialement, le département des Finances ne sera plus administré que par de médiocres sous-ordres, comme Joly de Fleury et son successeur d'Ormesson, ou bien par des jongleurs et par des charlatans, tels que Calonne et Loménie de Brienne. Or nul n'ignore que c'est le déficit qui désarma la monarchie française, la mit à la merci de ceux qui complotaient sa perte. Le sage, l'honnête Malouet a, dans ses *Mémoires* impartiaux, inscrit cette phrase, qui est le jugement de l'histoire : « Quoi qu'on puisse dire, c'est de la retraite de M. Necker, en 1781, et de l'impéritie de ses successeurs, que datent les désordres qui nous ont conduits aux États-Généraux.

Sur la manière dont fut choisi le nouveau chef du département des Finances, il existe une légende, dont Marmontel s'est fait l'écho. Il raconte que Maurepas, le soir de la démission de Necker, rentrant « tout joyeux » au logis, fut questionné par des amis présents sur le choix du futur contrôleur général et qu'il avoua n'y avoir point pensé. « Le cardinal de Rohan, qui se trouvait là par hasard, prononça le nom de Joly de Fleury, et ce fut lui qui fut nommé. » Les quelques lignes adressées par Louis XVI à Maurepas, dont j'ai plus haut donné le texte, suffisent à



détruire cette version et à démentir l'anecdote. Dans la réalité, depuis l'origine de la crise, quatre noms étaient discutés entre le Roi et le Mentor : Lefèvre d'Ormesson, Charles-Alexandre de Calonne, Foulon et Joly de Fleury. Pour le remarquer en passant, trois de ces quatre personnages devaient se succéder à la tête des Finances. Mais, dans l'instant, le choix tomba sur le dernier, Jean-François Joly de Fleury, conseiller d'État ordinaire depuis l'an 1760 et récemment entré au Conseil des Dépêches. Il y avait, dit l'abbé de Véri, la spécialité exclusive des « questions de procédure », et il y montrait « quelque esprit, du travail. une intelligence assez souple ». Par ses alliances avec « de vieilles familles de robe », et par son attitude au temps du parlement Maupeou, on pouvait espérer qu'il serait *persona grata* auprès de la magistrature, et cette idée était faite pour plaire à Maurepas. Mais son âge, ses infirmités, la faiblesse de son caractère, le rendaient suspect à l'avance « aux gens droits et désintéressés et aux bons citoyens », en même temps qu' « agréable aux courtisans et aux agioteurs[1] ».

Au reste, on doutait fort qu'il pût rester en place. La plus grande partie du public, au rapport de Hardy, « ne lui donnait guère que trois mois, pour mourir de perplexité ou se trouver forcé de demander de lui-même sa retraite ». Il courait dans la capitale le petit

1. *Journal* de Hardy, mai 1781, et *Journal* de Véri, même date.



billet que voici : « On annonce que *Le Glorieux*, capitaine Necker, a été coulé bas par les ennemis de l'État, après la plus honorable résistance. Il a été remplacé par *Le Joli*, capitaine Fleury, qui fait eau de toutes parts. On craint que ce vaisseau, étant déjà fort usé, ne tienne pas longtemps la mer[1]. »

Le trait distinctif de Fleury était l'absence de tout plan préconçu et de toute méthode personnelle. Maintiendrait-il les principes de son devancier? Ou bien détruirait-il son œuvre? S'en tiendrait-il au système de l'emprunt? Ou bien recourrait-il au système de l'impôt? Lui-même n'en savait rien; Louis XVI n'était pas plus fixé. Dans la lettre où le Roi annonce à Joly de Fleury son avènement au contrôle général, on lit cet aveu ingénu : « Ne voulant pas encore nous expliquer sur la forme en laquelle nous nous proposons de gouverner un département aussi important au bien du royaume, nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur choix que celui de votre personne pour l'administrer. »

Au cours de la première audience qu'il accorda aux receveurs et fermiers généraux, Fleury se contenta de déclarer, en peu de mots, qu'il n'avait accepté cette place que par soumission aux ordres du Roi, qu'il suivrait d'ailleurs, en tous points, « les errements et

1. Archives de Coppet, et *Journal* de Hardy.



les engagements de son prédécesseur et n'apporterait nul changement à l'ordre de choses établi ». Il fit tenir, le lendemain, même langage à la Bourse. « Ce n'était donc pas la peine de renvoyer M. Necker! » s'écria l'un des assistants, ce qui causa quelque scandale[1]. On reconnut pourtant bientôt que l'affirmation était fausse et que tout changeait, au contraire, dans l'administration fiscale. Fleury n'était pas de trois mois en place, que des taxes nouvelles excitaient les murmures de la population. « Deux sols de plus par livre » sur les droits de consommation et un « troisième vingtième sur les biens fonds » augmentaient les impôts d'environ quarante-cinq millions par an. Ce fut, à cette nouvelle, un grand mécontentement parmi « les citoyens et habitants de la bonne ville de Paris, qui regardaient comme un fort mauvais début ce premier effort du génie du successeur immédiat du sieur Necker, que l'on regrettait plus que jamais, et l'édit crié par les rues échauffait toutes les têtes[2] ».

Les récriminations ainsi mentionnées par Hardy étaient sans doute peu justifiées, car les emprunts

1. *Correspondance* de Métra. — *Journal* de Véri. — *Mémoires secrets* de Bachaumont. — Joly de Fleury déclarait d'ailleurs à qui voulait l'entendre que Necker « avait tout laissé dans le plus bel ordre du monde », et notamment « 130 millions en espèces ou en valeurs dans le Trésor royal ». Necker disait de son côté que, « s'il s'était choisi un successeur, il n'en aurait pas nommé d'autre que M. de Fleury ». *Mémoires secrets* de Bachaumont.

2. *Journal* de Hardy, 3 août 1781.



s'annonçaient mal depuis le nouveau ministère[1], et force était au contrôleur de se procurer de l'argent pour couvrir les frais de la guerre. Mais, depuis bientôt cinq années, comme l'observe un contemporain, « le peuple s'était accoutumé à voir les charges de l'État se succéder sans que les siennes augmentassent, et il ne prévoyait pas qu'elles s'accumulaient pour l'écraser un jour[2] ».

D'ailleurs, d'autres mesures, moins nécessaires et plus fâcheuses, achevaient d'irriter l'opinion. Bon nombre des emplois supprimés par Necker étaient rétablis tour à tour. De douze, les receveurs généraux des Finances étaient portés à quarante-huit, les receveurs des tailles de deux cent quatre à quatre cent huit; plusieurs des charges abolies dans la Maison de la Reine — trésoriers, contrôleurs et autres sinécures — ressuscitaient, sans prétexte valable, et simplement, disait le préambule, parce que « cela s'est toujours observé pour les Maisons des dauphines et reines de France ». Tout cela, joint à l'abandon tacite du projet de Necker sur les Assemblées provinciales, donnait à supposer que le gouvernement royal « revenait en arrière », que la politique de réforme était définitivement condamnée, que l'on allait voir de plus belle refleurir les abus et renaître les privilèges. Et, à cette seule idée, de longs murmures

1. *Correspondance* publiée par Lescure.
2. *Lettres* de Kageneck, 27 août 1781.



s'élevaient parmi les plus honnêtes et les plus pacifiques bourgeois. « On disait assez hautement que la *poule au pot*, promise dès le commencement du règne actuel, s'éloignait furieusement de la marmite du pauvre pour tomber dans celle des fermiers généraux et autres gens de finance[1]. »

Toutes les gazettes y font écho. Elles fourmillent de vertes critiques, d'acerbes épigrammes, dont certaines sont assez piquantes. « Les financiers, écrit Métra en octobre 1781, voient avec bien de la joie renaître un véritable âge d'or, au moment même où beaucoup d'entre eux y renonçaient. M. de Fleury aura une belle place dans leurs litanies des Saints... Les receveurs généraux sont déjà plus nombreux, les trésoriers généraux sont réinstallés dans leurs places, le tout pour leurs écus, disent-ils[2], mais nous croyons un peu que ce sera pour les nôtres. On dit que M. de Fleury guérit fort bien par des saignées tous ceux qui sont malades de quelque suppression. On s'attend à voir bientôt tous ces ressuscités convaincre le peuple que, s'ils financent aujourd'hui avec tant de joie, c'est parce qu'ils n'ont en vue que *son bien*. »

Qu'on ne voie pas dans ces insinuations un simple

1. *Journal* de Hardy, août 1781.

2. Les offices de finance étaient, comme on sait, achetés par leurs titulaires, ce qui fournissait à l'État une ressource momentanée.



badinage; le grave Mercy, dans ses dépêches, n'est guère plus bienveillant pour le nouveau régime : « Les anciens abus reviennent en foule, mande-t-il à Joseph II. Le contrôleur général actuel ne jouit d'aucun crédit, d'aucune considération, ni, à ce que croit le public, d'aucune capacité. Le comte de Maurepas, plus affaissé que jamais par l'âge et les infirmités, n'est ni en état, ni, par caractère, en volonté de remédier à tant d'inconvénients, et toutes les branches du gouvernement restent en souffrance[1]. »

Maurepas, d'ailleurs, tout penchant qu'il fût vers la tombe, redoublait d'insouciance, de légèreté, de gouailleuse ironie. Jamais homme ne fut à la fois plus clairvoyant et plus frivole, n'eut une vision plus nette des périls menaçants et n'en prit son parti avec une plus aimable aisance. Jamais chef de gouvernement n'entassa gaiement plus de ruines. La Reine elle-même, si éloignée qu'elle fût du sérieux de la vie, était parfois scandalisée de sa futilité, souffrait du ton dont il traitait les questions les plus importantes. Elle raconte à Mercy, un mois après le départ de Necker, que le Mentor, dans un entretien tête à tête, lui a confié que Joly de Fleury serait sans doute « de bonne humeur » tant qu'il aurait de l'argent dans ses

1. Lettre du 18 octobre 1781. *Correspondance* publiée par Flammermont.



coffres, mais que l'heure approchait où il serait à bout de ressources et que l'on ne tarderait guère à « le voir déchanter ». et il mêlait ces confidences de rires, de brocards, de bons mots, au point que Marie-Antoinette sentait, en l'écoutant, son cœur se gonfler de mépris, d'indignation contenue[1].

C'était, ou peu s'en faut, un moribond qui parlait de la sorte. A quelques mois de là, dans les premiers jours de novembre, une crise de goutte se déclarait et se portait bientôt au cœur, le mettant dans un grand danger. Le vieillard le savait, et son unique souci était de s'assurer un héritier selon son goût. « Depuis deux jours, écrit Kageneck[2], il est à toute extrémité. Il s'en rend compte, et il fait des efforts désespérés pour faire agréer à sa place le duc d'Aiguillon. » Pour tenter de le prolonger, on recourait, en désespoir de cause, à un médecin de Montpellier, le sieur Barthès, possesseur d'un remède secret. L'effet parut miraculeux; le cœur se dégagea, le mal se jeta sur le bras. Le 11 novembre, le vieux ministre, couché sur un sofa, recevait ses collègues, leur parlait des affaires avec sa lucidité coutumière[3]. « On le disait hors de tout danger, dit Mercy; je ne sais si on le croyait. » Au fond, nul ne doutait que le répit fut court, et les

1. Dépêche du 21 juin 1781. *Correspondance* publiée par Flammermont.
2. Lettre du 9 novembre 1781.
3. *Journal* de Hardy. — *Mémoires* de l'abbé Georgel. — *Lettres* de Kageneck.



intrigues allaient leur train, certains travaillant pour Choiseul, d'autres pour d'Aiguillon, d'autres encore pour le cardinal de Bernis ou pour le duc de Nivernais. Quant à Louis XVI, livré à sa douleur, il ne paraissait occupé que de la perte d'un ami et demeurait « impénétrable ».

Le malade gardait son sang-froid et rédigeait, pour être remis à Louis XVI au lendemain de sa mort, une note où il consignait les leçons de sa vieille expérience. Un des chapitres de ce « testament » était intitulé : « *Liste des personnes que le Roi ne doit jamais employer après ma mort, s'il ne veut voir, de ses jours, la destruction du royaume.* » Il montra cette liste à Augeard ; on y lisait les noms de Loménie de Brienne, du président de Lamoignon, de M. de Calonne, et une mention spéciale était consacrée à Necker, dont il déconseillait instamment le retour. Ainsi sa jalousie s'étendait par delà la tombe. Ces exclusions posthumes furent d'ailleurs sans effet ; il est à remarquer que tous les personnages ci-dessus désignés furent, dans la suite, employés par Louis XVI.

Maurepas n'eût qu'une semaine de grâce. L'accès, momentanément arrêté, reprenait le 18 novembre avec une nouvelle violence. Une sorte de gangrène parut sur le membre goutteux, et les médecins déclarèrent tout espoir perdu. Le lendemain, à l'aube du matin, dans son petit appartement du château de

Versailles, situé juste au-dessus de la chambre du Roi, le ministre reçut les derniers sacrements. Sa tête restait entière. Il eut, quelques moments après, la visite d'Amelot, son parent, ministre de la Maison du Roi; il s'entretint fort paisiblement avec lui. Comme Amelot se levait et lui disait adieu : « Nous partons tous ensemble », murmura le mourant, et ce fut sa dernière parole. Entendait-il par là, comme la plupart le crurent, que le cabinet tout entier succomberait sans doute avec lui? Ou, avec cette prescience qu'on a parfois à l'heure suprême, entrevit-il alors, tout proche et comme déjà béant, l'abîme où allait s'engloutir le régime dont il fut l'incarnation suprême? Il est permis de le penser. Maurepas n'était pas incapable d'un éclair de divination, tardive au reste et inutile; car il eut toujours le cerveau plus vaste que le cœur.

Le 21 novembre au soir, quelques minutes après onze heures, il expirait, parmi les sanglots de sa femme, auxquels, de loin, faisaient écho les larmes de Louis XVI. Quand le duc d'Estissac, fort intime ami du défunt, vint annoncer au Roi que tout était fini : « Vous faites une bien grande perte, lui dit le prince avec une émotion profonde, mais j'en fais, moi, une bien plus grande! » Le surlendemain, le corps fut présenté en l'église Notre-Dame, paroisse du château de Versailles, puis transporté, sans pompe aucune, à Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris, où il fut inhumé

dans le câveau de la famille[1], « sous la chapelle sise à côté de l'ancien autel de paroisse ». Une oraison funèbre fut prononcée, un peu plus tard, en l'église Saint-Sulpice. Tous les ministres et toute la Cour y assistèrent, sur l'ordre exprès du Roi.

Dans les rangs du public, la disparition de Maurepas fut accueillie par la majorité des gens avec indifférence, par certains avec soulagement. Comme Marie-Antoinette avait, un mois plus tôt, donné un héritier au trône[2], on fit courir à Paris ce distique :

« O France, applaudis-toi, triomphe de ton sort :
Un dauphin vient de naître et Maurepas est mort! »

C'est que les événements récents avaient achevé de détacher de lui ceux qui, longtemps, avaient fait fond sur ses capacités, sur son expérience politique. Pourtant, comme beaucoup d'hommes, Maurepas valait mieux que ses actes. On ne peut nier sa probité, son désintéressement, l'agrément de son caractère et la souplesse de son fertile esprit. Il n'avait point de méchanceté réelle ; il était même, à l'occasion, capable d'attachement et de reconnaissance. Il aima sincèrement Louis XVI et il lui fut personnellement dévoué. Il contribua, pendant les premiers temps du règne, à

1. *Journal* de Hardy, 23 novembre 1781.
2. Le 22 octobre 1781.

fortifier chez le jeune prince l'amour du bien public et certains principes de sagesse. Il avait assez de lumières pour discerner clairement tout ce qui menaçait l'avenir de la royauté bourbonienne et pour pressentir, tout au moins, de quel côté il faudrait chercher le remède. Il devina, il désigna Turgot, Saint-Germain et Necker.

Mais, comme le dit avec justesse son ami l'abbé de Véri, « tout fut gâté par les deux vices » qui constituaient le fond même de son caractère : « une insouciance quasi universelle pour tout ce qui n'était pas *lui*, la faiblesse de sa volonté dès qu'il rencontrait des obstacles », à quoi il s'ajouta, dans les dernières années, une puérile impatience à l'égard de tous ceux dont il sentait la supériorité. C'est ainsi qu'il abandonna des hommes dont, au fond de son cœur, il reconnaissait le mérite, pour se confier à d'autres qu'il considérait, à part soi, comme de médiocres subalternes, qu'il préféra conserver de mortels abus plutôt que de livrer de difficiles batailles et que, par suite, il agit fréquemment contre ses propres sentiments et ses propres idées. C'est grâce à ces défauts, à cette inconsistance, qu'il laissa peu à peu l'autorité royale, dont il devait être le guide, flotter à la dérive entre des plans de conduite opposés, tantôt lutter contre les parlements, et tantôt servir leurs rancunes, porter un jour la philosophie au pouvoir, la livrer le lendemain à la risée publique, osciller constamment

du système libéral au système despotique, de la réforme à la routine, de la réaction au progrès.

Bien peu de mois avant sa fin, causant familièrement avec l'abbé de Véri, Maurepas disait, d'un ton mélancolique : « Je ne fais pas tout le bien qu'il y aurait à faire, mais j'empêche plus de mal qu'on ne pense. On le verra bien après moi [1]. » Cette phrase renferme, semble-t-il, une part de vérité. Il avait fait, quand il mourut, à peu près tout le mal dont il était capable ; peut-être, s'il eût survécu, aurait-il pu, dorénavant, rendre quelques services. Dans l'état d'anarchie, de décomposition, d'irrémédiable décadence où — beaucoup par son fait — était dès lors tombé le régime monarchique, lui seul pouvait maintenir encore une ombre de discipline extérieure, une apparence de dignité, toute de surface, toute de parade, servant du moins, ainsi qu'un voile léger, à couvrir les misères et les décrépitudes toutes prêtes à s'étaler au jour. Son âge, sa longue habitude du pouvoir, imposaient quelque déférence aux cours européennes, de même qu'à la cour de Versailles elles obligeaient à respecter certaines formes anciennes, favorables à l'illusion. Lui parti, tout se relâcha, tout s'en fut à la débandade, tout prit l'aspect d'une armée en déroute.

1. *Journal* de Véri.



Au lendemain de cette mort, une même question était sur toutes les lèvres. Qui deviendra « le principal ministre? Qui dirigera la politique du Roi? La surprise fut extrême, lorsque l'on apprit que Louis XVI ne remplacerait pas son Mentor et qu'il n'y aurait, à l'avenir, aucun « chef du Conseil ». Quelques bonnes âmes crurent devoir s'en réjouir. L'honnête duc de Croÿ est de ces optimistes : « C'était, écrit-il de Louis XVI, une des grandes époques de son règne, et où on l'attendait... Il ne changea pas la moindre chose à sa vie et à son ton. Il allait à la chasse et travaillait, aux heures de règle, avec chaque ministre, ayant bien soin de ne parler à aucun que de sa partie, se montrant d'ailleurs assez ferme et décidé... En sorte que, sans aucune affectation et ne paraissant pencher vers personne, il gouvernait réellement par lui-même, en gros ». Bref, déjà ces esprits candides évoquaient l'image du Grand Roi, après la mort de Mazarin.

Combien fut déçu cet espoir! Louis XVI n'était pas Louis XIV; Louis XVI n'avait ni Colbert ni Louvois; et les aurait-il eus, qu'il les aurait vite sacrifiés. Echappant à ses mains sans force, la direction des affaires du royaume appartiendra désormais tour à tour — ou en même temps, ce qui est pis — aux courtisans ambitieux et cupides, comme les favoris de la Reine, aux hommes d'Etat rétrogrades et à courte vue, comme Vergennes, aux faiseurs,

comme Calonne, aux intrigants, comme Loménie de Brienne. Aussi bientôt, à ce spectacle, au vu de cette abdication, l'idée se formera, au fond des cerveaux populaires, que, la volonté d'un seul homme étant insuffisante, il convient de la remplacer par la volonté générale. Le moyen paraîtra bien simple : il n'y aura « qu'à rassembler des hommes pour les mettre d'accord[1] », et l'on donnera ainsi la parole au pays. « La royauté s'étant dérobée à la tâche », cette tâche, on l'entreprendra donc sans elle, malgré elle, au besoin contre elle.

Pour revenir à l'heure présente, une vérité s'impose : la politique entrevue par Louis XVI lors de son accession au trône, la politique de réformation financière et de rénovation sociale, la seule sans doute qui aurait pu conjurer ou prévenir la tourmente révolutionnaire, cette politique de salut monarchique est désormais finie et abandonnée sans retour. Les grands moyens ayant échoué, il ne reste au pouvoir royal que les procédés empiriques et les expédients dilatoires. Dans la descente effrayante et rapide, il ne reste qu'à s'accrocher aux touffes d'herbes, aux menues branches, pour retarder l'instant, l'inévitable instant, de rouler au fond de l'abîme. Et, de ce tragique dénouement, le Roi ne peut, en bonne justice, s'en prendre qu'à lui-même. Deux fois, en l'espace

1. A. Sorel. *L'Europe et la Révolution*, t. I.



de sept ans, avec Turgot d'abord, avec Necker ensuite, il avait eu cette bonne fortune de rencontrer des hommes honnêtes, clairvoyants, courageux, tout prêts à se dévouer pour sauver sa couronne. Il les avait, en pleine besogne, chassés, ou laissé chasser, l'un et l'autre; après leur chute, il avait, sans mot dire, assisté à la destruction de tout ce qu'ils avaient réalisé au prix d'un dur labeur. Par cette faiblesse, par cet aveuglement, il avait à jamais usé toute la somme de confiance que la nation lui avait accordée. Ces deux faillites retentissantes avaient épuisé son crédit. L'immense désillusion entraînait une immense rancune, où il entrait quelque mépris.

Ce qu'il est cependant nécessaire d'ajouter, avant de clore cette douloureuse étude, c'est que, si le régime royal était irrémédiablement atteint, la nation française demeurait pleine de vigueur et de vitalité. Sous la ruine apparente, il subsistait des ressources profondes; les réserves étaient intactes. Même, malgré l'indigence de certaines régions isolées, le pays, dans l'ensemble, était sensiblement plus riche qu'au commencement du siècle. Des témoignages nombreux et concordants constatent, dans la dernière partie du règne de Louis XVI, l'état prospère et florissant de nos plus grandes provinces — l'Artois, l'Orléanais, les plaines de la Garonne, l'Angoumois, l'Anjou, la Touraine, — la fertilité des campagnes,

le développement de l'industrie et du commerce dans les villes, le nombre des canaux, le bon état des routes, l'accroissement du bien-être parmi les ouvriers et les cultivateurs[1]. « Combien, s'écriait Arthur Young, les pays et les peuples que nous avons vus depuis que nous avons quitté la France perdent à être comparés avec ce pays plein de vie! »

On a même pu soutenir — et la thèse est fort défendable — que cette prospérité relative du peuple français précipita l'essor de la Révolution, en rendant les hommes « plus sensibles aux vexations qu'ils subissaient et plus ardents à s'y soustraire ». Le paysan propriétaire dut souffrir davantage de l'injustice de la corvée, de l'inégalité des charges, de toutes les tracasseries fiscales, que le salarié misérable travaillant au compte du seigneur et labourant un champ dont il n'engrange pas la moisson.

Ainsi, dans la période dont j'ai tenté de retracer l'histoire, la France était pareille à un homme travaillé par de multiples maladies, plus ou moins graves, plus ou moins douloureuses, les unes aiguës et les autres chroniques, des maladies dont nulle n'était mortelle et qui toutes étaient guérissables. Elle demeurait vivace ; elle gardait du sang et des muscles. Mais, par-dessus cet organisme encore robuste et sain, le vieil appareil monarchique, qui lui était

1. *Voyages* d'Arthur Young. — *Journal* de madame Cradock. — Œuvres du marquis de Mirabeau, etc., etc.



depuis si longtemps adapté qu'il semblait faire corps avec lui, était comme une armure usée, trouée, disjointe et rongée par la rouille, qui ne tenait plus aux épaules que par la longue accoutumance et qu'une forte secousse achèverait de jeter à terre. Après dix siècles d'existence, la royauté traditionnelle, faute d'avoir su se rajeunir, eût pu s'approprier la parole fameuse de Fontenelle à sa centième année : « Je meurs d'une impossibilité de vivre. »

FIN

TABLE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III



CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

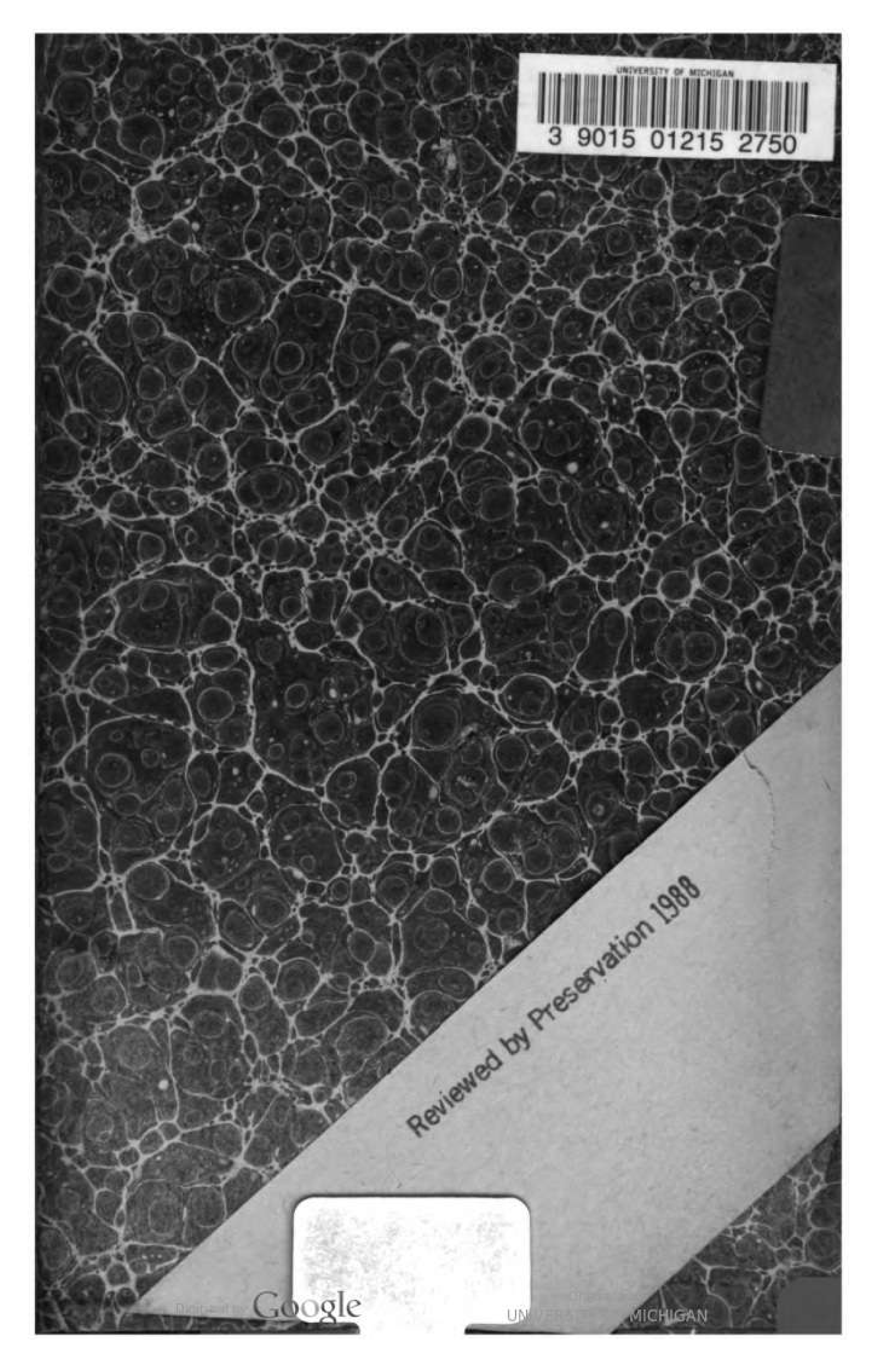
CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI

20-12. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 2879-2-13.

9


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01215 2750
Reviewed by Preservation 1988


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN